



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE STRAUDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
22 è 23 di MAGHJU di u 2025**

**2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
22 et 23 MAI 2025**

1^{ma} ghjurnata / 1^{ère} journée



2da SESSIONE STRAORDINARIA DI U 2025

22 è 23 di MAGHJU di u 2025

2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025

22 et 23 MAI 2025

SUNTA di u GHJOVI u 22 di MAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du JEUDI 22 MAI 2025

Ouverture de la séance des questions orales à 10h47

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E2/024 - Réouverture de la Station thermale de Pietrapola, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

10

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

12

Question n° 2025/E2/030 - Par u drittu di travaddà annant'à a noscia tarra, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

15

Réponse de Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive

16

Question n° 2025/E2/025 - Accunciamentu di a lege « Le Meur » per limità a custruzione di residenze secundarie in i lochi i più critichi, posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

19

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

20

Question n° 2025/E2/029 - Quelle attitude pour la majorité territoriale en commission CTPNAF, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

23

Réponse de M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse

24

Question n° 2025/E2/028 - Conférence sociale, prix des carburants et perspectives législatives , posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »	26
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	29
Question n° 2025/E2/026 - Intelligjenza artificiali : Integrazioni è sparghjera à a Cullettività di Corsica , posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	32
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président de Conseil exécutif de la Corse	33
Droit de réponse M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	34
Question n° 2025/E2/031 - Quel avenir pour le « Vilayet Saint-Dominique » à Bastia ? , posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »	35
Réponse de Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge du Patrimoine et de la Culture et de M. Gilles SIMEONI, Président de Conseil exécutif de la Corse	36
Question n° 2025/E2/032 - Chì diminsioni pà a cummemurazioni di l'avinimenti d'Aleria ? , posée par Mme Elisa TRAMONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »	38
Réponse de Mme Bianca FAZI, Conseillère exécutive en charge du Social et de la Santé	39
Question n° 2025/E2/027 - Maîtrise du recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage , posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »	41
Réponse de M. Gilles SIMEONI, Président de Conseil exécutif de la Corse	42
Ouverture de la séance publique à 12h10	
Secrétaire de séance : Mme Anna Maria COLOMBANI , appel nominal des conseillers	
Allocution de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	46
Minute de silence en hommage à Vincent CICCADA, ancien élu de l'Assemblée de Corse	

Allocution de M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	48
Prise de paroles (suite à la démission d'office de Mme Valérie BOZZI) :	
Mme Charlotte TERRIGHI	50
M. Pierre GHIONGA	51
M. Jean-Martin MONDOLONI	52
Discours de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	53
Suspension de la séance à 12h44 / Reprise de la séance à 15h20	
Secrétaire de séance : Mme Sandra MARCHETTI	
Hommage à Mme Noëlle VINCENSINI :	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	57
Mme le Président Gilles SIMEONI	58
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS - point d'ordre	60
ÉCHANGES SUR LA CONJONCTURE POLITIQUE ACTUELLE	
Prise(s) de parole :	
M. le Président Gilles SIMEONI	61
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	68
M. Paul-Félix BENEDETTI	68
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	71
M. Jean-Martin MONDOLONI	76
M. Jean-Christophe ANGELINI	80
M. Pierre GHIONGA	84
M. Romain COLONNA	85
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	88
M. le Président Gilles SIMEONI	89

DISCUSSIONE NANTU À L'ANDATURA DI REVISIONE CUSTITUZIUNALE È U PRUGETTU D'AUTUNUMIA, DENDU SEGUITA IN PARTICOLARE A À RIUNIONE DI U 29 D'APRILE SCORSU IN PARIGI	
ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE ET LE PROJET D'AUTONOMIE, FAISANT NOTAMMENT SUITE À LA RÉUNION DU 29 AVRIL DERNIER À PARIS	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	89
M. le Président Gilles SIMEONI	90
M. Paul QUASTANA	96
M. Paul-Félix BENEDETTI	97
M. Jean-Martin MONDOLONI	98
M. Pierre GHIONGA	102
M. Jean-Christophe ANGELINI	102
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	105
M. Romain COLONNA	107
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	111
M. le Président Gilles SIMEONI	112
<u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</u>	
<u>/ RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 149 : Approvazione di u pruceddu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 d'aprile di u 2025	
Rapport n° 149 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 avril 2025	
Présentation du rapport de l'Assemblée de Corse par Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse	113
VOTE	113
<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 126 : Pruposta d'adattazione nurmative di u Codice di a cumanda publica per inserì u cuncettu di « benefiziu ragiunevule » - Richiesta indirizzata à u Guvernu	
Rapport n° 126 : Proposition d'adaptation réglementaire du Code de la commande publique relatif à l'introduction de la notion de « bénéfice raisonnable » - Demande adressée au Gouvernement	

Présentation du rapport du Conseil exécutif par, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif	114
<i>Présidence de séance de M. Hyacinthe VANNI</i>	
Lecture avis de la Commission des Compétences Législatives et Réglementaires et pour l'Évolution Statutaire de la Corse (rapport n° 2025/E2/001) par Mme Françoise CAMPANA	120
Avis de l'Assemblea di a Giuventù par M. Hyacinthe VANNI	121
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	121
M. Paul-Felix BENEDETTI	123
M. Jean-Christophe ANGELINI	125
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	127
M. Don Joseph LUCCIONI	128
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	130
M. Georges MELA présente son amendement	135
M. Jean-Michel SAVELLI présente son amendement	136
Suspension de séance à 19h30 / Reprise de la séance à 19h56 (pour examen des amendements)	
Le Président Gilles SIMEONI : avis sur les deux amendements	137
Examen et vote amendements	137
VOTE RAPPORT	137
Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance	
Raportu n° 127 : Pruposta d'adattazione legislativa è regulamintare - Prisentazione anninca à l'Assemblea di Corsica di a pulitica penale messa in opera in Corsica - Richiesta indirizzata à u Guvernu	
Rapport n° 127 : Proposition d'adaptation législative et réglementaire - Présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale menée en Corse - Demande adressée au Gouvernement	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	138

La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture des avis de la Chambre des Territoires et de l'Assemblée di a Giuventù	141
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Martin MONDOLONI	141
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	142
M. Paul-Felix BENEDETTI	143
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	144
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	145
M. le Président Gilles SIMEONI en réponse	146
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	146
VOTE RAPPORT	147
Raportu n° 144 : Mudaltà di dipositu di e liste in quant'à l'elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu (CDSP)	
Rapport n° 144 : Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	148
Vote sur l'urgence	148
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Anne PIERI	148
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	148
Mme Angèle CHIAPPINI	149
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	149
Mme Marie-Anne PIERI	149
VOTE RAPPORT	149
Raportu n° 131 : Approvu di i tariffi di e tasse per l'occupazione di u duminiu publicu ferruviariu	
Rapport n° 131 : Approbation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public ferroviaire	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse	150

Communication de l'avis du rapport de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (rapport n° 2025/E2/022) par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	160
Lecture avis de la Commission des Finances et de la Fiscalité (rapport n° 2025/E2/019) par M. Joseph SAVELLI, <i>rapporteur</i>	160
Prise(s) de parole :	
M. Paul-Felix BENEDETTI	160
Mme Marie-Anne PIERI	162
M. Paul-Felix BENEDETTI	162
M. Hyacinthe VANNI	163
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	164
M. Jean-Martin MONDOLONI	164
M. Jean-Christophe ANGELINI	165
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	166
M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse	166
M. le Président Gilles SIMEONI, présentation amendement	168
Vote amendement	168
VOTE RAPPORT	168
DEROGATION TEMPS ORDINAIRE DE TRAVAIL DES AGENTS DU SGAC	
VOTE	169
<i>Suspension de la séance à 21h36.</i>	

La séance des questions orales est ouverte à 10H47, sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Per piacè, pigliate e vostre piazze.

A sò chè vo site cuntenti di ritruvà vi, ma ci vole à principià i nostri travagli. Paul-Félix ! Don-Jo ! Les conseillers exécutifs, rejoignez vos travées s'il vous plait, merci ! Pigliate e vostre piazze pè piacè !

Eccu, avemu da principià incù a seduta di e dumande à bocche.

Allora, avemu oghje invitati, ci sò ind'è e tribune, guardate quassù quanta ghjuventù ! Ancu quanta zitellina ! I zitelli di e scole, e classe di sesta di u collegiu di u Stilettu. Eccu. Sò i benvinuti incù i so professori, è anu da stà à sente a nostra seduta.

Allora, a prima dumanda à bocca hà da esse fatta da Annette Pieri, per “un soffiu”, è u sugettu ghjè Petrapola. È ùn aghju micca da di “torna à Vignale”, ma “torna à Petrapola” !

Avete a parolla.

QUISTIONE URALE / QUESTIONS ORALES

Question n° 2025/E2/024 - Réouverture de la Station thermale de Pietrapola, posée par Mme Marie-Anne PIERI au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »

Mme Marie-Anne PIERI

Merci, Madame la Présidente.

Alors, Monsieur le Président, Monsieur le conseiller exécutif, inutile de rappeler l'importance du dossier sur la réouverture des thermes de Pietrapola, pas seulement pour la commune d'Isolaccia, pour son maire Jacky Bartoli, pour le territoire de la Plaine Orientale que vous connaissez, pour la Collectivité de Corse qui est propriétaire, mais également pour le devenir du thermalisme en Corse.

La station de Pietrapola est la seule station ayant un agrément sécurité sociale. Nous savons qu'en 2019, il y a eu un problème de détection de pollution de la source qui a nécessité des travaux et la station a été fermée jusqu'en 2024.

Nous étions très inquiets pour la perte de l'agrément. Il fallait impérativement que cette station rouvre le 19 septembre 2024, sous peine de perdre l'agrément sécurité sociale.

Pour ce faire et garantir la réalisation d'au moins une cure thermique de 18 jours consécutifs, vous avez fait le choix de construire un chalet thermal. Donc ce chalet va s'intégrer, je suppose, dans une démarche globale de développement des thermes. Le coût de ce chalet est relativement important puisque c'est 4 millions d'euros.

L'agrément a été sauvé au bénéfice d'une courte et timide ouverture en 2024. En 2025, les thermes devaient rouvrir en avril, c'est ce que vous nous aviez dit dans le cadre d'une émission que nous avons fait ensemble le 1^{er} mars à Isolaccia, et plus exactement à Pietrapola, vous nous aviez dit que les thermes devaient réouvrir en avril.

Aujourd'hui, 2 mois après, et malgré cette parole publique, les thermes sont toujours fermés.

Alors je voudrais savoir ce qu'il en est ? Vous allez me répondre qu'on a sauvé l'agrément, mais il faut savoir que l'agrément n'est valable que 3 ans, donc

aujourd'hui on a passé une année, on a dépensé 4 millions d'euros pour une baignoire, il nous reste 2 ans, donc il est temps de s'activer.

Donc je souhaiterais savoir quand les thermes vont réouvrir.

Je voudrais savoir également si le personnel est constitué, la composition du personnel, y aura-t-il un médecin sur place ou un médecin en ligne ?

Vous nous aviez dit au mois de juillet, quand je vous avais posé la question, que le docteur Duprat serait peut-être, je dirais, de la partie mais sans aucune précision. Et, je voudrais savoir s'il y a également des réservations de curistes.

Ensuite, juillet 2024 je vous avais demandé ce que vous envisagiez concernant la gestion et le développement des thermes. Vous m'aviez répondu que dans la période transitoire, le système le plus adapté, c'était le système de régie.

Dans le cadre de l'émission du 1^{er} mars, je vous avais demandé si vous étiez favorable à, je dirais, une collaboration publique/privée et vous m'aviez dit : pourquoi pas, c'est quelque chose à étudier.

Alors je vais me permettre, parce que c'est un peu le souhait également des élus du territoire, d'envisager une structure sociétale, pourquoi pas une SPL, c'est-à-dire une société publique locale, dont le capital est uniquement public puisqu'il est composé uniquement de collectivités, au moins 2 collectivités, ou de groupements de collectivités.

Et pourquoi ne pas aller plus loin, se dire pourquoi ne pas associer justement ce partenariat privé dans le cadre d'un bail à construction dont vous détermineriez la durée, qui permettrait en fait à l'investisseur privé de réhabiliter complètement les thermes et ensuite, je dirais, pendant la durée du bail, de travailler les Bains de Pietrapola, de pouvoir en fait travailler les thermes.

Donc aujourd'hui je vous pose la question, est-ce que nous pouvons avancer dans cette discussion ? Les élus du territoire attendent une réunion pour discuter justement de cette gouvernance alternative.

Il y va, Monsieur le conseiller, de la survie des thermes, de la renaissance des thermes ou de la mort des thermes.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la conseillère. Donc réponse de Monsieur Julien Paolini, président de l'agence de l'urbanisme et de l'énergie.

M. Julien PAOLINI

Merci, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères de l'Assemblée de Corse, Madame la conseillère, chère Annette, merci pour votre question.

Vous l'avez dit, l'établissement thermal de Petrapola a rouvert ses portes le 23 septembre 2024 au terme d'un projet ambitieux. Vous avez été sévère en disant que nous avons investi 4 millions d'euros sur Petrapola pour une baignoire ; ce n'est pas tout à fait le cas.

Ces travaux ont impliqué à la fois le rétablissement de l'état sanitaire de la source qui était, je vous le rappelle, polluée à la légionelle et dans un état de vétusté avancé, donc des travaux importants sur le captage et sur tout le réseau d'eau. La construction d'un chalet thermal, en effet, vous l'avez dit, ainsi que la définition des modalités d'exploitation en régie.

Pour cette année 2024, en effet, nous avons fait le choix non pas de la mort des Bains de Petrapola, mais plutôt de créer les conditions pour qu'ils ressuscitent. Je vais le dire ainsi, sans faire de miracle.

Notamment, la première condition pour qu'ils puissent justement ressusciter, c'était de maintenir cet agrément thermal, qui est le seul, je ne vais pas dire du territoire, mais de l'ensemble de la Corse. Et celui-ci a fait l'objet d'un arrêté en date du 27 juin 2024.

Donc, entre septembre 2024, la réouverture, et octobre 2024, date de la fermeture, une durée de cinq semaines a permis d'accueillir 17 curistes pour cette année 2024. Une réouverture qui était, je dirais, un test, une expérimentation, quelque part, à la fois pour conserver l'agrément, mais aussi pour voir si les investissements réalisés permettaient de rendre opérationnel ce chalet thermal.

Le personnel de l'établissement était alors composé de façon pérenne, j'insiste, ce n'était pas toujours le cas les années passées, notamment sous l'égide du département. Il était composé d'une directrice, de deux agents thermo-polyvalents qui ont d'ailleurs été formés cette année à l'application de cataplasmes de boue, et, de manière saisonnière pour 2024, ont été recrutés : un médecin thermal en vacation, j'y reviendrai, une infirmière et un agent technique.

On voit déjà qu'en termes de besoins en ressources humaines, c'est relativement conséquent.

Des travaux ont également été nécessaires pour la remise en service en 2025. C'est pour cela que le délai entre aujourd'hui et la fin octobre a permis d'effectuer un certain nombre de travaux pour finaliser les opérations de mise en conformité et optimiser les installations.

Des travaux, avec l'installation d'une cuve en inox, et aussi la mise en place d'un système qu'on appelle de nettoyage en place, pour l'automatisation des opérations de désinfection, dites de « sanitation », sur l'ensemble des canalisations.

Parallèlement à ces travaux, nous avons mené des actions de formation du personnel de l'établissement.

Concernant les opérations de recrutement, c'est l'un des points de votre question, de manière pérenne cette fois, puisque nous envisageons une ouverture sur une durée de 10 mois de manière régulière, 10 mois sur 12. Elles sont en cours, ces procédures de recrutement, pour compléter les effectifs.

Il est prévu le recrutement d'un cadre de santé et d'un agent technique. Ce sera plutôt de la mobilité interne en ce qui concerne l'agent technique. En revanche, je souhaite alerter, ou plutôt attirer l'attention de l'Assemblée de Corse sur les difficultés rencontrées pour le recrutement du personnel médical.

C'est compliqué. Nous avons lancé de nombreuses démarches avec l'ARS, avec l'Ordre des médecins, avec l'Union régionale des professionnels de santé. Pour autant, le poste de médecin reste à pourvoir.

Très récemment, nous avons eu des échanges avancés avec un professionnel de santé de la microrégion. Alors nous privilégions cette piste plutôt que de faire appel, comme l'an dernier, à un médecin extérieur en vacation, à la fois pour le coût que cela représente, vous pouvez l'imaginer, mais aussi pour une question de pérennité de l'engagement de ce médecin.

Donc nous espérons pouvoir conclure très rapidement : c'est la condition sine qua non de la reprise de l'activité.

Je souhaite également attirer votre attention sur les coûts de fonctionnement, liés à la fois aux obligations légales et réglementaires, qui pèsent lourdement sur une telle structure, notamment dans une période de contraintes budgétaires pour notre collectivité.

Dernier point, et c'est la fin de votre question, sur l'avenir des Bains de Petrapola.

Je ne crois pas que notre collectivité ait vocation à gérer sur le long terme une station thermale. Nous l'avons fait en régie, de manière transitoire.

Il y a des activités commerciales, bien souvent nécessaires pour trouver un équilibre économique sur ce type de station, des activités liées par exemple au thermoludisme, mais aussi à la restauration et à l'hôtellerie.

Je ne crois pas que ce soit le rôle de notre collectivité, ni même d'autres collectivités infra, que ce soit l'intercommunalité ou les communes.

Donc les conditions de développement et de pérennisation doivent s'envisager dans le cadre d'un partenariat public-privé. SPL, pourquoi pas, mais pourquoi pas aussi une société d'économie mixte, dont il convient de définir les contours à très court terme.

Aussi, je vous propose que nous prenions très prochainement contact avec des acteurs du secteur, tant publics que privés, des gens ayant de l'expérience en la matière : des maires d'autres territoires qui accueillent des stations thermales, ou des « industriels », des entreprises spécialistes du thermalisme.

La commune et l'intercommunalité, avec lesquelles j'ai pu échanger par téléphone pas plus tard qu'hier suite à votre question, seront bien entendu parties prenantes de ces discussions, et plus encore, parties prenantes du projet thermal.

J'ai convenu avec le Maire et le Président de l'intercommunalité, à la demande du Président du Conseil exécutif d'ailleurs, de réunir avant l'été un comité de suivi, que nous avons déjà réuni à plusieurs reprises, où l'ensemble des groupes de l'Assemblée siègent. Ce comité sera notamment chargé de réfléchir à un projet global impliquant une extension de l'activité : offre de soins, thermoludisme, restauration et hébergement sur place, afin de créer les conditions d'une activité pérenne et un réel projet pour les bains de Petrapola. À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. J'ai omis de rappeler les temps de parole en début de séquence sur les questions orales : 2'30 minutes la question, 4 minutes la réponse, merci.

Donc la question suivante :

Question n° 2025/E2/030 - Par u drittu di travaddà annant'à a noscia tarra, posée par Mme Marie-Claude BRANCA au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Marie-Claude BRANCA

Sgiò Prisidenti di u Cunsigliu esecutivu, Cara cunsigliere in carica di l'educazioni,

Pochi ghjorna fà, hè statu palisatu u casu di una ghjovana insegnante corsa titulari di u CAPLP (pà insegnà in liceu prufissiunali). St'insignanti chì t'hà ancu l'abilitazioni di Corsu hè stata mutata in Francia in un sittori difficiuli è da tandu hè vittima di viulenzi fisichi è murali.

Iss'esempiu, di sta ghjuvanetta ùn hè disgraziamenti micca u solu. Da anni è anni, numarosi sò l'insignanti corsi chì sò mutati in Francia, parchì t'ani u CAPES o u CAPLP ancu s'iddi ci sò posti libari in Corsica.

Stu novu asempiu moscia bè, una volta di più a vulintà di u Statu Francesu di cuntinuà a scursizazioni di l'impiega pà biutà u nosciu paesu di i so forzi paisani è a so vulintà di marghjinalizà a noscia lingua è a noscia cultura.

Da anni è anni sò stati numarosi l'azzioni nantu u tarrenu è l'azzioni stituziunali com'è i muzioni.

È piddaremu in esempiu a muzioni vutata di sittembri di u 2024, a noscia assemblea mittia in rilievu certi punta impurtanti. Parlaremu di dui punta.

- U votu in u 1988 di l'Assemblea di Corsica di u principiu di a nuzioni di populu corsu comu « cumunità storica è culturali viva, raggruppendu corsi d'urighjini è corsi d'aduzzioni ». Par no issu votu duvaria avè, una traduzzioni cuncrèta in materia d'impiegu più particularmenti in a funzioni publica.

- Sicondu puntu, a nicissità di crià criterii in rilazioni incù u Centru di l'Intaressi Matiriali è Murali pà a Corsica chì asistini in altri isuli.

Vi dumandemu dunqua :

Ciò chì vo cunteti di fà in urgenza par parmetta à sta ghjovana corsa di pudè vultà annant'à a so tarra pà pudè travaddà senza priculu ?

È vi dumandemu si vi seti ghjà missu in raportu incù u ritturatu è i ministeri cuncirnati, ramintemu chì aviamu datu, l'assemblea hà datu issu puteri à u cunsigliu esecutivu in issa muzioni di sittembri, pà crià i criterii chì

pirmittariani à tutti l'insignanti chì sò quì dighjà, pà parmetta di stà in Corsica, è à quiddi chì sò mutati, parchì ci n'hè chì sò mutati da anni è anni, li parmittaria di vultà à travaddà è à campà annant'à a so tarra.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. A cunsigliera in carica di a furmazione v'hà da risponde.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère, la situation que vous évoquez est malheureusement, et vous l'avez rappelée, celle de tous les corses qui passent un concours dit « national ».

La règle est celle-là. Quand vous passez un concours pour la fonction publique, pour une institution dite « nationale », vous n'avez pas la garantie de travailler dans votre région d'origine.

Je me souviens en 2015 de jeunes titulaires du CAPES, de jeunes CPE, qui demandaient à rester en Corse.

Je me souviens que nous étions quelques-uns à leur témoigner notre soutien comme Pierre Ghionga, Jean-Felix Acquaviva, Saveriu Luciani et le Président Jean-Guy Talamoni.

Ces jeunes avaient manifesté, tracté au bord des routes, ils avaient dormi devant le Rectorat. Je me souviens de leur demande légitime. Ils disaient avoir eu leur concours et mérité de rentrer, d'autant qu'ils expliquaient que certains postes étaient occupés par des contractuels ou même que certains postes pouvaient être pourvus et ne l'étaient pas.

Un peu plus tard, je me souviens de capétiens qui avaient interpellé les élus via les réseaux sociaux, avec les mêmes revendications et la même envie, naturelle, légitime, de rester sur leur île.

Je me souviens aussi d'une discussion que j'avais eue avec une jeune titulaire du CAPES qui avait toute sa vie ici : famille, compagnon, crédit immobilier à rembourser. Tout la retenait et pourtant elle m'avait dit « quand j'ai passé ce concours, je savais ce qui m'attendait. Quand nous intégrons l'Education nationale, nous savons ce qui nous attend.

Nous savons que la Corse n'est qu'une académie parmi tant d'autres. Une petite académie qui plus est. S'il faut partir je partirai et si je ne parviens pas à rentrer dans quelques années, je changerai de métier. »

Vous rappelez dans votre question, l'adoption à l'unanimité de la motion portée par Madame Mosca proposant une solution simple, déjà en vigueur dans certains territoires ultra marins : l'application des Centres des Intérêts Matériels et Moraux (CIMM) pour la Corse. Il s'agirait là d'un dispositif qui permettrait de reconnaître, au-delà des spécificités, les liens personnels, familiaux et professionnels que l'enseignant entretient avec son territoire d'origine, en accordant des bonifications dans le cadre des mutations. Je me suis entretenue sur ce sujet avec Monsieur le Recteur et nous allons poursuivre nos échanges. Cette application serait en effet un « plus », mais ne répondrait pas forcément à toutes les situations eu égard au nombre de postes disponibles dans notre Académie.

Il me paraît important de revenir sur le process relatif aux « mobilités », que vous devez sans doute maîtriser mieux que moi mais qu'il convient de préciser pour l'ensemble des élus.

Aujourd'hui, tous les enseignants formulant un recours à l'issue du mouvement interacadémique voient leur dossier instruit, par le Recteur et ses équipes, en lien avec les différentes organisations syndicales dans un principe d'équité entre les demandeurs mais tout en tenant compte des situations sociales, familiales avec une attention particulière portée pour les enseignants ayant les compétences linguistiques en langue corse.

Les enseignants peuvent être affectés dans l'académie de Corse en formulant différentes demandes, soit le mouvement interacadémique soumis à un barème de points tenant compte de l'ancienneté et de la situation familiale, sociale, mais aussi le mouvement des postes spécifiques nationaux, postes à profil répondant aux besoins spécifiques de l'académie de Corse, notamment en langue corse, pour lesquels un dossier de candidature doit être déposé. 22 postes spécifiques ont été ouverts cette année qui n'ont pas tous été couverts par des demandes, mais qui ont permis à plusieurs enseignants habilités de rentrer en Corse.

Concernant la situation de la jeune femme que vous évoquez, j'ai moi-même été sollicitée, et me suis entretenue avec le Recteur sur son cas mais également sur celui des autres enseignants confrontés à la même problématique.

Je ne peux m'engager car la décision ne m'incombe pas. Son habilitation en langue corse fait évidemment d'elle une candidate au potentiel intéressant pour intégrer les établissements de l'île et ainsi renforcer les locuteurs parmi les enseignants, d'autant que la Collectivité de Corse, en partenariat avec

le Rectorat, mènent une politique volontariste en faveur du bilinguisme et de l'apprentissage immersif, notamment en érigeant la langue corse en savoir fondamental.

Votre question me permet d'insister sur le fait que je suis attachée au principe d'équité et qu'il convient de garantir à tous les Corses qui sont dans cette situation que nous porterons leur voix, et je pense que c'est important d'insister car des Corses qui sont en poste sur le continent, depuis plus longtemps et qui chaque année forment un seul vœu, celui de rentrer, sont nombreux. Comme ceux qui viennent d'avoir le concours et qui ne veulent pas tout quitter. Ils sont, au total, près d'une quarantaine à ce jour.

Le Rectorat tiendra une réunion dans les prochains jours pour examiner l'ensemble des demandes réceptionnées.

De mon côté, je poursuis mon travail sur la politique éducative afin de pouvoir récupérer cette compétence de manière pleine et entière dans le cadre du processus autonomie.

Mon objectif est clair : faire valoir notre vision de l'Education en Corse et soyez assurée que je porterai, tant dans le cadre du projet académique « SCOLA 2030 », que dans les discussions avec le Ministère, les thématiques évoquées depuis quelques sessions dans le cadre des questions orales comme : la nécessaire mise en place des critères relatifs au Centre des Intérêts Matériels et Moraux pour la Corse, la situation des néo titulaires mais aussi des titulaires corses enseignant sur le continent, la mise hors norme de l'Académie, sans oublier le calendrier scolaire.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Avà una dumanda fatta da Paola Mosca.

Question n° 2025/E2/025 - Accunciamentu di a lege « Le Meur » per limità a custruzione di residenze secundarie in i lochi i più critichi, posée par Mme Paola MOSCA au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Paola MOSCA

À ringrazià vi.

Sgio Presidente di u Cunsigliu esecutivu,

A lege n° 2024-1039 di u 19 di nuvembre 2024, detta « lege Le Meur », introduce un novu arnese ghjuridicu chì permette à e cumune di mette in opera, in u quadru di i so piani Locali d'Urbanisimu (PLU), una servitù di residenza principale per limità a custruzione di residenze secundarie in i lochi i più critichi.

A cumuna di Bonifaziu, cunfruntata à una pressione fundaria assai forte è à una proliferazione di residenze secundarie, hà decisu fà pocu, à l'occasione di a revisione di u so PLU, d'impedì a custruzione di nove residenze secundarie in tutte i so lochi custruttivi. St'iniziativa lucale, resa pussibile da a lege Le Meur, raprisenta una risposta pussibile per via di i scopi d'accessu à l'alloghju per i residenti permanenti.

In stu cuntestu, a revisione in corsu di u Pianu d'Assestu è di sviluppu durevule di a Corsica (PADDUC) porghje un'opportunità maiò per integrà st'arnese novu in una strategia generale. Quandu a speculazione fundaria è immobiliare cuntinueghja à strughje l'equilibriu suciale è demograficu di parechji territorii, ci pare di primura chì a Cullettività di Corsica possi sustene e cumune chì volenu mobilizà sta servitù, in particolare cù un appoghju ghjuridicu, tecnicu è strategicu.

Dunque, ci pudete insegnà nant'à l'orientazione u Cunsigliu esecutivu di Corsica di pettu à u PADDUC da vene per favorizà a generalizzazione di st'arnese in i territorii interessati ?

Vi ringraziu per e precisione chì ci vulete dà, chì sta prublematica tocca à u core di e nostre primure maiò : à sapè a preservazione di a terra, a regolazione fundaria, a ghjustizia suciale è l'accunciamentu equilibratu di tutti i rughjoni di u nostru paese.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì hà da risponde? U Presidente di l'Agenza di l'urbanismu.

M. Julien PAOLINI

Madame la conseillère, merci pour cette question.

Vous savez, Madame la conseillère, quand j'entends dire, pas par vous bien sûr, ni par votre groupe, qu'à cause du PADDUC on ne peut plus rien construire en Corse, j'affirme que c'est faux. Et les chiffres sont là.

On a construit en Corse, durant la dernière décennie, environ 46 000 logements, soit 4 000 à 5 000 permis de construire par an. Sur ces 46 000 logements, environ 50 % sont des résidences principales, bâties notamment dans les secteurs urbains et périurbains, pour répondre à la croissance démographique qu'a connue la Corse.

Et donc, sur ces mêmes 46 000 logements, 50 %, voire un peu plus, sont des résidences secondaires, qui ont poussé comme des champignons dans les zones touristiques de l'île.

Des résidences secondaires bâties dans les secteurs les plus chers, dans des zones devenues inaccessibles aux Corses, et dédiées pour l'essentiel à une occupation ponctuelle ou à la location saisonnière.

Dans certaines communes très touristiques, nous sommes même imbattables. On a construit plus de 80 % de résidences secondaires durant la dernière décennie.

Des résidences secondaires qui sont venues concurrencer fortement, bien sûr, le secteur traditionnel de l'hôtellerie.

En corollaire, le secteur de la construction a connu une dynamique plutôt favorable : plus 22 % sur la décennie.

Et je crois que les difficultés actuelles du secteur, qu'on entend, bien entendu, sont davantage dues à la conjoncture économique difficile qu'au seul et unique PADDUC.

Depuis 2015, et donc depuis l'adoption du PADDUC, non seulement on a beaucoup construit, mais on a aussi mal construit : des résidences secondaires dans les zones littorales et touristiques... Mal construit, car en discontinuité des

zones urbaines, en contradiction avec les dispositions protectrices de la loi Littoral, et en consommant beaucoup d'espaces naturels, mais aussi agricoles. Et mal construit, car en opposition avec les orientations réglementaires du PADDUC.

Donc, on assiste à quoi ? À une ubérisation, ou plutôt à une "airbnbisation", si je peux dire ainsi, de la Corse, qui conduit à renforcer à la fois les disparités territoriales, entre le littoral et l'intérieur, mais aussi, bien sûr, les difficultés d'accès à la propriété, notamment pour les plus jeunes et pour les ménages modestes.

Ce modèle de développement, nous le réaffirmons, on l'a déjà dit, il n'est ni durable, ni souhaitable, ni soutenable.

Pour l'enrayer, il y a eu des avancées récentes, avec la PPL Le Meur, en novembre 2024 qui permet aux communes, compétentes en la matière, de mettre en place un certain nombre de mesures.

Je ne vais pas les détailler ici. Nous y reviendrons dans quelques mois, notamment avec la Présidente de l'ATC, pour vous présenter l'ensemble de cette boîte à outils, et aussi un diagnostic plus détaillé sur la dynamique des résidences secondaires.

Mais elle propose des mesures pour réguler et encadrer le développement des meublés touristiques, notamment l'instauration d'une servitude de résidence principale dans les plans locaux d'urbanisme des communes.

C'est dans ce cadre que la commune de Bunifaziu a récemment choisi d'interdire la construction de résidences secondaires sur l'ensemble de son territoire.

Alors, certains diront que c'est trop tard, que le mal est déjà fait dans ce secteur-là. Pour notre part, nous, le Conseil exécutif, nous préférons voir le verre à moitié plein, voire, dans ce cas, aux trois quarts plein, plutôt qu'à moitié vide.

Nous avons d'ailleurs accompagné le maire et son équipe municipale pour mettre en œuvre cette possibilité. Plusieurs réunions se sont tenues, et nous encourageons bien sûr les autres maires, qui élaborent actuellement des PLU, à faire de même, notamment dans les zones tendues.

L'idée de créer des espaces anti-spéculatifs dédiés à la résidence principale dans le PADDUC est ancienne.

Dès 2021, le député Jean-Felix Acquaviva avait porté cette proposition dans sa proposition de loi contre la spéculation, qui avait d'ailleurs été adoptée en première lecture, puis reprise enfin dans la PPL Le Meur.

Notre majorité était déjà à l'initiative sur cette question.

Dans le cadre de la révision du PADDUC engagée en décembre dernier, nous mobiliserons pleinement cette possibilité offerte par la loi.

J'attire toutefois votre attention sur les fragilités de cette disposition législative de la loi Le Meur.

La création des espaces anti-spéculatifs dans le PADDUC sera probablement source de contentieux, comme l'ont été les ESA, d'autant que la rédaction de la loi présente un certain nombre de faiblesses que nous avons d'ores et déjà identifiées.

Notamment, par exemple, la référence à des zones urbanisées, ou à des zones au RNU, sur lesquelles s'appliquerait cette disposition, ou encore la nécessité de critériser de manière certaine la pression foncière.

Nous étudions aussi d'autres possibilités, par exemple fixer des taux de résidences principales à atteindre, et donc des taux de résidences secondaires à ne pas dépasser, qui s'imposeraient par compatibilité dans les documents d'urbanisme des communes.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Allora avà a dumanda chì hà da vene hè quella di Veronique Pietri, avete a parolla, ghjè nantu à CTPENAF.

Question n° 2025/E2/029 - Quelle attitude pour la majorité territoriale en commission CTPENAF, posée par Mme Véronique PIETRI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

Prima di cumincià, vulariu di dui paroddi. Ci sò stati interpellazioni issu marti in Corsica, sempri incù metudi vargugnosi, allora, dumandemu a liberazioni di tutti i parsoni cuncirnati è vulemu riaffirmà chì a riprissioni ùn sarà mai una suluzioni pulitica à a quistioni naziunali corsa. Eccu.

Sgiò Presidente di l'esecutivu,

Le 30 janvier 2023, la CTPENAF, que vous présidez avec l'État, émettait un avis favorable à la révision du PLU de Borgu. Celui-ci était assorti de 3 réserves.

La réserve numéro un portait sur une zone agricole, à très forte potentialité de 11 hectares, sur laquelle était positionnée une zone à urbaniser.

Deux ans après, des panneaux de construction sont positionnés sur cette zone agricole, qui va donc disparaître.

Cet exemple n'est qu'un parmi tant d'autres. Il pose le problème de l'efficacité, voire de l'utilité de la CTPENAF pour protéger les terres agricoles.

Les statistiques de l'INSEE témoignent chaque année d'une démographie galopante, liée à la colonisation de peuplement. Cela entraîne un dynamisme des villes périurbaines du grand Aiacciu et du grand Bastia au préjudice des terres agricoles.

Nous vous avons alerté à plusieurs reprises, par conférence de presse et en quittant même la CTPENAF en juillet 2024, devant le manque de lisibilité et l'efficacité de votre méthode pour freiner cette dynamique mortifère.

Le 26 mai prochain, le PLU de Bonifaziu passera en commission CTPENAF pour avis.

Au-delà de l'effet d'annonce politico-médiatique du maire de la commune sur la pseudo fin des résidences secondaires ce sont encore plusieurs dizaines d'hectares d'espaces agricoles qui sont voués à être consommés dans ce document d'urbanisme.

Notre question est la suivante :

À quoi ont servi les réserves émises par la majorité territoriale sur des PLU passés ces derniers mois à Borgu et d'autres, et quelle sera votre attitude concernant les PLU à venir ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Ghjè torna per u Presidente di l'agenzia di l'urbanisimu.

M. Julien PAOLINI

Merci. Madame la conseillère,

Permettez-moi, avant de rentrer dans le fond de la question, de rappeler à l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse le rôle de la Commission territoriale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers, donc la CTPENAF, qui est appelée à émettre des avis selon des modalités fixées par les codes de la pêche et de l'urbanisme.

Petit bilan : depuis 2020, la CTPENAF, que nous co-présidons en effet avec l'État, a émis 350 avis sur des autorisations d'urbanisme, qui vont, je dirais, des PLU, cartes communales, jusqu'à la construction, par exemple, de hangars pour les agriculteurs ou de certains permis de construire. Sur ces 350 avis, 60 sont des avis conformes, les autres étant des avis simples.

Concernant ces 350 avis, 70 % ont été adoptés à l'unanimité des membres de la Commission. Nous avons eu à examiner des documents importants ces derniers mois, notamment les PLU de Borgu, vous en avez parlé, de Zonza, de Portivechju, de Bastia, de Pianottuli, d'Ulmetu. On peut quand même se féliciter que des communes sur lesquelles les enjeux sont majeurs soient en phase d'élaboration ou, pour certaines, aient d'ores et déjà arrêté leurs documents d'urbanisme, sachant que nous avons accumulé un retard conséquent en la matière.

Concernant l'élaboration des documents d'urbanisme, les avis émis par la Commission sont donc, dans la plupart des cas, des avis simples. Ce sont des avis consultatifs, destinés, d'une part, à renseigner la commune compétente qui élabore un document d'urbanisme sur l'avis de cette Commission et, d'autre part, à informer le grand public, puisque cet avis doit figurer impérativement dans le dossier d'enquête publique.

Il n'y a que dans les cas où les documents d'urbanisme entraînent une consommation significative de surface agricole classée en appellation d'origine protégée que les avis sont conformes, et que, donc, les communes sont dans l'obligation d'intégrer dans leurs documents l'avis de la CTPENAF.

Il appartient donc, en bout de chaîne, à la commune d'intégrer ou non les réserves et recommandations de la CTPENAF avant l'approbation définitive de son document d'urbanisme. Si ces réserves ne sont pas suivies, elles peuvent en effet servir, éventuellement, de base à des recours contentieux, fondés sur les motivations de la Commission.

Dans le cas de Borgu, par exemple, c'est un avis simple, donc la commune n'était pas tenue de suivre l'avis de la Commission.

De manière plus globale, je crois que c'est une erreur de cibler d'éventuels dysfonctionnements de la CTPENAF. Le véritable problème ne réside pas dans la prise en compte par la commune d'une éventuelle réserve émise par la CTPENAF à l'issue d'une démarche de consensus, de compromis, entre des acteurs qui ont souvent des positions très divergentes. Siègent, bien sûr, les maires, des représentants des maires, les services de l'État, des représentants des chambres d'agriculture, des conseillers territoriaux, des associations de défense de l'environnement.

Finalement, de cette diversité de positions ou de visions émerge un avis, souvent équilibré. Le véritable problème, à mon sens, réside plutôt dans le fait qu'une commune puisse ouvrir à l'urbanisation des surfaces d'espaces stratégiques agricoles, malgré l'opposabilité des dispositions du PADDUC.

Donc la question n'est pas de savoir si la CTPENAF est utile ou non. La CTPENAF est une commission de droit commun, dont les leviers sont probablement adaptés aux enjeux des territoires français en matière d'urbanisme. En revanche, elle ne nous semble nullement adaptée pour répondre aux enjeux de notre île, qui subit une pression foncière colossale sur ses espaces agricoles et naturels.

C'est pour cette raison que nous avons récemment saisi le préfet, par courrier, c'était le 12 mai dernier, c'est très récent, afin de mettre en place un groupe de travail destiné à améliorer le fonctionnement de la CTPENAF.

Le préfet nous a répondu favorablement pas plus tard qu'hier, ce qui constitue une avancée, et nous en parlerons plus en détail dès lundi, lors de la prochaine réunion de la CTPENAF, qui aura d'ailleurs à examiner, vous l'avez dit, le PLU de Bunifaziu.

La vraie question que nous devons nous poser, je finirai là-dessus, tient plus à l'application, par l'État, des règles opposables en matière d'urbanisme. J'ai récemment souligné, vous l'avez peut-être entendu publiquement à la radio, les failles et le caractère arbitraire du contrôle de légalité.

Tant que ce contrôle de légalité ne sera pas exercé de manière rigoureuse et systématique en Corse, l'artificialisation des sols, malheureusement, se poursuivra.

Tant que la loi Littoral fera l'objet d'une application au cas par cas, à géométrie variable, la consommation des espaces agricoles, malheureusement, perdurera. Et tant que les documents d'urbanisme ne seront pas mis en compatibilité avec le PADDUC, le modèle de développement que vous souhaitez, comme nous, combattre, et dont la majorité des Corses ne veulent plus, ne pourra malheureusement pas être endigué, ni même adapté.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le conseiller.

Alors la question maintenant, va être posée par Saveriu Luciani.

Question n° 2025/E2/028 - Conférence sociale, prix des carburants et perspectives législatives, posée par M. Saveriu LUCIANI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse, le mois dernier, notre groupe vous posait une question sur le thème ô combien préoccupant de la précarité, vous demandant d'expliciter votre stratégie et d'avancer sur la tenue indispensable d'une conférence sociale.

Dans votre réponse, très détaillée, vous énumériez un inventaire des mesures et actions, ainsi que des financements engagés dans cette lutte.

Vous rappeliez également des chiffres alarmants, au-delà du seuil de pauvreté qui fait de la Corse le territoire le plus pauvre, avec de surcroît la population la plus âgée.

Triste constat que nous pouvons compléter ensemble, avec tant d'autres paramètres d'une île victime d'une colonisation revisitée...

Vous mentionnez en conclusion que, « Malheureusement, les propositions concrètes transmises aux gouvernements successifs sur les surcoûts des prix en Corse (carburants, alimentation, pouvoir d'achat) ont toutes été rejetées, faute de volonté de modifier la loi ou la réglementation » et que « Nous poursuivons aujourd'hui, au sein du Conseil exécutif, une réflexion sur la démocratie alimentaire, qui pourrait être un des enjeux d'une prochaine conférence sociale. » fin de citation.

Reste donc à attendre patiemment un calendrier, une stratégie et une opérationnalité.

Aussi, il convient de rappeler le travail de nos parlementaires qui pourront soutenir et accompagner nos revendications, et ce, de manière plus efficace.

Encore faut-il l'ériger dès à présent en point fondamental dans la discussion avec l'État.

Ces deux rapports concernant l'adaptation sont à l'ordre du jour, espérons qu'ils ne viennent pas contredire le fond politique de notre demande historique.

Paul-André COLOMBANI, par son action, a permis des avancées considérables dans la quête d'améliorer le quotidien des corses en matière de santé.

L'implantation d'un CHU inscrit dans la loi, et dernièrement le moratoire sur les maternités que nous entendons saluer à sa juste mesure, ce matin, dans cette enceinte, en qualité d'élus de la Corse, sont significatifs.

La PPL portant régulation des prix des carburants et contrôle des concentrations économiques en Corse qui sera déposée cette semaine par le député COLOMBANI en est un autre signe probant.

Puisqu'il est question de reprise d'un processus avec Paris qui, vous le redites, rejette nos propositions concrètes, nous devons, au travers d'une initiative complémentaire, répondre nous aussi à une situation de déséquilibre économique et social persistant faisant peser une forte pression économique sur les ménages corses.

Depuis plus de cinq ans, ce sujet fait l'objet d'interpellations répétées auprès du Gouvernement, afin de demander la mise en place de mesures spécifiques permettant de répondre à la situation exceptionnelle que connaît le marché de la distribution des carburants en Corse.

Ainsi, l'instauration de solutions pérennes de lutte contre les pratiques anticoncurrentielles dans le secteur des carburants est plus que jamais indispensable.

Or, dans les territoires ultramarins, des dispositifs réglementaires spécifiques existent.

Les décrets « Lurel », pris sur le fondement de l'article L. 410-5 du Code de commerce, permettent une régulation des prix et des marges dans les secteurs marqués par une concentration excessive.

Aussi, conformément à la demande formulée par l'Assemblée de Corse, il est nécessaire d'envisager la mise en œuvre d'un cadre législatif et réglementaire adapté aux contraintes et besoins spécifiques de la Corse, territoire insulaire.

Quelles évolutions, en la matière, ont pu être apportées à travers les discussions entre votre Exécutif et le Gouvernement ?

Quelles initiatives pouvez-vous proposer, notamment dans le cadre d'une évolution législative ?

Merci.

Mme Nadine Nivaggioni, Vice-Présidence de l'Assemblée de Corse, préside la séance en remplacement de la Présidente Maupertuis.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau. Quale hè ch'hà da risponde ?

Mme Bianca FAZI

À ringrazià vi.

Caru cunsigliu, Saveriu, votre question m'amène à m'interroger sur nos lacunes en matière de communication sur notre action concrète, quotidienne au service des publics fragilisés.

Elle est donc l'occasion pour moi de le rappeler, aujourd'hui : la politique sociale résulte d'un choix politique, celui de l'exécutif, de maintenir, en dépit d'un contexte budgétaire contraint, un haut niveau d'engagement.

Cette politique, c'est plus de 10 % des dépenses de la Collectivité de Corse, soit 225 millions d'euros cette année en fonctionnement et 2,8 millions en investissement. Une augmentation de plus de 30 % depuis 2018.

Ces engagements le sont souvent en collaboration avec les intercommunalités et les communes, car permettez-moi de le rappeler, les autres collectivités disposent de la compétence sociale.

Nous voyons ainsi des communes et des intercommunalités innover en la matière, particulièrement sur le non-recours aux droits. Je pense notamment à la commune de Bastia.

Le mois dernier je vous exposais notre stratégie mais je peux vous la résumer à nouveau aujourd'hui : nous agissons résolument sur les causes de précarité. Nous avons renforcé de façon significative notre politique de prévention des inégalités sociales et territoriales dès le plus jeune âge.

L'opérationnalité de cette méthode, on la retrouve dans les 9 pôles territoriaux de proximité et les quelques 200 travailleurs sociaux répartis sur l'ensemble des territoires de l'île, notamment dans le rural, qui agissent au quotidien contre l'exclusion sociale, et je les en remercie.

Vous me demandez d'ériger cette problématique en point fondamental dans la discussion avec l'Etat.

Je vous rejoins sur ce point et peut-être cela vous avait échappé mais la Conférence sociale du 23 mai 2022, à la veille de l'ouverture du processus de discussion avec l'Etat, affirmait, avec solennité et à l'unanimité, la nécessité d'intégrer un volet social et économique au cœur du projet de nouveau statut pour la Corse.

C'est ce que nous avons fait et je vous renvoie à la délibération « autonomia » du 5 juillet 2023 dans laquelle vous retrouverez les perspectives en matière sociale et de santé.

Le constat, que j'espère vous partagez, c'est surtout l'absence pour notre Assemblée d'un pouvoir normatif.

Alors dans ces conditions, vous faites le parallèle avec l'action du député Colombani et ses avancées pour améliorer le quotidien des corses notamment en matière de santé.

Je rappellerai juste le travail mené sur le projet de trajectoire vers un CHU de Corse, depuis 2019 avec à nos côtés, toute la communauté des soignants, mais pas que, des universitaires, des syndicalistes, des usages, etc., aboutissant à la délibération de cette Assemblée, du 26 octobre 2023, qui propose un modèle innovant de CHU, adapté à la Corse, multisites, etc...., un projet formalisé opérationnel qui a fait l'unanimité.

Depuis, nous n'avons eu de cesse de le présenter aux cabinets des différents ministres qui se sont succédé ! Et nous continuons de travailler, notamment sur la problématique de la recherche, de la formation avec l'obtention du premier cycle de médecine à l'Università di Corti, la mise en place de formations en Corse pour nos paramédicaux, l'obtention des TEP scan pour 2026...

Je salue donc l'initiative complémentaire de la proposition de loi du député Colombani, qui n'est pas encore arrivé devant le Senat. J'ai noté aussi et qu'il a intégré ce dispositif d'un CHU dans chaque région, à la PPL transpartisane dite Garot, qui fait tant débat dans le monde médical.

Mais je déplore une fois encore que les textes ne s'appliquent pas pour la Corse comme sur le continent, car, même si la contrainte par la loi est un moyen d'y parvenir, rappelons qu'un simple décret du Gouvernement suffirait pour créer le CHU de Corse. J'en veux pour preuve : le décret relatif à la création du CHU de Guyane vient d'être publié le 15 mai dernier au JO.

Toujours de manière complémentaire à nos initiatives, pour répondre à la problématique du carburant, le député Colombani porte cette question à l'Assemblée nationale, par la voie législative, mais là encore, si nous saluons l'engagement, il est important de rappeler qu'un décret suffirait à répondre à nos demandes d'adaptation de 2019, de 2021 et 2022 sur le prix des carburants ou le pouvoir d'achat.

Nous sommes donc très vigilants sur cette question si importante pour les budgets des ménages déjà précaires et pour l'économie insulaire. Cette problématique du prix élevé des carburants est partagée par toutes les tendances politiques, aux côtés du député Colombani.

Je salue aussi l'action du député Castellani qui s'est impliqué sur le sujet en interpellant à plusieurs reprises le Gouvernement. Il l'a fait en 2019, en 2022 et il l'a à nouveau interrogé le gouvernement sur ce sujet le 1^{er} avril dernier via une question écrite pour remédier à la situation de monopole que connaît la Corse et en rappelant la nécessité d'agir pour réguler les prix des carburants. Nous attendons la réponse...

Il faut que les corses entendent que nous œuvrons de manière forte pour améliorer leur quotidien, mais que tant que nous n'aurons pas de pouvoir normatif, et j'insiste sur le pouvoir normatif, nous ne pourrons pas corriger les inégalités de traitement auxquelles sont confrontés les citoyens insulaires par rapport à l'ensemble des citoyens, dans les conditions d'accès à bon nombre de produits et de services.

Nous voulons un pouvoir normatif, ici, pour cette Assemblée, et agir sur ces sujets sans dépendre de Paris !

Nous avons été élus pour une évolution constitutionnelle et nous avons été élus à la majorité à trois reprises depuis. Continuons à nous battre pour, et je suis d'accord avec vous, continuons à œuvrer dans ce sens.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi cara cunsigliera. Avà ci hè una dumanda di Don Joseph Luccioni.

Question n° 2025/E2/026 - Intelligenza artificiale : Integrazioni e sparghjera à a Cullettività di Corsica, posée par M. Don Joseph LUCCIONI au nom du groupe « Fà Populu Insieme »

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi, cara Presidenti.

Sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica.

U sviluppu di l'intelligenza artificiale hè una sfida tantu di u nosciu seculu chì si poni à l'Umanità sana.

Trà opportunità è minacci, issa rivoluzioni ùn hè micca sola tecnologica o numerica : intarrugheghja u rapurtu di l'Omu à a tecnica è à sè stessu.

À liveddu soiu, a Corsica pò purtà a so petra à issa transizioni maiò.

In l'intelligenza artificiale in particulari com'è in l'assestu numericu di modu generali, u nosciu paesi ùn hà micca à pata di u fattu isulanu.

L'IA presenta tantu opportunità sicuri di criscenza economica d'innuvazioni, in u settori privatu quant'è in u publicu.

Unipochi d'impresi corsi travaglianti nantu à issa transizioni numerica è si ghjovani dighjà di strumenti ufferti da l'intelligenza artificiale.

A Cullettività di Corsica è l'inseme di a putenza publica isulana ùn poni essa scantati da issu movimentu globali.

L'imbuschi sò troppu impurtanti : centru di dati, mudernisazioni di l'azzioni publica, uttimisazioni di i servizii publichi, mantinimentu di l'equilibriu suciali, mezu di trasformazioni, prisenza di a lingua corsa...

Custruiscia un'intelligenza artificiale à prò di l'amministrazioni, di l'agenti di a Cullettività di Corsica è soprattutto di u Populu corsu, ci pari essa quissu u scopu à rializà, a transizioni à riescia.

O Sgiò Presidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica, pudariati fà un puntu à a noscia Assemblea nantu à l'integrazioni e a sparghjera di l'intelligenza artificiale à a Cullettività di Corsica ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora u Presidente hà da risponde.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziau per a vostra questione, ci dà l'occasione di turnà nant'à una problematica ch'hà fattu l'ugettu digià di un scambiu trà l'Esecutivu è l'Assemblea di Corsica à l'occasione di a presentazione di u raportu nant'à u numericu.

L'avete detta, oghje l'intelligenza artificiale hè un'imbuscu, un inghjocu maiò pè tutte e sucetà è ùn si passa micca un ghjornu senza ch'ellu ci sia un articulu, una riflessione, un libru, o puru lege chì sò vutate pè circa attempu à sustene è à inquatrà iss'arnese novu chì mudifichighja di modu propiu prufundu u nostru raportu à u sapè è à u campà insieme è diceraghju chì l'Intelligenza Artificiale, appena cum'elle sò state e rete suciale, pò esse attempu un arnese di prugressu è/o un arnese d'alienazione, si vede per esempiu cù u duminu di e libertà pubbliche chì l'Intelligenza Artificiale pò esse utilizzata da demucrazie chì cercanu à parassi da unepoche di malfatte ma dinù di puteri auturitarii o dittatoriali chì cercanu à impastughjà i so citatini.

Pensu ch'ella hè una riflessione d'interessu strategicu è maiò. Cume pudemu fà à u nostru livellu pè circa à riflette è à decide ? Vi vogliu ramintà chì in l'annu 2022, hè statu digià identificatu u sugettu di l'Intelligenza Artificiale cum'è un sugettu maiò ind'u nostru Schema direttore territoriale di l'accunciamentu numericu, un schema intitulatu Smart'Isula. Ind'è a seguita è a messa in ballu di 'ssu schema emu creatu l'European Digital Information Hub Corsica, un accunciamentu d'imprese è d'attori publichi è lucali, chì sustenenu è travaglianu insieme à a riflessione è à l'azione, à u livellu di e rete suciale, di l'infurmatica, di u numericu è di l'Intelligenza Artificiale. Hà da sorte da qui à u 2026 una chjama à prugetti ind'è u quatu di i Fondi Europei chjamata DATA è Intelligenza Artificiale à u serviziu di l'interessu generale., una chjama à prugetti chì cercherà à favurizà tutti i prugetti di messa in cumunu è d'utilisazione di l'Intelligenza Artificiale à prò di l'interessu generale è si sà chì oghje ci hè un risicu maiò di maestria di tuttu ciò chì hè acquistatu ind'è u quatu di l'intelligenza artificiale da grandi gruppi chì ponu esse in cuntradizione cù l'interessu generale è publicu.

Ultimu puntu, dipoi parechji mesi emu messu in ballu una squatra à prugetti, una trentina d'agenti di a cullettività, per u più suttu à l'auturità di u DGA Michel Gaudeau Pacini. Ci hè ancu u Fab Lab chì hà travagliatu à prò di a riflessione interna à l'amministrazione è po dinù u serviziu d'Eric Ferrari pè riflette à una prima messa in ballu à l'internu di a Cullettività di Corsica di i mezi

chì sò oghje permessi da l'Intelligenza Artificiale, si sà quì dinù chì ci hè attempu una pussibilità d'ottimizzazione è un risicu, postu chì l'Intelligenza Artificiale ùn si pò micca è ùn deve micca sustituiscesi à l'azione di l'umani è di i nostri agenti.

Emu identificatu una vintina di pruposte chì faranu l'ughettu di un raportu ch'avaria da esse presentatu è dibattutu, spergu, davanti à l'Assemblea di Corsica da quì à a sessione di lugliu o à u più tardi, à a sessione di settembre.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi, O Sgiò Presidente.

Avà ci hè una dumanda di Serena Battestini per “Corse in Fronte”.

Don Jo, iè.

M. Don Joseph LUCCIONI

Aghju fattu 1'30 minutu.

Ci rallegremu, à nome di “Fà populu insemi”, di l'elementi chì sò stati purtati, è di modu generali, di a pulitica numerica, d'accunciamentu numericu purtatu da u cunsigliu esecutivu è i servizii di a Cullettività di Corsica. Mi pari chì l'istituzioni risponda propiu à l'imbuschi è à i sfidi di u XXIsimu seculu, in particolari di issu puntu di vista.

È v'accumpagnaremu, di sicuru, caru Presidenti di l'esecutivu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avà ci hè una dumanda di Serena Battestini, pè “Core in fronte”, nant'à u Vilayet San'Dumenicu in Bastia.

Question n° 2025/E2/031 - Quel avenir pour le « Vilayet Saint-Dominique » à Bastia ?, posée par Mme Serena BATTESTINI au nom du groupe « Core in Fronte »

Mme Serena BATTESTINI

Monsieur le Président du Conseil exécutif de Corse,

Le « Vilayet Saint-Dominique », construit à la fin du 19ème siècle par M. Aimé Sisco, constitue, avec ses influences byzantines, chrétiennes et musulmanes, un bâtiment architectural singulier dans le paysage bastiais, et plus particulièrement à Cardu.

À sa mort en 1915, M. Aimé Sisco souhaitait que le Vilayet ait une vocation sociale et non lucrative. L'hospice public de Bastia en avait hérité.

L'ouvrage, de 850 m², avec un terrain de 11 870 m² appartient, de nos jours, à l'Hôpital de Bastia.

Mais, aujourd'hui, abandonné, détérioré, squatté, il est en vente depuis le mois de décembre 2024 autour de 2,5 millions d'Euros.

Même s'il n'est pas classé, le « Vilayet Saint-Dominique » a un intérêt patrimonial indéniable.

L'absence d'un porteur de projet global fait craindre, à présent, une vente à la découpe, à des privés, avec d'éventuelles visées immobilières spéculatives.

Cette situation serait en contradiction avec les dernières volontés testamentaires de M. Aimé Sisco, à sa mort en 1915.

Notre question est la suivante :

La Collectivité de Corse n'aurait-elle pas vocation, selon vous, à intervenir, via l'Office Foncier de la Corse, pour sauver ce bâtiment et lui donner une vocation sociale ou culturelle pérenne à venir ?

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ghjè Anne-Laure Santucci in carica di a cultura ch'hà da risponde.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre question qui permet de rappeler le contexte particulier dans lequel s'inscrit aujourd'hui la vente du Vilayet Saint-Dominique.

Le Vilayet, comme vous l'avez souligné, est un édifice atypique par son architecture et sans nul doute un témoignage historique fort dans le paysage bastiais et au-delà du paysage bastiais.

Toutefois, il convient de rappeler que ce bien appartient, comme vous l'avez dit aujourd'hui au centre hospitalier de Bastia. Donc le centre hospitalier a engagé la mise en vente de ce bien afin de financer l'acquisition du terrain, dit « Labrettu » destiné à accueillir le futur hôpital.

Cette mise en vente du site s'inscrit donc dans une logique de stratégie foncière globale en lien direct avec la construction de ce nouvel hôpital. Vous le savez, il s'agit pour l'établissement de santé, mais aussi pour l'ensemble du territoire, au-delà de la ville de Bastia bien entendu, d'un projet structurant au service de l'intérêt général, au service d'une importance capitale qui permettra à la fois d'améliorer l'offre de soins de toute la Corse et de mieux répondre aux importants besoins de soins, ça rejoint la question précédente.

Il ne s'agit donc pas d'un acte de cession opportuniste ou spéculatif, mais d'une opération de réaffectation de ressources patrimoniales au profit d'un projet d'intérêt public majeur. Cette démarche ne relève donc pas d'une logique de désengagement patrimonial, mais bien d'un réinvestissement stratégique au bénéfice du territoire.

Par ailleurs la commission du patrimoine de l'hôpital, compétente en la matière, s'est prononcée favorablement sur cette orientation. Lors de cette discussion, la commission a aussi discuté de l'esprit du don de Sisco, et ce sujet a également été traité.

À ce jour, le prix de vente n'est pas définitivement arrêté. Toutefois, le plan local d'urbanisme de la ville de Bastia ouvre des perspectives favorables dans la mesure où la zone est classée comme constructible. Des divisions parcellaires pourraient être envisagées, mais le bâtiment du Vilayet existant de par son caractère architectural, sera conservé et mis en valeur. Il est en effet inscrit au périmètre du site patrimonial remarquable, ce qui en interdit la destruction et impose une attention particulière à sa réhabilitation. Une vente encadrée permettrait aussi de restaurer un bâtiment actuellement très dégradé.

S'agissant de l'Office foncier, puisque c'est le cœur de votre, il semble important de rappeler que d'une part, son projet principal est aujourd'hui prioritairement orienté vers le soutien à la production de logements accessibles dans un contexte de pression foncière, sociale et économique particulièrement marqué.

D'autre part, je vous le rappelle, mais vous le savez, l'Office foncier de la Corse peut aussi acquérir du foncier bâtiment ou non-bâti et cela pour le compte des communes ou de leurs groupements.

Le portage d'un bien tel que le Vilayet impliquerait une mobilisation financière importante, susceptible peut-être de réduire les capacités d'intervention de l'Office sur ses missions essentielles, mais ce point peut être discuté, y compris au sein du conseil d'administration de l'Office.

Cela étant, toute perspective de reconversion patrimoniale ou culturelle devrait reposer sur un partenariat solide adossé à un cofinancement structuré et faire l'objet d'une évaluation rigoureuse des conditions juridiques, techniques et financières de faisabilité. Cela inclut notamment, identification d'un porteur de projet clairement engagé ainsi qu'un plan de sortie échéance du portage qui ne saurait que c'était 3 ans.

Dans cet esprit, pour conclure et pour répondre à votre question, l'Office foncier, en lien bien entendu avec la Collectivité de Corse, demeure disponible pour engager un travail exploratoire avec l'ensemble des acteurs concernés, hospitaliers, institutionnels, associatifs ou culturels, afin d'examiner de manière partagée les conditions dans lesquelles une telle opération pourrait s'inscrire, toujours dans le cadre de l'intérêt général.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Ci arresta una sola dumanda ch'hà da esse fatta da Elisa Tramoni pè
« Fà populu ».

Question n° 2025/E2/032 - Chì diminsioni pà a cummemurazioni di l'avinimenti d'Aleria ?, posée par Mme Elisa TRAMONI au nom du groupe « Fà Populu Inseme »

Mme Elisa TRAMONI

Vi ringraziu.

O Sgiò Prisidenti di u Cunsigliu esecutivu di Corsica,

50 anni fà s'hè tinutu un avinimentu chì hà cambiatu a faccia di a Corsica pà u sempri. I 21 è 22 d'Austu di u 75 ani stampatu una vulintà forti di ghjustizia è di difesa di l'identità culturali corsa, in a menti di l'isulani. U fattu di mova si contrà a problematica stritta in quant'à a pruduzioni viticula hà in fattu parmissu di metta in lumu problematichi monda più larghi com'è a nicazioni di i diritti d'un populu, di a so cultura, di a so lingua, di a so tarra, è di a so capacità à dicida di u so avvena. È issi problematichi firmani sempri oghji.

Iss'avinimenti si scrivini in u periudu di u Riacquistu, periudu di presa di cuscenza culturali, suciali è pulitica maiori, cù i so ideai naziunalisti muderni, è i so rivendicazioni forti (com'è a riapertura di l'Università, a ricunniscenza di u populu corsu, a difesa è a prumuzioni di a lingua, a difesa di l'ambienti, a lotta contr'à a speculazioni).

Ciò chì hè statu trattatu solamenti com'è un avinimentu puliticu devi essa cunsidaratu oghji è più ch'è mai com'è un fattu storicu. Issu fattu oghji ùn faci più solamenti parti di a storia di i naziunalisti, ma di storia di a Corsica.

Allora à chì ni semu oghji à discussioni incù u Statu nant'à u statutu d'autunumia, hè più chì primurosus di ricunnosca l'impurtanza storica d'Aleria, pà i ghjinirazioni attuali è à vena. Ghjust'à puntu, i ghjovani ani dighjà musciatu u so intaressu pà u sughjettu incù u votu d'una muzoni di sustegnu à l'associu Aleria 75 da l'Assemblea di a Ghjuventù.

Par ch'idd'ùn si sfundessi mai u chjassu di issa storia, par chì i ghjinirazioni à vena ùn si smintichessini micca di ciò chì fù, è ch'iddi si ni ghjuvessini pà custruiscia ciò chì sarà, vi dumandu di chì manera u Cunsigliu esecutivu hà da pudè ricunnosca a diminsioni storica di l'avinimenti d'Aleria è accompagnà l'organizzazioni di i so cinquant'anni, nant'à punti simbolichi è matiriali, à u latu di l'attori assuciativi, culturali è stituziunali impignati in issa dimarchja di mimoria.

Vi ringraziu

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

A risposta ghjè Bianca Fazi chì a face.

Mme Bianca FAZI

Madama a Presidente, cara cunsigliera, cara Elisa,

Ete dettu parechji affari. D'aostu 75, l'azione curagiosa, sincera è ghjustificata di una manata di patriotti, hà sullivatu l'isula sana, ma hà permessu dinò una presa di cuscenza chì s'hè prufundamente arradicata in u fattu puliticu isulanu. Vulia ringrazià a prisenza quì di Bernard Pantalacci, di Sampieru Mari chì s'impieganu per fà d'Aleria veramente un evenimentu storicu per issi 50 anni.

Le sort fait à la Corse, relevé depuis son annexion et réitéré par les insulaires sous des formes diverses à différentes époques, est vu ici à la fois comme une injustice contre laquelle il convient de lutter, et comme la possible matrice d'une nouvelle revendication, plus large, plus affirmée, plus pragmatique.

Issi dui ghjorni anu fattu chì sta mossa hà da scrive a Corsica in una traghjettoria nova. Ces faits, conjugués à une expression culturelle naissante, le Riacquistu, aboutissent à la création de mouvances ambitieuses et décomplexées, dont l'audience va aller crescendo, pour installer durablement la question corse comme un fait politique, un atout pour l'avenir de notre île. L'organisation politique des revendications, basée sur le concept de libération, va engendrer une multitude de groupes de défense, d'associations de terrain, de contre-pouvoirs, qui permettent à l'expression démocratique de trouver un chemin vers la reconnaissance d'un peuple. Cinquante ans après, les mémoires sont toujours vives.

C'est pourquoi l'anniversaire qui se profile doit être digne, certes, mais aussi montrer la continuité d'un combat politique, social et culturel, qui s'impose avec autant de détermination qu'à cette époque. L'ancrage dans le présent, mais surtout un engagement pour demain, doivent guider l'action de notre collectivité. Vous êtes l'exacte illustration, chère Elisa Tramoni, du fait qu'une commémoration n'a de sens que si elle permet un apprentissage et la transmission de valeurs aux nouvelles générations.

L'assaut d'Aleria en 1975, dont vous êtes la dépositaire de la mémoire, sera aidé en vertu des règlements des aides de notre Assemblée.

Son programme mêle moments festifs, pauses mémorielles et discussions sous un format table ronde.

Vous le savez, notre Collectivité propose un geste fort : l'acquisition du terrain de la cave sur lequel s'est déroulé cet événement marquant.

Ainsi, un nouveau lieu de mémoire pourrait voir le jour sur le territoire d'une commune où nous investissons énormément pour préserver et transmettre l'esprit d'un peuple.

Le musée d'Aleria, la cité antique et le champ de fouilles au sud de la commune sont emblématiques de notre politique patrimoniale et culturelle.

D'ailleurs, nous proposons, durant la période de commémoration des événements d'août 1975, d'y installer une partie des manifestations :

- Une représentation théâtrale sera donnée dans l'amphithéâtre,
- Une exposition de photos des journées de 1975 sera proposée au public.
- Une conférence-débat sera également organisée pour marquer cette commémoration.

Ete dettu, ciò ch'è no cunsideremu cum'è un fattu storicu entrerà in a Storia di a Corsica à partesi da quist'annu è a nostra istituzione piglierà tutta a so parte à sta cummemurazione bramata

Alors que nous négocions une autonomie pour la Corse, le souvenir des moments forts de cette histoire contemporaine est, nous l'espérons, un gage de cohésion, tant nous savons l'attachement de chacun d'entre nous ici présent pour cet héritage commun.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, scusate, ci hè torna una dumanda ! Mi sò sbagliata, ùn sò micca perchè hè passata « à l'assu » cum'è si dice, ghjè a dumanda di Jean-Christophe Angelini sur la maîtrise du recours à l'assistance à maîtrise d'ouvrage. On va peut-être attendre le président de l'exécutif parce que je pense que c'est lui qui doit vous répondre. Il est là.

Veuillez m'excuser parce que j'ai fait une erreur. Excusez-moi.

Je vous en prie, allez-y.

Question n° 2025/E2/027 - Maîtrise du recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, posée par M. Jean-Christophe ANGELINI au nom du groupe « Avanzemu »

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président du Conseil exécutif, la Collectivité de Corse et ses satellites ont régulièrement recours à l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO). L'AMO intervient pour apporter conseils et expertise.

Dans ce cadre sont réalisées des études, des démarches d'accompagnement de la puissance publique dans ces projets, démarches du conseil sur les politiques publiques, etc.

L'apport des AMO n'est pas contestable puisqu'il propose des compétences nécessaires et même indispensable à la mise en œuvre des politiques de nos institutions.

Néanmoins, et nous l'avons vu encore récemment à l'aune du débat budgétaire, il présente un coût non négligeable pour une puissance publique par ailleurs soumise à des contraintes budgétaires toujours plus étouffantes.

La réduction des dépenses pourrait, c'est une piste de réflexion, se trouver également dans la diminution du recours à ces mêmes AMO. Pour ce faire, il n'est pas question d'abandonner un quelconque projet ou une démarche, mais d'avoir recours à nos compétences internes, y compris en mutualisant avec les satellites.

Nous savons que nos effectifs regorgent de compétences, autant les solliciter. Cela a d'ailleurs été le cas notamment pour la réalisation d'Acqua Nostra 2050 qui est un document stratégique pour la politique liée à la ressource en eau et dont l'élaboration fut exclusivement liée à nos ressources internes. Ça n'a pas été le seul, mais celui-ci nous a semblé emblématique. Nous ne doutons pas que ce ne soit qu'un exemple parmi d'autres donc, et qu'il nous faille généraliser cette pratique.

Aussi pouvez-vous, Monsieur le Président du Conseil exécutif, nous présenter un tableau récapitulatif pour la Collectivité de Corse et chacun de ses satellites, de la masse budgétaire dédiée aux AMO sur les 3 exercices précédents et la mettre en perspective avec la masse salariale de nos structures ?

Quelles marges budgétaires pourrions-nous ainsi dégager pour les exercices à venir en optimisant les compétences de nos ressources humaines internes ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Merci pour votre question.

Vous l'avez rappelé, la question de la place des assistances à maîtrise d'ouvrage est une question importante non seulement pour la Collectivité de Corse et ses satellites, mais je dirais pour l'ensemble des institutions. On sait notamment que le recours systématique ou en tout cas trop large, de l'Etat à des cabinets conseil et à des prestations d'AMO a notamment été critiqué au plan technique par la Cour des comptes et au plan politique par la représentation nationale française. Donc la question est légitime, a fortiori dans un contexte où il y a à la fois la nécessité de repenser la mobilisation du capital humain au sein de la Collectivité de Corse et dans les agences et offices notamment, d'un côté une nécessité de remobiliser, mais également une nécessité de rationaliser les dépenses puisque les AMO ont également, et vous le dites dans votre question, une incidence budgétaire.

Comment on a essayé de répondre, et je dirais d'abord d'un point de vue théorique et ensuite d'un point de vue pratique, à cette exigence de point d'équilibre ?

D'abord rappeler, mais c'est la trajectoire théorique de tout décideur, privilégier le recours aux compétences internes et limiter le recours aux assistances à maîtrise d'ouvrage externes dès lors que la question a un caractère tellement technique, tellement pointu, tellement particulier qu'il n'est pas envisageable de le traiter en totalité et quelquefois même en partie au plan interne. Donc ça c'est, je dirais, la position de principe.

Est-ce qu'elle a toujours été appliquée avec toute la rigueur au sein de la Collectivité de Corse comme ailleurs ? Je pense que ce n'est pas forcément le cas, en tout cas, nous devons réfléchir, notamment à travers ce qui a été engagé, c'est à dire la revue générale des dépenses.

Dans l'état de la revue générale des dépenses, un des objectifs, c'est bien sûr d'arriver à une rationalisation de nos dépenses et notamment et principalement de nos dépenses de fonctionnement, puisqu'on sait que ce sont celles-là qu'il faut contenir pour préserver notre marge d'investissement. Donc nécessairement, il y a une discussion sur la place des AMO.

Je n'ai pas eu le temps de répondre dans le détail à la question. Moi, ce que je vous propose, c'est de renvoyer cette analyse détaillée, y compris dans le cadre du travail partagé avec la commission des finances. On a proposé de travailler à livre ouvert sur ces questions comme sur les autres.

Globalement, ce que je peux vous dire, c'est que, mais vous le savez vous-même, notamment parce que sans parler même de votre qualité et de vos fonctions de maire de Porto-Vecchio, vous avez été président de l'ADEC, vous avez été président de l'Office foncier, vous savez par exemple l'Office foncier, la PPI à l'époque, elle a été externalisée à travers le recours à une AMO. A l'ADEC aussi, il y avait un certain nombre de prestations extérieures. Il y a des endroits où, à l'évidence, à mon avis, y compris si on est dans une optique beaucoup plus restrictive, les AMO par la complexité des dossiers et par la nécessité de les sécuriser vont rester indispensables.

Je prends un exemple ou deux : les fonds européens. Les fonds européens, on a une AMO qui nous accompagne pour essayer de sécuriser une matière qui est de plus en plus technique, de plus en plus exigeante avec des risques importants, y compris des années plus tard d'obligations de remboursement de crédits, voire des risques non seulement sur le terrain de la responsabilité budgétaire et financière, mais y compris sur le terrain de la responsabilité pénale.

Un autre exemple, d'AMO c'est l'AMO dont nous avons décidé en commun, le principe et la mise en œuvre avec l'État, les chambres de commerce et d'industrie, chambres de métiers et d'artisanat et Collectivité de Corse pour avoir à la fois un diagnostic partagé et une identification dans un domaine qui est très technique d'un ou deux chemins au pluriel possibles pour aller vers le rattachement.

Vous citez également l'exemple vertueux de du plan Acqua Nostra par l'Office hydraulique. C'est vrai, je signale simplement qu'il y a des matières, ou des domaines, ou des institutions dans lesquelles il y a historiquement une compétence technique qui est plus forte que dans d'autres domaines. Donc l'Office hydraulique a produit ce plan.

Je voudrais citer, sans être exhaustif, d'autres domaines stratégiques dans lesquels nous avons fait le choix politique de ne pas externaliser, ne fût-ce qu'en partie à travers une AMO. Par exemple, le schéma urbain, la révision du schéma montagne, le plan forêt-bois, l'analyse du PADDUC.

Alors c'est vrai que l'analyse du PADDUC, ça a pris du temps, mais c'est un temps aussi qui est la résultante du fait de ne pas vouloir externaliser, ne fût-ce qu'en partie, cette analyse, et de s'en remettre à nos services, Collectivité, agences et offices.

Autre exemple important, la révision de la PPE, pourtant un domaine extrêmement technique. Là, on a des compétences fortes au sein de l'AUE, on les a mobilisées.

Les opérations d'infrastructures, on va venir bientôt présenter une nouvelle PPI, on n'a pas fait appel à des cabinets spécialisés, où encore, au plan interne, vous savez qu'on est actuellement dans une réflexion et dans des décisions importantes sur l'organigramme, sur le chantier RH. Je n'ai pas souhaité, le choix était partagé avec le DGS, que nous externalisions. Ça a été un travail considérable, mais c'est un travail qu'on a porté en interne et dont le résultat sera présenté suite à un travail exclusivement interne.

Donc voilà. On reste et je termine, sur des dépenses qui sont importantes. Globalement, d'après les éléments de parangonnage de benchmarking que j'ai, on est plutôt dans la fourchette basse des AMO, mais une fois encore, je dirais, on a un tel éventail de compétences qu'on ne retrouve pas systématiquement dans les autres collectivités, régions de droit commun, départements, agences, offices, compétences particulières, ATC, développement économique, aménagement du territoire, donc on a un tel échantillonnage de compétences que quelquefois, à mon avis, y compris si on est dans une approche extrêmement encadrée du recours à l'AMO, ça va rester indispensable.

Par exemple, dans certaines matières, je pense par exemple à l'expertise en matière de flotte téléphonique, en matière de sécurisation pour partie des systèmes informatiques, etc., même si on a de très fortes compétences internes, même si on a un opérateur comme la SITEC, à un moment donné, on reste obligés d'avoir recours à des partenaires extérieurs.

Par contre, là où il y a un vrai travail qui est à la fois un travail politique et un travail budgétaire, c'est de limiter à la partie la plus indispensable possible et la plus utile possible le recours aux prestataires extérieurs.

C'est le travail qui a été engagé et pour répondre à votre question, je donnerai l'ensemble des éléments chiffrés à la commission des finances présidée

par Louis Pozzo di Borgo, dans le cadre du travail ouvert à l'opposition que nous vous avons proposé de mener, y compris sur la revue générale des dépenses.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Emu compiu a seduta di e dumande à bocca.

Vuleriu fà duie o trè cummunicazione, ma forse, emu da fà a chjama.

Madame Anna Maria Colombani, Secrétaire de séance, procède à l'appel nominal des conseillers.

La séance est ouverte à 12h15 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Quelques informations et moment aussi de commémoration.

D'abord, je voudrais rappeler qu'est décédé Angelo Rinaldi, Ange-Marie Rinaldi de son nom de baptême, le 7 mai dernier, à l'âge de 84 ans. Membre de l'Académie française, comme chacun le sait, il laisse une œuvre de romancier exceptionnelle, estimée. Il laisse aussi le souvenir d'un critique littéraire à la plume acérée, très acérée même, avec un rapport à la Corse ambivalent, très ambivalent qui s'était fendu d'une tribune d'ailleurs sur la langue corse, c'était au moment des accords de Matignon, qui avait fait écouler elle-même beaucoup d'encre et de réactions dans l'île.

Mais je voudrais. Citer Ghjacumu Fusina qui à l'époque avait dit, « c'était pourtant quelqu'un qui parlait sans cesse de la Corse, qui parlait très souvent corse et qui le parlait très bien ». Donc il laisse sa part de mystère en partant avec ce comportement et cette analyse assez paradoxale. Mais quoi qu'il en soit, je tenais à avoir une pensée pour cet homme brillant.

Je voudrais aussi avoir une pensée avec vous pour la doyenne des Ajacciens qui s'en est allée, Jeannette Mari qui a connu la joie à l'âge de 108 ans, de rencontrer le pape François lors de sa venue le 15 décembre dernier. Sa Sainteté l'avait bénie. C'était un moment et une image magnifique d'ailleurs de cette rencontre. Je tenais évidemment non seulement à avoir une pensée pour elle, mais bien évidemment en vous y associant, avoir une pensée pour sa famille, 108 anni, ùn sò micca nunda.

È po una pensata di sicuru per Vincent Ciccada, militant nationaliste, élu dans les mandatures de mars 98 à décembre 99, puis ensuite, de 99 à 2004. Il était membre du groupe « Corsica Nazione » à l'époque, membre de la CDENATE, membre aussi de la commission de contrôle. Il a été ensuite membre du CESEC de 2005 à 2017, conseiller municipal de Grosseto-Prugna, conseiller communautaire des communes de la Piève et d'Ornano et du Taravo. Vous le savez, militant passionné de langue et de culture corses, il était fondateur de la radio Frequenza nostra. Comme il a été membre de notre Assemblée, je souhaiterais qu'on fasse une minute de silence.

Une minute de silence est observée dans l'hémicycle.

Il y a aussi des bonnes nouvelles et je ne peux résister, et je sais qu'il ne m'en voudra pas, mais je ne peux résister à féliciter Jean-Martin Mondoloni et également Monsieur Pellegrini, notre déontologue et ancien DGS, qui ont pris du grade et qui sont, et le grand-père, et l'arrière-grand-père de jumelles qui sont arrivées récemment. Dunque, longa vita à isse ciucce, ghjè una bella nutizia, ci face assai piacè è auguri di sicuru à u babbone, à l'arci-babbone, à i parenti è à tutta a famiglia.

Sur l'organisation de nos travaux, je tiens à souligner et à vous informer que Madame Bozzi n'est plus membre de notre Assemblée, je l'ai dit hier en commission permanente, à la suite donc d'une condamnation qui est tombée le mercredi 14 mai.

Au-delà de cette décision de justice que moi je ne commenterai absolument pas, je tiens à remercier Madame Bozzi pour le travail qu'elle a réalisé au sein de cet hémicycle, dans les différentes commissions, en conférence des présidents où elle a été assidue. La remercier aussi pour sa participation régulière.

Je tiens à souligner, moi, que je ne connaissais pas Madame Bozzi avant de devenir présidente de l'Assemblée de Corse. Nous avons eu des rapports non seulement très cordiaux, mais aussi amicaux. Je tiens à témoigner non seulement de son engagement politique, même si nous n'avions pas les mêmes idées, de son engagement politique et de sa volonté permanente de trouver des points d'équilibre lorsque nous avons été confrontés, et bien évidemment ça arrive souvent, à des divergences de vues fortes, des fois dans des moments de tension importante. Madame Bozzi a toujours essayé de contribuer du mieux possible pour trouver des solutions équilibrées et apaisées aux problèmes qui se posaient à nous.

Donc, elle sera remplacée dans les jours qui viennent et dès la prochaine session, par Madame Paule Casanova-Nicolai qui est la maire de Guargualè qui nous rejoindra. Elle ne pouvait pas être présente, elle a été convoquée dès hier, mais elle ne pouvait pas être présente à cette session. On lui souhaitera bien évidemment la bienvenue lorsqu'elle sera parmi nous.

Monsieur le Président, est ce que vous voulez dire un mot ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Simplement quelques mots après vous, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, puisque l'organisation de nos travaux fait que nous aurons à nous exprimer cet après-midi pour la plupart d'entre nous, après votre discours à la fois sur l'actualité récente et le contexte d'ensemble de l'île. Donc cela sera abordé en son temps.

Puisque c'est le moment des hommages, je voudrais me joindre à ceux que vous avez rendus.

D'abord et dans l'ordre, bien sûr, saluer Valérie Bozzi qui quitte cette Assemblée suite à une décision de justice. Il ne m'appartient pas de commenter les décisions de justice, mais on peut remarquer simplement que la question de l'exécution provisoire pour des décisions pénales en première instance, au demeurant, une exécution provisoire prononcée par le juge, qui en a le droit, sans qu'elle n'ait été requise, donc la question de principe de l'exécution provisoire d'une décision pénale est un point qui fait débat de façon générale et qui m'interpelle en tant que citoyen, en tant qu'avocat et en tant qu'élu, tout simplement pourquoi ? Parce que lorsqu'il y a une décision de justice en matière civile qui prononce l'exécution provisoire, vous avez un recours qui vous permet de saisir un juge pour arrêter l'exécution provisoire et si le juge considère que l'exécution provisoire ne remplit pas un certain nombre de conditions, eh bien, il interrompt cette exécution provisoire. Possibilité d'un recours, y compris dans des domaines très graves, des condamnations lourdes, des interdictions professionnelles, etc.

Si vous avez une décision de la justice administrative qui prononce l'exécution provisoire, vous avez la possibilité de saisir un juge pour interrompre l'exécution provisoire, y compris dans des décisions lourdes, par exemple des radiations de la fonction publique, par exemple des démolitions qui sont ordonnées, vous pouvez saisir un juge. Et en matière pénale, alors même que les conséquences sont graves et même irréversibles d'un point de vue de la perte d'un mandat, vous n'avez pas cette possibilité.

Donc moi je l'ai dit, au-delà du cas de Valérie Bozzi, et ça concerne y compris d'autres personnalités politiques avec lesquelles au plan français, européen et international, je n'ai aucune sympathie, c'est un problème de principe pour moi. Je crois qu'il y a un vrai principe et à mon avis un principe même qui est peut-être de nature constitutionnelle. Donc on laissera les procédures se faire. Je tenais quand même à m'exprimer sur ce point de droit.

Au-delà du point de droit, comme vous l'avez fait Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, je salue Valérie Bozzi.

Elle était dans l'opposition, famille de droite. Nous sommes partis de position politique très éloignée. Nous restons éloignés sur beaucoup de choix importants. Mais au-delà de ça, elle a été une collègue sur laquelle, aussi bien au plan politique et au plan humain, nous avons, toutes et tous en permanence, pu compter notamment dans un véritable esprit de dialogue. Bien sûr, je tenais à exprimer ces éléments publiquement.

L'usage est que nous commençons nos sessions, Madame la Présidente de l'Assemblée de Corse, en évoquant aussi, malheureusement les disparitions. Vous avez évoqué Vincent Ciccada, je voudrais le faire à mon tour pour l'avoir connu en tant que militant politique, en tant qu'élu et en ce qui me concerne, en tant que tout jeune militant à l'époque, avant même son mandat dans les années 90. Vous l'avez dit, mais je crois que c'est important de le souligner, Vincent Ciccada a été un acteur important des luttes politiques, des luttes sociales, écologiques et associatives de cette terre. Il fait partie de notre histoire collective.

Rappeler qu'il a fondé le journal « U Taravu », informations au niveau local, rappeler qu'il a été à l'origine de la radio Frequenza Nostra, radio associative, et on sait l'importance qu'ont eu, particulièrement en Corse les radios associatives, notamment avant que l'audiovisuel public ne vienne délivrer une information adaptée à la Corse, mais les radios associatives occupaient un espace médiatique et politique qui était un espace interstitiel. On peut peut-être rappeler par exemple que Radio Corse international avait été plastiquée à l'époque parce que cette radio délivrait une information qui n'avait pas l'heur de plaire au pouvoir parisien.

Rappeler son engagement écologiste, vous l'avez fait, il y a eu l'association « le GARDE », il y a eu la présidence de la commission de l'environnement du CESEC de 2005 à 2017, avec, y compris à travers des autosaisines, des rapports importants, y compris avec une vision large de l'écologie. Et là, on fait la jonction avec son engagement politique plus large puisque notamment, il avait travaillé beaucoup dans le cadre du CESEC sur la question du déficit de titres de propriété dans les zones rurales, de montagne et de l'intérieur, pour essayer d'apporter des réponses et permettre une mobilisation du foncier, notamment dans une perspective de mise en valeur agricole.

Et enfin, et je termine, un engagement politique nationaliste de la première heure, notamment à travers son mandat d'élu territorial de « Corsica Nazione » de 1998 à 2004, une période qui était une période difficile pour la Corse, pour les nationalistes et au-delà.

Je termine par-là, ceci explique aussi pourquoi, y compris tout à l'heure, lorsque nous aurons à parler du contexte actuel, je crois que nous avons bien, les uns et les autres, quelle que soit la place que nous occupons dans l'hémicycle et a

fortiori en ce qui concerne les nationalistes, je crois que nous devons à ces hommes et à ces femmes, à ce passé souvent douloureux que je viens d'évoquer, à ce présent que nous avons à chercher à rendre apaisé, et à ce futur que nous voulons construire, nous devons à tout cela d'être à la hauteur des enjeux et de chercher en permanence à privilégier dans tous les espaces, existants ou à construire, les logiques d'apaisement et de dialogue. Mais c'est un autre débat. Nous y viendrons tout à l'heure.

Un dernier mot aussi pour un ancien élu de cette Assemblée, député aujourd'hui, François-Xavier Ceccoli qui a perdu son père récemment. Bien sûr, je lui transmets au nom du Conseil exécutif mes condoléances attristées, comme je transmets e nostre cunduglianze cummosse è fraterne à a famiglia di Vincent Ciccada è dinu à a famiglia di Nicolas Sialelli, un vechju militante di e prime ore di l'ARC, di l'UPC dopu, di « Femu a Corsica », di « Fà populu insemi », unu di ste donne, di st'omi chì puru quand'elli sò scunnisciuti, facenu parte di a nostra storia cullettiva perchè anu campate tutte l'ore e più difficiule, e più felice.

À nome di sta storia cullettiva, pensu chè duvemu cuntinuà à insulcà l'avvene.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Oui, Charlotte.

Mme Charlotte TERRIGHI

Merci, Madame la Présidente de me donner l'occasion ici de manifester toute ma solidarité à Valérie Bozzi. Il n'est pas question pour moi non plus de commenter ou de juger une décision de justice. Je la respecte même si je suis dans le questionnement et l'incompréhension pour les mêmes raisons juridiques que celles évoquées par le président de l'exécutif il y a un instant.

Je veux simplement lui dire ici merci, merci pour son grand sens de la solidarité et pour sa discrète bienveillance, pour son énergie sans faille à défendre ses convictions et pour la qualité de ses interventions.

La Corse est privée pour l'instant d'une élue qui a toujours eu une vision qui donne du sens à la politique, mais une vision toujours forgée par l'écoute des autres et en particulier celle de ses concitoyens. Quand tout est fichu, il y a encore le courage et Valérie s'est forgé très tôt une carapace face aux vicissitudes que lui a imposé la vie et face aux détractations et commentaires désagréables, et même ceux émanant parfois de ses soi-disant proches.

Elle sait que la politique est un chemin souvent mené d'embuches, mais elle sait également que chaque moment est un commencement et que l'échec n'est pas fatal.

Alors pour la suite, je lui souhaite le meilleur et je vais lui transmettre pour finir, une pensée d'Einstein qui, si elle veut, elle pourra faire sienne « les gens faibles se vengent, les gens forts pardonnent et les gens intelligents ignorent ». Je te sais, Valérie, forte et intelligente.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, Madama a Presidente,

Duie parole per Valérie Bozzi, di sicuru, ùn parleraghju micca di a decisione di gjustizia, hè sò ch'ella hè, è ci vole à accittà la.

Vogliu sempliciamente testimunià di a mo amicizia, è u mo sustegnu per quella chì m'hà permessu in 2017 di ritruvà una piazza in a pulitica corsa quandu parechji amichi m'avianu lasciatu cascà.

Quella chì accettava e nostre sferenze è sopratuttu a mo libertà di pensà.

Quella chì hà avutu l'intelligenza di caminà nant'à a strada di l'autunumia di a Corsica, di pettu à u parè magiuritariu di u so campu puliticu d'origine.

Per compie, li vogliu dà u cunsigliu di cuntinuà à fà a pulitica d'una manera sferente perchè hè passiunata, hè passiunata per a so cumuna, è per a Corsica. È da quì à trè anni, sò sicuru ch'ella serà di ritornu in st'assemblea.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

Oui, comme tout un chacun, je ne commenterai pas les décisions de justice même si en termes de droit, le signal que renvoie le droit dans cette affaire à tout le moins interroge. Rappeler que sur cette affaire, elle fait appel et qu'elle est de ce point de vue encore présumée innocente.

Dire aussi, parce qu'il y a eu des tas de commentaires sur les divergences qui sont apparues publiquement l'année dernière sur les débats relatifs au processus Beauvau, il n'y a jamais eu qu'une divergence entre nous, elle était d'ordre politique et ce fut celle-là.

Pour le reste, la co-présidence a été un compagnonnage agréable, fonctionnel et surtout adossé à ce qu'était Valérie. Je voudrais revenir là-dessus.

Moi, j'ai réellement connu Valérie en 2017, à l'occasion des élections territoriales. Chacun sait ici que cette élection, comme tant d'autres, ce sont des rince-linge et que nous arrivons en fin de campagne, épuisés, fatigués, éreintés.

Je me souviens de Valérie enceinte à cette époque-là, et je me suis souvent demandé où elle trouvait la force, le courage et les ressources pour ce qui est un long marathon. Et c'est à cette époque-là que j'ai découvert ses facultés rares, ce courage, cette détermination et cette faculté à être ce qu'elle est, essayer de ne pas ressembler aux autres, ce qui s'est manifesté à l'occasion de débats récents, sans pour autant se départir de celles qui sont ses convictions profondes.

Fort de ses ressources, moi j'ai eu l'occasion, comme beaucoup d'entre vous, d'échanger avec elle, évidemment de lui témoigner comme je le fais publiquement aujourd'hui, ma solidarité, mon soutien plein et entier du point de vue humain.

J'ai l'habitude de dire que le temps qu'on donne aux autres, c'est le temps qu'on ne donne pas aux siens. Gageons qu'elle pourra désormais donner un peu plus de temps aux siens sans évidemment abandonner sa passion qui est celle de l'engagement public que lui rendent bien ses administrés locaux et gageons qu'elle saura revenir plus forte, plus impliquée encore dans le débat public tant il est vrai que le débat public a besoin de voies alternatives dont elle sait si bien se faire l'écho.

C'est en tout cas au nom du groupe, ce que je souhaitais lui manifester.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

O Sgiò Presidente di l'esecutivu,
 Signore è Signori i cunsiglieri esecutivi,
 Signore è Signori i cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica,

Sta sessione s'apre una volta di più indè un ambiente pisivu. U settore agriculu hè toccu torna un volta.

C'hè statu quachì settimana fà, l'assassiniu di Pierre Alessandri. U veranu ellu ghjè vultatu, i fiori sò sbucciati ma Pierre, ùn c'hè più. Pensu à a so famiglia, a so amichi. Ma e dumande sò sempre e listesse. Perché ? Perché l'anu tombu ? Annant'à stu drama ùn si sà nunda, oghje chì ghjè oghje. È tutti vulemu una risposta ! È u più prestu pussibile !

Dopu, è senza paragunà perchè ùn ci hè micca rilazione trà issi sferenti atti è mumenti, dunque veramente senza fà u mischju trà tuttu, sò affari sferente, qualchi ghjorni fà, a sapete, ci sò stati incendii è po dinò arrubecci, ùn si sà micca ma ci sò stati arrubecci dinò d'arnesi di parechji agricoltori. Di sicuru ùn hè mortu nimu... Ma aghju da dì anc'assai ! Anc'assai ch'ellu ùn hè mortu nimu! Ma a vita di l'agricoltori, a sapemu, hè abbastanza straziata, di più in più.

L'agricultura corsa ghjè sottu pressione, per via di a speculazione immobiliare è fundaria : a terra hè scarsa, è cara i giovani ùn si ponu più stallà, ancu puru cù l'aiuti, di l'ODARC è di tutti, perchè chì ùn trovanu micca a terra l'acqua manca dinò in certi rughjoni...

È, ind'è issu cuntestu, ci sò state l'inghjoglie chì sò state fatte da un agricoltore à u Presidente di l'esecutivu. Ciò chì s'hè passatu hè grave. Eiu, di sicuru, sò sulidaria di u Presidente di l'esecutivu, di l'omu, di l'amicu, di u militante, di l'elettu. Perché ch'ùn si parla micca cusì !

Ma sò dinò sulidaria di st'omu vittima u lindumane di un incendiù. Perde u fruttu di u so travagliu, è si sà chì in agricultura, l'affari ùn si facenu micca in quattr'è trè sette. Chì ci vole mesi, è ancu anni per pudè fà qualcosa chì tene a strada.

Ghjè un scumpientu per ellu è i so figlioli.

È dicu attenti ! Attenti à e manipolazione, à e speculazione, attenti à e cumbriccole...

Attention aux manipulations donc, aux amalgames trop hâtifs, attention car la paix si durement acquise est vulnérable.

Les arrestations de ces dernières heures aussi qui, encore une fois, sont déconnectées des événements que j'ai évoqués tout à l'heure, les arrestations dans le mouvement nationaliste viennent appesantir le climat déjà délétère et ne laissent présager rien de bon. Je ne peux que demander l'apaisement et aussi que le dialogue prévale entre tous. Le dialogue, les mots, les actes, les mains qui se tendent et les gens qui arrivent à se parler.

Ce que nous pouvons malheureusement constater dans ce monde qui - à bien des égards - inquiète et surprend, c'est que rien de ce que nous pensions comme acquis ou définitif, ne l'est en réalité.

Prenez l'Europe, par exemple, que nous célébrons tous les mois de mai. Que ce soit la paix, la prospérité, la libre circulation, ou encore la défense des droits de l'Homme, toutes ces victoires permises par l'Union européenne n'apparaissent plus aujourd'hui comme des évidences.

Permettez-moi à ce titre d'avoir une pensée toute particulière dans ce contexte pour la situation dramatique dans la bande de Gaza, et pour le peuple palestinien. Les regards européens qui se détournent de ce qui relève aujourd'hui d'une intention manifeste d'occuper Gaza et d'anéantir sa population participent à une remise en question claire des valeurs de l'Europe et font la part belle aux faiseurs de guerre au détriment des messagers de l'espoir. Ce qui se joue à Gaza concerne l'Europe et nous concerne tous. Plus de 50 000 morts, une population affamée, une famine généralisée, des hôpitaux et structures de santé systématiquement détruits, des images d'enfants qu'aucun regard humain ne saurait supporter. Nous ne pourrions pas dire ne pas avoir su. Nous ne pourrions pas le dire

La première prise de parole de Papa Leone XIV au balcon de la basilique Saint-Pierre le 8 mai dernier fut un appel à la paix. Espérons que ces mots qui semblaient jusqu'à il y a peu galvaudés reprennent vie à travers un véritable projet politique commun qui aille au-delà des exhortations, au demeurant légitimes, du Saint-Père.

Au-delà des valeurs fondamentales, l'Europe repose aussi et surtout sur la reconnaissance et la célébration de la diversité.

Dans ce contexte, c'est non sans fierté, modeste toujours mais quand même un peu, que j'ai été élue le mois dernier Présidente de la commission des îles de la conférence des régions périphériques maritimes. Cette commission qui réunit les îles de toutes les mers de l'Union européenne a un rôle important à jouer en Europe pour la prise en compte de nos spécificités. D'autres avant moi y ont joué un rôle clé, je pense évidemment aux présidents Baggioni et Simeoni, et j'espère que cette présidence nous donnera les moyens de peser de manière

décisive dans les décisions à venir. Car oui, l'Europe, qui est une vieille amie de la Corse depuis Paoli, une amie que l'on célèbre tout autant que l'on malmène, est dans une période charnière.

Ainsi, le 2 avril dernier, le commissaire européen à la cohésion et aux réformes, Raffaele Fitto a annoncé - lors de la présentation de sa proposition de révision de la politique de cohésion - vouloir lancer prochainement une stratégie spécifique pour les îles de l'Union européenne. Cette prise en considération de la dimension insulaire apparaît clairement dans le document officiel qui a été divulgué et dont je vous fais lecture :

« Les îles et les régions ultrapériphériques sont confrontées à des défis spécifiques liés aux coûts plus élevés des matières premières et de l'énergie, en particulier après le début de la guerre en Ukraine, en plus des contraintes inhérentes à leur déconnexion physique et à leur éloignement du continent qui affectent le marché du travail, le transport et la mobilité, l'accès aux matières premières, ainsi que l'approvisionnement en énergie. Cette déconnexion géographique rend également beaucoup plus difficile la transition propre de ces territoires vers une économie neutre sur le plan climatique. En outre, les emplois saisonniers créés par le tourisme cachent souvent un manque d'opportunités d'emploi attractives pour la population locale (...) Pour aider les îles et les régions ultrapériphériques à résoudre ces problèmes aux multiples facettes, la Commission lancera une consultation sur l'élaboration d'une stratégie pour les îles et d'une stratégie actualisée pour les régions ultrapériphériques. » Fin de citation.

Donc, vous le comprenez bien, les prochaines semaines pourraient donc se révéler très importantes pour la reconnaissance à l'échelle européenne de nos contraintes spécifiques et leur véritable intégration dans les arbitrages budgétaires de l'Union.

Dans ce contexte, à Bruxelles comme ici, j'entends, avec la contribution de tous je l'espère, permettre des avancées significatives. Cela passe aussi par le renforcement des bassins maritimes de proximité. J'ai eu l'honneur en mars dernier de proposer une réflexion de haut-niveau sur la place de la Corse dans l'Arc nord-tyrrhénien et la nécessité de mieux appréhender les zones frontalières maritimes aussi bien au niveau européen que national.

Aussi, dans la poursuite du rapport présenté par Jean-Félix Acquaviva relatif aux connexions nécessaires avec les régions limitrophes, je veux dire ici que pour la Corse, l'Europe ce n'est pas que Bruxelles, des financements et des beaux discours. L'Europe pour la Corse, c'est surtout Santa Teresa di Gallura, Livorno et Genova qui sont à quelques encablures de nos côtes et avec lesquelles nous partageons un héritage commun et une mer.

Nous aurons d'ailleurs à célébrer une part de cet héritage, le 3 juin prochain lors d'une initiative sur les liens entre Paoli et la Toscane, dans le cadre du 300^{ème} anniversaire di u Babbu di a Patria. Parler de Paoli à Florence, avec le président de l'exécutif, avec la conseillère en charge du tricentenaire, c'est redonner une centralité à cette histoire séculaire faite de liens et de partages, centralité que nous souhaitons recréer à travers un partenariat plus fort entre nos régions.

Je me réjouis donc qu'en unissant nos forces, Exécutif et Assemblée de Corse, nous puissions durablement inscrire la Corse et les îles dans les process européens et ainsi répondre à des besoins concrets qui concernent notre vie de tous les jours : surcoûts, accessibilité, services publics.

Ce mouvement positif serait certes incomplet s'il ne s'accompagnait pas d'un statut institutionnel à la hauteur des défis, c'est-à-dire reconnaissant notre rôle tout particulier dans cet espace méditerranéen aux enjeux ô combien puissants et déterminants pour l'avenir du monde mais aussi nous octroyant les moyens de décider par nous-mêmes des politiques à mener pour résorber toutes les contraintes liées à notre condition d'insulaires.

Mais de cela il en sera question dans tout à l'heure pour notre débat d'orientation consacrée à l'actualité du processus de révision constitutionnelle.

À ringrazià vi.

O Sgiò Presidente, vulete intervene ? Nò. Allora eiu vi facciu una pruposta, ci piantemu avà è ripigliemu à duie ore è mezu in punta.

La séance est suspendue à 12 h 45 et reprise à 15 h 22.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci de faire entrer les élus, de fermer les portes. S'il vous plaît, reprenez vos places les uns et les autres.

Comme vous avez pu le constater, il y a dans le salon vert une exposition sur des femmes qui ont porté haut et fort leurs convictions, des scientifiques, des politiques, des femmes avocates engagées aussi. Donc cette exposition, on la doit à une classe du collège Tomasi de Folelli. On les remercie, on remercie leurs enseignantes qui se sont particulièrement impliquées tout au long de l'année. C'était un projet pédagogique collectif et le résultat vous est présenté aujourd'hui.

Parmi les femmes qui ont compté en Corse, il en est une qui aujourd'hui, après une vie de lutte et de combat, s'est éteinte il y a quelques heures, c'est Noëlle Vincensini à l'âge de 98 ans. Nous l'avons appris tout à l'heure.

Je me permets de de dire deux mots, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord., Noëlle Vincensini a passé une vie riche, c'est un véritable film, riche et toujours en lutte et dans le combat pour des idées, pour la liberté, pour les autres surtout.

Elle était née à Pedicroce, il y a 98 ans, en 1927. Elle était sur le continent en 1944 et a été arrêtée par la Gestapo avec 3 amies lycéennes parce qu'elles étaient agents de liaison au sein d'un réseau de la résistance dans la région de Montpellier. Elle a été déportée à Ravensbrück. Elle a travaillé donc dans les commandos de travail et elle a réussi à s'évader lors de la grande marche, ce qu'on a appelé la marche de la mort, en mai 1945, beaucoup sont morts sur le chemin du retour et il ne faut surtout pas l'oublier. Jean-Pierre Chabrol, le cinéaste, a été son époux, ce qui explique aussi ses compétences et surtout sa passion du cinéma, mais le cinéma conçu comme un média pour témoigner.

Mon premier contact avec Noëlle Vincensini, j'étais en 6^{ème} et je me souviens de la projection du film sur Auschwitz, elle était venue témoigner. Comme quoi, les visites en lycée, les témoignages en collèges, en lycées, dans les écoles marquent et marquent à vie.

Noëlle a eu un engagement d'abord politique, puisqu'ensuite elle est revenue dans les années 70, en plein Riaccistu, à Pedicroce. Elle s'est battue et notamment sur le plan des principes démocratiques, en particulier au moment où les nationalistes se battaient pour que les listes électorales soient apurées. Donc, elle a beaucoup travaillé là-dessus.

Elle a été très engagée dans le Riaccistu aussi culturel, vous le savez.

Elle a créé une des premières radios libres, Radio Balbuzard, elle s'appelait ainsi.

Elle a produit de nombreux documentaires, dont un qui est très connu « Da fassi una spulentata », souvenez-vous en 76, « Da a piaghja à a muntagna », en 77. Elle a obtenu d'ailleurs des prix, notamment le prix du Festival vert de Montpellier. « Stonde » aussi en 1985. Et elle est la fondatrice de l'association Sinemassoci.

Tout cela ne nous rajeunit pas, bien évidemment.

Et un de ces combats essentiels, c'est la lutte contre le racisme, avec la création d'Avà basta.

Donc une vie de lutte, de combat, et je voudrais bien évidemment qu'on lui rende hommage.

Elle a été élevée au grade d'officier de la Légion d'honneur en 2018. Mais je crois que le plus bel hommage que nous puissions lui faire, c'est collectivement de nous rappeler tout ce qu'elle nous a apporté et que nous-mêmes nous devons transmettre.

Je crois que la meilleure façon de rendre hommage à Noëlle, c'est de continuer ce combat et contre le racisme, contre l'antisémitisme aussi, toutes les formes de racisme d'ailleurs quel qu'il soit, et surtout la possibilité pour qu'un peuple puisse s'exprimer dans sa langue et selon tous les médias possibles.

Voilà, donc je tenais à le préciser.

Président, si vous voulez dire un mot.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vous avez tout dit, Madame la Présidente, mais je souhaite à mon tour, bien sûr rendre hommage à la mémoire de Noëlle Vincensini, saluer son parcours.

Vous l'avez dit, son départ est dans l'ordre des choses, presque un siècle. Elle a traversé le 20^{ème} siècle, dans tout ce qu'il a eu de plus tragique, de plus violent. D'abord pendant la Seconde Guerre mondiale, ensuite pendant la décolonisation, elle a été une femme et une militante engagée. Elle a été également une actrice majeure de l'histoire contemporaine de la Corse, à travers sa création artistique, ses engagements associatifs, ses prises de position.

Je vois une forme de clin d'œil à ce que ce départ intervienne aujourd'hui pour plusieurs raisons.

Ce matin nous parlions et nous allons parler dans quelques minutes de notre volonté partagée de continuer à enraciner la Corse dans un chemin de paix et de progrès.

Nous avons parlé ce matin, en évoquant la mémoire de Vincent Ciccada, du rôle des radios libres à une certaine période de l'époque contemporaine et vous avez rappelé, Madame la Présidente, que Noëlle Vincensini a fondé une radio libre en Corse.

Et puis, avant de rentrer, nous nous sommes entretenus avec deux enseignantes et des collégiennes et collégiens du collège de Casinca, qui ont développé une réflexion autour de l'itinéraire de 14 femmes, parmi lesquelles d'ailleurs la Présidente de l'Assemblée de Corse.

14 femmes, et il y en a une 15^{ème} qui se rappelle à nous aujourd'hui à travers malheureusement son décès. Mais comment ne pas saluer, bien sûr, tout ce que Noëlle Vincensini a pu représenter d'engagement, plus que de courage, d'héroïsme, de lucidité aussi et de fidélité à un idéal qui était, indissociablement me semble-t-il, celui de la justice sociale, du refus du racisme sous toutes ses formes et de l'émancipation de la Corse ? Et quel héroïsme fallait-il pour effectivement, toute jeune fille, avec 3 camarades, participer à un réseau de liaison de la résistance, être arrêtée, refuser de céder aux coups et à la torture, être déportée, revenir de l'enfer, témoigner et continuer toujours à se battre avec la même sérénité tranquille et cette douceur dans le sourire que nous avons toutes et tous connue.

Alors, un point important qui m'a été fait remarquer, notamment par Julien Paolini, sous réserve, je ne sais pas où était née Noëlle Vincensini, à Pedicroce, mais il est important de rappeler qu'elle est originaire du Pietrosu avec sa famille.

En tout cas, avvedeci Cara Noëlle, è à ringrazià vi pè tuttu ciò chè v'avete fattu è tuttu ciò chè v'avete purtatu, micca solu à u Populu corsu è à a Corsica, ma diceraghju à l'umanità sana.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Alors, sans transition, je rappelle que nous avons un rapport qui concerne la constitution des bureaux des commissions thématiques. Donc il serait souhaitable que d'ici demain matin, nous ayons des propositions relatives aux bureaux des commissions thématiques. Nous avons fait exactement la même chose il y a 2 sessions en arrière concernant les commissions organiques, souvenez-vous.

Donc, à un moment donné dans le déroulé de la session, je ne vais pas interrompre la session pour que nous fassions cela, je demande aux présidents sortants, qui resteront peut-être présidents ou pas, je n'en sais rien, mais en tout cas de réunir toutes les commissions thématiques pour que l'on puisse établir les bureaux. Et ensuite nous voterons sur ces propositions.

Alors, conformément à ce que nous avons décidé en commission permanente organisationnelle, il y aura dans quelques instants un débat relatif au processus de révision constitutionnelle, comme à l'accoutumée après chaque point de rendez-vous sur ce sujet avec le Gouvernement. Comme nous étions le 29 avril dernier au ministère de l'aménagement du territoire, reçus par le ministre Rebsamen, il convenait que nous puissions faire un point après cet échange. Mais ce matin, en Conférence des présidents, nous avons décidé collectivement qu'il était souhaitable que nous ayons un échange aussi et au préalable sur la situation actuelle, que j'ai évoquée d'ailleurs en partie dans mon allocution d'ouverture, donc sur la situation politique et sur les derniers événements qui ont eu lieu la semaine dernière.

Il a été convenu que chaque groupe pourrait s'exprimer. Les non-inscrits aussi, bien évidemment, si vous le souhaitez. Les interventions doivent être courtes, ramassées, s'il vous plaît. Donc, il y a quelques minutes qui sont octroyées, 5 à 6 minutes par groupe, s'il vous plaît. Merci.

Donc qui commence ? Moi, je me suis exprimée sur le sujet ce matin, j'y reviendrai peut-être après, mais je vous donne la parole.

Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Je n'ai bien compris, on commence direct ? Il n'y a pas de présentation ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le Président veut s'exprimer peut-être ?

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est ce qui a été convenu ce matin et ce qui est l'usage, je le précise, mais j'attendais que la Présidente de l'Assemblée de Corse regarde vers moi, je n'ai pas osé l'interrompre.

Quelques mots brefs.

Au-delà de l'actualité des derniers jours, moi ce que je souhaite évoquer, comme nous en sommes convenus ce matin en Conférence des présidents, au seuil de cette session, c'est plus le contexte global dans lequel nous avons à parler et surtout à agir en tant qu'élus de la Corse d'abord et en tant que citoyens ensuite.

Quelques considérations qui vont du général au particulier.

Le général, c'est d'abord une situation globale qui est caractérisée par un monde, me semble-t-il, qui est un monde extrêmement difficile, brutal, violent et anxiogène partout. L'actualité nous en fournit malheureusement quotidiennement des exemples dramatiques et partout dans le monde. Et ce contexte global, il pèse sur la Corse et sur les citoyens corses comme il pèse partout.

Quelques mots aussi de la situation européenne et française d'un point de vue général.

Je crois que la société française, les sociétés occidentales de façon générale, singulièrement au sein de l'Union européenne, sont confrontées aujourd'hui à une crise qui est une crise profonde, à la fois politique, économique, sociale, culturelle, sociétale, existentielle, et on se rend bien compte que parmi les symptômes et sans doute aussi parmi les conséquences de cette crise, il y a également un rapport aux politiques qui évolue, aux politiques de façon générale, avec une forme de distance au mieux et de défiance des citoyens par rapport à la chose politique, par rapport aux élus. Une défiance et une distance qui sont aussi nourries de la conviction, souvent fondée, quelquefois un peu trop sévère, qu'en fait le monde politique, de façon générale, ne parvient pas à apporter des réponses à la hauteur des enjeux, des difficultés et on le voit bien.

Et chaque société répond à sa manière, subit à sa manière, en fonction de son niveau de développement, de sa culture politique, de sa composition

sociale, subit cette pression générale, et la Corse n'échappe pas à ces logiques qui sont des logiques d'ensemble.

Et puis, dernier élément, et celui-là nous concerne à nous singulièrement, même s'il vient compléter quelquefois, aggraver le tableau d'ensemble souvent anxiogène auquel nous participons, il y a la situation de la Corse.

La situation de la Corse, elle est, par certains aspects, nous le savons, difficile au plan économique, au plan social, au plan sociétal, et ce d'autant mieux que, dans beaucoup de domaines, nous constatons que font défaut les moyens institutionnels, budgétaires, juridiques, quelquefois économiques d'inverser des logiques qui souvent sont des logiques mortifères et dangereuses.

Et donc il y a aujourd'hui, me semble-t-il, dans la société corse tout entière, une inquiétude profonde, une angoisse qui est alimentée aussi par un certain nombre d'événements dont nous n'avons pas toujours toutes les grilles de lecture et qui viennent colorer de sombre le tableau.

Il y a enfin un contexte qui n'est pas neutre.

Nous nous apprêtons aussi, à côté de l'ensemble de ces difficultés économiques, sociales, culturelles, linguistiques, à essayer de rentrer dans la phase conclusive d'un processus politique, celui de la révision constitutionnelle, de l'autonomie, qu'on ne peut pas déconnecter de l'existence des problèmes du quotidien que je viens d'évoquer et même, me semble-t-il, de notre capacité à traiter de façon plus satisfaisante ces problématiques du quotidien. Parce que l'autonomie n'est pas seulement, nous l'avons dit souvent, une revendication institutionnelle, elle participe d'une solution politique globale qui doit nous permettre aussi, au-delà de l'aspiration historique, à la reconnaissance d'un peuple, de son existence, de ses droits, une réponse globale qui doit nous permettre de clore une phase aiguë de conflit qui a duré plusieurs décennies et qui doit également nous donner les moyens de mieux répondre à un certain nombre de problématiques et y compris bien sûr des problématiques du quotidien, qu'il s'agisse de la question agricole, de la question foncière, de la question du logement, de la question sociale et de toutes les autres qui dessinent la vie de tous les jours de l'ensemble des femmes et des hommes qui composent ce peuple.

Et donc le moment est important et on le sait aussi.

Quand il y a des moments importants comme ceux-là, et il y en a eu dans notre histoire, il y a aussi des formes de tension qui s'exacerbent et il peut y avoir des logiques de crispation, de conflit et quelquefois même d'exacerbation des tensions, y compris à travers des intentions ou des desseins mal identifiés.

Donc, ça c'est le cadre général et c'est dans ce cadre général que moi, avec beaucoup de sérénité et avec une volonté affirmée de trouver, avec l'ensemble des élus de l'Assemblée de Corse et, au-delà, avec l'ensemble des Corses, des chemins qui soient ceux à la fois du dialogue, de la construction commune, de l'apaisement, je l'ai dit ce matin, de la paix et du progrès.

C'est donc à l'aune de ces objectifs que je voudrais dire quelques mots, en reprenant de façon chronologique ce qui s'est passé depuis vendredi, mais sans non plus donner une importance surdimensionnée à un certain nombre d'éléments.

Donc, je les reprends dans l'ordre chronologique.

Vendredi, nous avons une réunion, vous le savez, qui était prévue de longue date, qui est une réunion importante puisqu'il y avait à la fois la présentation, en présence des élus du territoire mais également des acteurs, et notamment, c'était en tout cas prévu comme ça, dans le cadre d'échanges avec les agriculteurs du PTGE, le Plan territorial de gestion de l'eau, qui est une déclinaison à l'échelle d'un territoire des grandes orientations stratégiques que nous avons arrêtées en matière de gestion de la ressource en eau.

Le PTGE est un élément important au service des territoires, au service des acteurs, dans une gestion anticipatrice d'une ressource qui est une ressource essentielle, non seulement pour l'agriculture corse mais pour l'ensemble des Corses, une ressource et une richesse.

Il était prévu également, l'après-midi, que nous allions sur les lieux de travaux importants, sur une retenue collinaire et des ouvrages dont je rappelle quand même qu'ils sont programmés, et je donne un chiffre pour comprendre l'importance stratégique du débat que nous avons à mener ensemble :

Concernant les ouvrages hydrauliques, dans la région du Fium'Orbu, au titre du PEI, pendant la période 2002-2015, il n'y avait pas eu de mobilisation de financements. Entre 2015 et 2021, nous avons investi, je crois, environ 6 M€ ; entre 2021 et 2024, 9 M€.

La programmation, notamment à travers les ouvrages que nous devons évoquer, en les corrélant à une gestion partagée, sur les 6 années à venir, c'est plus de 145 M€ de travaux dans la région du Fium'Orbu, pour sécuriser totalement et définitivement la ressource en eau, non seulement bien évidemment au bénéfice des agriculteurs, mais également au bénéfice de l'ensemble des communes et au-delà, des femmes et des hommes qui vivent sur ce territoire, en raccordant cet effort à une gestion qui doit se faire à l'échelle du territoire tout entier.

Donc cet objectif, il est fondamental. Je pense qu'il est largement partagé. Bien au-delà du Conseil exécutif et de la majorité territoriale, il est partagé par les élus de l'Assemblée de Corse, il est partagé par les élus du territoire, il est partagé par les agriculteurs. Reste à trouver entre nous, bien sûr, par le dialogue, les modalités de la gestion sur le court, sur le moyen et sur le long termes, y compris en ce qui concerne les questions sensibles et délicates de tarification.

Dans ce contexte-là, il y a eu, vous le savez, un épisode qui a été un épisode déplaisant. Je l'évoque tout simplement pour mémoire, en ne voulant pas lui donner une connotation qu'il ne mérite pas d'avoir.

Je dis très tranquillement et je pense qu'il n'est pas nécessaire, ni souhaitable de s'exprimer de cette façon, ni au plan humain, ni au plan politique, ni au plan du respect des institutions, au-delà des femmes et des hommes, parce que, indépendamment de l'aspect humain, de l'aspect politique, nous devons ensemble, nous Corses, nous élus de la Corse, nous, et je m'adresse à une partie de cet hémicycle et au-delà de cet hémicycle, à celles et ceux qui partagent ces idées, nous nationalistes, mais évidemment, nous, dans la diversité de nos convictions, nous devons ensemble enraciner et cultiver la culture de la démocratie et la culture du respect des institutions.

Les femmes et les hommes passent. Les institutions restent et les institutions doivent être respectées.

Cela n'exclut pas la critique, y compris la critique véhémement dès lors qu'elle s'exprime dans des termes qui restent acceptables.

Ceci étant posé, pour moi, je le dis, l'incident est clos.

J'aurai l'occasion de m'expliquer dans d'autres espaces, dans d'autres lieux et dans d'autres cadres certainement avec les protagonistes, les différents protagonistes de la journée de vendredi, mais pour moi, cet incident est clos.

Le lendemain ou dans la nuit de cet incident, il y a eu la destruction par un incendie criminel d'une partie de l'exploitation d'un des acteurs de l'épisode dont je viens de parler. Charles Sisti et sa famille ont donc été frappés par un incendie criminel.

Comme l'a fait la Présidente de l'Assemblée de Corse, comme l'a fait le président de l'ODARC et l'ODARC, comme nous l'avons fait individuellement et collectivement, comme l'a exprimé, y compris à travers sa présence, le groupe de la majorité, donc les élus, mais également le mouvement qui soutient la majorité,

il est évident que nous sommes totalement solidaires de Charles Sisti et de sa famille suite à cet incendie criminel.

Je ne sais pas ce qui a guidé les auteurs de cet acte. Je suis obligé de constater qu'il est intervenu dans les heures qui ont suivi les échanges du vendredi et je suis obligé d'en conclure qu'il y a des gens dans l'ombre qui, manifestement, se sont servis de ce qui s'est passé pour se livrer à une destruction criminelle. Et sans aucun doute, chercher non seulement à dissimuler leurs intentions réelles, mais à exacerber les logiques de tensions et de conflits.

Et donc je dis, et c'est l'essentiel de mon propos, que ces logiques de tensions et de conflits, il faut les déminer, les apaiser et les éteindre.

Et je dis que ma réaction du vendredi, qui a été celle que je pensais devoir avoir, se trouve confortée en ce que, dès le vendredi, je pense avoir démontré que je souhaitais pouvoir échanger de façon apaisée et constructive sur l'ensemble des problèmes. Mais je me dis aussi, a fortiori quand je vois ce qui s'est passé le matin, que notre responsabilité collective, elle est bien de chercher par tous les moyens, au premier rang desquels le dialogue, à désamorcer ce type de situation.

Et ce d'autant mieux, et je termine, que, pour des raisons multiples, là encore, et pour nombre d'entre elles, des raisons qui restent non-identifiables pour la quasi-totalité des citoyens, on voit bien qu'il y a de toutes parts, des phénomènes de violence qui touchent des outils de production des agriculteurs, des chefs d'entreprises, des travailleurs, des gens qui n'ont jamais eu aucun problème.

J'ai lu comme vous cette statistique parlant de 2 932 dégradations ou destructions criminelles en 2024 ; une statistique certainement à relativiser parce qu'il y a dans ce chiffre, qui est quand même énorme, d'ailleurs ça fait plus de 10 destructions ou dégradations par jour, ou près de 10 dégradations par jour. Mais ce qui est certain, c'est que, même en restreignant le spectre, nous avons eu, lors des derniers mois, des dizaines d'incendies contre des biens, des entreprises, ne serait-ce que pendant les jours qui viennent de s'écouler.

A côté de la destruction par le feu du hangar de la famille Sisti, il y a eu la destruction par le feu, semble-t-il un feu d'origine criminelle, d'un bâtiment qui appartient aux chemins de fer, mais qui est mis à disposition du Foyer rural de Bocognano ; foyer rural qui depuis des décennies s'est engagé, vous le savez, pour développer la vie dans un village et dans une région de montagne. Et personne, me semble-t-il, ne sait si le feu est, comme cela semble être le cas, d'origine criminelle, ce qui a guidé la main des incendiaires. Qui visaient-ils et pourquoi, là encore ?

Donc, il y a toutes ces questions qui, pour beaucoup d'entre elles, restent sans réponse et malheureusement, certaines le resteront sans doute encore longtemps.

Il y a eu aussi, lors des derniers mois, des événements dramatiques sur lesquels je ne reviens pas.

Il a été évoqué notamment ce matin l'assassinat de Pierre Alessandri.

Donc, tout cela crée à l'évidence un climat qui est un climat anxiogène et qui n'est pas à relativiser.

Donc, sans dramatiser à l'excès, mais avec quand même clarté et solennité, je dis que nous devons fixer le cap d'une logique qui ne peut pas être autre chose que celle du dialogue et de la démocratie, et dans différents espaces.

Nous avons eu l'occasion d'en parler ce matin. Il y a des espaces qui concernent les forces politiques. Certaines familles politiques, je pense notamment à la nôtre, les nationalistes, où nous ne manquons pas, où nous n'avons pas manqué de trouver des espaces dans lesquels discuter pendant les années où la situation était grave et quelquefois dramatique. Nous n'en sommes pas là aujourd'hui et nous n'irons pas là, je le dis, mais il y a la nécessité, incontestablement, de se parler.

Et puis, il y a les espaces institutionnels. Et le premier des espaces institutionnels, c'est l'Assemblée de Corse, cette Assemblée qui est le cœur battant de la démocratie. A nous donc de donner à notre peuple les raisons de dépasser les logiques anxiogènes, les raisons d'espérer, les raisons de croire à travers notre engagement, à travers les réalisations concrètes, à travers aussi la gestion apaisée de nos différences et quelquefois de nos différends.

Nous ne sommes pas d'accord sur tout, nous sommes même quelquefois opposés et opposés de façon forte, mais cela ne nous dispense pas de mettre en œuvre une volonté partagée de construire une société dans laquelle le respect doit rester le maître mot. Et y compris par rapport à ce que nous sommes culturellement.

Et un dernier mot sur cette conjoncture.

Moi, je ne peux pas passer sous silence les interpellations qui ont eu lieu il y a 3 jours. On nous dira, et on nous l'a souvent dit, que la justice est indépendante du pouvoir politique. C'est vrai, en partie. Ça devrait l'être, dans un ordre constitutionnel idéal. Ça ne l'est pas toujours. Et j'ai envie de dire, en

regardant au moins les 50 ans qui ont passé en Corse, ça ne l'a jamais été. Ça ne l'a jamais été.

Donc moi, je dis tranquillement que, ùn si pò micca avè i dui pedi ind'è u listessu scarpu.

On ne peut pas arriver à quelques semaines ou à quelques mois de ce que nous espérons être la phase conclusive d'un processus qui doit permettre, par le dialogue et par la démocratie, de clore un demi-siècle de conflits, à travers une révision constitutionnelle, un statut d'autonomie et une solution politique, on ne peut pas vouloir ça d'un côté et de l'autre avoir des interpellations avec des policiers en cagoule, avec le ballet des avions qui recommence, avec les familles qui s'inquiètent et avec la logique de conflit qui, inéluctablement, reprendra le dessus si cela se passe comme ça.

Donc dépêchons-nous. Dépêchons-nous de dire et de montrer qu'il y a un autre chemin, que ce chemin c'est celui de la paix, c'est celui de la démocratie, c'est celui des réponses opérationnelles aux questions du quotidien : l'agriculture, bien sûr, mais également l'économie, le social, le travail, la terre, la lutte contre le chômage, la lutte contre la drogue, les inquiétudes sociétales.

Répondons ensemble à ces questions et continuons de dire que la solution politique est à portée de main. Définissons-là ensemble et engageons-là, et je suis persuadé que les scories que nous continuons de vivre jusqu'à aujourd'hui, y compris à travers des formes qui trouvent une force qu'elles n'avaient plus, ces scories-là vont définir définitivement disparaître pour laisser la place au chemin auquel la Corse et le peuple corse ont droit, qui est un chemin de paix, de développement économique et social, et tout simplement, d'un présent et d'un avenir heureux.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Alors Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Attendez, si j'ai bien compris, on en revient au processus de Beauvau là ? Aux discussions institutionnelles ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Non, ce matin en Conférence des présidents, mais normalement chaque président était chargé de l'expliquer dans son groupe... Que personne ne se sente visé... Donc, normalement, on intervient là sur la situation politique, si on le souhaite bien sûr, il n'y aucune obligation, et l'intervention du Président de l'exécutif, c'est juste pour ouvrir un espace d'intervention. Et Beauvau interviendra après.

La conjoncture politique, c'est maintenant. Ensuite, la suite du processus. Processus ? Voilà.

Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

La conjoncture, elle est confuse. On est dans une société anxiogène et tous les faits d'actualité ne viennent pas infirmer cette tendance.

On est dans une confirmation au quotidien d'une société violente, où les rapports de force se sont imposés comme des modes de dialogue, pour ne pas en dire plus.

Qu'est-ce qu'on peut faire ? À titre individuel, pas grand-chose.

À titre collectif, on a les moyens, non pas d'apporter des solutions, mais d'apporter au moins des contradictions et de ne pas accepter l'inacceptable, de ne pas accepter le fatalisme.

Ce qui se passe en ce moment en Corse est le traceur d'une île qui est hors notion d'État de droit légitime, que ce soit le droit d'un État, le droit canon ou les droits humains.

Donc, dans ces conditions, il est naturel d'admettre que la violence de la résistance, elle redevient presque encore plus légitime qu'avant. Je l'ai souvent dit, mais malheureusement c'est un constat. Je sais qu'il n'est pas partagé par beaucoup qui veulent assimiler toutes les violences à de l'exaction, à quelque chose d'indigne.

Mais à l'heure où il y a encore des rafles des militants de tous bords, qui ont des engagements patriotiques et sincères, dans un sens d'intérêt général, il faut comprendre la légitimité de leur engagement, même si on ne partage pas, pour beaucoup d'entre vous, le type de comportement politique qui est à la genèse de

leur engagement et demain peut-être de leurs sacrifices, en termes d'années de prison et malheureusement pour certains, de morts.

Donc, je sais que de rentrer tout le temps dans cette analyse, je pense réaliste et imagée de la société, on est aussi dans des logiques d'autoflagellation, de victimisation et de diabolisation de la société corse. Pourtant, je pense qu'on a les voies et moyens de retrouver un équilibre sociétal.

Cet équilibre, il passe par le respect des règles, pas forcément des règles qu'on nous a imposées. Moi, j'en conteste beaucoup. Je voudrais d'autres règles. Mais au moins des règles de base qui peuvent être le lieu commun de ce qui est opposable à nous tous.

La règle de base, c'est le respect des uns et des autres. C'est le respect des diversités. C'est le refus des pressions, c'est le refus des comportements caméléons et, je dirais son antonyme, le comportement de l'autruche, pour rester dans l'imaginaire animalier, c'est-à-dire de faire semblant de ne pas voir celui, celle ou ceux qui ont des comportements crapuleux et néfastes, et qui se maquillent derrière une logique respectable. Et ensuite, même si on les voit et qu'on est lucide, c'est de faire l'aveugle, le sourd et surtout le muet qui ne dit rien.

C'est le lot de toutes les histoires.

Vous avez fait un rappel tout à l'heure sur une patriote mondiale qui est décédée à un grand âge. Mais elle aussi, elle a été dans ce cycle-là, où il y avait des sourds, des aveugles, mais surtout beaucoup de muets.

Donc aujourd'hui, bien sûr, il y a eu, je dirais, une escarmouche dans le Fium'Orbu, qui a opposé, je dirais, une autorité légale au monde rural, à des personnes, moi que je connais individuellement pour avoir milité avec eux pendant des années, qui sont des travailleurs sincères, exemplaires, mais qui, peut-être, parce qu'ils ont été emportés par le poids des frustrations politiques liées aux divergences, entre autres de la famille nationaliste, mais aussi, pour ce qui concerne le monde agricole, par le sentiment de mener un très dur labeur et de ne pas avoir la rétribution et les dividendes de cet engagement de travail.

C'est pour cela qu'aujourd'hui la Corse, bien entendu, elle est en crise économique, elle est en crise de repères sociétaux, mais il ne faut pas que ça dégénère en une crise interne, parce qu'entre nous, on n'aurait pas choisi la bonne voie.

Bien entendu, la bonne voie, c'est la voie de la paix, la voie du dialogue, la voie de la concertation. Mais c'est surtout la voie de la raison, et la voie de la

raison, ce n'est pas aussi la voie de la faiblesse, ça veut dire se doter de règles et de principes fondamentaux.

La Corse est une terre de spéculation. Quand le monde agricole se soulève, que ce sont des agriculteurs qui occupent, qui valorisent, qui font fructifier des terres, il faut qu'on leur donne les moyens d'en vivre dignement. Ça peut passer par une réadaptation bien entendu, du prix de l'eau, puisque c'était le sujet de la discussion, mais il doit être, je dirais, subalterne à une logique générale. Nous, surtout nous, nationalistes, qui demandons la protection des terres, la sanctuarisation de dizaines de milliers d'hectares.

Le pendant de cette logique, c'est les moyens d'exercer un métier qui soit vivrier et on doit l'envisager, et on ne doit pas être à côté de 1, 2 ou 3 M€ qui sont dans la balance, entre autres, de l'eau qui n'est pas comptabilisée, qui n'est pas perdue, mais qui n'est pas volée. Elle sert à créer de la valeur ajoutée et aujourd'hui, il y a un problème politique. Et je pense que tous ensemble, on peut trouver, non pas une solution, parce qu'il n'y en a pas une, mais une clé de déblocage.

Donc dans ces conditions, moi j'estime que l'Assemblée de Corse doit être un point de repère, un point de débat et un point de repère global pour tous.

Vous avez aujourd'hui, je vous l'avais dit, des métiers en tension : les métiers de la batellerie. Entre ce que j'ai dit et aujourd'hui, il y a eu des séries de méfaits. Ce ne sont pas des accidents du hasard. Ce sont les accidents d'une logique de non-règle, de non-droit, de théorisation de la libre-entreprise.

Ensuite, on a l'amorce très probable d'une saison touristique qui pourrait être des plus mauvaises qu'on n'ait jamais connue, tout simplement parce que malgré les 200 M€ que nous injectons sur les aides au transport, nous sommes toujours la destination touristique la plus chère au monde au kilomètre parcouru en bord à bord. Et qu'aujourd'hui, malgré le fait qu'on vende beaucoup de soleil dans le prix des billets, eh bien ce facteur de pondération, il rentre de moins en moins en compte au vu de la crise mondiale.

Donc, oui, on a toute une série de problèmes et de fatalités. Mais est-ce qu'on est globalement et collectivement à la hauteur ? Parce qu'on est en train de rentrer dans le débat politique du monde réel et du monde irréel. Et ça, c'est le début d'une fracture qui amène à des logiques factieuses, qui se sont déjà exprimées par des scrutins électoraux et qui vont nous amener vers des abîmes dont nous aurons du mal à nous relever, surtout pour les plus faibles et les plus fatigués.

Donc, Président, vous avez une autorité très forte, vous avez un devoir d'être un rassembleur. Je pense que vous avez eu une attitude digne au Fium'Orbu. Moi-même, je pense que face à de telles invectives, j'aurais probablement réagi différemment. Mais je crois qu'il faut aller au dialogue. Il faut tendre la main.

Moi je suis prêt à vous accompagner. D'autres sont prêts je pense, parce qu'on ne peut pas laisser des épiphénomènes de surenchère.

Lorsque suite à un incident, il y a des personnes malveillantes qui cherchent à profiter pour créer le trouble, attiser les haines, les rancœurs et les violences, ce sont les prémices d'un retour à des choses très graves que nous avons malheureusement connues par le passé et qui ne sont pas effacées dans les comportements inconscients.

Donc vous avez quelque chose en plus que nous, c'est que, en plus d'être un simple citoyen de Corse, vous êtes quand même l'autorité politique la plus haute. Donc, il appartient à celui qui est le plus haut de descendre vers celui qui est le plus bas et de chercher les facilitateurs pour que ça se fasse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir ? Si personne ne souhaite intervenir, on va passer au deuxième sujet.

Donc pas d'intervention ? Bien. Moi, j'en appelle encore une fois au dialogue, à l'apaisement et au dialogue bien sûr. Merci.

Josépha, vous voulez intervenir ? Je vous en prie, allez-y. Vous avez 5 minutes.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

La situation, vous l'avez évoquée, en posant des sujets tous azimuts et en partant d'une situation générale et en venant au particulier de la situation de vendredi dernier ; je partirai de la situation de vendredi dernier pour aller sur un plan plus général.

La situation de vendredi dernier, qui a été répercutée par les réseaux sociaux, de l'échange entre le président du Conseil exécutif et les élus présents et un agriculteur, un berger, un omu di a terra que, pour nombre d'entre nous, nous connaissons très bien.

L'immagine, elle ne peut satisfaire personne, ni pour l'institution, ni sur le plan humain, ni pè stu pastore,

Charles Sisti, è d'altri ch'eranu cun elli, chì nurmalamente à st'ora quì sò annant'à i so prati, sò daretu à e so bestie è preferiscenu arrizzà si a mane per andà à stantà u so pane, chè di vene à manifestà è à rivendicà.

È pè st'istituzione quì, pè l'omu ch'aghju in faccia à me dinù, di sicuru ch'un hè micca qualcosa chì ci suddisface.

Ma ci vole à riculà à ciò ch'ella hè a situazione, perchè chè no simu ghjunti à issi fatti quì.

Pourquoi justement des hommes qui ont plus l'habitude, à cette heure-là et depuis bien longtemps, d'être au travail en sont arrivés là. C'est le fruit de la colère et de l'exaspération qui doit nous interpeller à tous collectivement ; collectivement ici et bien au-delà.

C'est la genèse de mois d'attente, de renvois sur ces questions-là, de non-choix, de réunions non-satisfaites et je crois qu'il y avait une exaspération et une colère. Mais au-delà, au-delà de la question ponctuelle, c'est un monde agricole en crise aussi qui s'est exprimé.

Et cette colère-là, cette exaspération-là, et je crois que je l'ai entendu aussi dans vos propos, elle nous interpelle collectivement à tous.

Elle est celle d'un monde agricole qui n'arrive plus à vivre dignement du fruit de son travail, de plus en plus difficilement.

Elle est celle d'un monde agricole qui est confronté à de nombreux défis.

Elle est celle d'un monde agricole qui est en crise profonde face à la dépossession de la terre mécanique qui peu à peu les exclue et en fait des hors sol. Tout comme nous le devenons tous collectivement.

Perchè chì a peura pè u so stantapane, ghjè a peura per u nostru avvene, chì si traduce quì. Perchè un hè micca solu per u so stantapane, perchè u so stantapane ci nutrisce. Pone a quistione quì chè no punemu à spessu, in tutti i cartulari. Quelli di a supranità alimentare, quelli di u fattu chì a Corsica un diventessi micca un pentone, ch'elle firmessinu tarre da nutrisce issu populu.

Cette colère, elle est aussi celle-là, autour d'un bien commun, ghjè un bè cummunu. Parce que la question, elle a été évacuée par les images relayées sur

les réseaux sociaux, la question de l'eau, d'un bè cummuni, di u nostru bè cummuni, où là-aussi, pour tordre le cou aussi à certaines interprétations, ils ne demandent pas à être exonérés, et je sais que ça n'a pas été d'ailleurs les propos qui ont été tenus. Ils ne demandent pas à être exonérés de tout. Ils demandent à payer le juste prix di u bè cummuni ch'elli rimettenu pè insulcà a terra.

Ça aussi, c'est important de le souligner.

Cette colère et cette exaspération, elle doit nous interpeller et vous avez à plusieurs reprises, Monsieur le Président du Conseil exécutif, interpellé tout le monde, mais vous vous êtes souvent adressés à juste titre aux nationalistes. Elle est aussi, et vous le savez, au centre de nos revendications, pour les raisons que je viens d'évoquer. La question agricole, a quistione di i pastori, parce qu'elle est effectivement celle de la terre, celle de la terre qui est en train de nous échapper.

Et la question qui doit nous interpeller aussi, c'est ce que nous faisons pour nous y opposer et comment nous devons nous hisser à la hauteur.

Je convoque ici l'obligation de moyens, pas l'obligation de résultat. L'obligation de moyens n'est pas satisfaisante aujourd'hui. La réponse, elle n'est pas à la hauteur aujourd'hui. Celle de l'institution. Nous entrons dans la 10^{ème} année de la mandature nationaliste, elle n'est pas satisfaisante cette réponse-là. Et on doit aussi le regarder et ne pas l'éluder en convoquant les images et les circonstances.

La situation globale que connaît la Corse, vous l'avez évoquée, elle n'est pas satisfaisante non plus. Elle nous inquiète à tous.

La situation que connaît la Corse aujourd'hui, c'est une situation ou des modèles, parce que justement il doit y avoir une réponse collective et politique.

La réponse politique, je viens de le dire, pour l'heure, et je l'ai souvent dit dans cet hémicycle, elle n'est pas à la hauteur. Elle n'est pas à la hauteur des dangers, des défis que nous avons à relever et qui font que la Corse est aujourd'hui à un point de bascule ; à un point de bascule sur son modèle économique, social, culturel, linguistique, démographique. Et que globalement, dans cette situation difficile, il y a d'autres projets qui sont en train de revenir sur le devant de la scène, d'autres aspirations, d'autres envies qui pointent des modèles alternatifs à ceux qui sont et celui qui est normalement le projet de société du mouvement national.

Et on voit se dessiner petit à petit un certain nombre de choses.

La réponse, bien sûr qu'elle doit être collective, celle de la solidarité, de la détermination entre tous ceux qui souhaitent porter un autre modèle pour

donner confiance à la jeunesse, pour continuer à lui donner envie d'entreprendre quand les pressions sont nombreuses et qu'on vient taper sur l'épaule pour donner envie, à quelli chì anu a voglia, à quelli chì s'arrizzanu tutte e mane, di cuntinuà di stanta sta terra, è di la chè no simu à u so latu. Di à quellu chì vole intraprende, capi d'intrapresi, quelli chì volenu un altru mudellu pè issu paese.

Et nous nous trouvions l'autre soir devant le hangar encore fumant de Charles Sisti, ce même agriculteur, comme ces derniers mois et ces dernières semaines, nous nous trouvons souvent devant des hangars, des établissements fumants.

Cette solidarité qui doit être affichée, nous aurions envie que ces énergies, elles soient mises au service de ce projet, bien évidemment, et nous devons, nous, ici, défendre et nous devons nous, ici, montrer par nos paroles et par nos actes que nous sommes aux côtés de ceux qui souhaitent dans ce pays, honnêtement, continuer à entreprendre, continuer à se battre pour que se mette en place un autre projet.

Mais aussi la situation de la Corse, malheureusement, et puisque vous vous êtes souvent adressés aux nationalistes, je vais parler aussi à partir de la place qui est la mienne, celle de la nationaliste, de la militante, de l'indépendantiste que je suis, c'est vrai qu'il y a une dynamique qui, malheureusement, a été cassée. Il y a des failles, des divisions, des difficultés que, je crois, nous pouvons et nous devons dépasser. Mais ces failles, ces difficultés, ces divisions, elles ont créé bien sûr un affaiblissement, des difficultés qui font que tous les opportunistes malsains peuvent venir tenter de s'infiltrer, et nous le savons, en plus d'une situation déjà bien difficile et déjà bien complexe.

Je crois que notre réponse, elle doit être mise au bon niveau.

Le curseur, il doit être replacé au bon niveau.

Le curseur, il ne doit plus être dans les non-choix, dans les postures, dans les tergiversations, dans les projets à demi-mots.

Je vais terminer sur enfin le dernier fait d'actualité que vous évoquez, qui est intervenu il y a quelques heures : les interpellations.

On parlera tout à l'heure du calendrier institutionnel. Il y a un calendrier qui ne varie pas, qu'elle se soit appelée DNAT ou SDAT, c'est celle de la sous-division antiterroriste, le mardi matin, ça débarque. Ça ne change pas et vous l'avez dit, l'indépendance du politique et de la justice, ça a été bien souvent balayé en Corse et nous savons que les frontières sont bien poreuses.

S'il s'agissait, mais je m'arrêterai là parce que j'y reviendrai tout à l'heure, d'un véritable processus politique qui était en cours, un véritable processus politique qui était à la hauteur des enjeux, en tout cas sursoir aux agendas aurait peut-être été de mise. Malheureusement, on sait qu'aujourd'hui, ce n'est pas une solution politique malheureusement qui est en train de se dessiner.

Je vais conclure en disant tout simplement donc qu'il nous faut malgré tout et surtout dà a speranza à issa ghjuventù, dà a speranza à issu populu, dà a speranza è esse à l'altura di ciò chè n'eramu, di ciò chì hè a nostra lotta dapoi più di 50 anni è di 60 anni, di ciò chì sò stati i nostri patti in 2015, chì sò stati spullati, chì ùn sò micca stati rispettati postu chì duveriamu festighjà i 10 anni di sti patti.

Je crois que nous devons remettre les curseurs au bon niveau.

Les curseurs au bon niveau, ce sont ceux d'un projet national à la hauteur, di un prugettu naziunale à l'altura di e sfide. Di un prugettu naziunale chì fessi u custattu di e difficoltà, è chì si rimetti in perspective d'azione è di resistenza, perchè e vittorie elettorale ùn sò micca e vittorie pulitiche. È di volte, à cunfonde si, si vā versu disfatte.

Allora, cullettivamente, è in issu sensu ci participeremu, ci participeraghju. Cullettivamente, chè no siamu à l'altezza, à l'altura di e nostre fide, chè no rimettissimu l'inseme di quelli chì si rivendicheghjanu sempre di u movimentu naziunale, chè no sappiamu esse à l'altezza di e sfide cullettive, chè no ci scrivessimu in un veru prugettu cumunu, è cusì ùn rispunderemu micca à tutti i pericoli ma saparemu fà fronte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Madame la Présidente.

À mon tour, au nom du groupe, je voudrais saluer la mémoire, très rapidement, de Noelle Vincensini.

J'ai à l'esprit l'intervention qu'elle avait faite dans un lycée, il y a quelques années où, en montrant un morceau du pyjama qu'elle avait porté durant son séjour dans les camps de concentration, elle avait arraché les larmes de quelques lycéens peu instruits de ce qui s'était passé pendant la seconde Guerre mondiale. Elle avait à l'esprit qu'il y a deux catégories de personnes qui jugent l'histoire : ceux qui pensent qu'il n'y a pas de pédagogie de l'horreur, que ça ne sert à rien de montrer des images de charniers, des images d'horreur parce que l'histoire est un éternel recommencement. Et puis, elle était de l'autre côté et elle pensait qu'en réalité il y avait une pédagogie de l'horreur. Elle avait posé durant toute sa vie ces petits cailloux de mémoire, à l'instar d'ailleurs de ce qu'a fait Gabriel Le Bomin, je voudrais souligner, cette excellente série sur des témoignages. Et on n'infuse jamais assez auprès des plus jeunes ce qu'est l'histoire.

Mais comme je dis toujours, ça ne sert à rien de pleurer les morts, mais de les continuer, je pense que si on devait la continuer aujourd'hui, aborder cette séquence par un message à plusieurs entrées, message de solidarité, d'analyse, d'apaisement et probablement de prospective.

De solidarité d'abord. Je ne voudrais prendre les choses dans l'ordre antéchronologique et dire qu'évidemment, il est insupportable qu'un homme, quels que soient ses excès et quels que soient ses engagements, puisse voir son outil de travail détruit par les flammes, la nuit. Je n'ai aucun jugement à porter à cette heure, sur ce qui a pu se passer, évidemment, il y a la place dans l'ignorance pour tous les fantasmes possibles et imaginables. Et notre rôle est précisément de tempérer et de manifester une solidarité sans ambiguïté à l'égard de Charles Sisti pour ce qui lui est arrivé dans la nuit du vendredi au samedi.

En revanche, notre institution manquerait à son devoir si elle ne parlait pas de ce qui s'est passé le vendredi après-midi. Elle doit le faire sans évidemment jeter l'anathème, mais sans se priver de dire que les images qui ont circulé, évidemment à forte dose d'imprégnation des cerveaux les plus captifs, sur les réseaux sociaux, des images insoutenables que rien ne peut justifier. Mais on peut l'expliquer et je vais l'expliquer, en tout cas, on va tenter de l'expliquer.

Que l'on puisse s'en prendre à un homme, à une fonction et à une institution, et j'ouvre une parenthèse là-dessus, cette histoire, c'est un

épiphénomène qui doit nous alerter. On est, les uns les autres, sidérés lorsqu'on regarde ce qui se passe à l'Assemblée nationale et ce qui se passe sur le continent dans le rapport qu'ont les administrés à leurs élus. Et je crois qu'on est, je le dis avec beaucoup de liberté, depuis les rangs que j'occupe, tenter souvent de dire, sò usi francesi. Il faut se garder en tout cas d'importer un certain nombre de pratiques qui sont insoutenables.

Je pense que de l'intérieur d'abord, cette institution doit être respectée et à l'extérieur, on doit d'une certaine façon épargner l'institution et sanctuariser les fonctions.

Le Président de l'exécutif oghje ghjè ellu, dumane sera qualchissia d'altru, c'est le représentant, on dit souvent des intérêts moraux et matériels de la Corse, c'est notre représentant partout où il se trouve. Il fait bien, c'est bien, il fait mal, on est là pour lui tomber dessus démocratiquement. Mais l'institution, et c'est en ça que ça a choqué beaucoup de monde, doit être préservée d'une certaine forme de, j'allais être insultant à l'égard de quelqu'un, mais je ne vais pas m'en priver, de « mélenchonisation » de la vie publique.

Je crois qu'il faut être très prudent sur ces sujets et c'est pour ça que nous nous sommes contentés, nous, dans cette histoire, d'en appeler à l'apaisement.

En revanche, c'est l'écume des vagues. Ce sujet-là aurait pu venir de n'importe où. Il est venu d'un agriculteur exaspéré. Et si on analyse les choses, si on prend un peu de hauteur, ce n'est pas tant Gilles Simeoni qui est interpellé, c'est avec excès l'institution qui est rappelée de façon un peu brutale au niveau de l'interpellation. Pourquoi ? D'abord, pour un motif classique, il y a l'usure du pouvoir. Ça fait 10 ans qu'il y a une gouvernance, et il est normal, pour ne pas dire ordinaire, qu'il y ait au bout de ces 10 années d'exercice, des frustrations qui sont au confluent du politique et de l'économique. Moi, je ne veux pas parler ici de ce qui se passe entre nationalistes, ce n'est pas mon rôle, c'est le rôle des nationalistes d'analyser la situation au niveau politique, comme l'a esquissé Josepha et comme vous êtes probablement conduits à le faire entre vous.

C'est au confluent du politique et de l'économie qu'il y a une frustration économique du monde agricole. On peut dire les choses comme ça. Mais il n'y a pas seulement une frustration politique du monde agricole, il y a une frustration sociétale parce que la société, elle est peut-être en attente d'un projet de société.

S'il y avait un projet de société, si on parlait aux jeunes de 15 ans là, qui auront 40 ans en 2050, d'un projet de société, à l'intérieur de ce projet de société, il y aurait un projet agricole, il y aurait des gens qui partagent ou pas les trajectoires, et ce n'est pas faire injure au travail des offices, des agences, de

l'ODARC et de son président à qui je veux rendre hommage. Mais il y a ce défaut de projet de société qui n'apparaît pas dans les mémoires collectives et qui nous prive d'un espoir, y compris si on ne le partage pas. Ça, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet : ne perdez pas à l'esprit que vous avez été élus en 2015 sur des conditions inédites. Vous n'avez pas été élu, vous avez été sollicité à un niveau historique. Et j'ai l'habitude de dire, et je maintiens les propos que j'ai tenus, comme d'autres, dès que vous avez été élu : plus grande a été l'illusion, plus grande aujourd'hui est l'illusion. Vous avez été plébiscités et donc l'attente et les frustrations sont plus importantes aujourd'hui.

Et donc, partant de là, dans l'exercice du pouvoir, vous êtes confronté au principe de réalité, mais j'insiste beaucoup là-dessus, ce qu'est venu d'un secteur aurait pu venir d'un autre ; vous auriez pu être interpellé par un maire qui en a assez de voir des trous sur sa chaussée, vous auriez pu être interpellé par un chef d'entreprise qui attend désespérément qu'il soit aidé comme il devrait l'être ; vous auriez pu être sollicité par un parent d'élève dans un lycée où il pleut depuis 3 ans ; vous aurez pu être sollicité de façon moins excessive, par rapport à l'ensemble, non pas des promesses non tenues, ce n'est pas le sujet, des engagements qui ont été distillés dans la mémoire collective et pour lesquels, à l'heure où on se parle, vous ne semblez pas, au regard de ces bénéficiaires potentiels, au rendez-vous.

La concomitance des faits, elle interroge, et encore une fois, beaucoup y vont de leurs analyses, ou fantasmées, ou apprises au bénéfice ou pas de l'histoire. Nous, on ne les commentera pas. Mais si c'est un piège, on doit avoir l'intelligence de ne pas tomber dedans.

Et de ce point de vue-là, je dois dire que l'attitude du président de l'exécutif, elle est exemplaire, tant sur les faits que sur, jusqu'à présent, la pondération de ces propos, évidemment qu'il est hors de question pour nous de jeter l'anathème au moment où les nuages sont lourds et où tout le monde est un peu tendu, pour ne pas dire fiévreux.

On ne doit pas se priver pour autant de l'analyse. Et notre devoir ici, et notamment lorsqu'on regarde les plus jeunes, ce n'est pas seulement de régler un problème isolé qui fait sens, encore une fois, du point de vue d'autres problématiques beaucoup plus globales qui vont nous revenir à la figure, quand je dis « nous revenir à la figure », elles vont revenir à la figure de la majorité, mais on sait bien que dans l'opinion, ce sont les élus, tous les matins : « que font les politiques ? » Alors évidemment, c'est d'abord le fait majoritaire qui trinque, et c'est la règle du jeu.

Mais on ne peut pas continuer à distiller dans l'opinion l'idée que le politique ne pourrait pas, sinon changer la vie des gens, en tout cas contribuer à résoudre un certain nombre de solutions. Donc on a une réponse à apporter.

On a réponse à apporter aux plus désespérés, à ceux qui sont prêts à basculer dans les formes de violence, mon cher Paul-Félix, que nous sommes aussi en capacité d'analyser et de ne pas toutes confondre, il y a des violences légitimes et moins légitimes, il y a des violences factuelles, il y a des violences liées à des délits, il y a des violences justifiées, légitimées par l'histoire. Vous savez, quand vous dites à un jeune de 13 ans, « tes parents sont dans les conditions sociales défavorisées et tu n'as aucun avenir », c'est une forme de violence qui ne peut finir que par des violences physiques. Donc on peut remonter aux racines du mal et il faut souvent remonter aux racines du mal.

Mais on doit aussi regarder le soleil qui brille, on doit aussi être, au-delà du droit d'indignation qui est le nôtre à l'égard de ce qui s'est passé, avoir manifesté un devoir d'optimisme et notamment vers les plus jeunes. On ne peut pas se contenter d'une molle complainte en disant : « tout va partir en quenouille », ça ne peut pas suffire et l'exercice d'aujourd'hui n'est pas suffisant.

Donc, je pense qu'il faut aussi parler à une partie de l'opinion, parce qu'il y a quand même des petits miracles du quotidien qui se produisent dans une société. Il y a des gens qui construisent, il y a des gens qui bâtissent et il y a des hommes et des femmes qui entreprennent tous les matins et qui ont besoin de l'appui, du confort de notre institution. C'est aussi à ceux-là qu'il faut parler. Il ne faut pas s'interdire de dénoncer ou de résoudre les problèmes de ceux qui passent beaucoup de temps, déploient beaucoup d'énergie. Les chiffres sont tombés ce matin, ils sont effarants, le nombre d'incendies criminels, aujourd'hui, le feu est devenu une arme, j'allais presque dire conventionnelle pour parler à la façon de l'ONU, qui est particulièrement préoccupante. Ça doit nous interpeller, ça ne doit pas nous interdire de parler à ceux qui veulent bâtir en disant, en rappelant aux autres, me semble-t-il, qu'ils peuvent couper toutes les fleurs du monde, comme disait Pablo Neruda, personne n'arrêtera le printemps.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Jean-Martin.

Y a-t-il d'autres interventions ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, s'associer bien sûr à l'hommage unanimement rendu à Noëlle Vincensini, saluer les combats livrés tout au long de sa vie et l'exemple qu'elle laisse aux plus jeunes générations qui ont été largement représentés aujourd'hui dans cette Assemblée, plus généralement à notre peuple et au-delà bien sûr à celles et ceux qui, comme la plupart d'entre nous, comme nous tous, je le crois, ont chevillé au cœur, la nécessité du combat contre le racisme, contre l'oubli, pour la dignité humaine.

Le contexte, par ailleurs, il est différent et somme toute comparable à tout ce que nous avons pu vivre ces derniers mois. Il y a, c'est vrai, des choses qui vraisemblablement méritent que l'on y revienne.

Donc je vais au nom de mon groupe, avec beaucoup d'humilité, et je le pense, je l'espère, la plus grande clarté, y revenir.

Premièrement, et je le dis très sereinement, sans exagérer la portée des choses, depuis nos désaccords, le respect que l'on doit aux institutions et aux hommes, aux femmes qui les incarnent. Là-dessus, on n'a jamais dérogé, on ne dérogera pas. Et nous ne souhaitons pas pour notre part, quels que puissent être ces désaccords, les mécontentements qui en résulteraient, que le président de l'exécutif, la présidente de l'Assemblée, n'importe lequel, n'importe laquelle d'entre nous, puisse être invectivé ou pris à partie comme ce fut récemment le cas.

Je fais miens, pour une fois, les propos du président qui dit prendre acte de ce qui s'est produit, considérer que les choses sont derrière nous, ne pas souhaiter qu'elles connaissent des suites au plan juridique ou judiciaire, même si, et nous ne pouvons que le souhaiter, que l'appeler de nos vœux, le dialogue doit nécessairement être renoué.

Donc, il y a une gestion de crise qui, de ce point de vue-là, nous convient et à l'aune de laquelle nous voulions redire donc cette nécessité d'évoluer sur des bases de respect, sans invective, sans surenchère et sans céder, bien sûr, à d'éventuelles provocations.

Deuxièmement : les provocations. Personne ne pense, en tous les cas dans nos rangs, que ce qui s'est passé le soir même avec l'incendie de l'outil de travail de la famille Sisti, puisse être le fait de quelqu'un intervenant en soutien à la cause ou à la dignité bafouée du président de l'exécutif. Beaucoup, pour ne pas dire tous, pensent que ça vient d'ailleurs.

Et là, on entre dans un pays qui a inventé le complotisme avant les complotistes, dans le sport national : qu'alle sera ? È perchè ? Les problèmes anciens, les plus proches, les plus récents, etc., etc. Et de spéculations en spéculations, de tisser l'inénarrable trame d'un pays qui confond rumeur et réalité, spéculation et vérité, et qui, comme tant d'autres avant lui, a un peu perdu la boule au fil des fake news et de ce qu'on appelle plus communément chez nous, des poussettes.

Donc moi, je pense que ce qui s'est passé le soir est une poussette. Alors après le but, il paraît assez évident mais peu importe.

Donc, profiter aussi de l'occasion donnée pour dire en quelques instants, qu'on ne peut pas détruire ainsi un outil de travail, s'en prendre à une famille, à un homme et profiter de l'occasion pour agir et détruire de la sorte. C'est très clair et c'était le sens de notre présence l'autre soir lors de ce rassemblement de soutien.

Troisièmement, dans un pays où l'on brûle, dans un pays où l'on tue, il faut pouvoir dire avec beaucoup de clarté, comment peut-être arriver le temps des solutions. Moi, je vous le dis, avec beaucoup de sérénité et là aussi beaucoup, beaucoup d'humilité, je ne vais pas vous dire qu'on va arriver à construire un chemin de paix avec des enfants qui rient au bord de la route, des femmes et hommes qui se lèvent pour construire un avenir meilleur. Je vais vous dire pourquoi, parce que je n'y crois plus. Et je pense que cette Assemblée mérite mieux que la litanie interminable des incantations. Le problème aujourd'hui est moins de désigner le mal et d'en appeler, comme par la pensée magique, à le dépasser par le bien. Le problème aujourd'hui, c'est d'arriver à créer des conditions pour que ce pays change enfin. C'est tout et c'est énorme.

Le reste, si on se dit qu'on va faire reculer au fil du temps, des bons mots, des bonnes pratiques, etc., un certain nombre de choses, je pense qu'on se trompe, même si je ne regrette rien de tout ce que nous faisons ensemble ou séparément au quotidien, et rien non plus de notre engagement partagé, notamment autour du rapport contre les pratiques mafieuses qui a permis de poser un certain nombre de constats et au-delà, d'amener un certain nombre de solutions.

Moi je pense que le mal, il est plus profond et je ne voudrais d'ailleurs pas refaire ici, dans les quelques minutes qui me restent, le débat que j'ai déjà fait, auquel on a pour notre part déjà contribué, sur le rapport ou l'un des rapports précédents.

Donc oui, le respect des institutions, des hommes qui les incarnent. Oui, le non massif et irréductible à ce qui s'est passé dans la nuit même et qui a affecté une famille, celle de Charles Sisti, une région, une profession et quelque part un univers, parce que le monde agricole chez nous, ce n'est pas une corporation,

une profession ou un segment de la population, c'est le fondement de notre société sylvo-agro-pastoral et un monde de codes, de valeurs, de gestes, de propos singuliers entre tous. Quand on s'y attaque, on s'attaque aussi à notre société dans ce qu'elle a de plus profond et de plus vrai. Donc il était important, je crois, de le rappeler.

Troisièmement, quand on entre dans les mécanismes, réfléchir ensemble avec beaucoup, beaucoup de sérénité à tout ça.

Moi, je ne veux ni justifier, ni commenter, je ne suis pas journaliste, ni tenter d'expliquer doctement ce qui a pu se passer et pourquoi. Mais je voudrais très vite dire deux choses.

La première, elle s'adressera aux nationalistes, et je veux m'en excuser auprès des autres élus. Nous manquons singulièrement depuis juillet 2021, je l'ai dit ce matin, je le répète publiquement cet après-midi, de lieux et de moments où exprimer, pourquoi pas purger, nos désaccords. Josepha l'a dit, nous étions ici en 2015, prétend serment ensemble, nous sommes passés du tutti in seme, à tutti in guerra. Est-ce que je prends ma part ? Bien sûr, sans problème, ce n'est pas le genre de la maison que de rejeter la faute en intégralité à l'autre. La question est, qui de nous ne la prend pas ? Qui de nous ne prend pas la sienne ? Et qui pense que c'est l'autre camp qui est intégralement responsable de la situation ainsi créée ? C'est ça le vrai débat. Et moi je n'ai pas envie d'y entrer par le manichéisme qui consisterait à désigner le camp du mal contre le camp du bien.

Quand la majorité explose, ça affaiblit ceux qui en sont exclus parce qu'il faut bien trouver des raisons à cette exclusion, mais ça affaiblit tout autant ceux qui continuent à en faire partie, parce que ça les expose à toutes les difficultés dans un pays qui n'en est jamais avare. C'est très exactement ce que l'on est en train de vivre.

Le deuxième propos, il s'adressera à tous les Corses, modestement, pour dire, exprimer nos désaccords, ce n'est pas chercher à tomber d'accord. C'est dire, il y a un certain nombre de sujets où nous approchons fondamentalement différents. Et après, on voit ce qu'on a fait ici, ailleurs, etc. Je le dis pour les nationalistes, ce lieu, ces moments nous manquent. Je le dis pour nous tous, modestement, notre Assemblée joue un peu ce rôle de catalyseur ou de réceptacle, et tant mieux.

Mais il faut que l'on voie comment l'on peut, dans les quelques mois, années qui nous restent, trouver un autre chemin en termes de fonctionnement. Pourquoi je dis ça ? Même si tout ne se résume pas, Dieu merci, à la question électorale, voire même à la question politique ou idéologique, dans 6 mois, 8 mois, il y aura des municipales, un peu plus tard, des sénatoriales, encore après

des présidentielles, puis des législatives et enfin des territoriales. Est-ce que vous pensez que l'on peut, puisqu'on discute depuis l'Assemblée de Corse, affronter, même si on dit le contraire, pareil enchaînement d'événements, sans plus jamais connaître de difficultés comparables. Moi, je ne suis pas prophète, mais on a un peu de mémoire, et je ne parle même pas des autres protagonistes.

Quand vous rentrez dans des maisons comme celles qui ont été fracturées hier, nous on est nationalistes donc on ne va pas dire ici qu'il faut, même quand on n'est pas d'accord sur le choix des moyens, interpellé des gens. Mais les gens, on peut parfois les entendre, on peut même les interpellé, même si je le redis, ce n'est pas de ce côté-là qu'il faut venir chercher des soutiens. Quand vous frappez des enfants, que vous molestez les vieux, quand vous prenez l'argent des épouses, là, vous faites autre chose, vous créez une situation.

Donc, il faut qu'on fasse un petit peu attention à tout ça parce qu'on n'est pas seuls en lice. Le paysage, il est complexe, il y a des tas de protagonistes.

Et je terminerai là-dessus en disant deux petites choses. On peut essayer de se parler, même si au final, on ne tombera pas d'accord sur tout, on pose des principes : qu'est-ce qu'on peut faire ? Qu'est-ce qu'on ne peut pas faire ? Premièrement.

Deuxièmement, quand on a essayé, quand on essaiera, ù, ci simu ancu, de recréer une situation, quels peuvent être, non pas les communs dénominateurs, le temps viendra ou pas, mais les ferments d'un collectif, parce que je crois, et je conclurai part ça, je l'ai lu sous la plume de Jérôme Ferrari qui l'écrit beaucoup mieux que la plupart d'entre nous, mais je pense qu'on est très nombreux à le penser. Jérôme Ferrari qui disait : je désespère de voir ce pays rempli d'initiatives individuelles aussi fortes et incapable de dessiner un collectif. Ce n'est pas un problème de majorité ou d'opposition, le problème il n'est pas né en 2015, il n'est pas né en 2021, il n'est même pas né avec cette Assemblée, dans les années 80. À méditer !

Mais en tous les cas, rappeler des principes, analyser un contexte et essayer, dans la mesure de nos moyens, aussi faibles ou puissants qu'ils puissent être, d'interroger différemment l'avenir. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau, Madama a Presidente.

A viulenza di spiriti maffiosu chè no cunniscimu dapoi anni è anni risica d'esse ingrandata da una ripresa da a viulenza pulitica, è ci vole à fà tuttu per ch'ella ùn accade micca.

E cause sò diverse ma 3 mi parenu impurtente.

A prima ghjè a cridenza chì u putere puliticu corsu possi scioglie tutte e problematiche di a Corsica scurdendu sì, ch'o ùn aviamu nè tutte e competenze nè i mezi finanziari.

A seconda, ghjè a debulezza di u putere puliticu in Parigi ch'ùn ghjunghje micca à tene e prumesse fatte à a Corsica.

A terza ghjè a situazione economica è suciale di a Corsica chì hà fattu nasce una sucetà sbaccata.

E suluzione ci n'hè di sicuru parechje. À mè, duie mi parenu impurtentissime.

A prima ghjè l'azzione di a pulizza è di a ghjustizia deve esse forte, chì deve permette di scioglie l'amazzera d'una zitella di 19 anni è d'ùn micca cercà e puce solu à i naziunalisti.

A seconda ghjè u rispettu di a demucrazia, un putere puliticu pò esse criticatu, ma deve esse rispettatu è ùn pò esse scambiatu chè par l'elezzione. È aghju da fà a leia incù a sparizione di madama VINCENSINI chì hà cunnisciutu a viulenza animale di u nasisimu, è chì tutta a so vita, hà fattu a prucantula di a demucrazia, cum'è sola soluzione à issa viulenza.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti.

D'autres interventions ? Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

À ringrazià vi.

Signore Presidente, parmittite mi, à nome di u gruppu di cumincià pà rende ancu noi un umaggiu sulenne è rispettuosu à Noëlle VINCENSINI, addirizzà tutta a nostra cumpassione à a so famiglia, ramintendu, hè stata fatta, ma a vogliu fà torna una volta cù e parolle meie, chì hà cunnisciutu u peghju, è ci hà mustratu, schjaritu, una strada di resistenza dicendu ci chì a barbaria, l'orrore, è à u male è peghju ci era sempre una strada di resistenza, di luce, è di pace, dunque noi a pigliemu dinò cum'un asempiu, è cun assai tristezza oghje.

Dicendu chì u dibattitu d'oghje ghjè assai impurtante, assai pisivu dinò, chì ci sò stati i prublemi chì sò stati ammintati, ùn l'aghju micca da ramintà, ma dì quantunque, à nome di u gruppu, micca parchè no semu amichi, micca parchè no semu di a magiurità, ma semplicemente parchè no semu eletti, chè no vuliamu dinò purtā u nostru sustegnu à u Presidente di u cunsigliu esecutivu ma, aldilà di u sustegnu ghjè una manera par noi di ramintà chì e stituzione, a manera di praticà e stituzione devenu esse rispittate, micca pà ubligà à a ghjente à rispittà, ma parchè ghjè u rispettu minimu chì ci tocca à avè trà di noi, pà fà avanzà l'affari publichi, parchè vulia di qualcosa, Signore Presidente, o Sgiò Presidente di u cunsigliu esecutivu, cari cullegghi, tuttu sò chè no femu, ch'ella fussi da una parte da issi banchi o di un'altra parte, a femu sempre à nome di l'intaressi cullettivi, pà a difesa di l'intaressi cullettivi, à prò di l'intaressi cullettivi, pà i Corsi, pà i nostri zitelli. Ùn vole micca di chè no femu tuttu sempre perfettamente, ùn vole micca di chì ùn ci hè micca critichi da riceve, à cuntrariu, issu locu ghjè un locu di critichi è di scambiu. U fora, a piazza publica, ghjè un locu di critichi è di scambiu. Aghju guasgi a voglia à di ch'ella hè binvinuta à cuntrariu in demucrazia ma ramintà quantunque a nostra bussola di tutti, pensu, chè no travagliemu è chè no ci arrizzemu a mane à nome, micca à nome nostru, ma à nome di u populu corsu.

Dicendu chì issu sustegnu è issa chjama à rispettu di e stituzione è di l'eletti ùn ci impedisce micca dinò di purtā u nostru sustegnu à tutti quelli chì soffrenu, à tutti quelli chì anu avutu guai tamanti issi pochi ghjorni, pensu di sicuru à a famiglia è à l'agricultore Sisti. Pensu dinò à tutti quelli chì anu campatu stonde tarribule isse poche simane, issi pochi ghjorni dinò, avemu ammintatu sò chì ci hè statu in Bucugnà è in altrò.

Vogliu dinò dī, da issi banchi quì, à chì puntu semu tocchi da l'interpellazione chì ci sò state ind'è i militenti naziunalisti chì, a dicemu torna una volta, l'avemu detta parechje volte, chì ùn hè micca a via da piglià pà truvà una suluzione pulitica chì issu paese hà bisognu.

Dicendu chì ùn si pò micca, hè stata ammintata nanzu à mè, banalizà sò chì si passa quì, in issu paese è ghjè parquessa chì ghjè impurtante dinò chì i pulitichi chè no semu, chè no possimu piglià a parolla pà di “què ùn ne vulemu micca”, “attenti à e trappule”, parchè di sicuru e malfatte di a notte sò trappule, attenti à tuttu sò chì si passa, è à ùn banalizà micca l’arme è u focu cum’è pratiche nurmale in a demucrazia. Ùn pudemu micca abituà ci. Ùn pudemu micca abituà ci à isse malfatte quì. È noi, ùn vulemu micca è ghjè parquessa chì ghjè impurtante di piglià a parolla.

Piglià a parolla, ghjè dinò pà di chì, aldilà di e parolle, di chì ùn sò micca parolle vane, chì a nostra vuluntà, à “Fà populu insieme” in tutti i casi, ghjè una vuluntà assoluta, assoluta, di dialogu, d’appacciamentu, è di custruzione cullettiva. Ci tocca à circa in permanenza. Dicu bè in permanenza, micca à oppone, à marchjà l’uni, micca contr’à l’altri, l’uni versu l’altri pà truvà issa via chè no chjamemu di pace. Ma a pace ùn hè micca solu a risposta à a guerra cum’ellu si passa à e porte di l’Auropa o in altrò. A pace chè no bramemu in Corsica, ghjè a pace suciale. Ghjè u fattu di pudè travaglià...Ci sò state dumande sta mane, à bocca, di pudè travaglià in tarra soia. Di a pace agricula, di pudè avè u sintimu di travaglià pà qualcosa, di campà bè, ghjè, a vogliu di, Signore Presidente, a pace linguistica dinò. U fattu di pudè parlà a so lingua tranquillamente senza esse casticati da e lege francese. Di a pace culturale. Di a pace dinò di a demugrafia. Ghjè a pace ecunomica. Ghjè a pace suciale l’aghju detta. A pace pulitica in iss’emiciculu è fora di iss’emiciculu.

Vurria di dinò chì issa pace pulitica, avemu circatu à custruisce la, cù i nostri mezi, ma vurria quantunque ramintà in iss’emiciculu dui voti chì mi parenu di primura alta. Ramintà chì u nostru prugettu puliticu, micca solu à nivellu di a simbolica, a nivellu di a manera di fà, è a manera di sò ch’emu messu ingrentu, s’hè arrimbatu dinò, aldilà di u fattu democraticu, s’hè arrimbatu a deliberazione di u 5 di lugliu di u 2023. Ùn vulia micca chè no ci ne scordimu in iss’emiciculu, chì semu ghjunti quì in iss’emiciculu, cù assai umilità, cù una pagina bianca da scrive insieme, è semu riisciuti à scrive una pagina bella di a nostra storia stituziunale è pulitica.

Vurria di dinò, à tutti l’amichi naziunalisti è ancu à u gruppu di dritta chì sò in l’uppusizione, chì issu votu di u 5 di lugliu di u 2023, forse chì anticippeghju appena nantu u nostru dibattitu chì hà da vene, hè statu suvitatu di un altra deliberazione, quella di e scritture custituziunale.

Vi vulia di à issu microfonu chì ùn emu micca fattu, a manera ch’emu fattu ingiru à e scritture custituziunale, pà risponde à una cummanda di u Presidente di a repubblica francese Emmanuel MACRON, o à u governu di l’epica chì ci dumandava d’allargà a nostra magiurità.

Emu circatu, partendu da u 5 di lugliu, è andendu sin'à e scritte custituziunale, à circa una magiurità a più larga pussibule, è vulia ramintà quantunque ch'è l'emu trova à 98% nantu à i $\frac{3}{4}$ di u testu, è à 78% nantu à a parte legislativa. Ma micca parchè Emmanuel MACRON a ci avia dumandatu, parchè eramu cunvinti, è semu sempre cunvinti, è m'addirizzu à l'inseme di l'emiciculu, ch'è a stonda storica ch'è accompagna issu prucessu quì, deve esse riisciuta inseme. Deve esse riisciuta inseme. Hè parquessa ch'emu travagliatu assai pà truvà e vie cuncessuale e più impurtante pussibule. È ghjè dinò a nostra definizione di a pace pulitica, senza di ch'è tuttu hè parfettu in u prucessu dettu di Beauvau, ùn hè micca què, ma dicendu ch'è emu circatu u più pussibule a via di u cuncensu, di u cumunu, è di a pace pulitica dicendu ch'è isse duie deliberazione, quella di u 5 di lugliu, "Autunumia" di u 2023 è quella di e scritte custituziunale. Par noi raprisentanu micca solu 2 deliberazione, è puntu è basta. Ci arrimbemu l'inseme di u nostru prugettu puliticu, à nivellu ecconomicu, à nivellu suciale, à nivellu agriculu, à nivellu culturale, à nivellu linguisticu, è ghjè impurtante di ramintà la, mi pare.

Compiu, Signore Presidente, dicendu ch'è ci hè stata una vuluntà palisata quì, in tutte e prese di parolle, di dialogu, cù issa parolla ch'è vinuta sempre, è ch'è vultata sempre, dicendu vi simplicemente cù assai serenità è umiltà, ch'è, da a parte di i banchi di "Fà populu inseme", ch'ella sippia à nivellu di u cunsigliu esecutivu, ch'ella sippia à nivellu di tutti i gruppi di iss'Assemblea, truvarete sempre, cù "Fà populu inseme", una vuluntà chjucuta è permanente, di dialogu è ch'è no semu pronti, ch'ella sippia quì in l'emiciculu o in d'altri spazii, cum'è l'emu sempre vultata, apre u più pussibule u spaziu di dialogu, dunque à issu nivellu quì, cum'è nantu à tant'altri, pudete cuntà nantu à noi.

È finiscu dicendu ch'è ci eranu i cullegiani quì, in i curridori di l'Assemblea ch'è ci ascoltavanu, è ch'è eranu quì sin'à avà. Hè stata ammintata a mostra ch'elli anu fattu, è i cullegiani quì, ùn vogliu micca fà una manipolazione abusiva di i simboli, ma eranu daretu à affissera di Pasquale Paoli, 300 anni, à un'epica ch'è Pasquale Paoli campava, ch'è ci era u bughju, è ci hà purtatu appena di lume in issu paese. I zitelli quì oghje, à traversu à a so mostra ci mostranu, cù i so prufessori, cù a cumunità educativa, ch'è anch'elli sò chjucuti, sò chjucuti è bramosi di pace, sò chjucuti è bramosi d'educazione, sò chjucuti è bramosi d'emancipazione, è noi li vuliamu di ch'è, ch'ella sippii in lu quattru di i 300 anni di Pasquale Paoli, o ch'ella sippii par elli, è pà u so avvene in tutti i casi, faremu tuttu in u dialogu, in a demucrazia, in u rispettu, in a sulidarità cù a ghjente pà esse à fiancu à elli è prupone li un avvene appena più favurevule.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi.

Eccu, avemu compiu st'intervenzione nant'à a situazione pulitica, una parte di a situazione pultica cù tuttu ciò ch'ellu s'hè passatu a settimana scorsa. Ognunu, di sicuru, di a so piazza, è induv'ellu hè, a dice, dà u so parè, è ghjè a demucrazia, simu d'accordu. Eiu ramentu chì quì simu à l'Assemblea di Corsica è chì avemu à core di difende l'interessi materiali è murali di u populu corsu. A sò chì ghjè cusì pè tutti hen, chè no sippiami naziunalisti o innò, autonomisti, independentisti... dunque, è ghjè ind'è issu sensu chè n'avemu da travaglià. Dopu, s'ella ci anu da esse discussione altre, forse più dure o menu dure, ùn sò micca, beh e feremu, ùn ci hè micca prublema nant'à què, ma in tutti i casi, avà, emu da compie issu dibattitu, è emu da passà à a seguita.

O Sgiò Presidente, vulete aghjustà qualcosa?

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu. Vi ringraziu à tutte è à tutti.

Pensu chì e cose sò state dette. Sò chjare, avà tocca à noi.

**DISCUSSIONE NANTU À L'ANDATURA DI REVISIONE
CUSTITUZIUNALE È U PRUGETTU D'AUTUNUMIA,
DENDU SEGUITA IN PARTICOLARE A À RIUNIONE
DI U 29 D'APRILE SCORSU IN PARIGI /**

**ÉCHANGES SUR LE PROCESSUS DE RÉVISION CONSTITUTIONNELLE
ET LE PROJET D'AUTONOMIE, FAISANT NOTAMMENT SUITE À LA
RÉUNION DU 29 AVRIL DERNIER À PARIS**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, avà avemu un dibattitu à avè, o piuttosto forse un resu contu hen più chè un dibattitu perchè aghju l'impressione dinù chì ùn hè micca veramente un dibattitu.

In un dibattitu, ci sò e quistione, e risposte, ci hè un scambiu. Ognunu dice u so parè, d'accordu, ma ùn hè micca un veru dibattitu, mi permettu di fà a rimarca.

Dunque, avà ci hà da esse un scambiu, spergu, nant'à e negoziazione per via di l'evuluzione istituziunale, postu chè no simu andati in Parigi cù una delegazione di l'Assemblea di Corsica è altri eletti dinò. Eranu presenti 2 senatori, i nostri 2 senatori, u deputatu LACOMBE, nò, Michel CASTELLANI ùn ci era micca, perchè chì era faticatu, è po quale ci era? Un altru deputatu...

Paul-André nò ? Ùn mi n'arricordu più. Ah ci era Paul-André, iè! È ci era Paul-André, è po i merri, i Presidenti di l'associ di i merri chì eranu presenti. Dunque simu stati ricevuti da u Ministru Rebsamen, à u Ministeriu di l'accunciamentu di u territoriu.

Eiu, ciò chì aghju intesu, è ciò chì aghju capitu, dopu ch'aghju dettu à i giornalisti, ghjè chì, à stu mumentu datu, dunque, simu u 29 d'aprile, u Ministru hà cuntinuatu à dì chì u governu era d'accunsentu, in tutti i casi, a magiurità di u governu era d'accunsentu per un evuluzione istituziunale, chì e scritte, chè n'aviamu fatte quì, per cambià a custizione, à pruposta di scritte ghjera quella chì ghjera trasmessa à l'Assemblea naziunale ma dinò, ellu s'era ingagiatu à fà le passà à u cunsigliu di statu, è, hè stata fatta è avà aspitemu a risposta di u cunsigliu di statu per a mità di u mese di ghjugu.

Dunque, u Ministru, ellu, hà fattu ciò ch'ellu avia da fà, è di issu puntu di vista l'affare era, sicondu mè, piuttosto pusitivu.

Frà tempu, emu amparatu, per via di i media, di un media, di u giornale, chì u raportu di a missione di l'Assemblea naziunale, quelli chì sò venuti, deputati,

chì sò venuti à u principiu di l'annu, di ferraghju mi pare, stu raportu era surtitu allora ch'ùn era ancu à compie, cum'ellu si dice in francese "il y a eu une fuite". Forse l'uffiziu idrolicu ci hè par qualcosa, ùn sò micca. En tout cas il y a eu une fuite, è dunque u raportu, eiu ùn l'aghju micca avutu ma in tutti i casi s'hè amparatu parechji affari. Cert'affari sò pusitivi, di ciò ch'emu capitu perchè cert'affari ùn sò ancu finiti, di sicuru, affari pusitivi, è affari chì sò menu pusitivi, è cert'affari à mè, chì mi facenu problema.

Dunque emu da parlà di què avà, aghju da passà a parolla à u Presidente di l'esecutivu prima, è po dopu à quelli chì volenu piglià a parolla, dinò, pè 10 minuti massimu hen! L'emu decisa cusì.

Vi ringraziu.

M. le Président Gilles SIMEONI

S'è vo permettite, aghju da fà una presentazione corta, è à casu riplieraghju forse a parolla s'ellu ci sò elementi novi.

Vogliu semplicemente ramintà chì aviamu previstu stu conturesu di a reunione di u marti 29 di maghju, pè stà indè u filu di a metudulugia è di l'ingagiamentu chè n'aviamu pigliati davanti à l'Assemblea di Corsica, vale à dì restituisce dopu à ogni reunione di u cusì dettu cumitatu strategicu, sò chì s'era dettu in Parigi, pè quelli di l'eletti chì ùn partecipeghjanu micca direttamente perchè sò riprisintati à issa struttura.

È dunque, l'avete in capu, era vinutu, pendente 3 ghjorni, u Ministru di a decentralisazione incaricatu di u cartulare corsu, François REBSAMEN di ferraghju, avia ripitutu a so vulintà, a vulintà di u guvernu è quella di u Presidente di a repubblica d'ingagià l'ultima tappa di u prucessu cusì dettu di Beauvau, vale à dì trasmette à l'Assemblea naziunale francese è u Senatu u prugettu di scritture custituziunale indù a forma ch'ellu hè statu prima vutatu à l'Assemblea di Corsica, è accittatu è firmatu da u guvernu. Iss'ingagiamentu, pigliatu di ferraghju, u Ministru ci hà inviatu in Parigi, di maghju, pè cunfirmà lu, è pè dà ci appena di più elementi nant'à u calendariu. Hè pè quessa chè n'aviamu previstu stu conturesu. In u frà tempu, ci sò stati unepochi d'elementi in leia incù u prucessu.

Prima, ci avvicinemu di a restituzione di u travagliu di a cummissione di e lege, ma nantu à stu travagliu custì, eiu ùn parlaraghju micca oghje, postu chì ùn hè micca ufficiale, ùn hè micca definitivu, è ùn hè micca vutatu da a cummissione. È dunque ùn vogliu micca cummentà à oghje sò chì ùn hà micca esistenza pulitica è ghjuridica definitiva.

Pè contru, chì ci hà dettu u Ministru REBSAMEN? Ci hà dettu chì prima di trasmette à nome di u guvernu u prugettu di scritte custituziunale à u Senatu, ci saria l'avisu di u Cunsigliu di Statu. È quessa ghjè impurtante, è aghju da apre una pagina rapida di u quadru ghjuridicu di iss'intervenzione di u Cunsigliu di Statu.

C'est important parce que, vous l'avez peut-être en tête, hasard du calendrier, le Conseil d'État est venu il y a une dizaine de jours en Corse, non pas pour, à titre principal, rendre visite aux élus de la Corse, mais dans le cadre d'un tour de France et donc aussi de Corse, des juridictions administratives. Et l'usage veut que, en cette occasion, les hauts magistrats du Conseil d'État qui étaient représentés par le vice-président qui est en fait le président du Conseil d'État, notamment et d'autres très hauts magistrats, échangent également avec les élus de façon informelle et c'est dans ce cadre-là que j'ai été invité à rencontrer les représentants de la haute juridiction.

Le vice-président est en fait le président puisque le président du Conseil d'État n'est autre que le Premier ministre. Donc le président opérationnel et le magistrat qui étaient présents.

Donc bien sûr, ils n'ont pas voulu aborder leur saisine à venir, mais ils nous ont quand même rappelé ce qu'était le cadre de cette intervention et je voudrais vous y renvoyer.

Donc je vous invite à récupérer, l'avis consultatif du 11 mai 2018, rendu sur le projet de loi constitutionnel pour une démocratie plus représentative, responsable et efficace.

Dans cet avis, le Conseil d'État a développé de façon argumentée, le cadre mais également les limites de son intervention lorsqu'il est saisi par le Gouvernement à propos d'un projet de révision constitutionnelle. Et c'est important de l'expliquer à mon avis devant l'Assemblée pour à la fois se rendre compte de ce que va être cette étape, mais de ce qu'elle n'est pas non plus. Parce que, disons-le clairement, en tant qu'élus, en tant que nationaliste et en tant, comme vous, observateur de ce qui s'est passé depuis 30 ou 40 ans en Corse, on sait bien que traditionnellement, le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel ont eu des jurisprudences qui étaient plutôt restrictives, on va le dire comme ça, sous une forme très diplomatique, qu'évolutionniste. On se rappelle notamment la décision de 1991 du Conseil constitutionnel qui avait censuré la notion de peuple Corse ou d'autres décisions, arrêts ou avis du Conseil d'État. Donc c'est important de se rappeler.

Que dit le Conseil d'État ? C'est lui qui définit les critères qu'il applique lorsqu'on lui demande son avis sur un projet de loi constitutionnel, ou a fortiori, un projet de révision constitutionnelle. Premier point, et c'est le Conseil d'État qui le dit dans son avis : « le pouvoir constituant est souverain, il s'ensuit que la vérification de la conformité à la norme supérieure qui constitue normalement une part essentielle de l'examen d'un texte par le Conseil d'État, d'un projet de loi ou d'un décret, n'a pas lieu d'être en l'espèce, puisque la Constitution est dans l'ordre interne, la norme suprême ». C'est très important parce que ça veut dire que le Conseil d'État s'interdit de censurer un projet de loi constitutionnel ou un projet de révision constitutionnelle.

Le constituant est souverain, ce qui veut dire par exemple qu'y compris la notion de peuple Corse, si le constituant doit décider de la reprendre, eh bien le Conseil d'État n'aurait rien à y redire, pas plus d'ailleurs, et c'est important que le Conseil constitutionnel, car en amont, le Conseil d'État s'interdit de censurer et en aval le Conseil constitutionnel s'interdit également d'exercer tout contrôle sur une révision constitutionnelle. Ça veut dire que le pouvoir du constituant, du Congrès qui est prévu, est un pouvoir souverain. C'est le terme du Conseil d'État.

Par contre, le Conseil d'État dit : « il lui appartient de signaler si une disposition contreviendrait à l'esprit des institutions, porterait atteinte à leur équilibre ou méconnaîtrait une tradition républicaine constante ».

Donc c'est un avis, mais ce n'est qu'un avis.

Et, je termine mon intervention, moi, à ce stade, la seule chose que j'ai à dire, nous avons voté un projet d'écriture constitutionnelle, nous avons voté une déclaration politique solennelle dans laquelle nous avons expliqué pourquoi nous votons ou ne votons pas ce projet d'écriture constitutionnelle, c'est-à-dire à la fois ce que contenait le projet d'écriture constitutionnelle et ce que la loi organique aurait vocation à contenir.

Ce projet d'écritures constitutionnelles, il a été validé par le Gouvernement qui s'est engagé à le transmettre à l'identique au Parlement, c'est-à-dire au Sénat et à l'Assemblée nationale. Et oui, c'est vrai aussi, le Sénat et l'Assemblée nationale sont souverains en ce qu'ils peuvent modifier ou pas ce projet d'écritures constitutionnelles et que lorsqu'ils seront réunis en congrès, ils seront souverains pour apprécier ce que doit être la révision constitutionnelle, qu'ils décideront ou pas de voter à la majorité des 3/5^{ème}. Ce chemin, on le connaît.

Et donc moi, ce que je dis aujourd'hui, c'est que tout ce qui est dans le projet d'écritures constitutionnelles validé a pour nous vocation à être validé, c'est celui-là l'accord politique.

Pour reprendre une formule qui avait été celle de Romain Colonna lors de nos échanges à tous avec le ministre Rebsamen, nous ne sommes pas dans la recherche d'un compromis du compromis. Le compromis, il a été fait pendant le travail conduit par l'Assemblée de Corse et conduit avec le Gouvernement, et qui a débouché sur le projet d'écritures constitutionnelles. Le discours que moi je vais porter en tant que président du Conseil exécutif, que j'ai porté devant le ministre, que j'ai porté en son temps devant le président de la République, que j'ai porté devant la commission des lois présidée par Florent Boudier, auquel je rends hommage parce qu'il a fait un travail important et vous savez combien lui et les commissaires se sont engagés, ce discours-là que je vais tenir également à la place qui est la mienne et je l'espère, avec ceux qui ont voté le projet d'écritures constitutionnelles, ce discours que je vais tenir à l'ensemble des présidents de groupes à l'Assemblée nationale et au Sénat, c'est que le projet d'écritures constitutionnelles est l'accord juridique et politique qui a reçu l'aval de la majorité, d'une très large majorité, et l'aval également du Gouvernement. Et que ce que nous attendons, nous, et ce que nous espérons, c'est que ce projet-là soit voté. Et que derrière, la loi organique à intervenir vienne effectivement décliner et opérationnaliser un certain nombre d'axes stratégiques fondamentaux, qui sont notamment la question du lien entre le peuple Corse et sa terre à travers un statut de résident dans le domaine immobilier, qui sont également, ces éléments fondamentaux, le statut de la langue Corse dans les termes que nous avons votés à l'unanimité, comme nous avons voté le lien à sa terre avec un statut de résident dans le domaine immobilier à l'unanimité.

En ce qui nous concerne, un pouvoir de nature législative qui est prévu par le projet d'écriture constitutionnelle et qui a été voté à une très large majorité et validé par le Gouvernement, un pouvoir législatif, pour être tout à fait clair, qui aura vocation à intervenir dans des matières sur lesquelles nous ne sommes pas tombés d'accord au moment où nous parlons et qui auront vocation, selon nous, à être défini par la loi organique à intervenir, un pouvoir de nature législative qui a vocation, c'est certain, à être contrôlé notamment par le Conseil constitutionnel et un droit de saisine élargi.

Tout cela, nous en avons parlé, mais également un pouvoir réglementaire direct, d'adaptation dans un certain nombre de matières qui, là encore, n'ont pas été identifiées ou en tout cas qui n'ont pas fait l'objet d'un accord politique et qui auront vocation à être reprises, mais également d'autres points. Je pense notamment à la question fiscale, la question fiscale sans laquelle il ne peut pas y avoir d'autonomie réelle. Nous en avons parlé ensemble et nous l'avons validé ensemble. Un pacte fiscal, budgétaire et financier qui doit nous permettre également, dans d'autres domaines qui ne relèvent pas forcément de la Constitution, d'aller vers un modèle budgétaire, financier, économique vertueux et équilibrée. Je pense notamment aux grands plans pour les infrastructures, dont

le principe avait été annoncé devant cette Assemblée par le président de la République lui-même.

Dernier mot, il y a des points qui ne relèvent ni de la Constitution, ni de la loi organique qui ont été abordés à un moment ou à un autre dans le cadre des débats et qui là aussi, n'ont pas fait l'objet d'accords politiques.

Je pense notamment à deux questions. La question du changement éventuel demandé par certains de la loi électorale auquel nous nous sommes opposés, y compris à travers deux votes de l'Assemblée de Corse pour des raisons fondamentalement politiques. Le deuxième point, c'est la question de l'organisation administrative infra territoriale.

Nous avons discuté ensemble et je crois que nous en sommes d'accord pour dire que l'organisation infra territoriale de la Corse a probablement à être repensée et revue, ne serait-ce qu'à travers, par exemple, l'entrée par les difficultés des intercommunalités à exercer leurs compétences et à financer l'exercice de ces compétences ou encore la distorsion entre le périmètre des intercommunalités et les territoires qu'elle recouvre, qui ne sont pas les territoires vécus, ou à un autre niveau, je me tourne notamment vers Charlotte, les difficultés qui sont rencontrées aujourd'hui par un très grand nombre de communes en Corse. Nous savons aussi que la discussion doit donc aller également vers ces collectivités qui ne sont pas la Collectivité de Corse. Respect de la clause générale des compétences, respect des compétences communales, renforcement de la capacité des communes à exercer leurs compétences dans le respect de la libre administration des collectivités territoriales, rééquilibrage territorial, équité entre les communes riches et les communes pauvres, entre l'intérieur et la montagne et le littoral.

Il y a eu aussi avancé la question de la métropolisation dont on ne sait pas, et je le dis, aujourd'hui ce qu'elle recouvre, mais à l'encontre de laquelle, lorsque nous l'avons connu tardivement, à l'encontre de laquelle nous avons émis nos réserves et notre opposition sur un certain nombre de points. Tout cela ne fait pas partie du débat constitutionnel, a fait partie de la discussion et a vocation sans doute à être discuté.

Mais si on va parler de la discussion constitutionnelle, je le redis et je termine, le vote de l'Assemblée de Corse, le vote de la déclaration politique solennelle, les écritures constitutionnelles telles qu'elles ont été validées avec le Gouvernement et la mise en œuvre opérationnelle des principales dispositions dans les domaines essentiels que nous avons énumérés et précisés, notamment dans le cadre de la déclaration politique solennelle.

C'est, adossés à ces éléments qui sont clairs, qui ont été débattus, qui ont été votés, qui ont été entérinés, que nous allons aller vers le débat avec la représentation nationale française, que nous respectons infiniment, c'est une évidence.

Nous savons qu'il y a un travail d'explication à faire.

Nous savons qu'il y a un travail de pédagogie pour expliquer d'où nous venons et ce que nous voulons.

Nous savons qu'il y a un travail de conviction, mais je dis aussi qu'on ne rentrera pas avec des chances de réussir dans ce débat si on l'aborde sous un angle uniquement technique ou juridique.

La clé d'entrée fondamentale pour le débat constitutionnel qui nous attend et qui doit permettre à la représentation élue de la Corse, mais également à l'ensemble des acteurs, je parle des maires, je parle des autres élus, je parle des forces économiques, je parle des forces sociales, je parle des citoyens de la Corse, la clé d'entrée dans ce débat, elle est fondamentalement politique.

Construire une solution politique qui permette de tourner définitivement le dos à des décennies de logique de conflit pour mettre en œuvre une solution politique opérationnelle qui prenne en compte la dimension symbolique, qui prenne en compte la dimension historique et qui nous permette d'apporter des réponses efficaces à toutes les attentes, à tous les besoins et à tous les enjeux qui sont aujourd'hui face à nous dans tous les domaines.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Monsieur le Président pour ce retour, suite à cette réunion.

Qui souhaite s'exprimer ? Paul Quastana.

M. Paul QUASTANA

Merci, Madame la Présidente.

Il y a 25, 26 ans de ça, ou 24, l'évolution institutionnelle de la Corse avait été évoquée et actée aux accords de Matignon, sans aucune précision sur son contenu. Simplement, il y avait une condition, c'est la réélection de Jospin. On sait ce qui en est arrivé.

Depuis, il n'y a pratiquement plus rien eu, sauf au cours de votre précédente mandature, une tentative, mais qui n'a pas abouti. Et d'un coup arrive le processus de Beauvau. Le processus de Beauvau, ce n'est pas le fruit d'une réflexion qui a été menée d'un côté par les services de l'État et de l'autre côté par cette Assemblée, c'est le fruit d'un drame, l'assassinat d'Yvan Colonna et ça a déclenché une forme de panique liée à un climat qui semblait de plus en plus insurrectionnel, qui a fait que le ministre Darmanin a lâché le mot d'autonomie, sans, je pense, savoir lui-même ce qu'il comptait mettre dedans.

A partir de là, c'est un peu faussé parce qu'on a été obligé de travailler dans l'urgence, il n'y a pas eu de planification des débats, il n'y a pas eu de calendrier rigoureux, il n'y a pas eu des thèmes étudiés un par un. Un simple exemple, on parle de pouvoir normatif en termes de fiscalité, on n'a toujours pas réussi aujourd'hui à connaître le montant des recettes fiscales perçues en Corse. Comment vous voulez qu'on puisse discuter rationnellement si on n'a pas un certain nombre d'éléments ? Il y a des tas d'autres domaines dans lesquels on n'a pas d'éléments parce que ce processus a été à mon avis, c'est simplement mon avis, bâclé. On n'a pas été assez loin, on n'est pas allé chercher les choses assez profond.

J'ai totalement compris ce que le président a dit et je suis totalement d'accord avec lui. Le texte qu'on a voté, c'est le fruit d'une réflexion approfondie, qui a créé une très, très large majorité et qui ne doit pas être modifié. Le problème, c'est qu'on vient d'avoir connaissance d'un rapport de l'Assemblée nationale où il semblerait que ce soit très largement dénaturé. On ne parle plus de pouvoir législatif, on parle de pouvoir normatif adapté, sous contrôle du Parlement qui peut le réviser, qui peut l'amender, qui peut le supprimer au bout d'un moment, si ça ne marche pas. Ce n'est pas ça qu'on demande. Ça, on ne peut pas l'accepter.

Maintenant, la question c'est : comment on fait pour faire respecter exclusivement notre texte ? Et si ce texte est dénaturé, même la loi organique ne pourra pas le changer, elle pourra tout au plus le modifier à la marge mais elle ne pourra pas le changer.

Donc le débat est très simple : c'est ça ou rien. C'est le texte qu'on a voté ou rien sinon on va encore, excusez-moi l'expression, se faire copieusement enfler.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les interprètes n'ont pas traduit !

Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Exceptionnellement à la suite de Paul et ensuite, je m'excuse de l'absence qu'il y aura d'une grosse partie des élus car nous avons un engagement de conférence de presse par rapport à l'agression de Jean-Claude Benedetti qui a été entendu, qui est quasiment mis en examen alors que celui qui a reconnu le tir de Flash Ball n'est pas encore entendu et s'est permis l'outrecuidance de déposer une plainte pour dénonciation. Bon. A partir de là, on s'excuse, on avait programmé à 18 h, on va le faire. Donc ça, c'est la parenthèse. Je vous donne l'explication par courtoisie et par un souci d'information.

Dans la continuité de ce que vient de dire Paul et de manière très courte et très brève, il y a un accord politique. Moi j'ai entendu ce matin Jean-Martin en conférence des présidents « qu'il y aura des désillusions parce que l'accostage ne sera pas celui espéré ». Moi, je n'espère aucun accostage. J'espère qu'il y a un accord et qu'il sera respecté, qu'il passe ou qu'il ne passe pas lors de la révision constitutionnelle.

Aujourd'hui, il y a un texte. Dans ce texte, chaque mot, chaque virgule, chaque saut de paragraphe est pesé. Il est fait, comme on dit, avec la précision d'un trébuchet. Ne pas le respecter, c'est nous sortir de l'accord. Dans ce cas-là, je vous le dis, il n'y aura rien du tout.

Donc, ne pensez pas qu'il peut y avoir une logique doctrinale qui s'imposerait par le haut, par Paris, en transgressant l'accord politique qu'il a eu en Corse. Ou bien l'accord politique est respecté quel qu'en soit le coup, à savoir potentiellement un échec, dans le cadre d'un vote de révision constitutionnelle, mais le texte qui doit être présenté est le texte pour lequel nous avons donné un accord. Il est hors de question, entre autres, que « Core in fronte » soit le parti cocufié d'un accord parisien.

On ne se fera cornaquer par personne et je vous le dis, il n'y aura pas d'accord, si l'accord n'est pas respecté.

M. Jean Martin MONDOLONI

Nous, je crois que sur ce sujet, Paul-Félix, on a été constants. Ça peut nous être reproché. Ce n'est pas à défaut à notre corps défendant souvent en prenant plein les gencives, plus souvent encore, d'avoir dit dès le départ de ce processus, mais on n'était pas dans la même grille méthodologique. Vous avez escompté, vous avez parié sur un principe qu'il fallait demander ce qui était souhaitable pour vous. C'était un pari ou c'est un pari, ne faisons pas comme si les dés étaient jetés, n'insultons pas l'avenir.

Nous, dès le départ, on n'est pas rentrés dans la même grille méthodologique. Nous, on est rentrés dans la grille qui consistait à explorer le champ du possible. Donc, tout ce que l'on découvre maintenant comme jalon à l'Assemblée, au Sénat, dans ce qu'on appelle l'État profond etc., nous, on a sonné un peu avant. Donc c'était dans cet état d'esprit-là qu'on s'est dès le départ positionnés avec la part d'efforts qui fut la nôtre, et il n'est pas inutile de le rappeler, qui a consisté à faire un pas supplémentaire pour aboutir, en tout cas à l'unanimité, sur une partie du texte et une réserve de fond sur ce qui touche à l'octroi d'un pouvoir dit « normatif ».

Pour nous, cette désescalade en termes de proposition qui vient de Paris ne nous donne pas l'impression d'être cocufiés et que vous-mêmes le soyez puisque dans notre esprit, tout ça était hélas, d'une certaine façon, prévisible.

Cela étant, puisqu'il est question de rendre compte à notre collègue et à la Corse, pour ceux qui nous écoutent, de ce qui s'est passé à l'hôtel de Roquelaure le 29 avril dernier, moi, j'ai trouvé un ministre très engagé, avec une complicité y compris sur le champ sémantique qui est assez, comment dirais-je, avancée. Il aurait pu le tenir le même discours ici, on aurait l'impression d'être en famille. Donc il va jusqu'à dire, je cite : les ministres corses du Gouvernement soutiennent la démarche. C'est une belle terre, celle de vos ancêtres, on la porte avec vous. On réussira ensemble ».

Très bien. Il n'y a, à mon avis, aucun doute sur l'engagement du ministre de Décentralisation et comme le ministre de Décentralisation parle en lieu et place du président de la République, je pense qu'il n'y a aucun doute sur le fait que le président de la République souhaite que tout ça aille au bout, dans le respect des engagements qu'il avait pris ici même. Oui, mais ce n'est pas lui qui joue la partie et ça, on le savait avant.

Il ne faut pas faire comme si, il y a un an, il y a deux ans, il y a trois ans, on ne savait pas comment allait finir la partie. Elle ne pouvait finir qu'au Parlement et les parlementaires même au bénéfice, si on peut appeler ça un bénéfice, d'une des solutions, sont peu ou prou dans les mêmes équilibres et les mêmes approches. Et plus on se rapproche de l'échéance capitale au niveau français qui est celle de la présidentielle, et plus on sait que les positions sont radicalisées, en tout cas peu enclines à regarder le fait identitaire, on dira ça avec pudeur de cette façon-là.

Moi, j'ai proposé deux choses à Monsieur le ministre qui ont été passées sous silence ou avec des réponses extrêmement dilatoires. Il y a un premier moyen de s'en sortir, y compris pour vous-même, c'est d'aller au peuple. On ne peut pas continuer à dire, comme l'a fait tout à l'heure Romain Colonna, qu'il y a 78 % de l'Assemblée, ce qui est juste factuellement, qui s'est positionnée sur ce sujet-là et 98 %, d'ailleurs je ne vois pas pourquoi ce n'est pas 100 %, ah oui pardon, Josepha, 100 % ou presque de l'Assemblée qui s'est positionné sur le champ de la reconnaissance.

Oui, mais attendez, il y a un défaut de consultation qui devient quand même un peu gênant dans cette histoire. Premièrement, les maires, j'ai quand même entendu dire un président d'associations des maires devant le ministre, « oui, mais vous ne comprenez pas, Monsieur le ministre, on ne peut pas consulter parce que l'année prochaine, il y a les élections et puis ça risque d'être faussé », et l'autre dire carrément, je le dis amicalement, nous sommes du même village, dire « les maires, par plusieurs fois, ont été consultés et à l'unanimité, ont répondu favorablement ». Bon, attendez, ça, ceux du ministère, on ne se reprend pas devant le ministre. Non, les maires n'ont pas été consultés. Le maire, c'est l'échelon intermédiaire, mais quand même, je pense que ça donnerait des quotités significatives et surtout, l'opinion n'a pas été et je n'ai toujours pas compris, je n'ai pas fait beaucoup de droits mais j'ai quelques repères, l'artifice qui consiste à dire « non mais ce n'est pas tout de suite, c'est après, on verra avant la loi organique »...

Non, mais allons au peuple. Allons au peuple le plus rapidement possible et je crois que ça arrangerait tout le monde, ceux qui sont pour aller plus loin, ceux qui sont plus réservés, pour savoir aujourd'hui où en est l'état de l'opinion sur ce sujet. Ça servirait y compris le Parlement qui se sentirait bien obligé ou contraint à ce moment de constater qu'il y a un fait assis, à condition que les quotités soient celles qui se dégagent d'ici. Je ne suis pas sûr, je ne suis pas certain qu'on soit sur des rapports 80/20 sur ce sujet dans l'opinion, la réelle, celle qui vote, y compris si la campagne est un peu active, ou pas d'ailleurs, y compris si la campagne est un peu populiste ou pas, y compris si les gens vont voter ou pas. Je ne suis pas sûr qu'on soit dans ce rapport.

Et sur ce sujet-là, j'ai trouvé le ministre très Mitterrandien, Dieu le bénisse !

Alors du point de vue de l'homme de culture, j'ai une certaine admiration, mais alors pour le reste, lascemu corre, c'est de l'ambiguïté érigée en système.

Deuxième sujet où la réponse a été un peu dilatoire, c'est tout ce qui concerne les documents, ça a été pointé, qui n'ont pas été transmis. On est à l'aveugle. On parle de transfert de fiscalité, mais j'imagine si on est en campagne sur le référendum que l'opinion nous demande « mais cumu emu da campà ? » Comment va faire vivre l'autonomie, qu'on est incapables de répondre aujourd'hui, que nous soyons en situation de répondre un peu à l'aveugle sur ce sujet.

Troisième chose qui est laissée un peu comme l'angle mort de cette démarche, vous le savez, ce sont toute la dimension infrastructurelle et le rattrapage, vous l'appellez historique, vous l'appellez infrastructurel ou vous l'appellez comme vous voulez, qui n'est jamais évoqué. On est sur le plan institutionnel et là, on en vient à ce que j'évoquais ce matin et qui fait lien avec le précédent sujet, et là, vous avez raison de le pointer parce que vous êtes partis de tellement haut sur ce sujet-là, quelle que soit la piste d'atterrissage, nous on ne va pas tirer bénéfice quel que soit le résultat d'une situation sur le thème « on vous l'avait bien dit ». Il n'y a aucun bénéfice électoral que nous puissions tirer de cette démarche.

Par contre vous, vous ne risquez pas seulement de subir un préjudice électoral, mais un préjudice dans l'opinion sur le thème « mais même ça, est l'objet d'une frustration » et il va y avoir une frustration parce que les gens y ont cru, et pour la plupart, ils ont raison d'y croire parce que vous êtes des gens honnêtes, vous êtes des gens engagés. Vous n'êtes pas seulement des militants, vous êtes des gens qui y croyez à cela. Mais vous y croyez tellement que vous avez fini par oublier que ce n'est pas nous qui sifflions la fin de la partie. Le match ne se joue plus ici.

Alors quand Paul-Félix dit « mais on ne va pas le valider », sauf qu'il n'y a plus rien à valider, Paul-Félix, ce n'est plus nous qui jouons la partie. Nous, le travail a été fait. Je pense que l'histoire retiendra que nous avons tous travaillé en bonne intelligence ici, mais ce qui vous sera de toute façon inévitablement reproché, c'est que pendant les deux, trois années où nous avons parlé d'institutionnel, et je fais le lien avec le sujet suivant, nous avons nourri de grandes frustrations dans l'opinion sur tout ce qui n'a pas été fait. Il n'y a pas besoin d'aller réviser la Constitution pour dire que les épareuses ne passent sur les routes.

Et je pourrais égrainer les sujets à l'infini et faire un inventaire à la Prévert très long de ces manquements évidents aux réponses qu'on doit porter aux Corses depuis cette Assemblée, depuis ses pouvoirs, et à la vacuité prospective, c'est-à-dire à notre défaut d'amener un projet quand nous nous rendons dans les ministères, qui dise pourquoi nous voulons une évolution et qu'est-ce que l'évolution institutionnelle apporterait comme réponse à la mise en œuvre de ce projet ?

Pour finir, pour dire qu'au bout de cette épopée un peu désinvolte, nous, on continuera à dire que, à la fois le social, à la fois l'infrastructuel, à la fois les problèmes de fiscalité, aujourd'hui ce sont des sujets complètement occultés et qu'il s'agit de remettre sur la table, l'avis du Conseil d'État, même le ministre le dit, le Président nous a fait une excellente analyse juridique ou juridictionnelle des choses, mais bon, c'est le Parlement et c'est le constituant qui va constituer ou pas. Mais pour autant que les gens s'entendent au Parlement sur la base de deux textes examinés dans les mêmes conditions à l'Assemblée nationale et au Sénat et que le Congrès soit convoqué, il y aura les 3/5^{ème} ou pas.

Moi ce que je souhaite, c'est en effet, comme vous, que ce soit sur la base du texte qui est parti d'ici, c'est-à-dire sur la première partie que nous avons en partage les uns les autres. Sur la deuxième partie sur laquelle nous avons des désaccords, je veux rappeler à cette occasion que nous avons parlé à deux voix avec Valérie Bozzi et qu'évidemment, elle a fait entendre sa différence, celle d'une partie du groupe, qu'elle a aussi insisté, cette fois, en bonne intelligence avec tous les autres, dont moi-même, sur la dimension infrastructurelle, mais à la fin des fins, il va bien falloir que nous ayons la lucidité d'expliquer à l'opinion, non pas pour se défausser, mais que les choses ne viennent pas d'ici et que dans l'attente, dans l'attente de cette évolution qui est souhaitable parce que elle répond, encore une fois, à un point d'équilibre et des consensus que nous avons dégagés ensemble, que quel que soit le lobbying, nous, on vous le dit, on ne va pas faire du lobbying à Paris, on a autre chose à faire, on n'a pas le temps, on n'a peut-être pas suffisamment de réseaux de ce point de vue-là même si on a des relais, pour dire « il ne faut pas y aller, il ne faut pas y aller, il ne faut pas y aller ». Ce n'est pas du tout l'état d'esprit dans lequel on se trouve.

Mais ayez l'humilité de penser que les députés ont leur propre logique, que quel que soit le lobbying, quels que soient les moyens de pression au sens amical, je m'entends, et politiques qui sont mis en œuvre, ils ont une liberté de penser, et j'insiste beaucoup et là-dessus, nous percés sur cette voie, sur un mode de pensée qui était très largement prévisible.

Voilà ce que je souhaitais dire à la fois sur la rencontre, les perspectives qui nous attendent et le temps que nous devons désormais pleinement consacrer

dans cette attente, quelle qu'en soit l'issue, à travailler à la vie de celles et de ceux qui nous regardent et qui nous attendent sur un nombre important de sujets prégnants qui deviennent anxiogènes tant il est vrai que les gens savent bien qu'il y a peu de moyens, qu'il y en aura de moins en moins, mais qui nous demandent d'agir de la même façon que lorsqu'il y en avait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite s'exprimer ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziau.

Sò forse u solu autonomistu à ùn micca esse naziunalistu ma sò un veru autonomistu chì crede chì ghjè una soluzione per a Corsica, è aghju vutatu per 3 cose ; dunque u statutu di residente, un putere legislativu, è un statutu fiscale è ùn accetteraghju micca un statutu chì ùn piglierà micca in contu issi 3 punti. Aghju da dì chì l'autonomia ghjè a regula in tutta l'Auropa demucratica. Ùn ci sò chè in i paesi induv'ellu ci hè una demucrazia liberale induve ùn ci hè micca. È ricurderaghju ciò ch'elli dicenu parechji Europeani, u solu pese induve u sughjettisimu hà riesciutu ghjè a Francia.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È ghjè vera. Je confirme. Quale hè chì vole a parolla. ? Jean-Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Président, chers collègues, l'essentiel dans la diversité des points de vue a été exprimé.

Pour ce qui nous regarde et plus particulièrement, on pense que l'on en arrive à un point, somme tout, prévisible et qui confine à l'instant de vérité.

Trois années, un texte transmis. Alors après, sauf à être schizophrène, redire quand même ce qui a été exprimé de manière, me semble-t-il, très large lors du dernier dîner et plus encore à son terme, premièrement les écritures telles que stabilisées partent au Conseil d'état.

Deuxièmement, nous sommes appelés à nous revoir après réception de l'avis du même Conseil et de préciser que cet avis, et quand je dis « et de préciser », c'est le ministre, ce n'est pas notre délégation, a évoqué le fait qu'à maintes reprises et le Gouvernement sur des sujets divers, a pu passer outre, l'avis du Conseil d'état étant consultatif et ne nous engageant pas en tout point comme on l'entend ici ou là même si bien sûr, je ne veux pas mésestimer la difficulté, il paraît compliqué de s'en extraire ou de s'en exonérer en tout point et sur le sujet en particulier.

Troisièmement, qu'une fois l'avis transmis, on discuterait ensemble de ce qui aurait vocation à être débattu au sein des parlementaires.

Il est dit ici et à juste raison qu'il n'est plus utile d'aller plus loin dans la recherche d'un compromis. Il est dit par ailleurs, et notamment à Paris, que l'état de la démocratie parlementaire, des opinions des différents groupes est tel que l'équation en toute hypothèse sera compliquée.

Donc aujourd'hui, nous, on redira simplement puisque l'on ne peut que poser des principes et pas refaire le débat ou imaginer ce qui pourrait advenir avant même que ça n'intervienne, on redira donc d'autres ou trois choses.

Premièrement, Paul y a un peu fait référence en des termes plus fleuris, mais c'est une évidence, le moment est venu, bien sûr, dans le respect de la lettre et de l'esprit qui nous ont animés jusqu'ici, de constitutionnaliser les sujets qui nous occupent depuis un demi-siècle. Quatre statuts n'ont rien changé à l'affaire et si le pouvoir d'adaptation auquel nous n'avons pour notre part jamais été favorables, n'a pu fonctionner, c'est aussi parce que la question normative n'a jamais été abordée en des termes consacrés par la loi fondamentale. Donc, il faudrait que sur les grands sujets, on y arrive.

Deuxièmement, il y a le périmètre de la demande de modification tel que discuté et espérons-le même si le doute subsiste, tel que voté demain au Congrès et effectivement, la question de ce qu'on a appelé notamment à droite, d'une part les marqueurs ou les éléments de la reconnaissance et d'autre part, sur ce qui relève de points qui donnent lieu à des divergences entre nous, principalement le normatif.

On est tenus de laisser rouler les dés, on va voir quelle va être la vision proposée, mais nous, on veut redire ici sereinement, un peu solennellement que sur les deux plans, il ne faudrait pas introduire de *distinguo*, et je ne parle pas pour notre Assemblée mais pour le législateur, les parlementaires demain, entre ce qui pourrait relever, quand on parle de la Constitution, c'est impropre, mais néanmoins d'une logique d'affichage, la langue, le foncier etc., au détriment de ce qui pour nous fait le sel et la raison d'être de la démarche, en un mot comme en

cent, donner à cette Assemblée la capacité à décider ce qui est bon ou pas pour son peuple.

Ça m'amène, et j'en aurai terminé, à deux autres points sur lesquels je le crois, on a dit beaucoup de choses mais qui à ce stade, méritent peut-être d'être rappelés.

Le premier, la consultation. Elle est peut-être une des issues nous permettant de continuer à cheminer, alors pas pour qu'on soit nous-mêmes dans du dilatoire, un peu comme un enfant ou un plus grand qui s'accroche à un rêve et qui diffère de semaine en semaine, de mois en mois et bientôt d'année en année le moment des déconvenues. Non, pour demander à notre peuple ce qu'il en est vraiment et peut-être faut-il qu'à la légitimité démocratique d'une consultation ou de deux consultations, 2015, 2017, 2021 pour ne parler que des territoriales, qu'à la légitimité politique d'un vote s'ajoute la légitimité populaire d'une consultation de type référendaire qui peut-être serait vue différemment.

Donc moi, je l'appelle de mes vœux avec mes amis, les élus de notre groupe, non pas parce que je souhaite ajouter une brique au mur patiemment édifié, mais parce que nous pensons qu'elle peut effectivement finir d'emporter une conviction qui, à ce stade, paraît chancelante.

Deuxième élément, la loi organique. De quoi parle-t-on ? On a tous dit qu'on ne se contenterait pas, même si en ces temps incertains il serait le bienvenu, d'un méga PTIC ou d'un volet financier réduit à sa plus simple expression au sens politique du terme. Donc, de quoi parlons-nous quand on parle d'une organique aboutie et efficace pour ce pays ? Il ne nous a pas échappé que dans la gestion des temporalités et de l'agenda politique, on aurait la révision constitutionnelle d'abord, une consultation éventuelle dans la foulée et le vote d'une loi organique, avec en toile de fond des consultations dont j'ai rappelé à la faveur d'un propos d'une autre nature, à quel point elles allaient désormais être rapprochées et même conflictuelles. Mais il faut qu'on pose la chaîne de valeur et l'agenda dans leur globalité.

Donc je termine au nom du groupe « Avanzemu ». Premièrement, l'attente fiévreuse de cette réunion parisienne promise par le ministre pour voir dans les termes du moment ce que donnera, ce que va donner l'avis du Conseil d'État. Deuxièmement, la définition juste et conforme à nos délibérations de ce qui sera transmis ensuite à la représentation parlementaire. Troisièmement, les précisions voulues et aujourd'hui réitérées d'une consultation et en termes de délais, et en termes de contenu, avec bien sûr un degré d'exigence sur les questions posées. Quatrièmement et enfin, le périmètre éventuel de ce que serait la loi organique.

Le point de départ, on l'a dans quelques jours. Je n'ai plus la date en tête, mais on nous avait dit six ou huit semaines, oghji ò dumani.

Donc, on peut maintenant attendre sereinement mais si quelqu'un, et je crois que c'est le cas, en tous les cas je l'espère, à Paris écoute nos débats du jour, premièrement cette réunion dont nous souhaitons pour notre part qu'elle ait lieu le plus tôt possible désormais et deuxièmement, un texte conforme non pas simplement à ce qui a été délibéré ou transmis au Conseil d'état mais je veux le croire à l'état d'esprit d'une très grande partie de la population, de l'opinion, du peuple Corse. Et ensuite, ce processus avec ce qui comporte d'incertitudes et de doutes, mais qu'il est plus que temps désormais d'affronter politiquement en rappelant quand même que tout ce travail ne peut déboucher sur une impasse, laquelle impasse, on le sait, débouchant elle-même sur d'autres déconvenues et peut-être d'autres drames.

Donc voilà pour « Avanzemu » à ce stade, un rappel factuel, une exigence politique et une demande de clarté de l'ensemble des acteurs du dossier. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. D'autres interventions ? Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

J'ai écouté avec attention la présentation du président du Conseil exécutif et les différentes interventions sur le cheminement de ces écritures constitutionnelles et sur désormais le calendrier institutionnel.

J'ai entendu que les uns et les autres s'inquiétaient en des termes et pour des raisons différentes, s'inquiétaient à quand sur la teneur des écritures qui pourraient se voir appauvries et la nécessité de maintenir l'équilibre, et de l'autre, sur la nécessité de ne pas oublier le fondement politique de ce dit processus.

Moi, je vais revenir à la genèse très rapidement. Tout simplement, je vais poser la question du péché originel. Le péché originel c'est, Paul Quastana l'a rappelé très rapidement, que ce n'est pas un processus qui est né d'une négociation entamée de rien et partie de rien, mais c'est un processus qui est né et vous le savez tous ici, des suites de l'assassinat d'Yvan Colonna et des mobilisations. C'est un processus qui aurait dû être un processus politique pour une solution politique et qui de suite s'est transformé en discussion avec d'un côté, un mot lancé par le ministre Darmanin pour calmer les mobilisations et de l'autre,

une volonté de neutraliser très vite tous les rapports de force, et j'entends politiques et je tiens à le préciser, politiques et démocratiques qui auraient pu être mise en œuvre.

Donc, c'est devenu une succession de discussions effectivement, avec un travail qui a été effectué et sur ce point, je le précise également. Mais ce n'est pas un processus politique. Premier péché originel.

Deuxième élément du péché originel, le cadre des écritures constitutionnelles. J'entends que si elles venaient à s'appauvrir encore, nous allions au-devant de beaucoup de déconvenues. Là encore, vous connaissez ma position, je l'ai exprimée et donc, je ne rentrerai pas de nouveau dans le détail de ce qui, selon nous, constitue une entrave et non pas un possible ouvert, des entraves, et non pas des possibles ouverts par ces écritures constitutionnelles. Des entraves sur ce qui est fondamental et effectivement et qui aujourd'hui, alors on est aux prémices, mais d'après les premiers éléments qui semblent revenir, même si j'avais été en février présente lors de la venue du ministre Rebsamen auquel j'avais justement exposé les réserves qui avaient été les miennes durant les débats, il avait, et dans sa logique, c'est tout à fait understandable, il avait dit tenir à ce que ce soit celles-ci qui soient transmises, ces écritures constitutionnelles, j'avais dit combien elles étaient incertaines et insécurisées.

Je viens d'entendre qu'il fallait constitutionnaliser les principes fondamentaux, mais ce sont bien les principes fondamentaux qui n'ont pas été constitutionnalisés, qu'il n'y avait pas eu d'accord sur les matières qui devaient être inscrites pour sanctuariser des domaines, ceux de la terre, ceux du foncier, ceux du logement, ceux de la santé notamment, il aurait fallu laisser à l'inverse des portes ouvertes pour d'autres possibles, ça a été renvoyé à la loi organique.

Aujourd'hui, effectivement, c'est qu'un rapport dont nous avons tous pu avoir quelques soubresauts, quelques éléments qui ont filtré, mais dans les différents échos qui peuvent revenir, on voit que ça infiltre tout doucement, une autonomie qui serait déléguée et encadrée, donc pour l'heure, pas une autonomie. Je ne présume pas de ce qui sera en sortie puisque pour l'instant c'est un rapport qui n'a pas été adopté. Mais ça laisse quand même un écho étrange à toutes les failles et toutes les défaillances du texte originel, des écritures constitutionnelles telles qu'elles sont ouvertes, des possibles tels qu'ils sont ouverts dans ces écritures constitutionnelles.

Donc, ça ne veut pas dire qu'il n'aurait pas fallu négocier, ça ne veut pas dire qu'il n'aurait pas fallu que si les enjeux et les curseurs avaient été bien placés, il n'y aurait pas eu des tentatives de faire reculer, mais là, je dois dire que comme on a ouvert tous les possibles, ce n'est même pas la peine. Tous les possibles ont

été ouverts, en tout cas ceux qui les ont votés, par les écritures constitutionnelles telles qu'elles ont été rédigées. C'est pourquoi je vous parle de péché originel.

Donc quand certains disent « surtout, il faut qu'on garde les écritures constitutionnelles », pour ceux qui les ont votées, je comprends.

Moi je pense que si elles aboutissent de cette façon, nous irons vers de grandes difficultés pour écrire une loi organique qui ait du sens pour ce qui est fondamental, vers de grandes difficultés et de très grandes déconvenues puisque rien n'aura été sécurisé. Alors si ça descend encore d'un cran, alors qu'il n'y aura rien à discuter, ça c'est sûr que si ça descend encore d'un cran, ce qui est quand même assez probable, là il n'y aura plus rien à discuter.

Mais bon ! Je crois qu'il aurait fallu partir d'un meilleur pied. Avà, restera-t-il des éléments de communication sur la terre, la communauté pour chacun puisse se rattraper pour assurer le service après-vente ? Peut-être ? Il ne restera peut-être que ça et on verra, si viderà ciò ch'ognunu farà cù ciò chè firmerà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Romain Colonna.

M. Romain COLONNA

Merci Madame la Présidente.

Je vais commencer par un des mots qu'a tenu le président du Conseil exécutif et je crois que c'est ce qui a défini aujourd'hui une grande partie en tout cas de notre débat, lorsqu'il nous a dit que l'entrée ne devait surtout pas être technique, j'ai même envie de dire ni parlementaire, mais qu'elle devait être fondamentalement politique. Et c'est là où j'ai, mais ça ne l'étonnera pas, une divergence et nous avons une divergence d'appréciation avec Jean-Martin Mondoloni, tout en respectant profondément son propos, lorsqu'il dit, « la balle, elle n'est plus dans notre camp, elle est dans le camp du Parlement français, Sénat et Assemblée » grosso modo, « nous, on a joué la partie qu'on devait jouer, on a plutôt bien travaillé ensemble, on a réussi à converger pour partie, mais maintenant ça ne nous regarde plus ».

Moi je crois que là, Jean-Martin, on a une divergence qui est très importante parce que nous, ce que nous pensons de ce côté-ci des bancs, c'est qu'un accord politique, il se fait à deux et l'accord politique que nous voulons, il doit régler les affaires de la Corse, non pas uniquement Corso-corse, mais dans notre relation aussi que nous entretenons à Paris de manière conflictuelle, pour ne

pas convoquer l'histoire multiséculaire, mais depuis au moins 60 ans pour la période contemporaine.

Donc pour nous, j'ai presque envie de dire, je vais aller bien au-delà de votre propos, que le match, il ne fait que commencer. Il ne fait que commencer puisque nous ne voulons pas être dans une relation exclusive ou à l'exclusion des uns et des autres dans ce qui va se jouer dans les semaines à venir.

Nous pensons, et je vais prolonger le propos du président de l'exécutif à travers l'entrée politique, que cette entrée politique-là, elle doit reposer sur deux piliers fondamentaux, fondamentaux si on veut espérer une résolution du conflit et un règlement politique de cette question-là. C'est la question de la démocratie et qui découle de cette question-là, la question de la légitimité de la parole qui est la nôtre et des textes que nous votons, qui sont les nôtres.

Nous considérons, en tout cas, je vais le dire par l'inverse, nous ne nous considérons aucunement comme des élus locaux, nous ne nous considérons aucunement comme des élus inférieurs à d'autres élus, quelles que soient les assemblées. Lorsque nous parlons avec d'autres interlocuteurs, qu'ils soient gouvernementaux, ici à l'Assemblée ou à Paris, nous le faisons en notre âme et conscience, avec l'idée du suffrage légitime conféré par le peuple Corse.

A ce propos-là, nous avons reçu le président Boudié avec lequel nous avons échangé très cordialement, chaleureusement, que nous avons tenté de convaincre et nous continuerons de convaincre ou de tenter de convaincre jusqu'au bout, qui est le président de la commission des lois.

Ce premier pilier, c'est celui de la légitimité que nous a conférée le suffrage universel. Cette légitimité-là, elle nous pousse à aller dans la discussion dans les semaines et les mois à venir, à continuer tout en respectant, le président l'a dit et ça va de soi, mais je le répète quand même, tout en respectant d'un autre côté la totale légitimité des élus du peuple français à travers les sénateurs et les députés. Mais nous, nous voudrions véritablement aborder la discussion dans les jours et les semaines à venir de manière totalement politique, en disant qu'un accord politique, ça doit se passer et se faire à deux. Ça, c'est la première chose. Et je vous disais, le premier pilier, c'est la légitimité et/ou la démocratie. Je vais terminer par la démocratie.

Là il y a quelque chose. On ne peut pas fermer la porte au prétexte que ça ne correspondrait pas, ou au prétexte que le Parlement français a sa légitimité, à ce qui s'est passé démocratiquement en Corse, parce que sinon, ça veut dire que le conflit ne peut pas être résolu politiquement et ça veut dire qu'on ferme l'espoir à toute possibilité de négociation et de points d'atterrissage communs, où chacun

ait l'impression en tout cas de pas avoir laissé trop de plumes et que nous pouvons continuer à discuter et à échanger convenablement, à trouver des solutions.

Donc, ce qui se joue là, aujourd'hui, dans notre discussion mais dans les semaines à venir, ce n'est pas simplement, nous le croyons fermement, de dire que le Parlement, maintenant, doit gérer l'entière responsabilité du texte. En disant aussi que nous sommes profondément attachés au texte. Pourquoi ? Parce que d'un point de vue méthodologique, Madame la Présidente, permettez-moi de rappeler car ça me semble important, si on nous dit qu'on va descendre en deçà de l'accord sur les écritures constitutionnelles, alors, forts de la démocratie et forts de la légitimité conférée par le suffrage universel, nous serions restés sur la délibération Autunumia que d'aucuns qualifient de très, très haute et nous aurions dit à plus de 70 %, je crois, cette délibération, « voilà le texte ultra majoritaire que aucune autre assemblée ou qu'on ne demande à aucune autre assemblée en situation de conflit, d'atteindre de tel score, nous, on arrive, on dit « voilà, on a un texte Autunumia à 70 %, c'est l'écrasante majorité, on discute à partir de ce texte-là ».

Ce n'est pas la solution qu'on a choisie, on aurait peut-être pu ou dû faire autrement, ça, l'histoire nous le dira, mais ce n'est pas la solution qu'on a choisie parce qu'on a privilégié justement l'accord politique, on a privilégié justement la voie consensuelle, on a privilégié justement le fait de se dire une fois pour toute, « on règle, en grande partie, le conflit politique qui agit en Corse maintenant et qui a fait tant de drames depuis 60 ans ».

Donc pas de compromis sur le compromis nous concernant puisque nous sommes arrivés à un point d'équilibre.

Donc la question aujourd'hui, c'est : y a-t-il ou non une volonté dans les semaines à venir de constitutionnaliser le principe de l'autonomie ? La modification constitutionnelle, c'est ça, constitutionnaliser le principe d'une autonomie qui doit ouvrir la voie à une négociation qui soit concomitante et consécutive, l'un ou l'autre, en tout cas très proche, sur une loi organique puissante au service du peuple Corse.

Je voudrais dire que cette loi organique, on l'a souvent dit à ce micro, elle doit nous permettre de nous projeter en tant que peuple pour l'existence même de ce peuple et nous dire, et on y tient parce que c'est l'essence même de notre combat, dans plusieurs décennies, nos enfants, ils auront le droit de s'identifier comme faisant partie du peuple Corse, mais doit aussi permettre d'améliorer le fameux quotidien des Corses.

On a parlé très récemment, par exemple, de l'Agence de l'eau qui, si on avait le pouvoir de légiférer, pourrait nous permettre d'avoir une agence de l'eau Corse et de ne plus dépendre du continent relativement rapidement.

Le pouvoir de légiférer pourrait nous permettre d'asseoir ou de définir de manière collaborative un cadre éducatif adapté aux réalités de la Corse. On va avoir un dossier sur le calendrier, mais nous, on ne vous parle pas du calendrier, on parle d'une éducation au service de l'émancipation des enfants de ce peuple. On pourrait avoir un cadre linguistique adapté à notre réalité plurilingue.

On pourrait avoir, j'égrène quelques mesures que pourraient nous permettre le fait de légiférer, une fiscalité adaptée, un accès à la propriété qui soit adapté, une protection environnementale qui soit accrue et favorisée, une relation, on va dire, en termes de relations extérieures au sein de la Méditerranée, qui ne dépende plus exclusivement d'un état membre, comme peuvent le faire beaucoup d'îles autonomes, on pourrait avoir donc un accès au logement favorisé, adapté et tout un certain nombre de mesures qui nous permettent demain à la fois d'améliorer le quotidien des Corses, et à la fois de nous projeter dans un avenir plus ou moins proche.

Je termine en disant que la consultation, nous y souscrivons parfaitement. Nous l'avons inscrite dès le projet Autunumia en juillet 2023, nous l'avons inscrite, défendue ensemble dans les écritures constitutionnelles de mars 2024. Donc, nous ne sommes aucunement frileux. Je ne voudrais pas qu'on laisse penser, je sais que ça n'a pas été l'intention, mais qu'on laisse penser dans cet hémicycle que nous craignons le vote populaire. Bien au contraire, nous voulons aller devant les Corses.

Nous disons aussi qu'il y a eu des textes qui ont été ratifiés par des maires, le maire de Bastia, le maire d'Aiacciu, le maire de Portivechju qui était là en sa qualité de conseiller territorial, il y a eu les deux associations des maires qui ont été partie prenante des discussions en permanence. Il faut aller plus loin dans la consultation et qu'il y ait une consultation. Mais encore faudrait-il avant de dire « il faut consulter, il faut consulter » qu'on s'accorde précisément sur quoi on consulte.

Et je terminerai en disant, j'ai commencé par le conflit politique, je vais terminer par là. On regarde un petit peu ce qui se passe ailleurs en Europe ou dans le monde, je voudrais juste évoquer, on n'en parle plus trop, le cas catalan. Il y a eu des assemblées délibérantes à Barcelone qui ont voté en faveur d'un projet d'autonomie accrue. Il y a eu des assemblées délibérantes à Madrid qui ont voté en faveur du même projet d'autonomie accrue. Il y a eu un référendum populaire qui a validé le même projet d'autonomie pour la communauté autonome catalane. Il y a eu quelques juges constitutionnels qui ont estimé que c'était non-conforme à la Constitution espagnole. Vous savez ce qui s'est passé après, il y a eu un conflit ouvert comme l'Europe avait rarement connu depuis plusieurs décennies.

Donc nous disons à un moment donné, renforçons la voix délibérative, légitime et démocratique du peuple Corse à travers cette Assemblée et disons très tranquillement que nous avons, et je termine là-dessus, emmené une négociation jusqu'à présent qui nous a conduit à un compromis d'ordre historique.

Nous voulons le poursuivre et nous sommes tout à fait disposés à aller à la discussion avec le Parlement français pour continuer de convaincre tel que nous l'avons fait jusqu'à présent.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Je pense que tous les groupes se sont exprimés, les non-inscrits ici.

Je rappelle que j'avais filé la métaphore avec l'alpinisme lors d'un dernier débat sur l'évolution institutionnelle en disant que nous n'étions qu'au camp de base et qu'il y avait encore l'Everest à gravir. Eh bien, on est là-dedans. Alors le match, il n'est pas fini bien évidemment, nous le savions, ce n'est pas facile, mais en tout cas, le ministre a été très clair.

Ensuite, bien évidemment, les choses se joueront à l'Assemblée nationale et au Sénat. On ne peut pas systématiquement être dans, je comprends bien la posture politique des uns et des autres, l'angle consistant à ne voir que ce qui ne va et consistant à dire « on est en train de reculer à chaque fois qu'on avance ». Rien n'est gagné, ça c'est clair, rien n'est gagné, mais il n'y a rien qui est perdu non plus. Rien n'est perdu non plus. Et, il y a aussi un sentiment d'abord d'urgence, on ne peut pas rester au milieu du gué comme ça, un sentiment également d'inquiétude bien sûr, puisqu'il y a des éléments qui sont sortis dans la presse, mais là encore, le travail n'est pas terminé. De ce que j'ai compris, moi j'ai échangé par SMS avec le président de la mission, pour l'instant, le travail n'est pas terminé et je n'ai pas été destinataire du rapport en question.

Après, il y a le sens aussi des responsabilités. Un jour, on a publié le livre sur les 40 ans de l'Assemblée de Corse, nous publierons aussi tous les actes et les PV des débats que nous avons eus tous ensemble. Il y a une vingtaine de réunions au total ici, à Beauvau, il y a quand même beaucoup de choses qui ont été actées et qui ont permis de trouver des points d'équilibre. Je pense qu'il faut rester sur ces points d'équilibre là, au-delà effectivement du vote remarquable de 2023, de juillet 2023 d'une part et par ailleurs, du mois de mars 2023. Donc les choses ne sont pas terminées.

Après, il ne faut pas tout mélanger sur la question de la carte administrative, sur la question du mode du scrutin. Ce n'est pas constitutionnel. Pour créer une métropole, il suffit que le Gouvernement décide de faire une loi. C'est facile, ce n'est pas compliqué, il n'y a pas besoin de modification constitutionnelle pour faire des métropoles et je reste sur le plan-là de la méthode. Et au fond évidemment, on est contre le fait de rajouter deux métropoles alors même qu'on s'est collectivement exprimés sur un principe de subsidiarité interne dans la délibération de juillet 2023, en disant bien que toutes les collectivités seraient respectées bien évidemment, et que collectivement, une fois autonome, on pourra redéfinir la carte administrative. Ça se passe comme ça dans toutes les régions qui ont accédé à l'autonomie. Ce n'est pas, un moment donné, le pouvoir central, une fois que vous êtes autonome, qui décide de votre propre organisation interne.

Donc moi, je crois que sur ces sujets-là, à dessein, je ne suis pas dupe, à dessein, les uns et les autres en fonction de la place qu'ils occupent, et ça fait partie du jeu politique et démocratique, bien évidemment s'expriment, oublient certaines choses, deviennent amnésiques ou mélangent tout. A dessein, moi je reste persuadée qu'il faut rester droit dans nos bottes ou dans nos Meindl et continuons à gravir effectivement cette face est ou ouest qui est difficile, mais il faut continuer. On est dans cette logique-là. Attendons déjà de voir ce que va dire le Conseil d'État, l'avis du Conseil d'État. Et puis ensuite, faisons le lobbying que nous devons faire, en tout cas ceux qui souhaitent le faire, bien évidemment. Et continuons à dire bien évidemment que, au-delà de la réforme constitutionnelle, c'est le quotidien des Corses qui est concerné et que certains problèmes du quotidien ne peuvent pas être réglés à droit constant. Certains problèmes ne peuvent pas être réglés à droit constant et nous le savons.

Monsieur le Président, est-ce que vous voulez rajouter quelque chose ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Non, je crois que l'essentiel a été dit, Madame la Présidente.

Simplement en forme de sourire, pour conclure. Vous avez filé la métaphore de l'Everest, mais si vous aviez pour intention de convaincre Jean-Martin Mondoloni, il aurait fallu emprunter la métaphore du col du Galibier.

Brouhaha.

C'est pour ça, accompagnez-nous encore une fois !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Chers collègues, il est 18 h 25, donc nous allons passer à l'examen d'un premier rapport. Si vous voulez, nous pouvons voter le procès-verbal pour vous faciliter la chose.

**RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 149 : Approvazione di u prucedu verbale di a sessione di l'Assemblea di Corsica di i 24 è 25 d'aprile di u 2025

Rapport n° 149 : Approbation du procès-verbal de la session de l'Assemblée de Corse des 24 et 25 avril 2025

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, vous avez tous eu le procès-verbal de nos débats de la précédente session.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le procès-verbal est ADOPTE.

Je me tourne vers l'Exécutif, quel rapport souhaitez-vous voir examiner ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Je vous propose les deux petits rapports, « petits » en tout cas en taille, le rapport sur la demande d'adaptation législative et réglementaire du code de la commande publique relative à l'introduction de la notion de bénéfice raisonnable. C'est ce qui était prévu à l'ordre du jour.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Si on suit le fil de ce qu'on avait décidé en CPO, ce serait bien.

Allez-y, Monsieur le Président.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 126 : Pruposta d'adattazione nurmativa di u Codice di a cumanda publica per inserì u cuncettu di « benefiziu ragiunevule » - Richiesta indirizzata à u Guvernu

Rapport n° 126 : Proposition d'adaptation règlementaire du Code de la commande publique relatif à l'introduction de la notion de « bénéfice raisonnable » - Demande adressée au Gouvernement

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. Nous avons essayé de produire un rapport qui s'inscrit dans une série de mesures sur lesquelles ou à propos desquelles l'Assemblée de Corse aura à statuer lors des prochaines sessions puisque, vous le savez, et nous l'avons en tête, nous avons voté à l'unanimité le 28 février dernier, un certain nombre de mesures à opérationnaliser dans le cadre de la délibération relative à la lutte contre les pratiques mafieuses - propositions pour une société corse libre, apaisée et démocratique.

Donc, nous avons mis en place une équipe-projet chargée de lister l'ensemble des propositions à opérationnaliser, de relever les acteurs qui sont impliqués dans la conception et/ou la mise en œuvre de ces mesures, et de proposer un calendrier de réalisations tenant compte des différentes problématiques à traiter pour que la demande puisse être prise en compte, sous réserve du vote favorable de l'Assemblée de Corse appliqué.

Donc, j'ai sous les yeux ce tableau que je souhaitais formaliser dans le cadre d'un rapport d'information, qui avait vocation à être présenté devant l'Assemblée de Corse. Eu égard à une actualité extrêmement chargée, notamment à travers à la fois la discussion sur la révision constitutionnelle et la discussion inscrite au Sénat, le 2 juin, sur le projet de loi relatif au rattachement de la CCI, j'ai différé la rédaction de ce rapport au mois de juin, à la session prochaine où il y aura là-aussi des propositions qui seront faites, notamment en ce qui concerne l'installation à venir de cette instance en charge de s'ouvrir, notamment au collectif anti-mafia, pour chroniciser, institutionnaliser cette volonté commune de travailler à la mise en œuvre de la délibération, et plus globalement à avoir une instance dans laquelle on débat des problématiques qui ont été traitées à travers la délibération.

Donc là, il y aura un travail avec des rendez-vous qui sont programmés, aussi bien avec les élus de l'Assemblée de Corse qu'avec les partis susceptibles d'intégrer cette instance.

Donc, je ne reviens pas sur ces différents éléments.

Vous dire quand même, et ça a été évoqué ce matin, qu'il y a des démarches qui ont été engagées et pour lesquelles on attend des réponses.

Deux exemples non-exhaustifs :

Premier exemple, sur la CTPENAF. On s'est engagé dans le cadre de la délibération à réfléchir peut-être à une doctrine clarifiée des modalités d'intervention de la CTPENAF. J'ai saisi le préfet de Corse pour que nous puissions avoir une réunion de travail à cet égard, Julien Paolini vous l'a dit ce matin.

Nous avons eu hier ou avant hier une réponse favorable pour la discussion et la réunion de travail de la part de la préfecture, et donc nous vous tiendrons bien sûr informés.

Deuxième exemple, on en parle dans le cadre de l'autre dossier, la Présidente de l'Assemblée de Corse et moi-même avons été reçus, conformément à l'invitation délivrée et au mandat qui nous avait été donné par l'Assemblée de Corse, par les deux préfets et les plus hauts magistrats de l'île, pour faire un point, notamment sur la dimension pénale et administrative des dossiers ou en tout cas des problématiques évoquées dans le cadre de la délibération. Et là aussi, je vous ferai une restitution.

Troisième et dernier exemple du travail qui est engagé, et ça a un rapport avec ce qu'on a évoqué. Vous avez pu voir, et malheureusement l'actualité nous le montre tous les jours, qu'il y a des entreprises qui se voient visées par la destruction de l'outil de travail. On a parlé des agriculteurs, on a évoqué la société qui fait du transport au travers des bateaux, on peut penser à des commerces également.

Souvent, les propriétaires ou les exploitants de ces commerces se retrouvent confrontés à un cumul de difficultés, notamment, par exemple, discussions avec les assurances, difficultés à accéder aux crédits, difficultés avec les organismes sociaux, etc.

J'ai écrit au préfet de Corse pour lui dire que nous pourrions peut-être envisager une instance d'accompagnement et de facilitation, à installer entre la Collectivité de Corse et la préfecture, qui se chargerait notamment de fluidifier,

voire d'accélérer l'ensemble des démarches engagées, par exemple vis-à-vis des compagnies d'assurance, vis-à-vis des organismes sociaux.

Également réfléchir à mobiliser les partenaires bancaires parce que souvent, les banques peuvent être frileuses pour accompagner les entreprises qui ont été visées par une destruction criminelle.

C'est réfléchir comment on peut mutualiser les moyens qui peuvent être mis à disposition tantôt par l'ADEC, éventuellement par des organismes bancaires, voire par la CADEC, pour essayer de ne pas laisser les chefs d'entreprise et leurs familles, agriculteurs, commerçants et autres, qui sont déjà confrontés à une situation objectivement pénalisante et génératrice d'angoisse, la destruction de l'outil de travail, pour ne pas les laisser seuls face à des institutions qui souvent ne communiquent pas entre elles.

Donc cette proposition a également été notifiée au préfet de Corse. Nous l'avons abordée lors d'un entretien et j'attends le retour de la préfecture.

Donc dans cette philosophie et en conformité avec celle-ci, celle de traduire, il y a un rapport qui vous est proposé aujourd'hui pour solliciter une proposition d'adaptation législative et réglementaire sur le fondement de l'article L4422-16 du code général des collectivités territoriales.

Alors j'en parlais en aparté avec quelques-uns d'entre vous et quelques-unes. C'est vrai que vu le sort qui a été réservé jusqu'à aujourd'hui à nos demandes d'adaptation législative ou réglementaire, il peut paraître un peu présomptueux, voire dérisoire de resolliciter, alors même que le constat a été fait à plusieurs reprises, de façon imparable, et même admis à Paris que notre pouvoir d'adaptation actuel ne fonctionne pas.

Donc, ça, moi je le sais, mais il n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre et j'ai envie de dire, poussons la logique jusqu'au bout pour démontrer que dans le cadre actuel, ça ne fonctionne pas. Et j'espère que dans quelques mois, nous aurons un statut d'autonomie qui nous permettra d'adapter directement et la loi, et le règlement. Mais en attendant, on bouge quand même.

Ça me donne l'occasion aussi de rappeler quelques-unes des demandes, qui n'ont rien à voir avec la délibération, sur la mafia, ou la lutte contre la mafia, ou les pratiques mafieuses.

On avait délibéré à l'unanimité pour une demande d'adaptation législative et réglementaire le 1^{er} juillet 2022 sur la question du pouvoir d'achat, rien !

On avait délibéré le 1^{er} octobre 2021 sur l'adaptation réglementaire et législative sur le prix du carburant, rien !

Donc moi, ça a été dit ce matin par Bianca, je me réjouis que le Député Colombani ait repris le flambeau en déposant une proposition de loi.

Je rappelle que Michel Castellani également, et sans doute d'autres députés, a posé à plusieurs reprises des questions orales au gouvernement.

Je rappelle également que lorsque le ministre est venu, le ministre Rebsamen, en février, nous avons parlé de tous les problèmes constitutionnels, mais nous avons parlé également des problèmes du quotidien. J'en ai parlé lorsqu'il m'a reçu avec la présidente de l'Assemblée de Corse et j'en ai parlé en présence des présidents de groupes, notamment sur les infrastructures, Jean-Martin, on en a parlé ensemble, notamment sur la question de la fiscalité et de la nécessaire évaluation : combien est prélevé en corse ? Combien est redistribué ? Parce que je vous rejoins quand vous dites « on ne pourra pas aller convaincre les Corses du caractère consolidé et sécurisé de l'autonomie, si nous avons une révision constitutionnelle, si nous ne sommes pas capables de leur dire comment nous allons financer l'exercice d'un certain nombre de compétences ». Et de ce côté-là, ce discours, non seulement je le rejoins, mais je pense que nous avons vocation à le porter ensemble.

Personne ne veut ni de l'aventure, ni de l'échec.

Et c'est vrai aussi qu'il y a un travail d'implication à organiser de l'ensemble des forces vives dans la déclinaison opérationnelle de l'autonomie, que ça soit dans le secteur économique, dans le secteur social, dans le secteur de la santé ou dans le secteur de l'éducation.

Là-aussi, soyons clairs, j'ouvre une parenthèse et je vais la refermer. Nous, on est pour le transfert de la compétence de l'autonomie dans le domaine de l'éducation ; certains y sont opposés. Certains sont ouverts à une discussion. On n'est pas obligé de transférer toute la compétence tout de suite.

Je voudrais simplement faire remarquer, par exemple, dans le primaire, vous avez vu le rapport de la Cour des comptes qui est sorti, extrêmement sévère pour le système actuel, qui appelle à des réformes profondes. Même chose dans l'enseignement secondaire, même s'il n'y a pas de rapport récent.

Je pense que, sans aller vers l'aventure, ni le démantèlement du service public, il y a la place pour une réflexion portée par les élus, les acteurs de la communauté éducative, le Rectorat, y compris pour l'autonomie dans le domaine éducatif. Mais ça, je dirais, nous le verrons.

Mais je voulais rappeler quand même cette délibération, Mme la Présidente, et je voulais parler de votre écotaxe sur les camping-cars en 2017, là aussi balayée d'un revers de manche par l'Assemblée nationale à l'époque, toujours parce qu'il n'y a pas de compétences fiscales. Et les mêmes causes produisant les mêmes effets, si à un moment donné, et ça a été dit tout à l'heure dans les bancs de l'opposition nationaliste, il n'y a pas un déverrouillage constitutionnel au bon niveau, c'est-à-dire un article de révision de la Constitution qui pose des principes clairs et qui permet derrière aussi bien à la loi organique de décliner les principes de façon opérationnelle et, derrière, à notre pouvoir législatif et réglementaire de s'exercer de façon efficace, y compris à travers un transfert des charges, transfert des compétences, transfert des moyens, on sera dans un système qui ne peut pas fonctionner. Donc, ça, il faut le faire.

Je termine.

Donc, pourquoi faut-il présenter à mon avis et de l'avis du Conseil exécutif cette demande de transposition dans le code des marchés publics, de la notion de bénéfice raisonnable ?

La notion de bénéfice raisonnable, c'est expliqué dans le rapport, c'est une construction prétorienne, selon l'expression consacrée, c'est-à-dire une construction qui découle de la pratique. Et là je pense qu'on peut être fiers, c'est la pratique de l'Office des transports de la Corse, avec le soutien politique et organisationnel de la Collectivité de Corse, on a commencé en 2015 avec Jean-Félix Acquaviva, on a continué ensuite avec Vanina Boromei et on a parachevé avec Flora Mattei.

La notion de bénéfice raisonnable, comment elle est née ? J'en dis un mot.

Vous vous rappelez que les antécédents, dans le domaine du transport maritime, ont conduit à une forme de gabegie de l'argent public, qu'on a été sanctionné par la Commission européenne qui considérait que la dotation de continuité territoriale n'était pas utilisée par les délégataires uniquement pour les besoins de la desserte maritime qu'elle était censée financer.

On a été sanctionné, y compris par les juridictions. Et à côté de ça, vous le savez, il y a eu un œil, on dira, particulièrement vigilants, pour ne pas dire plus, je dirais même, moi, abusivement vigilant. Mais je resterai à « particulièrement vigilant » de la part de la Commission européenne pour s'assurer que chaque euro public donné au titre de la dotation de continuité territoriale, notamment dans le domaine du transport maritime, était traçable, identifiable et venait financer uniquement la desserte et la continuité territoriale, en se prémunissant de tout risque d'évasion.

À côté de ça, nous, nous avons considéré (quand je dis « nous », c'est Office des transports et Collectivité de Corse) qu'une délégation de service public, elle doit bien sûr permettre aux candidats, et finalement aux délégataires retenus, de trouver une rémunération dans l'exercice de la délégation de service public. C'est logique, on délègue, on demande à un opérateur privé, l'opérateur privé, il est soumis aux règles du marché, il doit dégager un profit.

La question, c'est quelle est l'étendue de ce profit ? Et c'est là que nous avons théorisé la notion de profit raisonnable, en croisant à la fois les exigences de la Commission européenne sur la traçabilité de l'argent public et le choix politique de dire que dans un certain nombre de secteurs stratégiques, ce n'est pas la loi du profit qui doit primer, c'est l'intérêt public et l'intérêt général. Et donc la rémunération qu'un délégataire peut attendre légitimement de l'exercice de la délégation de service public, c'est un bénéfice qui ne doit pas aller au-delà du bénéfice raisonnable.

Donc, c'est en croisant ces deux visions, à la fois budgétaire et économique d'un côté et politique de l'autre, qu'on a théorisé la notion de bénéfice raisonnable et qu'elle est incluse dans les contrats, et que l'application de cette clause est vérifiée à la fois par la Collectivité de Corse et par la Commission européenne.

En quoi c'est intéressant, notamment dans le domaine des déchets ? Je le redis une fois encore. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire peser par principe une suspicion ou une présomption irréfragable sur les opérateurs privés qui interviennent dans le domaine des déchets. De la même façon, nous souhaitons aussi souvent que possible une régie publique. C'est-à-dire que demain, dans notre vision, y compris sur le traitement des déchets, eh bien il peut y avoir et il doit y avoir chaque fois que possible une intervention publique.

Ceci étant, on sait aussi qu'il peut y avoir, notamment à titre transitoire, des contrats de délégation de service public. Et qu'en général ne répondent que 1 ou 2 opérateurs à ces contrats de délégation de service public, en général des grands groupes adossés à des opérateurs locaux.

Donc nous, ce qu'on propose, c'est de transposer la notion de bénéfice raisonnable au secteur, notamment des déchets, pourquoi ? Parce que mettre en œuvre la notion de bénéfice raisonnable, ça va nous permettre de sécuriser la traçabilité et ça nous permet de réaffirmer un choix politique.

La traçabilité, l'entreprise qui est vertueuse, elle n'a rien à craindre si on a accès au circuit complet de l'argent public qui est donné, y compris dans les comptes de l'entreprise.

Et le choix politique, c'est de dire : quand un opérateur privé vient en Corse, il n'est pas là pour faire un surprofit dans le cadre du domaine des déchets. Et donc, on veut pouvoir encadrer ce profit. Et c'est la raison pour laquelle on demande de transposer la notion de bénéfice raisonnable, qui pour l'instant est uniquement une création prétorienne, mais qui est déjà validée et par l'État et par la Commission européenne dans le domaine de la délégation de service public maritime, de pouvoir l'inclure, notamment en visant l'insularité.

Je le dis aussi, ce débat, les parlementaires français peuvent s'en emparer. Et ce que nous proposons pour la Corse aujourd'hui peut devenir la règle dans l'ensemble du territoire national. Si demain les parlementaires dans leur sagesse considèrent que ce que nous proposons, c'est bon... Moi, je pense que c'est bon. Moi, si j'étais un député français, ce que je ne suis pas, ou si j'étais un sénateur, si j'avais une loi comme ça, franchement je la voterais. Maintenant on verra ce que choisiront nos députés et nos sénateurs de la Corse et on verra ce que décideront les sénateurs, l'ensemble des sénateurs.

Mais je crois qu'envoyer ce message-là, c'est un message qui est clair, qui est audible, qui est juridiquement costaud, qui est économiquement raisonnable et qui permet de montrer qu'on travaille de façon sérieuse.

M. Hyacinthe VANNI, Vice-président de l'Assemblée de Corse, remplace Mme la Présidente de l'Assemblée de Corse.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc, il y a un rapport de la commission des compétences législatives et réglementaires ?

Mme Françoise CAMPANA

Favorable.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Il y a un avis de l'Assemblea di a Giuventù, je vais vous en lire quelques passages qui ont été choisis par la présidente :

« L'Assemblea di a Giuventù,

Salue la décision de la rédaction actuelle qui permet une application élargie du principe de bénéfice raisonnable à l'ensemble de la commande publique.

S'interroge sur l'efficacité des mécanismes de suivi et de contrôle.

Et invite les parlementaires corses, comme le Président, à proposer une PPL et un véhicule législatif ».

Donc voilà un petit peu l'avis de l'Assemblea di a Giuventù.

Donc j'ouvre le débat. Est ce qu'il y a des demandes d'intervention ? Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Merci, Monsieur le Président.

D'abord, l'aspect de forme qui a été soulevé par le Président de l'Exécutif. Si ces 2 délibérations, qui sont des demandes d'adaptation, servent à prouver que le pouvoir d'adaptation ne fonctionne pas, il serait cocasse que Paris les fasse fonctionner maintenant. En tout cas, cela semble difficile cette fois du point de vue politique, mais on verra ce qu'il en advient.

Sur le fond, rapidement. On ne peut que s'entendre sur le principe d'assainissement du fonctionnement de la commande publique, et donc si le bénéfice raisonnable venait à donner un signal d'assainissement, nous pourrions qu'être en partage.

Trois réserves cependant.

La première liée à la difficile quantification, la difficile mesure, la difficile définition du bénéfice raisonnable.

Comment dire... Si vous voulez organiser un concert, le concept de bénéfice raisonnable, selon l'artiste que vous voulez faire venir, peut amener à considérer l'opinion qu'il est déraisonnable d'inviter une très grande star au

festival de Patrimonio. Mais les recettes que ça peut générer, les recettes et les vertus que ça peut générer dans l'opinion, elles ne sont pas mesurables.

Tout ça pour dire qu'il y a quand même, nous qui sommes des libéraux, une interrogation sur l'autocensure, j'allais presque dire, de ce système qui vise, ou en tout cas qui conduit, qui ne vise pas, je ne pense pas que ce soit dans votre visée ou dans ce qui guide votre réflexion, mais qui conduit à se priver du meilleur, parce que le meilleur, ça se paye. Ça, c'est le premier sujet.

Le deuxième sujet qui fait lien directement avec le débat sur la mafia et à ce triptyque d'une Corse libre, apaisée et démocratique, que nous ne pouvons qu'avoir en partage, c'est le sujet, la façon dont est construit votre rapport qui s'adosse de façon excessive sur le secteur des déchets. Et puis vous ne vous privez pas d'écrire qu'il faut supprimer le SYVADEC.

Bon, on se le dit tranquillement, vous savez il y a des transferts d'idées qui sont faciles. On a assez pointé du doigt les récentes difficultés.

Mafia = déchets ; déchets = SYVADEC ; donc SYVADEC = Mafia.

On ne peut pas continuer comme ça. Vous pouvez avoir un regard de défiance à l'égard de l'institution que constitue le SYVADEC, le SYVADEC a sa propre autonomie d'action, de pensée, de ton, il existe dans le paysage institutionnel, mais construire, en page 4 et 5 du rapport, je cite « refondation du syndicat de traitement des déchets, suppression de celui-ci », cela veut dire que le rapport, il est quand même adossé à l'idée qu'il faut tendre vers cet objectif d'assainissement de la commande publique, notamment. Vous avez dit « notamment », sauf qu'il n'y a que celui-là qui est cité, donc ça veut dire qu'il faut élargir dans votre rapport. Soit on supprime ce qui nous semble être plus qu'une maladresse, à ce moment-là et c'est l'objet de notre amendement, soit à ce moment-là, il faut dire que tous les secteurs de la commande publique doivent être concernés, et j'imagine, je souhaite que ce soit votre état d'esprit, par ce sujet.

Deuxième sujet. La commande publique, telle que vous l'indiquez, est-ce qu'elle ne concerne pas seulement la Collectivité, mais tous les donneurs d'ordre publics en Corse. Donc est-ce qu'ils sont consultés ? Est-ce qu'ils sont d'accord ? Est-ce qu'ici on est représentatifs de tous les donneurs d'ordre public de la Corse ?

Donc, nous, au bénéfice de ces réserves : oui, pour la notion de bénéfice raisonnable, parce que le principe est vertueux et qu'évidemment, nous avons en partage le souci d'une vertu accrue dans le processus de commande publique. Attention cependant, et c'est l'objet de nos deux amendements, à la mise à l'index du SYVADEC, telle que c'est formulé, si ça n'a pas été votre intention, ce qui est

souhaitable, à ce moment-là, on corrige en supprimant le passage qui nous semble très litigieux de ce point de vue-là, et à ce moment-là, on peut être amené à voter avec vous.

Deuxième sujet qui nous semble difficile, même si on a compris que ça existe dans l'Union européenne. Mais cet argument est un peu spéieux. Ce n'est pas parce que ça existe dans l'Union européenne que c'est clair. J'allais presque dire qu'a contrario, c'est parce que c'est une invention européenne que ça risque de ne pas être très clair.

Donc le bénéfice raisonnable, il mérite d'être mieux mesuré, mieux quantifié et surtout, je finis là-dessus, mieux contrôlé.

Qu'est-ce qu'il se passe dans la commande publique aujourd'hui, dans certains secteurs d'activité notamment qui dépendent d'ici ? Le bénéfice, il vient in fine. C'est-à-dire que si on n'a pas une lecture de contrôle des comptes analytiques du bénéficiaire, du délégataire, à la fin, il se débrouille ou il peut se débrouiller. Ce ne sont pas des procès d'intention pour faire émerger in fine un bénéfice considéré comme raisonnable. Et donc il faut qu'on contrôle tout ça, il faut qu'à la fin, en ayant accès à des comptes analytiques, nous puissions dire, au bénéfice de ce qui a été délégué : voilà ce que nous considérons être comme un bénéfice raisonnable et voilà ce qui va te permettre de vivre au titre du bénéfice raisonnable.

Donc, au bénéfice de ces 2 amendements, s'ils étaient acceptés, nous pourrions, avec vous, partager à la fois le principe et l'objectif que vous fixez en termes de vertu que nous avons en partage.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Monsieur le Président,

Moi, je conçois sur le fond cette volonté d'essayer d'encadrer dans un marché captif les bénéfices pour éviter des enrichissements indus et des positions dominantes dans le secteur public, qui peut être délégué à des tiers privés. Moi, sur la forme, je n'en aurais pas fait une priorité. Sur une demande d'adaptation réglementaire, j'aurais plutôt cherché à demander une évolution réglementaire du type la loi Lurel sur l'encadrement des prix, que ce soit le prix des carburants ou le prix des matières alimentaires fondamentales. Vous avez choisi cette fenêtre.

Par contre, dans vos explications de texte, pour justifier, il y a beaucoup de principes énoncés que je partage. Mais entre la coupe, le lait et les lèvres, il y a de la perte de produit.

Quand on parle des déchets et qu'on dit qu'on veut encadrer du bénéfice raisonnable, prioriser les structures réparties sur le territoire. Oui, c'est tout ce qu'il faudrait faire... Mais c'est tout ce que vous n'avez pas fait.

Vous citez le plan déchets, mais le plan déchets, il prévoit deux grosses structures monopolistiques qui vont d'elles-mêmes susciter des surcoûts énormes qui sont déjà annoncés et peut-être qu'à la fin, il n'y aura même pas de bénéfice du tout, parce qu'il va y avoir du suramortissement, de la facturation forte des masses salariales annoncées. Tout ça, c'est déjà dans les comptes de résultats provisionnels.

Ensuite, vous parlez du bénéfice raisonnable qui a déjà été adopté par principe pour les transports maritimes. Moi je veux bien. Moi, on m'avait annoncé qu'on les encadrerait à quelque chose de moins de 3 %.

Moi j'ai acheté leur bilan, ils sont à 10 %. Ils annoncent des fins de bilan avec un disponible à plus de 35 M€ et ils ont eu cette année et l'année d'avant 4 M€ simplement en placements bancaires. Je vous fais faire le calcul de ce qui est en actif disponible.

Donc, donc tout ça c'est bien, mais il faut après tous les mécanismes de contrôle. Et après, ce sont des généralités. Justement, le bénéfice raisonnable, il n'est pas encadré par une barrière financière, un coût, un prix...

Et quand on fait du suramortissement, on le prend où le bénéfice raisonnable ? En tête de bilan, sur le BE ? Ou on le prend sur celui qui est en résultat avant impôt ? Ça change tout ! Ça change tout.

Moi je vous le dis, avec une feuille comme ça, je vous mets le bénéfice raisonnable que je veux. Je n'en aurais pas du tout fait la priorité. J'aurais fait, par exemple, une redemande d'adaptation réglementaire sur les camping-cars, qu'on puisse les taxer, même sur la taxation généralisée de certains types de séjours et autres.

Donc, sur celui-ci, par principe, parce que c'est quelque chose qui philosophiquement est justifié, on va le voter. Et je vous le dis tout de suite, pour le prochain où j'argumenterai, je ne vais pas voter.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions ? Oui, Jean-Christophe Angelini.

M. Jean Christophe ANGELINI

Merci, Président.

Bon, ça n'appelle pas de grands débats au fond, même si la discussion, elle est à la fois nécessaire et utile. On a déjà un peu parlé de ces questions, mais il est vrai qu'à la faveur du rapport que vous nous présentez, on éprouve nous-mêmes une petite gêne.

Bénéfice raisonnable, il y a les volets financiers et comptables abordés par Paul-Félix, mais il y a avant, je dirais, les volets stratégiques et presque philosophiques.

On peut l'entendre comme la volonté, et c'est manifestement le cas, de faire en sorte que dans le cadre de DSP, de concessions, en toute hypothèse de dispositifs impliquant un service public délégué, pour le dire en des termes génériques, on est de la part de l'autorité concessionnaire, je le dis là aussi en des termes larges, une forme de retenue dans l'exécution de la commande qui ne la conduise pas sur fond d'intérêt public à générer des bénéfices déraisonnables.

Jusque-là, on peut être globalement d'accord.

Là où le bât blesse, c'est quand on introduit l'idée qu'on peut effectivement générer du flux, mais à un niveau qui ne peut pas ou qui ne devrait pas être trop élevé de façon générale.

En d'autres termes, exécuter un service public, le faire dans le constant souci de l'économie des moyens publics, de l'utilité des deniers engagés, etc., et en ayant à cœur de ne pas engranger de bénéfices considérables, peut à un moment donné, à un moment donné le risque existe, ripper ou sur un service qui se dégraderait, ou sur une démarche qui tendrait à rogner, je dirais, sur l'efficacité, le volet social, pourquoi pas, etc.

Donc, c'est un terme qui renvoie à une pratique, mais sur lequel peut-être manquons-nous un peu de recul pour qu'il structure désormais, comme vous nous proposez de le faire, des pans entiers de notre action et singulièrement de notre commande publique, puisqu'on sait ensuite, et d'ailleurs vous ne le cachez pas et on peut l'entendre, par mimétisme, par contagion, par parallélisme des formes, par glissement, ladite disposition prendra une place importante dans la

commande publique en général et nous conduira de manière tantôt cohérente, tantôt moins, à emprunter ce chemin-là.

Donc, je pense qu'on gagnerait, on l'a validé par ailleurs, à être à ce stade un peu plus prudents. Et c'est en ce sens que les amendements proposés par le groupe de droite, dirons-nous, on les reliera, on regardera, mais nous semblent intéressants et il peut en avoir d'autres.

Deuxième idée. Je ne dis pas cela parce qu'on entretien les meilleures relations, parce qu'il est mon vice-président délégué aux déchets en tant que président de com-com et qu'il est aujourd'hui en responsabilité au SYVADEC, je veux parler, vous l'aurez compris, de Georges Gianni, qui est l'ami ici de pas mal d'entre nous. Je ne vais pas revenir sur le débat relatif aux derniers jours ou dernières semaines, mais je mets les pieds dans le plat.

Il y a eu sur le centre de surtri de Monte un certain nombre de montées au créneau. Il y a eu des perquisitions. Il y a eu, ici ou là, je reste prudent, des débuts de mises en cause, dont rien ne permet de dire qu'elles sont fondées et je n'ouvre pas le débat, même si j'ai une conviction, sur le centre de surtri. J'ouvre un débat sur le contexte en général, qu'on a par ailleurs abordé en des termes amples à la faveur d'une discussion précédente, plus tôt dans la journée.

Dans pareil contexte, reprendre la question des déchets comme le levier qui... ça nous interroge, et je le redis avec beaucoup de prudence, de respect et dans la volonté de ne pas éluder le débat.

Donc, vous l'aurez compris, la question du bénéfice raisonnable, elle nous intéresse. On l'a votée. Elle renvoie à une pratique de l'OTC, notamment dans le domaine des DSP et des OSP, et de la façon dont la Corse gère les deniers publics et singulièrement la dotation de continuité, mais pas seulement.

Il est question maintenant d'inscrire au cœur de la commande publique des dispositions qui sont d'une nature un peu différente. Donc, on appelle, non pas à rejeter l'argument, mais à une forme de prudence, étant entendu qu'il faut se défier, je dirais, de toute caricature. Ce n'est pas parce qu'on est prudent sur les bénéfices raisonnables, qu'on est partisan des bénéfices déraisonnables.

Et ce n'est pas parce qu'on pose ces questions-là, qu'on veut que le n'importe quoi s'installe, comme on a pu le connaître par le passé et en termes de DCT et en termes de marchés publics.

Donc, c'est très clair, il n'y a pas la moindre ambiguïté à ce sujet.

Donc voilà à ce stade ce que je voulais dire au nom de notre groupe.

Donc, à la faveur soit d'une suspension, soit d'un débat ici, on regarde les amendements. On se laisse, même si le temps court, la possibilité d'en susciter d'autres. On n'est pas, par principe, hostile au rapport, dont je dirais même qu'on est disposé à le voter, pour peu qu'il intègre en tout ou partie ces préoccupations et la façon qu'on pourrait inventer ensemble pour en atténuer l'éventuelle charge négative.

Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. D'autres interventions. Oui, Josépha.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci. Alors en quelques mots, effectivement, la notion de bénéfice raisonnable, nous y sommes philosophiquement attachés. Elle est intéressante, si l'on veut l'inscrire dans la maîtrise des délégations dans les secteurs stratégiques que l'on peut avoir avec des privés, si l'on veut aussi l'inscrire dans une perspective de lutte contre les monopoles et les oligopoles. Donc, philosophiquement, on ne peut qu'y être favorables.

Mais l'opportunité de cette demande d'adaptation m'interroge, parce qu'elle semble à ce stade masquer justement toutes les occasions manquées qu'il y a eu de véritablement inscrire la maîtrise publique des secteurs stratégiques dans les documents qui ont été portés et votés par cette collectivité. Et que donc je disais à l'époque, masqué, dans le sens où on va organiser la privatisation, on organise la privatisation, ce qui est problématique, c'est ça. Ce n'est pas la philosophie du rapport, je le répète, je suis très favorable, mais ce sont les occasions manquées, je le répète. C'est un euphémisme, les occasions manquées.

Par exemple, sur le rapport déchets, plutôt que d'introduire la notion de bénéfice raisonnable qui peut intervenir dans le cadre de la mise en œuvre d'une économie sociale et solidaire, dans les traitements, etc., par contre, les centres de traitement, on aurait très bien pu les localiser, on l'a fait, on a localisé les 2 supers centres de traitement. On aurait pu avoir une autre planification de petits centres de tri. On aurait pu poser un certain nombre de questionnements.

Vous n'apprenez rien de ma position, puisque c'est exactement la position que j'ai tenue lors du plan de déchets, et une des raisons, si ce n'est la raison majeure pour laquelle j'ai voté contre ce plan. Moi, c'est ça qui me pose véritablement problème.

Dans les transports, de la même manière. Dans les transports, on aurait pu aller bien plus loin en mettant à l'étude la compagnie maritime et en s'acheminant vers la sortie d'un dispositif qui a eu ses bienfaits, mais qui trouve aussi ses limites.

Donc, c'est un peu cette ambiguïté qui, à ce stade, m'interroge.

Ensuite, parce que j'y suis favorable sur la philosophie, effectivement, il faut être précis si on veut vraiment que ce soit efficient et efficace. Le dispositif manque à ce stade donc de cadrage, de définition, de moyens de contrôle, si l'on veut vraiment définir, premièrement, ce qu'est un bénéfice raisonnable, sur quel type de document financier on s'appuie pour le déterminer et quel moyen de contrôle on a pour pouvoir le faire, on va au bout de la logique et on le travaille.

À ce stade, donc, vous aurez compris, je ne voterai pas contre ce rapport, bien évidemment, mais beaucoup d'interrogations restent posées.

M. Hyacinthe VANNI

Merci, d'autres interventions ? Oui, Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, de notre côté, « Fà populu in seme », nous partageons pleinement à la fois le principe, les objectifs et la temporalité, l'opportunité de formuler une demande d'adaptation législative et réglementaire pour insérer au sein du code de la commande publique la notion de bénéfice raisonnable, pour plusieurs raisons, au-delà des arguments qui ont été exposés, notamment sur la nature captive du marché en Corse, sur la concentration économique, sur des surprofits qui pourraient être générés dans des secteurs stratégiques, notamment dans le cadre de délégation de service public, des secteurs économiques particulièrement exposés sur, bien sûr, la dimension qui peut parfois susciter aussi, sans généraliser et sans stigmatiser qui que ce soit, les appétits de la criminalité organisée ou des pratiques mafieuses. Quand on connaît aussi l'historique en Méditerranée, dans les régions du Sud en général, de l'Europe sur la question des déchets, encore une fois, sans stigmatiser qui que ce soit, nous on considère que cette demande d'adaptation législative et réglementaire va dans le bon sens et qu'elle s'inscrit dans la continuité d'une délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 28 février dernier, la fameuse délibération de lutte contre les pratiques mafieuses et propositions pour une société corse démocratique, apaisée et libre.

Donc, de ce point de vue-là, pour nous, on souligne la mise en œuvre effective et opérationnelle d'un certain nombre de mesures qui figurent dans cette délibération votée à l'unanimité.

Il y a un pas de temps qui est très cohérent, assez rapide, il faut le reconnaître, et on s'en réjouit.

Alors ça reste une demande d'adaptation législative et réglementaire. On n'a pas de pouvoir législatif aujourd'hui dans cet hémicycle, peut-être demain en aurons-nous un, nous le souhaitons et on ira plus vite. Mais il y a eu un certain nombre déjà de demandes d'adaptation législative et réglementaire : Paul-Félix parlait de l'écotaxe camping-car, 2017 de mémoire ; un certain nombre de demandes d'adaptation législative et réglementaire en matière de pouvoir d'achat, été 2022 ; une délibération à l'Assemblée de Corse sur la question des prix du carburant, en septembre 2021.

Donc, ce travail de production normative et d'interpellation du Gouvernement et du Parlement à travers ce que nous permet le code général des collectivités territoriales, il a déjà eu lieu et il continuera à avoir lieu, même si de notre côté, on considère que le pouvoir législatif demain, nous permettra, avec la dimension fiscale bien sûr, d'aller plus vite.

Pour rester spécifiquement sur cette question, nous, on soutient pleinement, pour toutes les raisons qui ont été exposées, sans préjuger les débats sur les amendements formulés par le groupe « Un Soffiu novu », on analysera, mais dans le rapport, je ne crois pas qu'on stigmatise le SYVADEC, Jean-Martin Mondoloni. Il y a 3 options institutionnelles qui sont sur la table concernant la gouvernance dans le secteur des déchets. Il y a une possible suppression du syndicat mixte du SYVADEC, il y a une refonte possible du syndicat et puis il y a le statu quo. Il faut être clair, c'est dans le rapport, c'est écrit noir sur blanc, c'est explicite (pages 4 et 5). Donc, on est d'accord là-dessus. C'est très clair, les 3 options sont sur la table.

Par ailleurs, sur la question de la quantification ou de la critérisation objective des mesures permettant de définir justement le cadre précis juridique d'évaluation du bénéfice raisonnable, là-aussi, le projet de délibération et le rapport sont très clairs. On sollicite une adaptation législative et réglementaire pour insérer la notion de bénéfice raisonnable dans le code de la commande publique et en même temps, dans le projet délibération, il est acté la demande de travailler de façon technique entre le Conseil exécutif de Corse et notamment l'administration à Bercy, les affaires juridiques, sur la définition précise du contenu que l'on donne au bénéfice raisonnable.

Donc les choses, elles se font de façon tout à fait cohérente, dans la continuité de nos engagements et de la délibération votée à l'unanimité par cet hémicycle.

Donc nous, nous appuyons pleinement, Monsieur le Président du Conseil exécutif, Chers collègues, cette demande d'adaptation législative et réglementaire. On considère que c'est une très bonne chose qu'on soit passé en phase opérationnelle, pour ne pas que les mesures qui figurent dans la délibération restent lettre morte. On n'avait pas de doute là-dessus. C'est confirmé. Le rapport qui viendra au mois de juin faisant état des avancées au-delà, je dirais, de l'évolution législative requise sur certains domaines, nous rassurera aussi.

Donc, nous vous accompagnerons pleinement, sans ambiguïté, et c'est là un marqueur et un traceur politique fort de notre majorité et de notre mandature.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Astre dumande ? Nò, donc la parole au Président du Conseil exécutif et ensuite, on examinera les amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

Donc, merci pour l'ensemble de ces interventions.

C'est un débat qui est riche, avec des remarques qui me semblent pertinentes. Je les intègre volontiers et j'essaie aussi d'y répondre dans l'ordre dans lesquelles elles ont été présentées.

D'abord, et pour reprendre la phrase de Jean-Christophe Angelini, atténuer l'éventuelle charge négative, tout à fait d'accord. Il ne me semble pas qu'il y ait dans le rapport de charges négatives.

Deux exemples :

La question des déchets. Moi, je me suis situé dans l'application de la délibération de l'Assemblée de Corse. Lorsqu'on a voté la délibération de l'Assemblée de Corse à l'unanimité, cette disposition figurait dans le paragraphe « Gestion des déchets », parce qu'elle est venue du groupe qui a travaillé sur la gestion des déchets. Mais la proposition, elle ne vise pas que le secteur des déchets, et c'est dit en toutes lettres dans le rapport. Déjà, elle est appliquée hors code, mais de façon concrète dans le domaine des transports maritimes. Mais, page 5, il y a marqué : « Il est d'ores et déjà possible de faire évoluer le droit positif de la commande publique pour y intégrer la notion de bénéfice raisonnable, laquelle a au demeurant vocation à s'appliquer dans tous les secteurs économiques

exposés, des secteurs monopolistiques, oligopolistiques ou plus largement des secteurs d'intérêt public ».

Donc, la notion, si elle est introduite, premièrement, elle concerne potentiellement l'ensemble des secteurs.

Deuxièmement, c'est une faculté, ce n'est pas une notion clé en main aujourd'hui et ça a été dit par Don Jo Luccioni, et il a raison de le faire remarquer.

Nous, on demande si l'Assemblée de Corse nous suit, si l'Assemblée de Corse le décide. On demande une adaptation législative et réglementaire, mais avant de la mettre en forme, on demande également, vous l'avez vu, c'est précisé en toutes lettres, un groupe de travail entre la Collectivité de Corse et les services compétents qui sont ceux du ministère de l'économie et des finances, pour travailler. Il ne s'agit pas d'introduire des éléments d'incertitude dans le code d'un marché public.

Je rappelle quand même, par exemple, le texte actuel. L'article L3 dit donc que « les acheteurs des autorités concédantes mettent en œuvre, procèdent à l'attribution d'un contrat dans le respect des principes de liberté d'accès, de transparence des procédures, dans des conditions définies dans le présent code ».

Le code, d'ores et déjà, qu'est-ce qu'il définit ?

C'est l'article R2152-7 :

Pour attribuer le marché au soumissionnaire ou, le cas échéant, aux soumissionnaires, l'acheteur se fonde, premièrement, soit sur un critère unique qui peut être le prix, à condition que le marché ait pour seul objet l'achat de services..., soit le coût déterminé selon une approche globale qui peut être fondée sur le coût du cycle de vie. Donc on retrouve la question des amortissements, est-ce qu'on les met en haut de bilan, en bas de bilan, etc. ?

Et puis, 2^{ème} modalité, soit le prix exclusivement, mais vous le savez, notamment en tant que donneur d'ordre souvent, soit une pluralité de critères non-discriminatoires liés à l'objet du marché et à ses conditions d'exécution, parmi lesquels figurent le critère du prix ou du coût, et un ou plusieurs autres critères comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux.

Et là, le code se livre à une énumération qui est longue.

Je la reprends simplement pour mémoire : qualité, y compris les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles, accessibilité, apprentissage, diversité, conditions de production et de commercialisation, garantie de la

rémunération équitable des producteurs, caractère innovant, performance en matière de protection de l'environnement, développement des approvisionnements directs de produits de l'agriculture, insertion professionnelle de publics en difficulté, respect du bien-être animal, respect de la biodiversité, délais d'exécution, etc., etc.

Tous ces critères sont listés dans le code, mais on ne les retrouve pas systématiquement dans tous les appels d'offres, y compris dans tous les appels d'offres dans un domaine donné.

Dernier point, si on ajoute la possibilité de se référer à la notion de bénéfice raisonnable, c'est à la libre appréciation du donneur d'ordre, quel qu'il soit, qu'il s'agisse d'une commune, de la Collectivité de Corse ou du SYVADEC. Et nous précisons bien qu'il s'agit, une fois que le principe serait validé, éventuellement, en tout cas acté, et son application demandée, avant de passer à la phase d'application, nous écrivons en toutes lettres dans le rapport : il faut sécuriser juridiquement la mise en œuvre de la notion, notamment dans la perspective du contentieux des marchés publics et notamment en fixant les indicateurs mesurables et objectifs permettant d'apprécier les modalités de calcul et d'évaluation du préjudice raisonnable.

Donc, il est bien évident qu'on ne va pas introduire, comme ça ex abrupto, la notion en disant « débrouillez-vous ». Il y a tout un travail de mise en forme. Mais ce travail de mise en forme, il n'est pas moins ardu que le travail de mise en forme du respect des clauses environnementales ou sociales, y compris pour leur donner un caractère objectif et mesurable par les candidats et par le juge.

Je termine.

Sur le SYVADEC, deux éléments : un direct et l'autre implicite.

Qu'est-ce qui est écrit ? D'abord, je vous rappelle que voter la délibération ce n'est pas voter le rapport... Excusez-moi, depuis plusieurs années est mis en débat devant l'Assemblée et au-delà la question de la gestion du mode et de l'organisation du système de gestion des déchets. Il est écrit, je vous lis ce qui est écrit : « Des options institutionnelles à mettre en débat et à faire trancher dans le cadre de la gestion des déchets, statu quo, refondation du syndicat de traitement des déchets, suppression de celui-ci... ».

Il y a 3 options.

Il y en a une, c'est le statu quo. Vous avez fait connaître votre préférence pour celui-ci. Ce n'est pas une attaque ad hominem contre le président, contre le vice-président.

Moi je considère, je vous le dis, je l'ai déjà dit, je ne veux pas le plaider dans le cadre de ce dossier, je considère qu'il faut changer notre organisation institutionnelle. Je considère que ça ne marche pas bien. Entre des intercommunalités qui ont la compétence de la collecte et qui n'ont pas les moyens financiers d'exercer cette collecte, un SYVADEC qui a la compétence traitement en partie, un Office de l'environnement qui intervient pour le compte de la Collectivité de Corse et qui fait un plan de gestion des déchets et un État qui est prescripteur, je considère que le système ne fonctionne pas.

Ce débat-là, il existe ; l'évoquer, ce n'est pas préjuger de ce qu'on va faire.

La 2^{ème} option, l'évolution, on en a parlé, y compris avec Georges Gianni. Lorsqu'on a été reçu en préfecture avec le président du SYVADEC, nous en tout cas, on avait proposé, on avait acté de mettre à l'étude un principe de conventionnement au-delà du plan de gestion, entre l'Office de l'environnement et le SYVADEC. On avait évoqué l'idée, par exemple, d'un office de l'environnement ou d'une Collectivité de Corse qui intègre le SYVADEC. Et ça c'est une option, me semble-t-il, qui n'est pas scandaleuse.

Donc, qu'on évoque le champ des possibles en disant « on en discutera », je ne crois pas que ça soit une attaque. D'ailleurs, et je termine sur ce point, quand on dit « le mettre dans le droit positif » sous réserve qu'on y ait travaillé, « ça permettrait à l'ensemble des personnes publiques susceptibles de lancer des appels d'offres de recourir à la notion de bénéfice raisonnable, exemple, dans le secteur des déchets, le SYVADEC », ça veut bien dire dans cet exemple qu'on se situe dans une situation où c'est le SYVADEC qui décide. On ne postule pas la disparition du SYVADEC, puisqu'on la notion, on la met pour qu'y compris le SYVADEC puisse intervenir.

Donc moi, de ce côté-là, autant je comprends votre 2^{ème} amendement, après on discutera, autant le 1^{er}, très sincèrement je ne le comprends pas trop.

Je termine, je réponds à Paul-Félix. La priorité, elle découle de la mise en œuvre opérationnelle de la délibération. La demande sur l'encadrement du prix du carburant, vous n'étiez pas là, je le redis, vous étiez dehors, vous avez expliqué pourquoi, pour une conférence de presse dont je comprends parfaitement l'objet et je précise au passage, est-il besoin de le faire, que je soutiens ce qui a été dit. Je ne sais pas ce qui a été dit, mais en tout cas ce que vous en avez présenté ne peut que retenir mon soutien.

On a déjà une délibération qui a été votée sur l'encadrement du prix des carburants, une demande d'adaptation réglementaire et législative, et on a une délibération sur l'encadrement des prix des produits de première nécessité.

Donc, on en fera une autre éventuellement si l'Assemblée le décide, corrélée à notre débat d'il y a deux mois.

Un mot sur le plan et je ne vais pas rouvrir le débat.

Le plan il dit 1 ou 2 centres ; 1, si on peut rester à 1, et 2 si on démontre qu'on a besoin de 2. Mais le plan, il dit aussi que la priorité, elle est donnée au tri à la source et à la gestion publique des déchets, chaque fois que c'est possible. Et le cas échéant, on propose, lorsqu'on fait des appels d'offres et des délégations de service public, d'introduire la notion de bénéfice raisonnable.

Donc moi, ça me semble un cheminement dont on a acté le principe. Quand on fait notre demande, on aura un travail de fond, on y participera tous, il y aura les représentants de la direction des affaires juridiques du ministère de l'économie et des finances, principal organe en charge de la rédaction des textes réglementaires en matière de commande publique. On s'assurera que tout cela est parfaitement sécurisé. Si cela n'est pas sécurisé, ça ne sera pas validé et ça ne sera pas intégré dans le code de la commande publique.

En sens inverse, moi je continue de penser qu'en déconnectant, y compris dans notre débat sur les déchets, de façon générale, dans un certain nombre de secteurs stratégiques, a fortiori dans un territoire insulaire où il y a des marchés captifs, venir dire qu'il y a des domaines dans lesquels, y compris dans les délégations de service public, l'intervention d'un privé est capée par la notion de bénéfice raisonnable, je continue de penser, avec l'Assemblée de Corse qui l'a votée à l'unanimité, que c'est un principe qui est protecteur de l'intérêt général.

M. Hyacinthe VANNI

À ringrazià vi. Donc qui présente le premier amendement ?

Le Président Gilles SIMEONI

Point d'ordre, il y a une présentation et après on peut se retirer pour échanger une seconde en commission ?

Monsieur le Président, une fois qu'ils ont été présentés, on peut suspendre pour débattre entre l'exécutif et le groupe ?

M. Hyacinthe VANNI

Oui on les présente et on suspend. Donc Georges Mela, vous avez la parole.

M. Georges MELA

Merci, Monsieur le Président.

L'amendement que nous proposons, plus ou moins, il a été explicité tout à l'heure par Jean-Martin, c'est de supprimer la deuxième phrase du premier paragraphe de la page 5. Je le relis : elle garantit aussi une plus grande compatibilité entre le plan territorial de prévention et de gestion des déchets approuvé par l'Assemblée de Corse et les options institutionnelles à mettre en débat et à faire trancher dans le cadre de la gestion des déchets, statu quo, comme vous l'avez précisé, refondation du syndicat du traitement du déchet, suppression de celui-ci.

Donc les garanties ou en tout cas, les informations que vous venez d'apporter, pour moi ne suffisent pas à nous tranquilliser sur le sujet. Je rappelle quand même que le SYVADEC, puisqu'il est cité en dehors de l'option globale qui a été la vôtre tout à l'heure et où vous avez fait état de bon nombre d'entreprises et de structures qui avaient une relation avec le public, le SYVADEC n'a jamais parlé de bénéfices raisonnables, mais a souvent parlé, et ça a été l'un des leitmotiv et l'objectif premier qu'il a toujours poursuivi, c'est les marchés de performance avec des objectifs de coût.

Et je crois que le fait de citer et d'utiliser le terme « marchés de performance », provoque une émulation, provoque beaucoup plus de tempéraments et de résolutions dans la gestion et dans l'administration que simplement le bénéfice raisonnable.

En tout cas, je crois plus à la force des mots comme vous que ce qui nous est présenté aujourd'hui.

M. Hyacinthe VANNI

Très bien. Jean-Michel Savelli.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Président.

Le second amendement est beaucoup plus technique parce qu'en fait, effectivement, j'ai rejoint Paul-Félix qui expliquait tout à l'heure qu'entre la théorie et la pratique en termes de bénéfices raisonnables, notamment sur les transports, on se rend compte qu'on est sur des écarts de 1 à 4 entre ce qui était prévu aux conventions et ce qui est constaté, en tout cas au niveau des bilans après distribution de résultats.

Mais on n'est pas là pour stigmatiser sur qui que ce soit. Nous, ce qu'on considère, c'est que c'est un sujet qui est complexe techniquement et qui mérite justement d'avoir une approche méthodologique qui soit assez précise et très cadrée. Je pense que ce cadrage, Monsieur le Président, il ne part pas uniquement du bénéfice raisonnable, mais de la manière dont sont menés les appels d'offres. Vous parlez des critères, c'est vrai que ces critères-là, il y a, je dirais, un inventaire, une panoplie de critères très large, mais qu'à chaque cas de figure il va falloir chercher les critères qui sont les plus pertinents pour définir à la fin qui est le mieux-disant et non pas de pouvoir faire des évaluations avec des règles, alors je ne vais pas revenir sur les étoiles, on en parle de temps en temps, on vous le rappelle, ce sont des choses qui sont très cadrées, avec des pondérations sur 100 et des critères et des sous-critères qui sont eux-mêmes pondérés sur 100, de manière à ce que ce soit d'une finesse, je dirais, la plus poussée.

Je vais vous lire cet amendement qui se situe à la page 9 du rapport après l'antépénultième paragraphe, on propose que soit inséré un nouveau paragraphe ainsi rédigé, je cite : pour être mesurable et s'inscrire dans une gestion saine des deniers publiques, le principe de bénéfice raisonnable devra d'une part porter sur un service précis dont les coûts devront être prédéfinis, d'autre part, faire l'objet d'une comptabilité analytique identifiable et enfin intégrer un dispositif de contrôle et d'évaluation.

Pour vous donner un exemple, il existe une note méthodologique qui date de 2016, puisque cette notion de bénéfice raisonnable est venue avec les DSP et avec la notion de SIEG, il y a une note méthodologie qui est déjà assez claire et je pense que si déjà vous vous en inspirez, on se rapprochera de ce que l'Europe, je dirais, requiert de ce point de vue-là. Je vous remercie.

M. Hyacinthe VANNI

Merci. Donc je propose qu'on suspende 10 minutes. Donc la séance est suspendue.

La séance est suspendue à 19 h 30 et reprise à 19 h 56.

M. Hyacinthe VANNI

Merci de regagner vos places, s'il vous plaît. Donc, Monsieur le Président du Conseil exécutif, vous avez la parole pour les amendements.

M. le Président Gilles SIMEONI

Le Conseil exécutif est favorable aux 2 amendements.

M. Hyacinthe VANNI

Donc avis favorable aux 2 amendements après discussion et suspension de séance. Donc on peut les mettre aux voix si vous en êtes d'accord.

Donc je mets aux voix le premier amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n°1 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le deuxième amendement. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement n° 2 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix le rapport amendé. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? qui est pour ?

Le rapport, ainsi amendé, est ADOPTE à la majorité.

Je laisse la place à la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors nous ne laissons pas retomber votre enthousiasme et nous continuons, Monsieur le Président, si vous en êtes d'accord avec le rapport suivant. Je vous en prie.

Raportu n° 127 : Pruposta d'adattazione legislativa è regulamintare - Präsentation anninca à l'Assemblea di Corsica di a pulitica penale messa in opera in Corsica - Richiesta indirizzata à u Guvernu

Rapport n° 127 : Proposition d'adaptation législative et réglementaire - Présentation annuelle devant l'Assemblée de Corse de la politique pénale menée en Corse - Demande adressée au Gouvernement

M. le Président Gilles SIMEONI

Là aussi, je ne reprends pas les explications que j'ai données tout à l'heure. Ce sont deux premiers rapports qui ont vocation à s'inscrire dans un cycle de rapports venant décliner de façon opérationnelle les décisions qui ont été votées à l'unanimité dans le cadre de la délibération contre les pratiques mafieuses, pour une société Corse libre, apaisée et démocratique.

Parmi ces propositions d'adaptation législative et réglementaire, il y avait la demande de présentation de la politique pénale, notamment en matière de lutte contre la criminalité organisée, développée par rapport au procureur général de la Cour d'appel de Bastia.

Pourquoi cette demande ? Je rappelle, sans y revenir de façon trop longue, que globalement il y a quand même à tout le moins un déficit d'échanges et on dira même à mon avis, sans être excessif, un déficit fort de confiance historiquement entre la Corse, les élus de la Corse d'une part et l'autorité judiciaire dans l'île. Cela tient à l'histoire dans le temps long et dans le temps contemporain de notre île. Je n'y reviens pas.

Un exemple de cette relation difficile, quelquefois inexistante, tout au long des plusieurs années qu'ont duré nos travaux dans le cadre de la lutte contre les dérives mafieuses, finalement qualifiées, lutte contre les pratiques mafieuses. Nous avons à plusieurs reprises, l'ancien président de l'Assemblée de Corse, Jean-Guy Talamoni et moi-même, lors de la précédente mandature, mais également lors de l'actuelle mandature, la présidente de l'Assemblée de Corse, Marie-Antoinette Maupertuis et moi-même, écrit aux autorités administratives et judiciaires pour avoir un échange avec eux dans le cadre des groupes de travail que nous avons mis en place. À l'exception d'un magistrat spécialisé siégeant sur le continent, aucun magistrat n'a souhaité venir échanger avec les élus de la Corse et plus largement avec les participants au groupe de travail, étant précisé que nous ne demandions bien sûr pas à ce que les magistrats viennent nous parler de façon nominative, d'enquêtes ou de procédures pénales en cours, il s'agissait dans notre esprit, à toutes et à tous, d'échanger, notamment autour de la politique pénale et par exemple des grandes analyses en termes de flux, je pense par exemple au trafic de stupéfiants.

On sait à travers la lecture de la presse qu'il y a telle ou telle interpellation, telle ou telle saisie, mais je pense qu'il serait légitime et normal que les élus de la Corse puissent, à travers un dialogue avec les autorités judiciaires, avoir d'abord une présentation complète des statistiques, une mise en perspective de ces statistiques, notamment en termes, par exemple, de saisie de produits stupéfiants, de nature des produits stupéfiants, de l'évolution du profil des personnes, par exemple, condamnées de façon définitive, etc., etc., pour qu'on puisse avoir une approche plus rationnelle de ce fléau, et également de manière de lutter contre celui-ci.

Il ne s'agit pas, je le redis une fois encore, ni de violer le principe de confidentialité des procédures pénales, les principes fondamentaux, par exemple celui de la présomption d'innocence, il ne s'agit pas de se substituer à la justice ou à la police et encore moins d'interférer avec des compétences qui ont vocation à rester du domaine du régalien.

Par contre, je pense qu'il est normal d'avoir des relations et y compris des relations institutionnelles.

J'ai donné l'exemple du refus de venir participer aux ateliers de travail. Je rappelle, nous avons eu, notamment lors des derniers mois, des relations tout à fait courtoises avec la première Présidente de la Cour d'appel et avec le procureur général au plan humain et au plan institutionnel, mais les explications qui avaient été données pour décliner l'invitation, franchement, ne m'ont pas convaincu. Par exemple, le fait de dire : ce n'est pas la place d'un magistrat que de venir dans une enceinte politique, c'est vrai. Mais on ne demandait pas au magistrat de venir dans l'enceinte politique. On demandait au magistrat de venir dans un groupe de travail non ouvert à la presse, avec des élus et avec un ordre du jour qui aurait été arrêté en commun.

Donc, je pense que vraiment cette discussion aurait dû avoir lieu.

Un deuxième exemple du déficit de relations, c'est que la réunion ou plus exactement l'échange que nous avons eu, et je vous ferai un bref compte rendu avec les magistrats, en application de la délibération qu'ils nous avaient donnée pour le faire, a été à ma connaissance le premier depuis le statut particulier de la Corse, c'est-à-dire que c'est la première fois que le président de l'exécutif, la présidente de l'Assemblée de Corse mandatés par les élus, ont un échange institutionnel avec les magistrats de l'île, et je pense que ce n'est pas normal.

Je précise que nous n'avons pas abordé dans le cadre de cet échange les procédures en cours bien évidemment, et que nous n'avons rien dit qui ne soit pas dans le domaine public, c'est-à-dire nous avons, avec la présidente de l'Assemblée de Corse, écouté la présentation qui nous a été faite de la structure de l'activité

judiciaire en Corse, du nombre de magistrats, des demandes et des attentes en termes de moyens et également la présentation d'un projet de réorganisation avec notamment un pôle régional de lutte contre la criminalité organisée qu'on nous a présenté dans ces grands traits, dont nous avons pris acte à ce stade, en relayant un certain nombre de questions ou d'interrogations qui avaient d'ailleurs été dans le domaine public, aussi bien de la part par exemple des deux ordres d'avocats, que de certains syndicats de magistrats.

Toujours est-il, cette présentation a été faite et je pense par exemple que ce type de débat a sa place dans notre Assemblée. Nous n'allons pas décider, c'est du régalién, mais qu'à un moment donné nous soyons informés et que nous puissions par exemple donner un avis comme la loi le permet dans d'autres domaines, sur l'organisation des services publics, vous savez que le statut particulier prévoit que l'Assemblée de Corse donne un avis sur l'organisation des services publics de l'État, y compris en Corse. On le fait dans le domaine de la poste, on le fait dans le domaine de l'éducation. Moi, je pense qu'on a vocation aussi à le faire dans le domaine de la justice. Ce n'est pas le cas pour l'instant.

Donc une fois que j'ai présenté ces éléments d'introduction, quel est l'objet de la demande ? Eh bien, c'est une transposition de l'actuel article L 4422-41 du code général des collectivités territoriales, qui dispose que chaque année, le représentant de l'État dans la Collectivité de Corse, informe l'Assemblée par un rapport spécial de l'activité des services de l'État dans la Collectivité de Corse. Ce rapport donne lieu à un débat en présence du représentant de l'État. Moi, il me semble sain et légitime eu égard notamment au renforcement des risques réalisés liés à la pression de la criminalité organisée et au renforcement des pratiques mafieuses, et bien que par transposition, il y ait le même type de présentation et de débat dans des termes génériques devant l'Assemblée de Corse, une fois par an, par un magistrat qui pourrait être le procureur général, sur la présentation de l'action publique dans l'île en matière de procédure pénale, et notamment de lutte contre la criminalité organisée et contre les pratiques mafieuses.

Je précise pour être tout à fait complet et tout à fait loyal que par souci du contradictoire, j'ai prévenu nos interlocuteurs magistrats que ce rapport allait être présenté devant l'Assemblée de Corse sans préjuger bien sûr de nos débats et de la décision que prendra l'Assemblée de Corse et les magistrats m'ont dit, premièrement, qu'ils étaient opposés à cette demande et deuxièmement, que selon eux, elle était contraire au principe de séparation des pouvoirs, dans la mesure où le seul exposé qui est prévu actuellement est un exposé devant le ministre garde des Sceaux et pas devant une autorité élue.

Donc voilà. Donc, on a pris soin dans la rédaction du rapport de dire que cette demande et cette pratique, si elle était consacrée, devrait se faire dans le

respect du principe fondamental de séparation des pouvoirs, de confidentialité des procédures et des droits de la défense, tout cela pour permettre un débat annuel. Il appartient maintenant à l'Assemblée d'apprécier si ce principe, qui a été validé lors de notre session, mais à travers un vote qui ne nous lie pas, doit être reformulé à travers la présente proposition qui vous est soumise aujourd'hui.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Il y a un avis de l'Assemblea di a Giuventù qui est favorable à cette demande d'adaptation. Je me permets quand même, pour être tout à fait honnête, de préciser qu'il propose de pérenniser aussi la participation d'acteurs diversifiés de la société civile aux ateliers préparatoires, s'il y en a lorsqu'il y aura des sessions qui permettront, si l'adaptation évidemment est accordée, qui permettront l'audition du procureur, tel que signifié dans le rapport.

Ensuite, il y avait également au-delà de l'Assemblea di a Giuventù, un avis favorable de la Chambre des territoires. Et ce n'est pas passé dans les commissions ? C'est passé ? Ce n'est pas inscrit là, donc très bien si c'est passé en commission des compétences législatives.

Il y a aussi un amendement de forme. Avant d'examiner l'amendement éventuel qui souhaite s'exprimer ? Jean-Martin Mondoloni.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Oui, rapidement. Donc, toujours même réflexion de forme, je ne sais pas si le rapport précédent a des chances d'aboutir et de faire en sorte que le pouvoir d'adaptation fonctionne, celui-là je pense qu'il en a encore moins, pour une raison essentielle, ça a été rappelé, c'est que l'organisation de la nation française s'opère autour d'un sacro-saint principe qui est celui de la séparation des pouvoirs, que les procureurs représentants rendent des comptes évidemment au garde des Sceaux, ça s'entend. Pour le reste, c'est un principe assez figé. On voit mal comment, ne serait-ce que d'un point de vue corporatiste, puisse être acceptée l'idée que ce qu'ils ne font pas par ailleurs, ils viendraient le faire devant une Assemblée délibérante.

Nous voterons évidemment le principe parce qu'on pense que nous souffrons d'un défaut d'information. Mais très clairement ce n'est pas la même chose que de reprocher à bon droit quelque chose d'assez discourtois du point de vue des magistrats, de ne pas venir rendre témoignage de leur activité et être auditionnés dans le cadre de nos travaux, que d'inscrire dans le code des collectivités territoriales l'obligation qu'ils auraient de le faire. Premier sujet.

Deuxième sujet, il faut s'interroger, en élargissant le spectre sur les raisons pour lesquelles toutes ces relations entre l'État et la Collectivité en général fonctionnent mal parce que, par parallélisme, il y a bien quelque part inscrit dans le code des collectivités, l'idée que les préfets doivent rendre compte annuellement de l'action de l'État.

Bon, on ne peut pas dire que chaque fois que ça s'est passé, ce furent des séquences, sauf une mémorable dont la télé nous repasse de chauds extraits de l'intervention de Paul Quastana interpellant le préfet Bonnet, séquence historique, s'il en est, on ne peut pas dire que ces séquences aient marqué à la fois l'action de l'État, en tout cas la façon dont il rendait compte de cette action, et des épisodes de parfaits partenariats bien compris entre l'Assemblée et l'État.

Donc quand bien même ça se ferait, je pense qu'on aurait y compris des difficultés à l'organiser Ceci dit, à la fois ça participe des déclinaisons du débat de haute tenue qui s'est tenue dans cet hémicycle sur la lutte contre les dérives mafieuses et à la fois, je pense qu'il y a un devoir de transparence qui participe d'une meilleure connaissance du fait judiciaire par l'opinion au-delà de l'hémicycle. Et donc, nous en adoptons le principe, même si on est bien obligés de reconnaître que les chances sont faibles, que cette démarche aboutisse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ne soyez pas pessimiste tout le temps. D'autres interventions ?

M. Jean-Martin MONDOLONI

Entre l'optimisme et le pessimisme, il y a le réalisme, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On a un petit mystère excusez-nous, avec Serge Tomi, à élucider parce qu'on n'a pas le même PV de la Commission des compétences législatives et réglementaires à laquelle j'ai participé d'ailleurs, c'était vendredi. Mais on va régler ça, Monsieur le Secrétaire général. Voilà. En tout cas la Commission des compétences législatives et réglementaires a bien eu lieu et elle a examiné les 2 demandes d'adaptation, celle évoquée tout à l'heure et celle-ci. C'est un problème maintenant simplement d'archives, il faut qu'on ait le bon rapport avec les bonnes personnes présentes.

Quelqu'un d'autre souhaite-t-il intervenir ? Paul-Félix, allez-y.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi honnêtement, dans le contexte actuel ayant eu l'occasion d'apprécier le manque de clairvoyance et de circonspection du Parquet, pour les affaires, entre autres récentes, par exemple sur tous les jugements des jeunes dans les manifestations post Colonna, pour le traitement de l'affaire que l'on a encore évoqué il y a une heure, pour l'action générale de la justice en Corse, moi, je ne leur fais pas tant d'éloges pour le moment. Et je n'en vois pas la priorisation d'en faire une demande d'adaptation réglementaire pour qu'ils viennent ici me réciter le lexique plein de louanges et de satisfecit de l'action de la justice en Corse.

Moi je crois qu'elle a eu une action calamiteuse, elle a organisé des instructions de manière assez disparate. Et, je vous le dis franchement, on ne votera pas cette proposition, nous allons ne pas participer. Je conçois que dans une logique d'autonomie, sachant que l'autonomie n'a pas la compétence régaliennne, qu'à ce moment-là il y ait la présentation à une assemblée autonome de l'action du représentant, je dirais, de l'action régaliennne de justice, je trouve ça rationnel. Mais dans l'état actuel de nos transferts de compétences réelles de maintenant, je ne partage pas le point de vue que c'est une nécessité.

Ce n'est pas parce que je fais de la défiance par rapport à la justice, bien au contraire, mais je pense qu'ils restent à leur place en dehors de cet hémicycle et qu'ils fassent leur travail. Et de venir nous donner demain des faux commentaires alors que chaque fois que nous les avons sollicités, entre autres, et vous l'avez souligné Monsieur le Président, sur les débats sur les dérives mafieuses en Corse, ils ne sont jamais venus.

Il y a toujours eu des procureurs politiques, c'est des choix très spéciaux, pour ne pas dire spécieux, et ils ont donc une action téléguidée et de venir justifier des actions qui souvent sont contraires, je pense, à l'esprit de la justice, c'est-à-dire des visions circonstanciées, de qui est un agressé, qui est un agresseur, qui est dans la défiance, qui est dans l'opportunisme, qui est dans la crapulerie, qui est dans la pression. Moi je pense qu'il y a de l'agitation en ce moment, ils se réveillent beaucoup, il y a des peines très lourdes qui sont en train de tomber, y compris sur les voyous. Est-ce que ça va dans le sens de l'apaisement ? Je ne sais pas.

Donc moi, entendre, venir là faire un débat sur est-ce que la justice est assez lourde ? Est-ce que la justice peut passer en Corse ? Est-ce qu'il faut dépayser les affaires ? Est-ce qu'on a besoin d'une section spéciale antimafia avec un corps d'élite très spécifique, des enquêteurs triés sur le volet, avec fiche ADN, recherche de non-consanguinité avec des voyous, et ainsi de suite, moi je n'ai pas envie d'entendre ça. Donc je vous le dis, je pense que vous faites fausse route.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non. Allez-y Président alors... Josepha avait demandé la parole, pardon, excusez-moi.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

En quelques mots, pour replacer le cadre. Effectivement, et vous avez, Monsieur le Président, rappelé les demandes successives qui ont été faites dans le cadre des travaux qui sont menés et qui ont été menés par l'Assemblée de Corse, notamment sur la question des dérives mafieuses sous cette mandature et sous les précédentes et les refus systématiques qui ont été opposés par les services de l'État de venir rendre des comptes, parce qu'ils doivent effectivement venir rendre des comptes. Moi c'est le cadre et le cérémonial qu'on va y mettre, j'aimerais qu'il soit précisé et voir comment à un moment donné nous pouvons exercer aussi la demande de compte parce que si on va simplement venir se faire dire la messe, effectivement c'est un peu problématique.

Donc il faut vraiment qu'on puisse savoir comment les choses peuvent se dérouler pour que l'on soit dans une logique qui à un moment donné là aussi, il faudrait qu'on dissocie les niveaux, parce que là vous nous avez présenté cette proposition d'adaptation, de venir entendre le procureur, il ne faut pas venir confondre aussi avec le fait du rétablissement d'un lien de confiance dans le cadre d'un processus historique, parce qu'effectivement il y a un déficit de confiance qui est profond, qui est politique, qui est historique d'un État qui a entretenu et d'une justice qui a entretenu bien souvent la confusion entre tous les types de violence, qui a laissé prospérer la criminalité organisée, qui a fait même bon usage de quelques voyous à certaines époques, qui a laissé se développer le trafic de drogue, qui n'est pas avare pour autant de rappel à l'ordre moralisateur, jusqu'à ces dernières heures d'ailleurs, puisqu'on a eu malheureusement l'occasion d'en parler, jusqu'à ces dernières heures encore où l'antiterrorisme est venu à grands coups dans les portes, transférer immédiatement des militants nationalistes vers Paris.

Mais ce n'est qu'un exemple, malheureusement, parmi tant d'autres. Et je crois qu'il faut le dissocier. Pourquoi ? Parce que pour moi, et je me réfère à l'actualité et je terminerai, Madame la Présidente, je me réfère à l'actualité de ces derniers mois et de ces dernières semaines, il ne faudrait pas que ça devienne aussi un peu du spectacle, cette nouvelle action de l'État en Corse qui change de visage, qui devient tout d'un coup, tout à fait disposée à reconnaître ses erreurs au détour d'un préfet muni d'un haut-parleur qui monte sur un pickup. Pour moi, c'est une action de communication qui nous vaut absolument, à aucun moment, reconnaissance de l'État qui a fait des erreurs et puis après quelques mea culpa qui suivent.

Ce n'est pas ça un processus de reconnaissance historique d'un conflit, c'est clair, ça a des conséquences et de ces conséquences, c'est clair, ça se fait dans le cadre d'un processus politique et les termes doivent en être clairement posés.

Donc, il faut vraiment qu'on dissocie les deux étages de la fusée. Que les services de justice viennent rendre des comptes ici sur certaines actions, dans un certain cadre, comme ça leur a été à plusieurs reprises demandé, oui, qu'ils viennent nous dire leur messe et faire une action de communication, dont on sait qu'actuellement ils sont friands pour sembler s'intéresser d'une manière différente, à tous les types de violences, entretenant encore les amalgames, dans la situation actuelle, j'émetts quelques réserves.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Aller à la messe et écouter la messe, ça ne veut pas dire de communier forcément, on n'est pas obligés de communier, bien évidemment.

Moi je me suis exprimée en commission. La commission, puisque j'ai le PV là, la commission s'est exprimée de manière favorable. Moi j'y vois par contre, dans cette demande à laquelle je souscris, bien sûr, une maturité, point besoin d'attendre l'autonomie. Et après, encore une fois, les préfets sont déjà venus ici, cela n'a empêché personne de s'exprimer et de pouvoir dire ce qu'il a à dire.

Donc si le procureur vient et qu'il expose sa politique pénale, on n'est pas obligés de croire à ce qu'il va dire déjà, on peut avoir un débat contradictoire aussi. Moi je trouve que dans une démocratie et dans un cadre clair, transparent, on peut se dire les choses, on peut entendre des choses aussi et personne ne sera dupe, personne ne sera dupe si demain on a effectivement un haut magistrat qui vient nous faire la leçon ou faire de la propagande sur la politique pénale en Corse. Je veux dire, il faut qu'on se donne des instruments pour entendre ce qu'on nous a dit et avoir l'esprit critique pour exercer ensuite notre avis. Je pense que vous allez dans ce sens-là ?

Aujourd'hui, la proposition qui est faite, moi elle me paraît tout à fait saine, comme je trouve sain aussi que le préfet vienne et puis qu'on puisse poser des questions au préfet. Moi je trouve que c'est sain en démocratie. Après on verra le contenu, on verra aussi le moment, on verra les événements. On ne peut pas en permanence hypothéquer le futur, on ne sait pas de quoi il va être fait. Et ça ne veut pas dire qu'il y a des compromissions avec l'État, chacun dans son rôle, chacun dans ses compétences et ce n'est pas le moment, pour le coup, d'attendre l'autonomie pour faire cela.

Voilà ! Sachant que les acteurs qui ont participé puisque là j'ai lu l'avis de l'Assemblea di a Giuventù, les acteurs qui ont participé aux ateliers sont favorables à cette proposition.

M. le Président Gilles SIMEONI

Rapidement. D'abord, il y a un enjeu de cohérence. On a voté cette disposition, on a débattu, on l'a votée à l'unanimité. Je pense qu'aujourd'hui, même si le contexte est difficile et si les arguments conjoncturels et structurels qui font qu'on est dans une situation pour beaucoup d'entre nous de défiance vis-à-vis de l'institution judiciaire, notamment au plan pénal, mais ça tient à l'histoire, ces arguments ne suffisent pas à devoir remettre en cause le principe, à mon avis.

Deuxièmement, je pense effectivement qu'entre la coupe et les lèvres, il y a de la distance, y compris peut-être un obstacle constitutionnel, c'est l'analyse des magistrats. Mais je pense qu'aujourd'hui on pose une demande qui est dans la logique du chemin que nous allons emprunter ou en tout cas que nous souhaitons emprunter, qui est un chemin qui va être long. Avant qu'il y ait une relation apaisée et de confiance entre la Corse, me semble-t-il de façon générale et en toute hypothèse de façon certaine, les nationalistes, avant qu'il y ait une relation de confiance entre les nationalistes et l'État, beaucoup d'eau va couler sous les ponts. Avant qu'il y ait une relation de confiance entre les nationalistes et la justice pénale, beaucoup d'eau va couler sous les ponts. Et donc ça dépendra aussi de ce qui se passera dans les mois et dans les années à venir, bien sûr.

Moi je crois qu'aujourd'hui on pose un acte politique qui est dans la continuité de ce que nous avons voté. Nous avons constaté un déficit de confiance, nous avons constaté un refus, à mon avis qui n'était pas justifié, de venir discuter avec nous dans un cadre particulièrement normé de problèmes qui sont des problèmes de société importants. Et donc moi je crois qu'il faut faire cette demande, après comment elle sera traitée, comment éventuellement elle évoluera, comment demain se passeront ou se passeraient nos échanges avec nos interlocuteurs ? On sera à temps de le voir. Moi, je crois qu'il faut toujours faire le pari pascalien de l'espoir et à mon avis, on pose un jalon qui s'intègre dans une vision globale qui fait sens.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et si je puis me permettre, Monsieur le Président, si la demande n'est pas acceptée, ce sera bien la démonstration qu'il faut l'inscription de la Corse dans la Constitution et qu'il faut un véritable statut d'autonomie, que le pouvoir d'adaptation ne fonctionne pas, et on dira, CQFD.

Bien donc, il paraît qu'il y a un amendement formel. Quel est cet amendement formel ? Oui, ça y est, je me souviens, c'était à l'initiative du président de la Commission. Il fallait mentionner explicitement : Assemblée de Corse en tant que de besoin, à chaque fois, parce qu'on ne disait que l'Assemblée, l'Assemblée, l'Assemblée, il faut mettre l'Assemblée de Corse, et dans le précédent rapport aussi.

Donc si vous en êtes d'accord, on va faire la même chose dans le précédent, tout le monde est d'accord je suppose ? Bien merci.

Donc c'est purement de forme. Merci.

Donc je sou mets au vote maintenant le rapport ainsi amendé.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? les groupes « Avanzemu », « Core in fronte » et Josepha Giacometti.

Qui est pour ? Tous les autres sont pour « Fà populu » et « Un soffiu ».

Donc le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci. Donc nous allons passer maintenant, si vous en êtes d'accord, Monsieur le Président, moi, ce que j'ai à l'ordre du jour c'est le rapport du dépôt des listes concernant l'élection des représentants à la commission de délégation de service public.

Raportu n° 144 : Mudalità di dipositu di e liste in quant'à a l'elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu (CDSP)

Rapport n° 144 : Modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

M. le Président Gilles SIMEONI

Je présente ce rapport qui est formel, il s'agit simplement si vous en êtes d'accord, de saisir l'Assemblée de Corse de ce rapport qui rappelle les modalités de dépôt des listes concernant l'élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la CDSP. Ce qui nous permettra ensuite de faire courir le délai qui permettra à l'Assemblée de Corse de statuer pour désigner ces nouveaux représentants au sein de cette instance qui est importante et qui notamment doit se prononcer sur un certain nombre de dossiers.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci Monsieur le Président. Au préalable j'aurais dû faire voter l'urgence.

Donc qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour l'urgence.

L'urgence est adoptée.

Donc sur ces modalités de dépôt des listes, donc c'est purement formel, ça vous a été dit, est-ce qu'il y a des interrogations ? Non.

Je sou mets au vote. Qui est contre ? Oui Annette.

Mme Marie-Anne PIERI

J'ai la procuration de Christelle Combette et que sur ce rapport-là, elle se déporte tout simplement, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous êtes sûre, parce qu'elle est candidate demain ? Je ne vais pas vous dévoiler, puisque là on est que sur les modalités, donc je ne vais pas vous dévoiler les candidatures tant qu'on n'a pas voté les modalités.

Voilà mais ça me paraît bizarre.

Mme Angèle CHIAPPINI

Présidente, on me dit qu'il faut que je me déporte aussi parce que je suis suppléante.

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi, c'est Monsieur Tomi qui a fait passer l'information à notre attaché que Christelle, comme elle était sortante, elle ne pouvait pas...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Attendez, il y a des choses différentes. Là, le Président vous a proposé une méthode. Votez sur la méthode, pour ou contre, sur les modalités. Là, on vote sur les modalités. Vous avez le droit... Nous votons pour les modalités, maintenant si vous voulez ne pas utiliser la procuration de Christelle Combette..., pas tous en même temps, on ne se comprend pas.

C'est ce que j'ai dit d'une autre manière au moment où on vote une procédure, on ne peut pas préjuger qui sera candidat demain. Là, on vote sur le cadre formel.

Mme Marie-Anne PIERI

Excusez-moi Madame la Présidente, moi je suis tout à fait d'accord, mais on n'a pas eu cette information tout simplement de la part de Monsieur Tomi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci Annette d'avoir soulevé le sujet. Est-ce qu'il y a d'autres interrogations ? Non.

Donc je sou mets la proposition de modalité de dépôt des listes, ce sont des modalités de dépôt des listes concernant la désignation des représentants de l'Assemblée à la CDSP.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participent pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour et personne ne s'est déporté. Nous sommes d'accord ? Très bien et demain nous verrons, demain est un autre jour.

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Bien, Monsieur le Président, je crois qu'il nous reste le 131, l'approbation des tarifs de redevances d'occupation du domaine public ferroviaire.

Raportu n° 131 : Approvu i tariffi di e tasse per l'occupazione di u duminiu publicu ferruviariu

Rapport n° 131 : Approbation des tarifs des redevances d'occupation du domaine public ferroviaire

M. le Président Gilles SIMEONI

C'est le train-train.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ce n'est pas le train-train, c'est le quotidien.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il sifflera trois fois !

Alors c'est un rapport qui vient de loin. Je vais essayer d'être synthétique. Je voudrais, au seuil de mon propos, ne pas oublier de saluer celles et ceux qui, en coulisses, ont beaucoup travaillé pour que ce rapport et les propositions qu'il contient, puisse être présenté et débattu, d'abord devant le Conseil d'administration de l'EPIC chemin de fer de la Corse, ensuite devant cette Assemblée.

Donc je salue d'abord la présence des chemins de fer de la Corse, à travers le directeur, Monsieur Chibaudel, à travers également celui qui est en charge de toute la partie juridique et puis l'ensemble des équipes qui ont beaucoup travaillé, du côté de la Collectivité de Corse, il y a le DGA, Michel Gaudeau-Pacini, il y a Madame Andreani qui est présente, il y a Monsieur Agostini, et je veux bien sûr avoir un mot pour les sachants qui nous ont accompagnés, je citerai les techniciens tout à l'heure, mais également l'avocate Maître Lelièvre, Il y avait également Monsieur Mortini tout à l'heure, je ne sais pas s'il est toujours là, dans l'équipe de la Collectivité de Corse.

Rapidement et pour essayer d'être synthétique, d'abord rappeler ce qu'est le domaine public ferroviaire, défini par l'article 2111-1 du code général de la propriété des personnes publiques. Le domaine public d'une personne publique est constitué de biens immobiliers qui appartiennent à cette personne publique et qui sont affectés à l'usage direct du public ou à un service public. Le domaine public ferroviaire en Corse, est donc constitué de l'intégralité de l'emprise ferroviaire, de l'ensemble des parcelles qui sont affectées au service public ferroviaire, ainsi qu'aux activités non ferroviaires exercées sur le domaine, mais devant être en conséquence compatibles avec cette affectation.

Au-delà de cette définition juridique, rappeler que matériellement, ce domaine public ferroviaire se compose des voies ferrées et d'un certain nombre d'abords, les zones de dégagement, ainsi que des sites des gares. Cela représente approximativement 430 hectares sur 830 parcelles entre Bastia et Ajaccio, ainsi qu'entre Ponte-Leccia et Calvi, étant précisé que la partie du domaine public ferroviaire allant de Casamozza jusqu'à Portivechju a été déclassée au sortir de la deuxième guerre. Donc cette partie-là n'est plus dans le périmètre de la discussion.

Quand je disais que c'est un travail et un dossier qui vient de loin, il faut savoir que le travail d'identification précise et de reconstruction des parcelles cadastrales est toujours en cours au moment où nous parlons, il a été confié aux experts dont nous allons parler tout à l'heure. En effet, je voudrais, pour qu'on ait bien les choses en tête, vous rappeler ce qu'ont été les principales étapes.

En 1982, l'État a mis à disposition de la Collectivité Territoriale de Corse le domaine public immobilier du réseau ferré de Corse, sans transfert de propriété, c'est-à-dire que l'État continue à être propriétaire, a mis à disposition de la Collectivité de Corse et l'exploitant, c'était à l'époque la SNCF.

Il n'y avait pas d'inventaire de ce patrimoine immobilier, l'État n'a jamais réalisé l'inventaire.

Les biens immobiliers étaient gérés jusqu'à 2001 directement par le délégataire de service public, la SNCF, et donc jusqu'à 2001, il n'y a eu aucune intervention de la Collectivité Territoriale de Corse. Nous n'avions pas accès à la consistance du DPF, ça restait compétence de l'État et nous n'avions pas accès à la gestion, ça restait compétence du délégataire, c'est-à-dire la SNCF.

En 2002, la CTC est devenue propriétaire du réseau.

Il y a eu un transfert des biens de l'État vers la Collectivité Territoriale de Corse, toujours sans inventaire, c'est-à-dire qu'il y a eu une liste générique mais non précisée, sans identification cadastrale et surtout sans nouveau contrat, c'est-à-dire qu'on s'est purement et simplement substitués à l'État dans le cadre de la Convention initiale qui avait été conclue entre l'État et la SNCF. Donc, vous voyez, il y a un désordre, notamment immobilier qui est ancien.

2011 est créée la SAEML qui va venir en lieu et place de la SNCF et un contrat de délégation de service public va être consenti par la Collectivité Territoriale de Corse à la société d'économie mixte, mais toujours avec la même défaillance en termes d'identification du domaine.

En 2013, la présidence de Michel Stefani, un nouveau tarif est fixé par délibération de l'Assemblée de Corse, certains s'en rappellent, nous étions alors

élus dans l'opposition. Le tarif avait été à l'époque voté de façon rapide. Il était sur des critères qui étaient uniquement des critères adossés à la valeur foncière des biens, et cette délibération avait vocation à être appliquée, sauf que mécaniquement, puisqu'il y avait plusieurs catégories de biens, y compris des biens avec une exploitation économique, des biens à construire, etc., il y a eu un certain nombre de bénéficiaires d'AOT qui se sont retrouvés avec une explosion de la redevance qu'ils devaient payer.

Donc là je vous parle d'une histoire qui a été reconstituée ensuite, que je n'ai pas vécue, mais j'expose l'ensemble des éléments à l'Assemblée de Corse dans un souci de transparence.

Et donc à l'époque, ces bénéficiaires d'AOT qui étaient 14, ont protesté, ils passaient d'un rapport par exemple, de mémoire pour certains, de 15 000 euros annuels à 250 000 euros. Donc ils se sont rapprochés de l'exécutif à l'époque et ils ont dit, « nous on paye un prix qui est démentiel, qui n'est pas corrélé à la réalité, on vous demande de régulariser la situation ». Il y a eu donc une lettre du DGS de l'époque, qui a retiré la gestion de ces AOT aux chemins de fer. Les autres AOT sont restées dans la gestion et ces AOT, pour lesquelles la nouvelle tarification conduisait à une surestimation du prix, ont été retirées de la gestion du domaine public des chemins de fer, et notamment, et ça a été constaté aussi par la chambre régionale des comptes ultérieurement, parce que la délibération de 2013 était en fait très vraisemblablement illégale, et donc il aurait fallu à ce moment-là, dès lors que certains avaient accepté de payer sur une délibération illégale mais qui n'avait pas été contestée et d'autres l'avaient refusée, il aurait fallu à tout le moins ou changer la totalité, ou définir une nouvelle délibération pour les 14 qui avaient été soustraits aux chemins de fer, sauf que ça n'a pas été fait. Ça n'a pas été fait et notamment jusqu'en 2015 et puis en 2016, 2017, puisque à l'époque, j'y reviendrai, ces informations ne sont pas remontées comme elles auraient dû remonter.

Je reviens un instant sur la chronologie qui s'en est suivie. En 2017, fin 2017, contrôle de la chambre régionale des comptes qui fait 2 contrôles en même temps, un contrôle sur le délégataire, les chemins de fer, et un contrôle sur l'autorité concédante, c'est-à-dire la Collectivité de Corse. Donc, c'était 2 contrôles qui étaient pensés pour être en miroir croisés, sauf que pour des raisons totalement inconnues, le contrôle concernant la Collectivité de Corse est interrompu pendant plusieurs mois. Et pour information, à l'époque, j'avais été informé de l'ouverture, mais on était dans une période particulière, fin de l'année 2017, ce sont les élections, etc., on ne se rappelle même plus que le contrôle est suspendu.

Celui sur les chemins de fer, le rapport est rendu mais il ne parle pas des AOT, ou il n'en parle qu'à la marge et celui de la Cour des comptes sur la Collectivité de Corse est suspendu y compris pendant le COVID. Ce n'est qu'en 2020 que la Cour des comptes reprend son contrôle et me notifie dans un rapport provisoire que les différentes AOT qui ont été retirées sont dans une situation qui est une situation anormale puisqu'en fait, plus rien ne leur a été facturé puisqu'on ne leur a pas appliqué la délibération de 2013 et qu'on n'a pas statué sur une nouvelle délibération.

Donc vous imaginez ce que sont à la fois ma contrariété et ma surprise, mais plutôt ma surprise et surtout ma contrariété quand j'apprends ça. Et vu la complexité de la situation, chemins de fer d'un côté, Collectivité de Corse de l'autre, une délibération potentiellement illégale, que la chambre régionale des comptes nous avait dit à travers le vérificateur, peut-être qu'il faut changer la totalité, etc., les services préconisent à l'époque d'attendre le rapport définitif et notamment les recommandations de la Cour des comptes pour appliquer les recommandations de la Cour des comptes et sortir d'une situation qui était une situation anormale.

Ce rapport est restitué en janvier 2021, de mémoire, il est diffusé à la presse, donc je prends, certains s'en rappellent peut-être, c'était la mandature précédente, une volée de bois vert, mais je dirais qui était objectivement méritée. La Chambre régionale des comptes fait un article 40 et donc il va y avoir une instruction pénale, je l'évoque aussi pour mémoire et par transparence et loyauté, une procédure pénale qui continue aujourd'hui dans le cadre dans laquelle d'ailleurs j'ai été entendu ainsi que l'ensemble des protagonistes du dossier.

Lorsque ce rapport intervient, sur le fondement du rapport ou 2 mois après, je prends un arrêté en Conseil exécutif prescrivant de se rendre sur place avec huissier etc., identification cadastrale, service des domaines, experts comptables, avocats, pour essayer de sortir de ce pataquès.

Parallèlement, nous avons en 2022 acté la décision de passer d'une délégation de service public à un EPIC, établissement public industriel et commercial, et nous avons signé le COP entre l'EPIC et la CdC, et notamment ce COP qui a transféré, c'est une fiction juridique, mais qui a transféré le domaine qui était anciennement géré par le délégataire, c'est-à-dire la société d'économie mixte, on l'a restitué l'espace d'une seconde à la Collectivité de Corse qui l'a remis à disposition de notre EPIC pour la gestion du domaine public ferroviaire.

Étant précisé que, et je termine cette présentation, comme ça j'aurai été tout à fait complet, confronté à la situation entre d'un côté une délibération illégale qui mettait en place une tarification totalement disproportionnée qui n'avait pas été appliquée, mais l'absence d'une nouvelle délibération puisque pour l'instant

nous n'avions pas statué, pour essayer de sauvegarder les droits de la Collectivité de Corse, lorsque j'ai été informé de la carence, j'ai délivré une sommation de payer à l'ensemble des bénéficiaires d'AOT, les 14, sur le fondement de la délibération de 2013, avec des sommes qui sont considérables puisqu'on remonte sur 5 ans. Mais je pensais que c'était le seul moyen, à titre conservatoire, eh bien, de couvrir la période pendant laquelle il y avait eu un vide juridique, étant précisé que beaucoup des personnes physiques ou morales qui se sont vu délivrer ces contraintes, ont contesté en justice les contraintes en contestant la délibération de 2013.

Donc voilà, j'ai essayé d'être le plus complet possible et donc nous arrivons à l'objet d'aujourd'hui. C'est une mise en œuvre d'une des préconisations de la Chambre régionale des comptes : clarifier la situation et harmoniser l'ensemble des situations de titulaires d'AOT, c'est-à-dire à la fois les tarifs qui sont appliqués aux AOT qui sont restés dans le giron de l'EPIC et les AOT qui ont été en 2014 soustraits aux chemins de fer et en gestion directe de la Collectivité de Corse.

C'est la raison pour laquelle dans le rapport, vous avez deux catégories de décisions à prendre, mais un seul tarif à valider puisque le tarif qui est proposé s'applique, conformément à la recommandation de la chambre régionale des comptes, à la totalité des AOT. D'un côté, il y a les AOT qui sont gérées par les chemins de fer, le Conseil d'administration des chemins de fer a statué sur le tarif, mais ce tarif ne peut devenir applicable que dès lors qu'il est validé par l'Assemblée de Corse. Donc là, c'est la partie gérée par les chemins de fer, on doit valider les tarifs.

Par contre, sur les AOT que nous nous gérons directement, c'est à nous de décider directement sur les tarifs qui seront les mêmes pour l'ensemble des AOT. Etant précisé que la dernière étape du processus sera d'évaluer, d'abord il faudra passer par une mise en concurrence à la fin des AOT en cours, pour identifier les nouveaux titulaires d'AOT à travers un appel à concurrence, une définition des cahiers des charges et je pense que la logique, mais ça l'Assemblée de Corse aura à en délibérer ensuite, ça sera de restituer l'ensemble des AOT relevant du domaine public ferroviaire, sous la gestion des chemins de fer de la Corse.

Pourquoi ne pas avoir restitué avant ? Eh bien tout simplement parce que pour être clair, la situation cataclysmique qu'il y a, la Collectivité de Corse a des moyens pour la gérer que les chemins de fer n'ont pas. Les chemins de fer, ils n'ont pas la logistique, ils n'ont pas les services juridiques, etc. Et même nous, je dirais, qu'avec tous nos moyens, on ne peut pas dire qu'on ait été, je vais le dire

comme ça, particulièrement rapides et efficaces dans le règlement du problème, et croyez bien que je le regrette.

Lorsque j'ai constaté la carence, qu'est-ce que j'ai fait ? J'ai mis en place un groupe de travail, un comité technique mixte entre les chemins de fer et la Collectivité de Corse. Donc ce groupe de travail est composé, c'est pour ça que je l'ai salué, Jacques Chibaudel, l'ensemble des équipes techniques, un groupe de travail sous l'autorité de Michel Gaudeau-Pacini, mais comme une des raisons de la carence pour régler le problème, c'était en fait que comme c'est un dossier qui est très transversal, on l'a déjà connu ailleurs, mais là, ça a pris des dimensions énormes, comme c'est à la fois le service de la gestion foncière, les chemins de fer de la Corse, le service juridique, etc., tout le monde travaillait en silo et l'information ne circulait pas. Donc j'ai demandé à Monsieur Gaudeau-Pacini de désigner une chef de projet, donc qui est Madame Andreani, qui est là derrière, qui a travaillé avec un avocat, qui est maître Lelièvre et qui s'est appuyé bien sûr, sur Monsieur Agostini, et c'était supervisé par le directeur juridique de la Collectivité de Corse, Monsieur Mortini.

Donc, conformément là encore aux recommandations de la chambre régionale des comptes, trois missions principales pour ce groupe de travail, comité technique. Premièrement, assurer la légalité des redevances domaniales, c'est-à-dire qu'on ne soit plus dans l'incertitude juridique, c'est quand même, je dirais, des domaines qui sont très encadrés juridiquement.

Deuxièmement, proposer une stratégie patrimoniale globale du foncier ferroviaire, identifier le domaine public ferroviaire, identifier, y compris au plan cadastral, etc., de façon certaine, puisqu'il y a eu des modifications sur le terrain, il y a eu des extensions qui n'ont pas été autorisées par permis de construire, il y a eu des permis de construire qui ont été délivrés sans que nous soyons informés, etc. Et enfin, formuler des propositions générales en matière de gestion du domaine public ferroviaire. Donc c'est comme ça qu'on a travaillé.

Je ne vous rappelle pas les règles qui sont à appliquer, mais les quatre principales quand même. Premièrement, dès lors qu'il y a occupation ou utilisation du domaine public, il y a paiement d'une redevance, sauf des exceptions restrictives prévues par la loi.

Deuxièmement, la redevance due pour l'occupation ou l'utilisation du domaine public tient compte des avantages de toute nature, procurés au titulaire de l'autorisation.

Troisièmement, la redevance est payable d'avance et annuellement.

Quatrièmement, il faut rechercher une valorisation optimale du domaine public en tenant compte de l'ensemble des paramètres.

A partir de là, on a travaillé. D'abord, vous ont été présentés notamment en commission, j'y reviens une seconde pour que vous sachiez physiquement de quoi on parle, des photographies. Donc les AOT gérées par l'EPIC chemins de fer de la Corse, étant précisé qu'il y a des AOT économiques et des AOT non-économiques. Les chemins de fer de la Corse gèrent des AOT économiques, je vous les montre de loin, ce sont des bâtiments à activités économiques. Pour ceux qui connaissent, tout le monde connaît, sites de Bastia : bureau de tabac- presse, pizzeria snack, un local de bureau ; Ponte Leccia : un bar snack ; Corti : un local de bureaux de location de véhicules, une boulangerie, des terrains non bâtis sur lesquels quelquefois ensuite on a construit, des panneaux publicitaires. Ça, ce sont les bâtiments à activité économique, terrains non bâtis, panneaux publicitaires.

Et puis spécificité des chemins de fer, des AOT, on a des hébergements, 51 hébergements répartis sur 25 communes et 8 locaux pour association aux collectivités locales. Par exemple, parmi ces 8 locaux, il y avait celui qui a brûlé à Bocognano et qui abritait le foyer rural et l'entreprise d'insertion.

Donc, l'ensemble de ces AOT a toujours été sous la gestion des chemins de fer et on a appliqué à ces AOT la délibération de 2013 qui n'a pas modifié dans des proportions radicales les redevances qui étaient payées, sauf que cette délibération, elle est, je le dis, probablement, en tout cas possiblement illégale. Donc dans tous les cas, il fallait sortir de de cette situation.

Les AOT gérées par la Collectivité de Corse connues aussi : site de Mezzana, très important, 9 commerces ; site de Corti, 7 commerces ; site d'Algajola, des locaux associatifs.

Donc, pour rappel, quelles étaient les principales demandes de la chambre régionale des comptes ? Dresser un inventaire exhaustif de la consistance du DPF. Ça a été réalisé pour l'essentiel, ça reste à finaliser sur un certain nombre de points parce qu'il y a des difficultés, il y a des procédures en cours, il y a des tiers occupants qui ne veulent pas forcément laisser accéder, donc on est en discussion ou en procès.

Deuxièmement, adopter une tarification pour les activités économiques en adéquation avec les textes, ceux que je vous ai rappelés. Valoriser au mieux la gestion du DPF pour percevoir les recettes bien sûr, mais surtout et enfin, veiller à une application harmonisée des tarifs pour l'ensemble des occupations.

Donc à partir de là, qu'est-ce qu'on a fait ?

Premièrement, on a demandé aux domaines de nous aider notamment sur l'évaluation foncière des différents biens et là, malgré nos demandes répétées, les domaines ont refusé en indiquant par mails répétés, mais jamais par courrier, mais toujours par mails des services des domaines, qu'ils avaient trop de travail et que ça ne rentrait pas dans leurs compétences obligatoires. En gros, ils auraient pu le faire, mais ils n'avaient pas la volonté ou les moyens de le faire, ce qui est quand même, on va dire, gênant, très gênant parce que ça nous aurait quand même donné la référence domaniale qui est un élément, pas l'élément exclusif, mais un élément de la fixation des tarifs.

Donc confrontés à cette carence et à ce refus des domaines, on a essayé de construire une équipe la plus incontestable possible.

Donc l'équipe, à titre principal, ce sont ceux dont je vous ai parlé. Pour répondre à Jean-Christophe Angelini, ce matin, je dirais, on a d'abord valorisé les compétences internes et en essayant aussi de tirer les leçons des dysfonctionnements qui ont caractérisé ce dossier, il faut le dire, je le dis aujourd'hui devant votre Assemblée. Et puis, on a considéré qu'on avait besoin d'AMO, donc on a pris un avocat, on a pris un expert immobilier pour l'évaluation foncière et immobilière, c'est le cabinet IPFEC qui est un cabinet français, avec comme principal responsable un ancien évaluateur des domaines qui est spécialiste de l'évaluation foncière, qui a fait des ouvrages de référence et on a pris le cabinet CEI qui est un cabinet implanté à Paris et en Corse, qui est spécialisé en stratégie immobilière, en audit de parc et assistance à la négociation.

Donc à partir de là, on a appliqué les textes. Que disent les textes ? Alors je vais parler des AOT économiques, ensuite je parlerai des AOT non-économiques. Les textes prévoient pour les AOT économiques une part fixe de la redevance. Donc pour fixer cette part fixe, on a analysé l'ensemble du marché foncier et immobilier en Corse. On a identifié 5 zones et un certain nombre de critères qui sont énumérés dans le rapport.

A partir de cela, on a fixé une part fixe de redevance pour les AOT économiques. La part variable, on a appliqué la méthode qui est généralement usitée. Je précise aussi que j'ai fait un benchmarking notamment grâce à Gilles Mergy que je salue, qui est l'ancien directeur général de région de France qui est actuellement en charge de l'immobilier à la SNCF. Donc, je me suis rapproché de la SNCF pour savoir si la méthode qu'on avait mise en œuvre pour le calcul de la part variable leur paraissait satisfaisante. Donc, ils ont dit que ça leur paraissait tout à fait cohérent. On a fixé un taux, un pourcentage moyen, 2 % minimal, étant précisé qu'il appartiendra dans le cadre de la mise en concurrence, je dirais, à ceux qui se positionneront par rapport à l'activité qu'on aura décidé d'installer, de dire

à quel niveau ils souhaitent faire leur offre en termes y compris de pourcentage du chiffre d'affaires escompté. Donc, ça c'est pour la partie économique.

Sur la partie logements : je rappelle la situation, en général, ce sont des logements qui vont de l'état moyen à un état de quasi-insalubrité. Ce sont le plus souvent des logements qui sont occupés par des personnels ou d'anciens personnels des chemins de fer de la Corse et des logements qui sont dans une situation réglementaire totalement anormale puisqu'il n'y a pas de diagnostic immobilier qui a été fait. Ce sont des logements qui ne vont plus être conformes aux règles applicables en la matière. On est aussi dans une logique où en fait, on doit passer d'une logique de redevance, une AOT, à une logique de loyer.

Donc ce qui est proposé dans ce rapport, c'est quoi ? C'est appliquer le système général qu'on a arrêté pour l'évaluation foncière et immobilière, mais en introduisant une dimension spécifique dans l'analyse qui tient compte de la spéculation immobilière qui est en Corse. L'idée c'est quoi ? C'est que la totalité des gens qui occupent actuellement ces logements sont des gens qui sont dans une situation sociale généralement précaire ou modeste. Et, lorsqu'on a regardé la projection sur les loyers qu'aurait donnée l'application des critères initiaux pour les activités économiques, on aurait eu en gros sur 50 logements, 1/3 qui n'aurait été pratiquement pas impacté, 1/3 qui aurait été impacté à la hausse dans des proportions importantes et 1/3 qui aurait été impacté à la baisse dans des proportions importantes.

Donc nous, ce qu'on a fait, on est partis de l'idée selon laquelle si demain ces gens quittaient les logements, ils se retrouveraient dans une situation d'instabilité sociale totale et ce, d'autant mieux que les coûts des loyers sont hauts, etc. Et donc, on a introduit une clause de + 5 %, - 5%. Ceux pour lesquels ça ne bouge pas, on ne bouge pas, ceux pour lesquels il y aurait eu une augmentation importante, on limite l'augmentation à 5 % et ceux pour lesquels il y aurait une diminution importante de loyer, on limite la diminution à 5 %, étant précisé qu'on discute de sommes qui sont peu importantes à l'échelle de la Collectivité de Corse, 100, 150, 200 € par mois. Mais pour une personne ou une famille, ça peut avoir des conséquences très importantes.

L'objectif c'est quoi ? C'est de faire un diagnostic individualisé, un suivi individualisé. Il y a des gens qui vont quitter certains logements. Il y a certains logements qui resteront incorporés au domaine public ferroviaire parce qu'on ne peut pas les sortir, par exemple quand ce sont des étages de gare, on ne peut pas dissocier, c'est la gare, c'est le domaine public ferroviaire.

Par contre il y a certains logements qui sont distincts, je pense par exemple à l'immeuble de logements qui est sur le site de la gare actuelle de Bastia,

ça, ce n'est pas rattaché, d'après l'analyse des juristes, au domaine public ferroviaire.

Donc, ce qu'on va essayer de faire, mais là aussi on reviendra devant l'Assemblée de Corse, c'est bien sûr de déclasser du domaine public ferroviaire, de le sortir, de demander aux chemins de fer qu'ils rétrocèdent ses parcelles à la Collectivité de Corse qui pourra elle-même les rétrocéder à l'Office public de l'habitat en essayant bien sûr de garantir que les gens qui sont occupants puissent retrouver leur AOT actuelle, qu'elle soit transformée en loyer et qu'ils puissent continuer à rester dans leur logement. Donc ça c'est la construction globale.

Vous avez eu également dans les documents qui vous ont été présentés, la projection tarifaire que nous essayons de faire à partir aussi de chiffre d'affaires dont il faut dire qu'ils sont reconstitués puisque aujourd'hui, que ça soit pour les uns ou pour les autres, ce sont des contrats qui sont totalement basiques, dans lesquels il n'y a aucune précision et notamment il n'y a aucun moyen de contrôle pour l'autorité délégataire, notamment, il n'y a pas d'obligation de fourniture des pièces comptables, des bilans, etc.

Donc, quand les occupants publient leurs comptes, on a accès aux comptes, mais lorsqu'ils ne publient pas et qu'ils ne veulent pas nous les donner, sauf à faire un procès, on est obligés de partir sur quelque chose de reconstitué.

L'idée, c'est donc aujourd'hui de vous soumettre ces tarifs, d'avoir enfin les tarifs. Pour les contentieux qui sont en cours, c'est d'essayer de les régler soit par une décision de justice, soit par des protocoles transactionnels, mais qui vont être, je dirais, pesés au trebuchet, parce que je veux dire, on est en matière d'argent public. Donc, il faudra à la fois le présenter à l'Assemblée de Corse, éventuellement, le faire valider par le tribunal administratif, etc.

Mais en tout cas, j'ai envie de dire enfin, en tout cas, au terme d'une période qui, à mon goût, je n'ai pas besoin de vous le cacher, a été beaucoup trop longue et la complexité du dossier ne justifie pas tout, on sort progressivement, en tout cas si l'Assemblée de Corse décide de voter aujourd'hui, on aura enfin une base tarifaire qui sera claire. On pourra lancer les appels d'offres, on pourra délivrer les AOT et puis chemin faisant, ce sont des AOT courtes de 2 ou 3 ans, on appréciera, on regardera s'il faut réévaluer les tarifs, s'il faut faire évoluer les contrats, etc., mais en tout cas on sera irréversiblement dans une logique de normalisation et de rationalisation de la gestion du domaine public ferroviaire.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous sommes impressionnés, réellement impressionnés, Président, et je vois que la droite acquiesce. Et on ne se moque pas du tout, c'est impressionnant !

Il y a des rapports deux rapports. Le premier rapport, c'est le rapport de la CDENATE avec un avis favorable, non-participation de « Un soffiu novu », « Avanzemu », « Core in fronte » et l'absence de Josepha Giacometti-Piredda.

M. Joseph SAVELLI

Nous avons un rapport de la commission des finances, mais étant donné l'heure tardive, je vais me contenter de lire l'avis. Donc, avis favorable de la commission des finances avec la non-participation des groupes « Un soffiu novu », « Core in fronte » et « Avanzemu ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Il y aura un amendement de l'exécutif, mais on en parle après, si vous en êtes d'accord.

Qui souhaite intervenir ? Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Je reviens sur les derniers mots du président, c'est-à-dire c'est ce qui est absent dans le rapport, parce que si on le lit, à part les AOT d'application où il y a une définition de durée, pour tout le reste, on peut supposer que ce sont des concessions perpétuelles.

Le problème qu'il y a, c'est la matrice juridique, c'est-à-dire que beaucoup sur le domaine ferroviaire ont constitué des commerces en considérant qu'ils avaient des baux commerciaux de fait alors qu'on considère administrativement que ce sont des occupations temporaires.

Il se trouve le problème de la vente, de la valorisation du fond, le problème de la transmission en cas d'héritage, toutes ces choses-là. Et ça, à un moment donné, il faut une vraie expertise, on ne peut pas décréter que celui qui a un commerce établi depuis 40 ans, il peut être à la merci d'une AOT et d'une perte d'occupation. Ou alors, il faut admettre que ce sont des concessions perpétuelles et il faut, au pire, envisager de vendre ce à quoi je suis formellement opposé par principe.

Mais ceci n'enlève pas qu'il faut qu'il y ait la vraie expertise, c'est-à-dire ce qui manque à ce rapport qui est un rapport de tarification, c'est le rapport lié aux adjudications et aux continuités. Comment on fait sans léser personne, sans respecter le droit d'autres personnes de postuler sur des endroits ? Et donc je sais que c'est complexe, il y a des problèmes humains, il y a des problèmes sur des commerces établis depuis très longtemps, on les connaît tous, il n'y en a pas des millions, il n'y a pas besoin de faire des dessins, on regarde autour de chaque gare, qu'est-ce qu'il y a comme commerce établi et on peut se faire une petite idée de, où sont les problèmes.

Donc il faut faire attention et qu'on rentre dans une voie de régularisation et qu'on fasse une expertise. Je ne suis pas sûr que l'AOT à la fin soit la solution, c'est peut-être de rentrer sur des logiques de baux et de locations. Si on ne peut pas, qu'on l'expertise, je ne suis pas sûr qu'on ne puisse pas parce qu'en tout cas de fait, ce sont des choses qui se pratiquent dans la réalité. Ceux qui sont aujourd'hui commerçants établis sur du dur, de manière quasi perpétuelle, ils ont le sentiment d'avoir un droit acquis. Qu'est-ce qu'il vaut ? Peut-être qu'on est dans la notion d'une constitution perpétuelle du type tombeau. Elles n'existent plus depuis 1996, mais pour tous ceux qui sont installés avant, eh bien peut être qu'ils peuvent rentrer dans ce cadre-là.

Donc, je n'en sais rien, mais attention, qu'on regarde un peu tout. La tarification, elle a l'encadrement à $-5, +5\%$ parce qu'attention, il y a des prix qui sont très chers, les prix de terrasses au mètre carré. Après le prix, ça dépend comment on compte le mètre carré. Toute la discussion elle est là. Donc attention ! L'encadrement, heureusement qu'il y est parce que sinon je pense que les évaluations sur certains endroits, elles ont eu la main lourde. Moi je compare par exemple, par rapport à des prix qu'il y a de terrasses que je connais sur Bastia, on est sur des tarifs bien au-dessus en moyenne... Oui, mais ça dépend comment on compte, comment est fait le métrage.

Ensuite, il est fait allusion qu'au domaine public, donc sur les voies ferrées actuellement en service. Il y a le domaine dormant des voies ferrées qui ont été déclassé, mais où la Collectivité a encore une forte propriété, où il y a énormément de squatteurs. Donc là aussi, moi je voudrais qu'il y ait une expertise de ce qui est sur la matrice hypothécaire en possession Collectivité de Corse, ou de ce qu'il n'y est pas, mais qui devrait y être, et qu'on revoie un rapport sur cette occupation, entre autres dans des zones très fortement spéculatives, dès qu'on sort de Prunelli di Fiumorbu et qu'on rentre dans la zone où chaque mètre carré compte et a de la grosse valeur, qu'on ait la bonne appréciation des biens et concessions de la Collectivité de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Annette a demandé la parole.

Mme Marie-Anne PIERI

Moi, je voulais juste une petite précision, Monsieur le président. On parle bien de domaine public ? Donc quand l'État a rétrocédé à la Collectivité, elle a rétrocédé une masse de biens non-identifiés puisque le domaine public, par principe, il n'y a pas de référence cadastrale. Donc, vous ne pouvez pas avoir de matrice hypothécaire contrairement à ce que vous venez de dire, Monsieur Benedetti. Donc le problème, il va être là, c'est l'identification des biens.

Quant aux baux commerciaux, je ne vois pas comment une collectivité, elle peut soumettre un bail commercial parce qu'elle ne peut pas créer un fond, donc on ne peut faire qu'une AOT. Donc, il y a des problèmes fonciers qui sont certains.

Ensuite c'est vrai que la régularisation, elle va être très compliquée, très complexe parce qu'il y a plusieurs problèmes juridiques qui se posent. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors Paul-Félix Benedetti a redemandé la parole.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Il y a commerçants qui sont venus me voir en pensant qu'il pourrait y avoir un problème, qu'ils soient évincés, non-renouvelés à l'occasion de travaux importants dans les gares, de changement et autres. Je ne parle pas trop en l'air, je sais qu'il y a des problèmes. Après, peut-être que si on passe par un établissement public à caractère industriel et commercial qui, lui, reprendrait, peut-être que c'est une piste et lui, à ce moment-là, il peut faire peut-être des baux commerciaux. Il faut qu'on expertise. La loi française, elle est tortueuse. Je ne sais pas comment sera la loi corse ! Mais il y a beaucoup de possibilités sinon, il n'y aurait pas tant de contournements que ça.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc d'autres interventions ? Hyacinthe VANNI.

M. Hyacinthe VANNI

Ghjustu duie parolle.

Premièrement, pour féliciter Jacques Chibaudel, Julien Bardeau avec qui j'ai travaillé de longues années et dont je connais le sérieux, le professionnalisme et l'engagement et la passion pour cette entreprise. Donc, pour une fois que je peux m'exprimer sur les chemins de fer, n'étant plus président, ne siégeant plus nulle, donc j'en profite. À ringrazià vi, c'est un travail colossal. Et sur ce dossier, féliciter aussi les services de la Collectivité, l'engagement du président.

Un dossier compliqué sur une délibération de 2013 qui était portée par une vision politique du président de l'époque. Taxer les entreprises, c'était la vision politique du président Stefani et bien entendu, faire du social pour les associations et pour les agents, c'était sa vision politique. Moi, je la respecte. Maintenant, c'est illégal, on verra, mais je n'ai pas de commentaires à faire là-dessus, mais c'était une vision politique de l'époque. Après ça a créé des problèmes bien sûr, puisqu'on s'est retrouvés avec des sommes, on n'avait pas l'expertise.

Donc cet héritage-là, ça a été un héritage terrible, compliqué. Ce que disait Paul-Félix, on a souvent et même personnellement, été sollicités pour vendre en disant « il faut nous vendre » On n'a jamais cédé, on a toujours dit qu'on devait rester propriétaires. Les cheminots y sont très attachés. Et puis on est allé plus loin, on a fait des parkings à l'Ile Rousse, on a repris les concessions de Calvi, on a fait rentrer les recettes. C'était quand même un travail considérable. Et le travail que vous avez fait, Monsieur le président, avec toutes ces équipes et des chemins de fer et les personnes que je vois là, dont je félicite vraiment le travail. Et le travail aussi, qui a été la prise en compte de la réalité sociale aussi des personnes qui louent ces appartements, ces maisons.

Et si on remonte plus loin, tout ce qui aujourd'hui tombe en ruine, toutes ces maisons de cantonniers, tout ce patrimoine où on logeait nos cantonniers, puisqu'il n'y avait pas de route, il n'y avait que le train, c'est une histoire magnifique.

Aujourd'hui, on arrive à trouver ces points d'équilibre pour que les entreprises ne payent pas des fortunes parce que ce n'est pas possible et pour qu'aussi, tous ces retraités, et on dit souvent que les cheminots sont bien payés, mais 30 % du salaire d'un cheminot, c'était les éléments variables de solde, c'est-à-dire qu'ils n'ont plus à la retraite et après ils sont alignés sur le régime général. Donc c'est 1200, 1500. Et si on avait appliqué vraiment le coût du marché pour les locations, ils se seraient trouvés à payer les loyers de 1000 € quelques fois.

Donc la réflexion, l'intelligence collective, le travail, le sérieux, à ringrazià vi à tutti è oghje, pudemu esse fieri di ciò chè femu è ciò ch'avete fattu, o Sgiò Presidente, a sò ch'hè statu un travaglione, mais vous étiez bien accompagné. Je pense qu'aujourd'hui, il y a encore quelques petits problèmes à régler, mais le plus gros a été réalisé.

Encore une fois, à felicità vi à tutti.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Cathy Cognetti.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci au Président pour avoir évoqué ce dossier, c'est un dossier important et surtout pour avoir rassuré les gens qui vivent dans ces gares parce qu'il y a eu beaucoup d'inquiétudes et notamment le fait qu'il évoquait, le fait au niveau des loyers de n'avoir qu'une augmentation, une diminution de 5 % parce que beaucoup de personnes, comme vous l'avez dit, ce sont des anciens des chemins de fer, de famille en famille, qui habitent dans ces maisons, qui ont permis aussi de les maintenir parce que beaucoup sont désaffectées. Là, elles sont toujours habitables bien évidemment parce que les gens y vivent. Je remercie aussi.

Mais peut être qu'un partenariat avec les communes, notamment au niveau de l'entretien des biens des chemins de fer peut être fait et puis valoriser cette activité et maintenir l'activité des chemins de fer dans nos territoires ruraux parce que la majeure partie des gares et des gens qui y habitent sont situés en milieu rural. Voilà, merci en tout cas.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Jean-Martin.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Simplement saluer à mon tour au nom du groupe l'engagement et la passion des équipes dirigeantes des chemins de fer. Nous ignorions à ce stade que cette passion était contagieuse, que vous aviez contaminé le président, ce qui d'ailleurs va nous valoir une réponse d'à-peu-près 50 minutes sur le sujet que vous avez posé !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mais vous devriez être content parce que là, il s'occupe du quotidien, du logement des personnes et des anciens cheminots, voilà. Bien. D'autres questions ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Très brièvement, c'est moins une question qu'un vote d'accompagnement qu'on s'apprête à poser. On pense effectivement à la lecture du rapport et après le débat assez complet que l'on vient d'avoir, qu'il faudrait qu'une belle unanimité, sans préjuger du vote des autres groupes qui sont libres de leur choix, couronne ce mouvement-là.

Deux sujets. Le premier, dire effectivement que nous nous associons aux félicitations qui ont été adressées aux services, Jacques Chibaudel, toute son équipe, on a aujourd'hui un résultat qui, en termes d'inventaire, de valorisation, de reconnaissance et de mise en perspective d'un patrimoine, ouvre les perspectives pour l'ensemble du secteur et plus généralement pour un certain nombre de personnes auxquelles on est attachés.

Deuxièmement, ça doit nous permettre de continuer, le président évoquait plutôt la notion de ressources internes, en écho à la question posée ce matin sur le recours aux AMO, au-delà des ressources humaines qui sont la première ressource de ce pays et de cette Collectivité, il y a aussi la notion de bien commun et de patrimoine de la Collectivité. On sait que dans le giron immédiat des chemins de fer, on regorge de potentialités, de sites, de perspectives que l'on se doit d'inventorier et de consolider dans une vision d'avenir.

Donc, pour toutes ces raisons-là et parce qu'on y est particulièrement attachés, saluer les services, le travail accompli, le rapport produit, et dire bien sûr que pour notre part, avec « Avanzemu », nous le soutiendrons. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci.

Quelques mots. Je m'associe bien évidemment aux félicitations qui ont été adressées aux services, aux équipes des chemins de fer évidemment, Jacques Chibaudel qui je crois est au-dessus et à toutes ses équipes pour leur travail, pour leur investissement. On sait qu'aux chemins de fer, effectivement, il y a souvent des gens qui sont des militants au sens plein du terme, qui s'investissent beaucoup.

Je crois que ça nous a renvoyé aussi à la question de la nécessité de l'expertise d'un patrimoine qui est très riche. Alors, il y a un inventaire qui a été effectué, il y a un gros travail qui a été fait. Mais effectivement, il doit être poursuivi pour sécuriser certaines situations qui sont complexes et difficiles, qui parfois renvoient des réalités sociales qui ne le sont pas moins.

Et puis sur l'aspect effectivement, patrimonial, les chemins de fer de la Corse sont riches d'un patrimoine divers, bâtementaire mais pas seulement, qu'il nous faudra aussi, pour continuer de les mettre au service du bien commun, encore, poursuivre ce travail, clarifier les points qui doivent être clarifiés et mener les choses à bien.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non, alors Président, il y a un amendement aussi, mais d'abord vos réponses si vous avez des réponses. C'est un amendement rédactionnel, on va dire.

M. le Président Gilles SIMEONI

Je voudrais remercier l'Assemblée pour ces mots gentils, même s'ils arrivent tard dans fin la journée ! J'ai bien fait d'attendre !

Merci pour toutes celles et tous ceux qui ont travaillé. Je vais citer aussi Madame Pekle, mais je ne peux pas citer tout le monde, j'en oublierai. Je remercie toutes celles et tous ceux qui sont intervenus sur ce dossier.

C'est un pas important, vous l'avez compris, un pas important, mais ce n'est pas la fin du chemin. Vous l'avez dit, il y a des problèmes fonciers, des problèmes juridiques, des problèmes humains aussi parce que quand il y a des gens qui sont dans des situations sur les logements comme sur les commerces depuis 20 ans, 30 ans, 40 ans, leur expliquer par exemple que c'est une AOT et qu'il va falloir faire un appel à concurrence et que peut-être ce ne sera pas eux, demain, qui seront là, à mon avis c'est très difficile.

Toujours est-il qu'il faut appliquer la règle. Je prends un exemple pour répondre à Paul-Félix, on a regardé ça, si c'est domaine public ferroviaire, c'est AOT, pas de possibilité de faire autre chose. Si ce n'est pas le domaine public ferroviaire et qu'on le déclasse, ça peut devenir domaine privé du chemin de fer ou domaine privé de la Collectivité de Corse et on peut consentir un bail, voire une cession.

Je voudrais dire aussi un mot, lorsqu'il y a eu le rapport de la Chambre régionale des comptes, il y avait eu ce rapport et cet arrêté en Conseil exécutif deux mois après, conformément à l'engagement que j'avais pris, y compris dans la Chambre régionale des comptes, c'est-à-dire de mettre en œuvre les préconisations le plus rapidement possible, même si après, et je le regrette, on a eu des difficultés pour poursuivre la mise en œuvre, sur les cessions, on a validé un process, c'est-à-dire que : « lorsque les biens ne revêtent plus aucun intérêt pour le domaine ferroviaire et que la demande a pour objet la réalisation d'un projet d'intérêt général, la cession pourra être validée, toujours par l'Assemblée de Corse pas le Conseil exécutif, le projet d'intérêt général devra figurer dans la délibération de l'Assemblée de Corse et l'acte de vente subséquent, ce qui permettra, en cas de défaut de réalisation, d'annuler la vente.

Concernant les demandes d'acquisition présentées par des tiers aux fins de régularisation d'empiètements de bâtiments construits en tout ou partie sur le domaine public ferroviaire, la cession pourra être réalisée au prix tel qu'évalué par le service du domaine, à la seule condition que l'empiètement a été réalisé dans le passé en méconnaissance des limites foncières et que le désordre foncier soit le résultat d'une erreur commise de bonne foi.

En revanche, tout empiètement ancien ou récent réalisé de manière intentionnelle ne pourra pas être régularisé et la démolition des constructions irrégulières pourra être envisagée au cas par cas.

Enfin, les demandes d'acquisition présentées par des tiers à des fins commerciales ou d'habitation ne donneront pas lieu à cession en raison de l'intérêt privé de la démarche ».

Donc je pense qu'on a bien cadré les choses. Maintenant, si l'Assemblée de Corse vote ces tarifs, on aura une harmonisation des tarifs pour la partie gérée par le chemin de fer et pour la partie gérée pour la Collectivité de Corse.

Sur la partie gérée par les chemins de fer, sur la question des logements, on aura une mesure sécurisée juridiquement sociale et on pourra construire un chemin juridique, y compris à travers un déclassement, une rétrocession et éventuellement, comme nous le pensons, mais chaque fois, l'Assemblée de Corse sera consultée et aura à valider ou pas, une gestion par l'Office public de l'habitat.

On a vérifié, Paul-Félix, je vous le dis aussi, on a vérifié que les règles qui sont définies par les experts, lorsqu'on les projette au cas par cas, on est dans quelque chose de raisonnable, c'est-à-dire de raisonnable pour l'intérêt soit des chemins de fer, soit de la Collectivité de Corse en termes de recettes, mais quelque chose de raisonnable aussi par rapport à ce qu'on sait et ce qu'on voit de l'activité commerciale.

Donc je pense que de ce côté-là, on a quelque chose de sérieux et après on ira plus loin, finir les procès qui sont en cours, trouver des situations juridiquement sécurisées ou par le juge, ou par protocole soumis au juge là où il y a des difficultés, et le cas échéant, prendre des décisions qui seront soumises à l'Assemblée de Corse pour changer le régime juridique de la gestion d'un certain nombre de biens si cela nous apparaît nécessaire et utile, en intégrant le facteur humain qui compte en Corse comme ailleurs, mais en le faisant dans un cadre juridique totalement sécurisé.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Merci pour vos réponses.

Donc concernant l'amendement, c'est à vous de le présenter. Normalement, je peux le faire, mais ce n'est pas grand-chose. Allez-y.

M. le Président Gilles SIMEONI

Il s'agit d'un amendement rédactionnel, de précision, exposé des motifs, proposition d'amendement : dans la délibération au sein de l'article premier, ajouter les mots soulignés, je cite, « approuve les redevances annuelles applicables au 1^{er} juillet 2025, tel que détaillées dans le rapport et annexées à la présente délibération ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien. Est-ce qu'il y a des interrogations sur cet amendement ? Non. Je sou mets au vote l'amendement.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Concernant maintenant ce rapport ainsi amendé, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.

Merci, Monsieur le président. Merci aux services qui ont travaillé sur ce rapport, aux chemins de fer ou à la tutelle. Merci.

Monsieur le Secrétaire général me demande que vous approuviez la demande de dérogation au régime ordinaire des temps de travail.

**DEROGATION AU TEMPS DE TRAVAIL ORDINAIRE DU TEMPS DE
TRAVAIL DU PERSONNEL DU SECRETARIAT GENERAL DE
L'ASSEMBLEE DE CORSE**

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Quelle belle unanimité ! Merci.

Demain matin, 9 h 30, merci.

La séance est suspendue à 21 h 35.



RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025



MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028



**2^{da} SESSIONE STRAURDINARIA DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA
22 è 23 di MAGHJU di u 2025**

**2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
22 et 23 MAI 2025**

2^{da} ghjurnata / 2^{ème} journée



**2da SESSIONE STRAORDINARIA DI U 2025
22 è 23 di MAGHJU di u 2025**

**2^{ème} SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025
22 et 23 MAI 2025**

**SUNTA di u VENNERI u 23 di MAGHJU di u 2025
SOMMAIRE du VENDREDI 23 MAI 2025**

Reprise de la séance à 10h30

Présidence : Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 143 : Prugettu di lege chì porta creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica : statu d'avanzamentu di i travagli è pruposte d'aghjusti

Rapport n° 143 : Projet de loi portant création de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements

Vote sur l'urgence

11

Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse

11

Avis de la CDENATE (Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement commission développement économique), par Mme la Présidente MAUPERTUIS

14

Prise(s) de paroles :	
Mme Christelle COMBETTE	15
M. Jean-Christophe ANGELINI	17
Mme Josepha GIACOMETTI PIREDDA	19
M. Pierre GHIONGA	20
M. Louis POZZO DI BORGO	20
M. Paul-Félix BENEDETTI	22
En réponse, M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse.	23
VOTE RAPPORT	27
<u>TURISIMU / TOURISME</u>	
Raportu n° 129 : Evuluzione di a Guida di l'aiuti à u turisimu 2022-2027	
Rapport n° 129 : Évolution du Guide des aides au tourisme 2022-2027	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Angèle BASTIANI, Conseillère exécutive, Présidente de l'Agence du Tourisme de la Corse	28
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et avis du CESEC par Mme la Présidente MAUPERTUIS	35
Prise(s) de paroles :	
M. Georges MELA	36
M. Paul-Felix BENEDETTI	41
M. Jean-Christophe ANGELINI	43
M. Pierre GHIONGA	47
Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA	48
M. Louis POZZO DI BORGO	50
M. Jean-Michel SAVELLI	55
Mme Christelle COMBETTE	56
M. Jean-Martin MONDOLONI	57
M. Romain COLONNA	58
Mme Nadine NIVAGGIONI	59
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	60
Mme Angèle BASTIANI, en réponse	63
M. Le Président Gilles SIMEONI, en complément	68
VOTE RAPPORT	75
Suspension de la séance à 13h45 / Reprise de la séance à 15h49	

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	76
<u>INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / VITA STUDIANTINA - ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE / VIE ÉTUDIANTE</u>	
Raportu n° 125 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2025-2026	
Rapport n° 125 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive en charge de l'Éducation et de la Formation Professionnelle	77
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/E2/016) par Mme Frédérique DENSARI, <i>rapporteuse</i>	80
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, avis du CESEC	80
Prise(s) de parole :	
Mme Marie-Claude BRANCA	80
Mme Véronique PIETRI	81
Mme Chantal PEDINIELLI - amendement du groupe Un Soffiu Novu	83
M. Saveriu LUCIANI	84
M. Pierre GHIONGA	87
M. Don Joseph LUCCIONI	87 et 88
M. Petru Antone FILIPPI	91
Mme Nadine NIVAGGIONI	91
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA en réponse	93
Explications de vote sur l'amendement :	
M. Saveriu LUCIANI	96
M. Romain COLONNA	96
Mme Marie-Claude BRANCA	97
Vote de l'amendement	97
Explications de vote sur le rapport :	
Mme Marie-Claude BRANCA, pour « Core in fronte »	97
VOTE RAPPORT	98

Présidence de Mme Nadine NIVAGGIONI à 16h50	
<u>CULTURA È PATRIMONIÙ / CULTURE ET PATRIMOINE</u>	
Raportu n° 128 : Prughjetti Scientifici è Culturali (PSC) di i Musei di Corsica	
Rapport n° 128 : Projets Scientifiques et Culturels (PSC) des Musées de Corse	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Anne-Laure SANTUCCI, Conseillère exécutive en charge de la Culture, du Patrimoine et du Mécénat	100
Avis de la Commission de l'Éducation, de la Culture, de la Cohésion Sociale et des Enjeux Sociétaux (rapport n° 2025/E2/017) et de l'avis du CESEC par Mme Nadine NIVAGGIONI	105
Prise(s) de parole :	
Mme Danielle ANTONINI	105
Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI	107
M. Pierre GHIONGA	108
M. Saveriu LUCIANI	109
M. Jean-Paul PANZANI	111
M. Paul Félix BENEDETTI	112
Mme Anne-Laure SANTUCCI en réponse aux interventions	114
M. le Président Gilles SIMEONI	115
VOTE RAPPORT	118
<u>AMBIENTE / ENVIRONNEMENT</u>	
Raportu n° 132 : Partecipazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a « Casa marina » in Galeria	
Rapport n° 132 : Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la « Casa Marina » à Galeria	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA, Conseillère exécutive	119
Avis du CESEC, de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement ainsi que de la Commission des Finances et de la Fiscalité par Mme Nadine NIVAGGIONI Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.	120

Prise(s) de parole :	
Mme Cathy COGNETTI TURCHINI	120
M. Jean-Marc BORRI	121
M Saveriu LUCIANI	123
M. le Président Gilles SIMEONI	125
VOTE RAPPORT	126
Présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS	
<u>ENERGIA</u> / <u>ÉNERGIE</u>	
Raportu n° 130 : Messa in opera di a Prugrammazione Plurianninca di l'Energia (PPE) : Evuluzione di a carta di e furmazione rilative à i mistieri di a transizione energetica	
Rapport n° 130 : Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) : Évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique	
Présentation du rapport du Conseil exécutif par M. Julien PAOLINI, Conseiller exécutif, Président de l'Agence d'Urbanisme et d'Énergie de la Corse	127
Avis du CESEC, de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement et de la commission des finances et de la fiscalité par Mme Nadine NIVAGGIONI	132
Prise(s) de parole :	
M. Jean-Michel SAVELLI	133
Mme Anna Maria COLOMBANI	135
M. Pierre GHIONGA	137
Mme Serena BATTESTINI	138
M. Jean-Jacques LUCCHINI	139
M. Jean-Christophe ANGELINI	141
M. Julien PAOLINI, en réponse.	144
VOTE RAPPORT	149

<u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u>	
Raportu n° 145 : Elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu (CDSP) Rapport n° 145 : Élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)	
La Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS donne lecture de la liste unique	150
Pas de vote - Prise d'effet sans vote car liste unique	151
<u>RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA / RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u>	
Raportu n° 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica Rapport n° 133 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse	
Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS : Composition du bureau de la Commission pour les Politiques de Santé	152
Raportu n° 150 : Mandatu speciale datu à cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica per u spiazzamentu di u 3 di ghjugnu di u 2025 à Fiurenza Rapport n° 150 : Mandat spécial accordé à des conseillers de l'Assemblée de Corse pour le déplacement du 3 juin à Florence	
Vote sur l'urgence	154
VOTE RAPPORT	155
<u>MOTIONS / MUZIONE</u>	
Motion N° 2025/E2/012 substitutive à la Motion N° 2025/O1/008 déposée par le groupe « Core in Fronte » : Sensibilisation, action et combat contre les drogues et addictions Présentation de la motion par Mme Véronique PIETRI	156
Prise(s) de parole : Mme la Présidente MAUPERTUIS	157

Mme Chantal PEDINIELLI	158
M. Saveriu LUCIANI	159
Mme Muriel FAGNI	159
M. Romain COLONNA	159
Avis du CE : Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	160
VOTE MOTION	160
Motion N° 2024/E4/026 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu » : Taxes et redevances de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée	
Présentation de la motion par M. Jean-Christophe ANGELINI	161
Avis de la Commission du Développement Économique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS	161
Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	162
Prise(s) de parole :	
M. François SORBA	162
Mme Nadine NIVAGGIONI	162
Avis du CE : Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	162
Mme la Présidente MAUPERTUIS	163
Mme Nadine NIVAGGIONI	164
VOTE MOTION	164
Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : Maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %	
Présentation de la motion par M. Hyacinthe VANNI	165
Prise(s) de parole :	
Mme Chantal PEDINIELLI	166
M. Hyacinthe VANNI	168
Avis du CE : Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA	168
VOTE MOTION	169

La séance est reprise à 10 h 35 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Emu da ripiglià i nostri travagli.

Allora d'accunsentu incù u Presidente di l'Esecutivu, ci serà avà a prisenazione di u prugettu di lege chì porta creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 143 : Prugettu di lege chì porta creazione di u stabilimentu publicu di u cummerciu è di l'industria di a Cullettività di Corsica : statu d'avanzamentu di i travagli è pruposte d'aghjusti

Rapport n° 143 : Projet de loi portant création de l'Établissement Public du Commerce et de l'Industrie de la Collectivité de Corse : avancée des travaux et propositions d'amendements

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Dunque nantu à stu cartulare, emu da vutà l'urgenza s'è vo site d'accordu è vi spiegheremu perchè.

Allora, qual'hè chì ghjè d'accordu cù l'urgenza ? Tuttu u mondu ? Và bè.

L'urgence est adoptée.

O sgiò Presidente, avete a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vi ringraziu, Signora Presidente.

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les élus, présentation de ce rapport qui est en quelque sorte un rapport intermédiaire.

Je vous rappelle que nous sommes en l'état d'une délibération qui a été votée à l'unanimité le 28 mars dernier par votre Assemblée, par laquelle nous avons réaffirmé notre volonté de procéder, conformément à l'article 46 de la loi PACTE, au rattachement de la Chambre de commerce et d'industrie de Corse à la Collectivité de Corse dans le cadre d'un établissement public ayant vocation pour nous à être un établissement public industriel et commercial, donc un rattachement pour constituer l'établissement public du commerce et de l'industrie de la Collectivité de Corse.

En l'état de cette délibération, le ministre Rebsamen, comme il s'y était engagé, a saisi avec une particulière célérité le Conseil d'état qui a rendu son avis en date du 8 avril 2025.

Dès après cet avis du Conseil d'état qui est un avis consultatif, le ministre a sollicité et obtenu l'examen du projet de loi au conseil des ministres du 28 avril 2025 et obtenu également que l'examen du projet de loi soit inscrit à la première session utile du Sénat, c'est-à-dire le 2 juin prochain.

Je tiens bien sûr à souligner et à saluer publiquement l'engagement du ministre François Rebsamen et de son cabinet et de ses équipes dans la gestion de ce dossier dans lequel nous avons travaillé, adossés à une délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, mais également à une délibération votée à l'unanimité par la Chambre de commerce et d'industrie de Corse et enfin, à un projet de loi et à une délibération soutenus à l'unanimité par l'ensemble des organisations syndicales représentées au sein de la Chambre de commerce et d'industrie. Donc, un projet qui fait l'objet d'un consensus politique, économique, social et sociétal fort.

Notre délibération du 28 mars dernier emportait également proposition d'un certain nombre d'amendements et bien sûr, cette délibération reste applicable. Nous demandons, dans le cadre du présent rapport, un mandat qui nous permette dans le cadre des discussions avec le Sénat, l'Assemblée nationale, le Gouvernement, des discussions qui continuent auxquelles sont bien sûr associés et les syndicats et la CCI. Il peut y avoir des évolutions dans la mesure où certaines demandes sont considérées comme relevant par exemple du domaine réglementaire, soit le décret du Gouvernement, soit éventuellement une délibération de l'Assemblée de Corse.

L'élément nouveau, ce qui a permis également de présenter le rapport et de solliciter la présentation au visa de l'urgence, c'est que nous avons été entendus, le président de la CCI et moi-même, le vendredi 9 mai 2025 par Madame Olivia Richard, sénatrice, qui est rapporteure du projet de loi devant le Sénat, Madame Richard qui est membre du groupe Union centriste. Là aussi, je tiens à souligner publiquement la qualité de l'accueil et de l'écoute qui nous ont été réservés par Madame Richard.

Donc le 9 mai, comme cela est mon rôle, j'ai présenté et demandé la prise en compte de la délibération votée à l'unanimité par l'Assemblée de Corse, y compris dans ses propositions d'amendements. Madame Richard a pris bonne note. Elle a également posé des questions nombreuses et précises à l'oral et de façon écrite, puisqu'il y a un questionnaire comportant 23 questions qui a été transmis au Conseil exécutif et un questionnaire similaire mais relevant plutôt de l'approche et des compétences de la CCI, a été transmis également à la Chambre de commerce et d'industrie. Je précise aussi à toute fin utile que le président de la CCI et moi-même n'avons pas été les seules personnes auditionnées, les syndicats de la CCI ont été auditionnés mais également, à titre d'exemple, plusieurs

sénateurs, notamment le sénateur Panunzi, bien sûr, le sénateur Parigi, mais également le préfet de Corse ou le président de la Chambre régionale des comptes.

Donc l'élément nouveau, c'est qu'avant hier, la rapporteure a présenté son rapport qui saisit donc le Sénat et que Madame Richard a intégré dans ce rapport un certain nombre d'éléments qui nous semblent importants et notamment, elle a repris à son compte des demandes qui avaient été portées par l'Assemblée de Corse.

Donc ça ne préjuge pas, bien sûr, ni dans un sens ni dans un autre du vote à intervenir, mais quand même, je tiens à souligner que le rapport a été voté par la commission à la quasi-unanimité, je crois qu'il y a 49 membres dans la commission du Sénat, il y a eu une voix contre, une abstention et l'ensemble des autres sénatrices et sénateurs membres de la commission ont voté en faveur du rapport. Donc, j'aimerais que dans tous les projets de loi ou projets d'écriture qui vont être examinés et qui concernent la Corse dans les semaines à venir, j'aimerais bien qu'on réussisse le même score. Ce n'est peut-être pas gagné au moment où je parle, mais ce n'est pas nécessaire d'espérer pour entreprendre.

Les éléments importants qui ont été intégrés, c'est qu'il y avait une curiosité dans le projet de loi tel que modifié après l'avis du CE, c'est qu'on conservait un CST qui est plutôt l'instance du personnel dans une personne de droit public et les syndicats notamment étaient très attachés à avoir un CSE, donc une reprise à l'identique de la représentation syndicale. Ça a été pris en compte par Madame Richard.

De la même façon, il est prévu dans le projet de loi tel que modifié par les amendements de la rapporteure que, comme nous l'avions demandé, les représentants du personnel assistent au conseil d'administration avec voix consultative.

Il y a un certain nombre de points qui demandent, je vous l'ai dit, à être complétés ou précisés. Ça dépendra aussi, c'est pour ça que moi je considère bien sûr que la délibération que nous avons votée à l'unanimité reste applicable, premièrement. Deuxièmement, eu égard aux discussions en cours, je vous demande un mandat assez large pour, dans le cadre de la navette qu'il va y avoir, eh bien discuter avec le Gouvernement et dans un premier temps avec les sénateurs pour éventuellement faire des modifications complémentaires. Deux exemples : nous, on continue de penser que les 3 critères constitutifs d'un établissement public industriel et commercial sont à l'évidence remplis. Le Conseil d'état a dit que la loi n'avait pas vocation à intervenir là-dedans. Moi je pense que la loi peut le faire, mais on ne va pas se battre sur les barricades de ce côté-là.

Par contre, il y a une question qui reste importante, c'est la question de la représentation des agences et offices au sein du conseil d'administration. De ce côté-là, le Gouvernement m'a indiqué, la rapporteure aussi qu'elle était tout à fait ouverte. Donc ça, c'était déjà dans la délibération que nous avons votée à l'unanimité.

Donc sur ces points, je vous demande bien sûr de donner mandat pour que nous puissions discuter, étant précisé que le Gouvernement a choisi une procédure ramassée, il y aura un vote au Sénat et ensuite un vote à l'Assemblée nationale, avec éventuellement une commission mixte paritaire, mais un délai qui ne devrait pas être supérieur à quelques semaines pour nous garantir que la loi et les décrets d'application seront prêts à entrer en vigueur d'ici au 31 décembre 2025, c'est-à-dire d'ici la fin de l'année et surtout la fin des concessions en cours pour qu'il n'y ait bien sûr aucune rupture, notamment dans la gestion des ports et aéroports.

Et je termine en disant que les points essentiels au plan de la vision politique et organisationnelle ont d'ores et déjà été validés par le projet de loi à travers la validation du principe de la gestion publique des ports et aéroports de Corse, ça c'est très important, à travers la quasi-régie, le rattachement de l'établissement public à la Collectivité de Corse, une gouvernance ouverte et représentative avec, d'un côté, une majorité décisionnelle pour la Collectivité de Corse et de l'autre, l'intégration d'élus consulaires représentant les acteurs économiques au sein de la gouvernance, une attention particulière portée à la dimension sociale et au personnel et enfin, un calendrier qui, même s'il est très resserré, reste, grâce notamment au fait que le Gouvernement ait tenu ses promesses dans ce dossier, reste respecté, sécurisé autant que cela peut l'être dans le contexte politique global qu'on connaît et également une discussion parlementaire qui s'annonce sous les meilleurs auspices avec ce vote à la quasi-unanimité de la commission dans laquelle tous les groupes présents au Sénat sont représentés.

Nous serons donc présents le 2 juin et bien sûr le Conseil exécutif tiendra strictement informée l'Assemblée de Corse de l'évolution des débats et éventuellement de la forme que pourrait prendre nos propositions d'ajustement sur des points qui mériteraient d'être complétés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi o sgiò Presidente,

Dunque ci sarà u raportu di a CDENATE. Avis favorable. Avvisu favurevule.

Allora, quale hè chì vole piglià a parolla ? Oui, Christelle Combette.

Mme Christelle COMBETTE

Madame la Présidente, merci.

Monsieur le Président, vous l'avez dit, beaucoup a été dit justement pendant les débats du 28 mars dernier, lorsque nous avons adopté à l'unanimité le principe du transfert donc de la Chambre de commerce à la Collectivité de Corse. Il serait donc vain de vouloir redire encore ici les positions des uns et des autres.

Vous avez affirmé dans le journal de la CCI, et je vous cite, que « vous distinguez ce dossier comme parmi les plus importants de la mandature ». Alors certes, il convient d'affirmer une nouvelle fois que ce transfert est pour la Corse une opportunité réelle de maîtriser les éléments indissociables de sa spécificité insulaire en renforçant la maîtrise des infrastructures essentielles de transport.

Mais en prenant connaissance à la fois du rapport du Conseil exécutif de Corse, de l'avis du Conseil d'état et de l'étude d'impact qui a été fourni, au moins trois remarques méritent d'être abordées.

Nous avons pris l'habitude de délibérer souvent trop rapidement sur des sujets importants, importants pour notre île et ensuite découvrir des conséquences que nous ne soupçonnions pas.

Donc l'intégration de la Chambre de commerce, c'est plus de 1 100 agents qui vont s'ajouter aux plus de 4 000 de la Collectivité, hors agences et offices bien sûr, mérite quand même que nous nous posions quelques questions.

Alors trois points que je souhaiterais aborder. Le premier c'est sur le statut. Aujourd'hui, tous les établissements publics de la Collectivité de Corse sont des EPIC, même si la chambre régionale des comptes conteste ce statut pour certains d'entre eux. Le législateur entend créer dans les faits une nouvelle catégorie d'établissement public dénommé établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, renvoyant au pouvoir réglementaire sa qualification. Le Conseil d'état semble aller dans ce sens en précisant que la loi n'a pas à qualifier cet établissement public d'EPIC ou d'EPA. Pourtant, je vous rappelle que la loi de 91 portant création de la Collectivité territoriale de Corse a bien qualifié d'EPIC certains établissements de la CdC. L'article 64 de cette loi a bien qualifié d'EPIC l'ODARC par exemple, et l'article 74 en a fait de même pour l'OTC, preuve que le législateur peut le faire. Mais on va laisser bien sûr ce débat aux juristes. Nous estimons donc que la qualification d'EPIC aurait l'avantage de ne pas créer une différenciation de statut entre tous les établissements publics de la CdC.

Le deuxième point que je souhaitais aborder, c'est le point sur la gouvernance. Le futur établissement public du commerce et de l'industrie sera présidé par un conseiller exécutif de Corse et le conseil d'administration sera composé majoritairement d'élus de notre Assemblée. On peut évidemment admettre ceci, mais comme je m'en étais déjà interrogée lors de la précédente session, la spécificité des chambres de commerce est qu'elles sont une émanation des chefs d'entreprises et aussi ce qui en fait des institutions au plus près du tissu économique. Il conviendra donc de veiller à ce que cette spécificité ne se perde pas et que le futur établissement public ne devienne pas une structure de gestion de plus décorrélée de l'écosystème économique de la Corse. Nous émettons donc de vraies réserves sur la fonctionnalisation d'une structure à vocation privée avec une majorité des membres du CA de l'Assemblée de Corse.

Le troisième et dernier point que nous souhaitons aborder, c'est sur l'articulation des autres offices et agences. La loi semble créer ce nouvel établissement public, sans pour autant préciser que cette création s'effectue sans préjudice des compétences qui sont déjà dévolues à l'ADEC, à l'ATC et à l'OTC. Je crois que nous devons, dans le respect des statuts et des droits acquis des personnels, nous interroger collectivement sur la juxtaposition de ces 4 établissements publics.

Notre Collectivité souffre déjà, et de nombreux acteurs économiques le disent, d'une lourdeur certaine et d'un manque de lisibilité de son action.

Comment articuler le futur établissement public du commerce et de l'industrie avec une ADEC d'une part dont les statuts précisent bien que son champ d'application est le commerce, l'artisanat et l'industrie, avec l'ATC d'autre part, quand on sait que la Chambre de commerce actuelle joue un rôle dans le domaine aussi touristique et bien évidemment avec l'OTC, quand on constate que la Chambre sera la clé de voûte de la gestion des infrastructures de transport ? Et c'est bien là le sujet principal de ce rapport.

Le Gouvernement vient d'engager une réflexion visant à rationaliser ces opérateurs sans porter atteinte aux droits des agents mais en prévoyant des réaffectations d'agents, des fusions de structures, je crois que nous pourrions sereinement engager une telle réflexion nous aussi à notre échelle. Rien ne serait pire que de poursuivre une inflation de compétences et de personnels sans nous poser collectivement la question de l'efficacité de l'action de notre Collectivité.

Monsieur le Président, profitons d'avoir un ministre Corse de la fonction publique et de la simplification en la personne de Laurent Marcangeli pour le saisir peut-être de cette question de simplification.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la conseillère. Qui d'autre souhaite intervenir ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci.

C'est un dossier qu'on a déjà examiné, sous à-peu-près toutes les coutures. Avec notre groupe, on en a pris connaissance relativement tard, même si tout ce qui est exposé correspond d'une part à la mémoire générale que l'on connaît bien, d'autre part, à ce qui avait été annoncé par le Conseil exécutif.

Trois idées en rappel et dans le sillage de Christelle, et je pense du président que je n'ai pas pu entendre mais qu'on a eu l'occasion d'entendre par ailleurs sur le même dossier.

Premièrement, il y a la question des personnels que je place à dessein au début de mon propos. On a eu une discussion à cet égard, Paul-Félix et d'autres avaient contribué à l'introduire.

Effectivement, on tient, mais ça a été réaffirmé, à ce que la garantie soit pleinement apportée et que les statuts avec, je dirais, l'histoire qui y est attachée, soient maintenus dans l'esprit, même si on aura nécessairement un certain nombre d'ajustements à poser.

Deuxièmement, les missions. Aujourd'hui, on va vers un établissement public qui va nous être rattaché, ça a été dit à l'instant, notamment par Christelle, on avait pour notre part attiré l'attention des élus sur ce sujet-là. On était déjà dans ce niveau d'exigence ou d'interrogation auparavant. On l'est à plus forte raison aujourd'hui. ADEC, Agence du tourisme, Office des transports, tous les satellites au capital ou à la gouvernance desquels on est souvent majoritaires, je pense à Air Corsica, je pense à la CADEC etc. On a par ailleurs une recomposition du monde consulaire avec d'une part, des phénomènes de fusion, là où on était en départemental, on passe en régional ou en territorial et d'autre part, des mouvements de rattachement vers la Collectivité dont on dit et on peut ne pas être d'accord, mais c'est le débat démocratique, qu'elle est déjà une Collectivité très lourde.

On est aujourd'hui et je le redis, c'était le cas avant, ça l'est à plus forte raison aujourd'hui, dans la nécessité de repenser les choses, sinon on va aboutir au moment où il faut fluidifier tous les process liés au développement économique pour les rendre plus rapides, plus agiles, en un mot, plus efficaces, à l'inverse avec

une espèce de stratification permanente et je dirais une forme de lourdeur dans l'exécution des politiques publiques.

Donc là, il faut vraiment qu'on s'attache à repenser les choses et qu'au moment où on entérine cette évolution, on ait une vision qui va en gros consister à dire, au-delà de la stratégie et de l'actualisation du SRDE2I, quels sont les moyens et outils de la Collectivité dès lors que les offices et agences doivent être repensés et que la Chambre nous est dûment rattachée dans les termes qui vous sont proposés et que vous nous proposez d'adopter en ce moment. Ça, c'est le deuxième sujet.

Troisième sujet, les personnels, les missions, la stratégie globale, la question centrale des infrastructures. On a cette particularité sur la gestion des ports et aéroports. Je vous redis, puisque je n'en trouve pas trace dans le rapport, alors à ce stade ce n'est peut-être pas utile, mais que nous souhaiterions que les EPCI, que les territoires de manière générale soient mieux intégrés à l'approche que vous demandez de mettre en œuvre.

On en a un peu parlé hier avec la présidente Marie-Hélène Servas, la polémique ou le débat du moment relatif à l'augmentation des tarifs, notamment sur l'aéroport de Figari, n'a pas pu vous échapper.

Des courriers partent en tous sens. On pourrait éviter ces discussions, dès lors que les établissements publics de coopération intercommunale ici et plus loin, les communautés d'agglomération et, chez nous, la communauté de communes seraient impliqués dans les conseils de gouvernance, dans les conseils d'exploitation, dans les comités stratégiques, etc., parce qu'on a des sujets de pensée, d'élaboration de la desserte, des sujets d'appel à un certain nombre de compagnies de service public ou non.

Aujourd'hui, il me revient, Président, une attente forte du côté de Volotea et je voulais la relayer auprès de vous avec, notamment sur la question de l'achat de flux, j'imagine, une demande de contact ou de précision à l'endroit de notre collectivité. Donc, je vous la relaie telle qu'elle m'est revenue.

Donc pour toutes ces raisons, c'est moins une demande partisane qu'un appel à une forme de bon sens : être informés et mieux associés à la mise en œuvre de cette politique qui reste du domaine de la Collectivité, dont nous ne demandons pas qu'elle soit l'apanage en tout ou partie des conseils communautaires, mais dont nous souhaiterions que ces mêmes territoires, au travers de leurs EPCI y soient plus clairement inscrits et plus impliqués.

Donc voilà en quelques mots, sans être trop long, ce que je voulais rappeler au nom de notre groupe. Et bien sûr, je ne sais pas s'il s'agit d'une prise d'acte ou d'un vote, mais si vote il devait y avoir, nous voterons favorablement.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Josépha Giacometti.

Mme Josépha GIACOMETTI-PIREDDA

Merci, Madame la Présidente.

En quelques mots, puisque vous l'avez rappelé, sur le principe et sur le fond du dossier, nous n'allons pas revenir puisque nous avons arrêté ensemble les principes fondateurs et que ces propositions d'amendements vont dans ce sens, mais simplement, à mon tour, quelques petits points de remarque sur ce qui doit rester, à mon sens, et dans la continuité de nos débats précédents sur le sujet, les points fondamentaux et les points d'attention.

La question bien sûr d'un établissement public, mais vous l'avez rappelé. Ce cadre-là est partagé et il me semble être le bon.

La deuxième question, c'est la question de la représentativité à l'interne certes des offices et agences, mais également des acteurs qui font aussi la vitalité aujourd'hui de cet outil.

Ça rejoint le troisième point qui est celui, en effet, de l'efficacité des politiques publiques, parce que si effectivement l'intégration des chambres de commerce est une opportunité, pour qu'elle reste une opportunité, il faut que nous sachions en faire des véritables forces de frappe et d'une mise en cohérence stratégique de nos politiques dans ces domaines, et que ça n'est pas l'inverse, ça n'impose pas une force d'inertie qui parfois nous habite.

Donc ces équilibres-là doivent être mis en œuvre pour que cela puisse devenir vraiment efficace et efficient au service de l'intérêt général, bien évidemment, et de l'ensemble du monde économique.

Ensuite, la question du statut des personnels évidemment, puisqu'elle a été évoquée. Nous avons déjà, à différentes reprises et ensemble sur ce sujet, attiré l'attention sur les garanties qui doivent être apportées, même s'il faudra bien évidemment trouver des ajustements.

Et bien entendu, mais ça semble en prendre le chemin, le respect des calendriers, c'est rare, peut-être que nous pouvons espérer que celui-ci sera respecté pour que nous ne nous trouvions pas dans des situations difficiles, pour aller enfin, dès début 2026, vers la maîtrise des infrastructures portuaires et aéroportuaires et avec le déploiement d'une action plus efficiente, notamment dans le domaine des transports puisque ça ne recoupe pas que celui-ci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Madame la Conseillère. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente, vi ringraziau.

Duie parolle semplicemente per dì chì mi ralegru di a creazione di st'EPIC, ma vuleria sapè ciò ch'ellu ne hè per a camera di i mistieri è di l'artigianatu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur Pozzo di Borgo, Président de la commission des finances.

M. Louis POZZO di BORGO

Merci, Madame Présidente.

Donc de manière assez rapide, puisque je pense que sur ce sujet tout a déjà été dit. Effectivement, c'est un rapport qui évolue, qui évolue dans le temps et le temps court puisque les échéances se rapprochent.

Une pensée partagée et une opinion partagée, c'est évidemment la prise en compte des craintes des personnels. On l'a dit, 1 100 personnes intégrées.

Bien au-delà de cela, je pense qu'il n'y a pas de polémique à faire ou à ouvrir sur ce sujet-là. Notre principal souci est aujourd'hui de réussir cette intégration, parce que derrière ça, et ça a été dit par tous les groupes, nous avons le souci de ces personnes qui vont connaître malgré tout un changement majeur et nous devons les rassurer.

Comment les rassurer ? Eh bien, sans ouvrir une quelconque polémique, puisque je vous le disais, c'est que les positions que nous prenons ici les uns les autres, elles doivent trouver aussi un écho à Paris. Et lorsque je dis « trouver un écho à Paris », c'est par nos différents représentants, qu'ils soient

sénateurs ou députés. Ce qui se dit ici au niveau des groupes doit trouver un juste écho à Paris.

Alors, je le dis à dessein, nous devons avancer groupés sur ce sujet-là. Je ne pense pas qu'il y ait de la place pour une quelconque manœuvre politique. Les CCI aujourd'hui sont des acteurs majeurs du territoire et, en ce sens, bien entendu, je reprendrai et les propos de Christelle, de Jean Christophe et de Josépha, c'est un dossier qui avance bon train et on peut être quand même rassurés sur l'issue.

Au-delà des personnels, parce qu'intégrer des personnels, c'est un fait, mais derrière il y a aussi du fonctionnement à mettre en œuvre, nous devons bien entendu, et c'est le souci majeur pour nous aussi, respecter les compétences et le rôle des consulaires. Les consulaires sont des sachants. On ne peut pas aujourd'hui fonctionnariser la chose et se retrouver dans une espèce de phénomène d'inertie, ça a été dit, qui viendrait pénaliser la Corse dans son ensemble.

Autre point important, bien au-delà des politiques qui seront menées, le point d'orgue qui a rassemblé, je crois, les uns et les autres, c'est la gestion publique de nos infrastructures portuaires et aéroportuaires, éviter que des grands groupes français ou étrangers viennent et ne s'emparent de ces outils-là. Donc nous avons à cœur, et c'est le cœur de ce rapport aussi, que ces infrastructures restent sous maîtrise publique. Autre point très important.

Enfin moi, j'y vois un avantage dans cette intégration. Et Jean-Christophe le rappelait, et on ne partagera pas tout sur le sujet, il y a des polémiques effectivement entre les infrastructures, entre les territoires, Figari, Bastia, Ajaccio, Calvi. Je pense que la Collectivité de Corse et l'action qui est la vôtre, Monsieur le Président, garantit aussi l'équité dont on a besoin. Alors parfois elle est bien perçue, parfois elle est mal perçue, il n'empêche qu'aujourd'hui notre action a pour prisme principal l'équité entre les territoires. Aujourd'hui, et on pourra en parler peut-être plus longuement tout à l'heure sur le rapport sur les aides au tourisme notamment, le règlement des aides, mais il me semble, il nous semble que les territoires sont respectés, les infrastructures portuaires et aéroportuaires ont chacune leur place, leur juste place. Alors oui, évidemment, lorsqu'on se pose en tant que président d'intercommunalité, on a beaucoup d'idées, on a aussi beaucoup de souhaits pour son territoire, c'est légitime, c'est une discussion que nous devons avoir à l'issue de cette intégration, la représentativité, agences et offices, Collectivité de Corse, consulaires. Quid des communes ou des intercos autres ?

En tout cas, ça sera le cœur du débat, comment faire fonctionner ce nouvel outil ? Puisque à travers cet outil, nous allons aussi bâtir l'offre de demain, la Corse de demain. Donc nous serons bien entendu très vigilants sur l'avancée de

ce dossier. Nous espérons et nous savons pouvoir compter, on l'espère, pour une fois, sur le respect des paroles données et que d'ici le 31 décembre, nous puissions afficher cette réussite d'intégration et partir sur une page blanche à partir du 1^{er} janvier 2026 avec, je le disais, et c'est ce qui a le plus inquiété notre groupe, premièrement, l'intégration aussi des personnels et, deuxièmement, la gestion publique des infrastructures.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président. D'autres interventions ? Oui, Paul Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Au vu de ce qui nous a été dit par le ministre Rebsamen lors de notre dernière rencontre à Paris, il semble qu'il y ait un état d'esprit qui soit concordant avec ce qu'on veut faire, en gardant à l'idée qu'il faut à tout prix créer un statut, non pas seulement pour permettre la fusion de l'établissement public administratif actuel avec la Collectivité territoriale, mais surtout pour permettre la non-délégation des gestions portuaires et aéroportuaires par le biais de marchés qui seraient des marchés européens et internationaux. Ce sont 2 choses différentes.

C'est pour ça que, à un moment donné, les positions juridiques, entre autres, par exemple, du Conseil d'État qui visent à dire qu'il faudrait qu'il y ait une parité entre les représentations consulaires, tout ça, ce sont des choses qui partent d'un bon état d'esprit au niveau de l'association des socioprofessionnels à la gestion du nouvel établissement qui serait sous tutelle de la Collectivité de Corse, mais c'est probablement contraire à notre volonté qui est de ne pas faire d'appels d'offre et de rester en régie, dite quasi-régie. Ce sont 2 choses différentes.

Il nous a donné des garanties fondamentales sur les statuts des personnels, en validant tout ce qui a été demandé et ce qui est repris par ces propositions d'amendements est de renvoyer à la Collectivité de Corse le soin de proposer un statut global, tant pour l'organisation interne du conseil d'administration que pour les statuts des personnels, avec le maintien des statuts de groupes antérieurs. Ils sont nombreux, il n'y a pas un statut pour la Haute-Corse et un statut pour la Corse-du-Sud. Il y a plusieurs statuts par branche interne des corps de métiers, des chambres de commerce avec beaucoup plus de disparité en Corse-du-Sud par rapport à la Haute-Corse, il y a plus de compartimentation.

Moi, je pense que l'esprit y est. Maintenant, il faut veiller à ce qu'in fine, il n'y ait pas une coquille dans la loi par des jeux malicieux d'amendements de dernière minute qui pourraient modifier l'esprit de ce qu'on veut faire,

probablement parce que ça n'aurait pas été maîtrisé par des personnes qui voudraient, au nom du libéralisme, renforcer justement cette représentation consulaire. Attention au danger. Donc là je m'adresse entre autres aux 4 parlementaires de Corse, qu'il n'y ait pas d'erreur de jugement. On n'est pas là pour chercher à caporaliser un outil stratégique pour la Corse, au détriment des socioprofessionnels. Mais on est là pour créer un outil où ils seront associés, mais où il y aura la garantie qu'il n'y aura pas de risque de prédation extérieure sur une délégation au service public de tous nos ports et de tous nos aéroports. Et bien entendu, il y a la certitude et la garantie que les personnels conserveront leur statut antérieur.

Moi, je trouve que pour le moment, on est sur la bonne voie, mais qu'il y ait une veille parlementaire efficiente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, quale hè chì vole piglia a parolla torna ? Va bè.

Presidente à voi !

M. le Président Gilles SIMEONI

À ringrazià vi, pè e vostre intervenzione chì fermanu ind'è u solu tracciatu pendente l'ultima sessione, quella di marzu.

Ognunu resta nant'à e so pusizione nant'à unepochi d'affari, ma si sente bè chì ci hè una vulintà cumuna è unanima chì si hè tradutta ind'è u votu, di sbuccà nant'à issu cartulare, chì ghjè un cartulare maiò è strategicu pè a Corsica.

Allora, u primu affare ch'ò vuleria di, è vera, emu avanzatu bè, tantu meiu, ma ùn simu ancu à ghjunghje è ci vole à stà mubilizati è attenti perchè, in fine, a decisione sarà pigliata da i senatori è da i deputati.

Rapidement, pour répondre d'abord à Christelle Combette. Sur le statut, oui, effectivement, nous, nous pensons que la nature de l'établissement public, ses activités, sa composition, etc., font que le statut d'EPIC est à l'évidence adapté et à un moment ou à un autre, il faudra que cela soit cristallisé dans les textes.

Sur la question de la gouvernance, je partage ce qui a été dit par Louis Pozzo di Borgo et Paul-Félix Benedetti.

Je rappelle les éléments fondamentaux.

Il y a un accord politique entre l'Assemblée de Corse, la Collectivité de Corse et la CCI, pour aller vers une gouvernance qui soit une gouvernance équilibrée. Une gouvernance équilibrée, ça ne veut pas dire une gouvernance paritaire, ça veut dire une gouvernance dans laquelle chacune des deux parties, la Collectivité de Corse d'un côté et la CCI de l'autre, considère que ses intérêts fondamentaux sont pris en compte, respectés et garantis.

L'intérêt fondamental de la CCI, je vais quand même le redire, le premier, c'est de vivre. Et c'est que si nous ne réussissons pas ou si nous n'avons pas réussi, ou si nous ne devons pas réussir le rattachement, c'est la disparition de la CCI et des 1 100 emplois qui y sont attachés. Donc celui-là, l'enjeu, c'est le premier de tous, celui qui fait que nous devons réussir d'ici au 31 décembre.

Deuxièmement, ça a été toujours très clair, et c'est d'ailleurs une condition sine qua non de la construction que nous demandons aujourd'hui au législateur d'entériner, c'est la Collectivité de Corse qui doit être majoritaire et largement majoritaire sur toutes les questions stratégiques. Et la CCI le reconnaît et le valide, tout simplement parce que si ça ne devait pas être le cas, on ne serait pas dans une situation de quasi-régie.

La condition sine qua non de la quasi-régie, c'est le contrôle analogue, je le rappelle, et le contrôle analogue, Jean-Michel Savelli a contribué à nous le faire avoir à l'esprit quand on a eu la discussion sur le SMO. Ça veut dire qu'il faut que la Collectivité de Corse ait sur l'établissement public le même contrôle, le même niveau de contrôle qu'elle a sur ses propres services. S'il n'y a pas ça, il n'y a pas de quasi-régie et s'il n'y a pas de quasi-régie, on est obligé de retourner à l'appel d'offres et à la mise en concurrence. Donc ce point-là, il est central.

Par contre, oui, la gouvernance équilibrée, ça veut dire qu'il faut qu'il y ait la représentation consulaire élue qui participe et à la gouvernance et aux décisions, et c'est la construction que nous avons proposée ensemble.

Troisième point, répondant en même temps à une préoccupation sinon commune, en tout cas largement partagée à travers les positions de Christelle Combette et de Jean-Christophe Angelini. C'est vrai que le paysage institutionnel aujourd'hui, a fortiori avec cette réforme, si elle aboutit, va faire qu'il y a objectivement une strate supplémentaire ou un élément supplémentaire. Et donc je pense, comme beaucoup d'élus, que dans une deuxième phase, il y aura à rationaliser tout ça.

Premièrement, vérifier qu'il n'y ait pas de chevauchement de compétences.

Deuxièmement, avoir un établissement public intégré qui soit véritablement le creuset de notre vision stratégique, d'où la présence des agences et offices dont les compétences sont coordonnées et à coordonner avec celle de l'établissement public. Et puis, dans un deuxième temps, il y aura probablement à réfléchir, y compris, on l'a dit souvent, sans doute à des fusions et à une simplification. Mais j'ai envie de dire, ne faisons pas Pierrette et le pot au lait. Pour pouvoir faire ça, il faut avoir réussi le rattachement, osinnò ùn si discuta più di nunda.

Sur l'équilibre entre une vision stratégique qui, selon nous, doit être portée au niveau de la Corse et de l'institution qui la représente, c'est-à-dire la Collectivité de Corse, et la nécessaire prise en compte des territoires, leurs élus, leurs acteurs économiques, deux catégories de réponses :

Premièrement, la CCI, en intégrant l'établissement public, va conserver l'essentiel de son organisation territorialisée, et notamment ses réseaux et notamment ses 6 antennes sur chacun des territoires. Donc de ce côté-là, nous ne perdrons rien en termes de présence et de proximité.

Deuxièmement, m'adressant plus directement à Jean-Christophe Angelini, sur la question de l'intégration des acteurs locaux et, par exemple, des intercommunalités, c'est une question qui reviendra devant l'Assemblée de Corse, notamment puisque la loi va poser des principes et que selon notre vision, nous aurons nous à délibérer sur la composition et les différents organes et différents modes de décision.

Ce que je peux vous dire, c'est ce que j'ai dit d'ores et déjà, je l'avais dit devant vous mais je l'ai remis dans le questionnaire en notre nom, c'est que, en l'état, il y a d'un côté un élément décisionnel de la Collectivité de Corse qui permet de mettre en œuvre une stratégie pensée à l'échelle de la Corse, en favorisant la coordination des investissements, des services et de la tarification au bénéfice des usagers, des entreprises et de l'ensemble du territoire insulaire. La prise en compte des attentes et aspirations exprimées par les acteurs et les élus des régions concernées par l'implantation de chacun des 4 aéroports est assurée, c'est en tout cas l'état de notre proposition, par l'Institution de Conseil et de développement, regroupant pour chaque infrastructure portuaire ou aéroportuaire, les acteurs politiques et économiques du territoire concerné.

Donc, à mon sens, cette proposition permettra de mieux traiter, y compris un certain nombre de problématiques que vous avez évoquées, et nous aurons l'occasion également de regarder où il faut mettre le curseur entre cet équilibre, entre une vision stratégique qui doit développer une vision d'ensemble de la gestion des 4 aéroports, des comptabilités et des exploitations, vous le savez, qui sont restées séparées à côté et puis des attentes qui peuvent être ponctuelles,

conjoncturelles ou structurelles remontant des territoires. Donc ça, bien sûr, nous aurons, là aussi, dès lors que l'établissement public aura été créé et installé, à en discuter.

Sur les préoccupations essentielles, ça a été dit par les intervenants, elles sont aujourd'hui reprises par l'ensemble des dispositions du projet de loi. Il faudra continuer à être attentif, et c'est la raison pour laquelle dans la délibération on demande de donner au Conseil exécutif ce mandat, de discuter avec nos parlementaires, avec l'ensemble des parlementaires, avec le Gouvernement, qui reste là-aussi ouvert à des améliorations et à des évolutions, et il y en a quelques-unes qui doivent être portées, je vous tiendrai informés.

L'ultima parolla, pè risponde à a quistione di Pierre Ghionga. Hè vera ch'è sbuccà nant'à u prugettu di lege, hè una primura di prima trinca, perchè ci hè dinù l'urgenza di u calendariu. Ma l'aghju da ripete una volta di più, è vi ringraziau d'avè postu a quistione : trattemu à parà è incù u listessu ingaggiamentu a quistione di a Camera di cummerciu è di l'industria è a quistione di a Camera di i mistieri è di l'artigianatu.

V'aghju da risponde ciò ch'aghju scrittu ind'è u questunariu scrittu, ch'hè statu mandatu da a Senatrice :

« Question 23 : Comment qualifieriez-vous les adaptations qui seront nécessaires pour intégrer ultérieurement la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse ? »

Réponse : les adaptations nécessaires pour intégrer ultérieurement la CMA de Corse imposeront nécessairement une modification législative. Il convient de rappeler que l'article 46 de la loi PACTE concerne au même titre la CCI et la CMA de Corse. Les contraintes calendaires liées à la fin des concessions et la crainte d'une complexité accrue, s'il avait fallu intégrer dans le projet de loi actuelle le rattachement de la Chambre des métiers et de l'artisanat, ont conduit à différer celui-ci.

Le Président de la Chambre des métiers et de l'artisanat, et les élus et personnels ont accepté ce choix en faisant primer l'intérêt général », (je les salue et je les remercie).

« Mais il est convenu entre l'État, la Collectivité Corse et les chambres consulaires de Corse, y compris la CCI, que le rattachement de la Chambre des métiers et de l'artisanat de Corse fera l'objet d'un projet de loi à bref délai. »

Cet élément a été pris en compte, notamment dans l'exposé des motifs où le ministre Rebsamen a fait figurer cette perspective de rattachement.

Maintenant, il faudra travailler dessus. Et le temps qu'on travaille dessus et qu'on obtienne, je l'espère, le temps bref, un projet de loi, une fenêtre législative pour faire examiner ce projet de loi, il faut bien sûr accompagner la Chambre des métiers qui est dans une situation difficile, y compris par rapport à la Chambre nationale. J'ai eu une réunion pas plus tard qu'avant-hier avec le président et le bureau de la Chambre des métiers pour confirmer notre engagement à leurs côtés, pour dire que nous serions également mobilisés malgré le contexte de contraintes budgétaires pour accompagner budgétairement la Chambre des métiers. Et puis, il y a déjà en filigrane la réflexion sur la mutualisation.

Je prends l'exemple de la formation. La CCI et la Chambre des métiers ont mis en place la structure associative Amparà, vous le savez.

La Collectivité de Corse a des compétences importantes en matière de formation. Il faut que nous réfléchissions d'ores et déjà à mettre en perspective cette mutualisation respectueuse des droits acquis des personnels, mais qui nous permette d'être encore plus efficaces dans tous ces domaines.

C'est un chantier qui nous attend dès que le rattachement, ou plus exactement les rattachements auront été obtenus. Continuons de nous battre pour que ça soit le cas et commençons d'ores et déjà à réfléchir ensemble à la suite.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Donc, nous avons cette délibération qui doit être votée, parce qu'on doit vous donner un mandat pour pouvoir porter auprès des parlementaires et au gouvernement les demandes de modifications qui ont été évoquées.

Donc je vais soumettre au vote le rapport et la délibération.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc, vote à l'unanimité sur le rapport et le mandat qui vous est donné.

**Le RAPPORT est ADOPTE à l'unanimité.
(Déport de M. Antoine POLI)**

Monsieur le Président, merci. Donc nous allons passer maintenant au rapport sur l'évolution du guide des aides au tourisme.

Je vais passer la parole à la présidente de l'Agence du tourisme de la Corse, Angèle Bastiani.

TURISIMU / TOURISME

Raportu n° 129 : Evuluzione di a Guida di l'aiuti à u turisimu 2022-2027

Rapport n° 129 : Évolution du Guide des aides au tourisme 2022-2027

Mme Angèle BASTIANI

Merci, Madame la Présidente.

Pour la présentation de ce rapport, un petit rappel sur ce qu'est l'Agence du tourisme de la Corse, qui est un EPIC et qui a en charge la politique touristique. Mais juste pour rappeler que l'Agence du tourisme de la Corse ne met pas en œuvre une simple politique d'attractivité, mais aussi une politique d'aménagement du territoire ; une politique d'aménagement du territoire à part entière au service d'un projet de société.

Donc, l'Agence du tourisme de la Corse assume le développement et l'amélioration de l'offre touristique de la destination. Et puis elle assume aussi un autre grand volet opérationnel qui est la promotion de cette offre.

L'ATC a toujours mis à la disposition des acteurs, des porteurs de projets publics ou privés, des aides permanentes. Donc, c'est de ces aides dont il s'agit aujourd'hui. Elles sont l'objet d'un recueil baptisé « Guide des aides au tourisme ». C'est un dispositif d'aide permanente qui est renouvelé à chaque mandature, environ tous les 6 ans, voire 7 ans et ce guide évolue en fonction des besoins.

Donc aujourd'hui, nous sommes en mai 2025 et simplement dans une optique de gestion cohérente, et c'est aussi habituel, des améliorations sont apportées à mi-parcours qui vont permettre un meilleur fonctionnement de ces aides.

Donc, des évolutions qui tirent les enseignements de 3 années de fonctionnement de ce dispositif d'aide au tourisme ; dispositif qui a été adopté par l'Assemblée de Corse et par délibération du 28 avril 2022.

Pour mémoire, le guide des aides au tourisme 2022-2027, c'est un dispositif qui repose sur 4 axes :

Le premier axe étant l'organisation et la structuration du territoire. C'est un axe qui est ouvert à tous types de projets, mais plutôt sur des projets qui sont portés par des personnes publiques et qui utilisent fortement cet axe.

Pour le deuxième axe, ce sont plutôt les acteurs privés et les entreprises. C'est l'axe qui accompagne l'offre touristique.

Le troisième axe aussi de la même manière, puisque c'est l'accompagnement social des acteurs.

Et un quatrième axe qui lui est utilisé de façon mixte, puisqu'il est utilisé sous forme d'ingénierie, d'innovation et du numérique.

Donc 4 axes qui proposent une déclinaison de 14 mesures d'aide.

Nous allons en voir certaines d'entre elles aujourd'hui pour que nous puissions les améliorer. Mais afin d'y parvenir, je voulais qu'on fasse quand même un petit bilan de fonctionnement de ces mesures 2022-2027. Un bilan qui a été arrêté fin 2024 et qui distingue les aides directes et le prêt à taux 0, ce qu'on appelle l'avance remboursable.

Donc, on a un volume de subventions qui ont été attribuées à hauteur d'environ 7 M€ ; pour être précis, 6,85 M€ actuellement répartis sur 195 dossiers subventionnés. Donc ça c'est ce qu'on appelle l'aide directe, c'est la subvention.

Et puis aussi on a un volume à date d'avance remboursable, ce qu'on appelle aussi le prêt à taux 0 qui a été attribué à hauteur de 6,72 M€ ; donc à peu près 7 M€ pour un nombre de dossiers soutenus qui est de 34, avec quand même 11 créations. Donc, on voit quand même qu'il y a une aide forte apportée et un besoin, que ce soit par les porteurs de projets publics ou par les porteurs de projets privés.

On note aussi que la répartition public/privé de ces aides, elle est assez équilibrée puisqu'actuellement, nous avons 40 % des entreprises qui sont privées et 60 % des entreprises qui sont publiques, et le chiffre donc dans un temps un peu plus long, va s'équilibrer à environ 50 % entre les deux acteurs.

Sur le fonctionnement des différentes mesures aussi, je voulais quand même qu'on fasse une petite observation et vous avez pu le voir sur le graphique à secteurs, il y a une satisfaction avant tout sur toutes les mesures, puisqu'elles fonctionnent bien, elles ont toutes été sollicitées.

Du coup, on peut s'apercevoir qu'on ne s'est pas trompés sur la typologie des mesures. Mais une mesure qui génère le plus de volume, c'est la mesure des

projets structurants, puisqu'on parle de volume financier et les projets structurants sont à hauteur de 39 % de ce volume financier.

Sur la répartition territoriale aussi, vous avez pu le constater sur le graphique, on voit qu'il y a une cohérence entre ce qui est l'armature touristique des territoires, c'est-à-dire entre autres, par exemple, leur capacité d'accueil en fonction des entreprises touristiques diverses sur le territoire, de l'hébergement. Donc on voit qu'il y a une répartition et une cohérence sur cette armature.

Evidemment, le premier territoire c'est le Sud Corse, suivi de la Balagne où on retrouve la sollicitation des aides. Sur ce graphique, on le voit à la hauteur en fait de l'armature des territoires du PADDUC en tant que bassin d'accueil touristique. Mais on voit aussi que tous les territoires consomment les aides de façon proportionnelle aussi à leurs besoins.

En tout cas, tous les acteurs, on peut le noter pour le rural, ont sollicité le guide des aides.

Je vais en venir maintenant aux améliorations de ces aides, puisque c'est ce qu'on attend aujourd'hui de ce rapport. Elles vont être en 2 parties.

La première partie, c'est l'amélioration proposée au titre des mesures qui sont déjà existantes et puis ensuite, on terminera avec les améliorations proposées avec la création de mesures nouvelles.

Alors, sur les mesures existantes, on a une première mesure qui concerne les offices de tourisme.

Donc première mesure, qui est la mesure 1.2 du guide des aides, les contrats de développement territorialisés. En fait, on a fait une réécriture de la trame des contrats de développement que l'Agence du tourisme de la Corse propose aux offices du tourisme. C'est une réécriture plus claire, plus facile, qui tire aussi les enseignements du fonctionnement des premiers contrats sur la période 2022-2024. Et c'est en écoutant les offices du tourisme que nous avons décidé de la réécrire. On s'est aperçu que les offices utilisent tous les mesures du guide, même en dehors de la convention qui peut nous lier. Donc, une mesure réécrite pour qu'elle soit plus claire, sachant que ces contrats servent à coordonner l'Agence du tourisme qui est cheffe de file et qu'il n'y a pas d'autres strates, contrairement aux autres régions françaises, je dirais, entre l'Agence du tourisme de la Corse qui est cheffe de file et les représentants sur les territoires qui sont les offices du tourisme. Et là, sur les missions de l'ATC de développement et de promotion, on travaille donc en contractualisation avec les offices.

Ensuite, une mesure 1.3 sur les projets structurants des territoires.

Alors là, c'est une petite amélioration, puisqu'on vient préciser avec le mot « maximum » le taux d'intervention qui était à 80 % pour les investissements concernant des personnes en situation de handicap. Et on vient aussi minorer à hauteur de 10 000 € la phase éligible des projets soutenus, puisqu'à la première écriture, nos prévisions nous faisaient dire que ça devait coûter cher en termes d'aménagement pour le handicap pour les communes ou les offices du tourisme concernés. Mais on s'est aperçu que, en fait, les aménagements étaient plus bas et que le plancher donc que nous avons fixé était trop haut, puisqu'il était à hauteur de 25 000 €. Donc on va le ramener à 10 000 € pour que pour que les porteurs de projets puissent solliciter l'aide et nous leur venir en aide.

Toujours sur les améliorations proposées et l'amélioration donc des mesures déjà existantes, la mesure 1.4 sur la transition écologique du nautisme.

Le nautisme, c'est un domaine que l'ATC finance depuis très longtemps. Il a permis aux ports de plaisance de devenir de véritables outils économiques, des outils performants aussi qui se gèrent sur leurs propres ressources. Beaucoup de ports sont des ports qui appartiennent aux communes et donc qui ont leur propre gestion.

Cette mesure, en fait, elle vient financer l'amélioration de la gestion de ces ports de plaisance avec surtout et notamment le label « Ports propres » et l'organisation du mouillage à l'extérieur des ports, telles les ZMEL. Et on ne les aide pas en fait sur le fonctionnel, mais on va venir les aider vers plus d'écologie avec ce portage de label sur les ports propres.

Alors l'application de cette mesure se voit ajouter juste la précision suivante, « l'utilisation de cette mesure devra tenir compte de toute décision future prise par l'Assemblée de Corse ». Pourquoi ? Parce que l'Assemblée de Corse a adopté une motion le 31 janvier 2005 qui prévoit, dans le cadre de la révision du PADDUC, un réseau de mouillages en dehors des zones protégées. Ce sera proposé donc. La mesure de l'ATC tiendra compte de cette évolution, qui pour l'instant est en devenir, et sur laquelle nous proposerons de travailler tous ensemble et en concertation.

On peut passer maintenant à l'axe 2, toujours dans l'amélioration des mesures existantes. Mais l'axe 2, c'est un axe qui est particulièrement dédié aux entreprises et là on va essayer de venir en amélioration de la mesure 2.2, qui est le soutien à l'hébergement en toute zone, et tout ça évidemment sous l'angle de la labellisation.

L'ATC a engagé une importante action depuis 2021, sur le plan de relance post-COVID, pour inciter les hébergements touristiques à candidater à l'écolabel européen. En matière d'hébergement, c'est important.

Il s'agit de cette mesure qui, je tiens quand même à le souligner, n'est partie de rien, je dirais, et qui occupe aujourd'hui la 2^{ème} place, et les équipes de l'Agence du tourisme de la Corse sont mobilisées pour que nous puissions obtenir la 1^{ère} place des écolabellisés.

Donc, c'est une mesure qui va venir financer l'accompagnement des démarches de labellisation, mais on a vu au fil du temps qu'il y avait un besoin pour qu'on vienne soutenir la phase de certification, parce que la certification, il faut savoir qu'elle est faite par un organisme tiers qui est l'Afnor et pour une journée de certification, ça peut s'élever à 6 000 €. Donc, on est venu accompagner les hébergements qui font l'effort d'aller vers cet écolabel européen, pour qu'ils puissent être labellisés. D'autant plus que l'ATC est venue compléter ces labellisations avec sa candidature à un label international qui s'appelle « Green Destinations » et qui lui porte du coup un regard sur la globalité de la destination. Donc, c'est important que cette mesure soit améliorée.

Ensuite, nous avons une autre mesure, toujours dans cet axe 2, qui est le soutien aux événements.

Alors le soutien aux événements, c'est une mesure qui est très sollicitée par des acteurs publics et/ou des acteurs privés. Mais aussi, nous avons une obligation de budget, donc des contraintes et il y a énormément de demandes. Et il était important et il convenait de mieux définir les souhaits. Donc, nous avons proposé de préciser le contenu pour garantir un « retour sur investissement », si on peut le dire comme ça, en utilisant l'événement comme un outil de promotion de la destination, ça veut dire qu'il conviendra de soutenir prioritairement les événements qui produisent de l'image en phase avec notre stratégie :

Les activités de pleine nature qui seront sans impact sur l'environnement, c'est-à-dire qui ne seront pas prédateurs sur la faune, sur la flore ou qui n'auront pas d'impact de dégradation de la nature.

Ensuite, des événements culturels qui constituent un motif de séjour. Il faut qu'ils donnent envie de venir en Corse au moment où se fait l'événement.

Et puis les événements relatifs à la valorisation des productions identitaires, et ça sous le label de la FFRAAC. Vous savez que l'ATC a conventionné avec la Fédération des foires rurales, agricoles et artisanales. C'est un label qui est original et c'est le seul actuellement sur des foires. Donc, évidemment, on viendra appuyer les événements qui sont contrôlés par ce label.

Ensuite, toujours dans l'amélioration des mesures existantes, la mesure 2.7 qui est le soutien au tourisme d'affaires.

Evidemment, dans le tourisme d'affaires, il y a plusieurs mesures, mais dans cette mesure, on ne viendrait plus financer des événements qui sont devenus récurrents, comme certains congrès. S'ils se font tous les ans, eh bien ils ne seront plus financés. Ils seront financés la première année, parce qu'on a une forte demande d'organisation de congrès et sur les autres années, s'ils reviennent, ils viendront sur leurs financements propres.

Il y a aussi une autre mesure, on passe à l'axe 3 et on touche au domaine social, c'est la mesure 3.2 sur le soutien à l'emploi hôtelier.

Donc une précision uniquement est apportée à cette mesure, puisqu'elle concerne l'aide à la transformation de CDD en CDI. Elle concernera les CDD de plus de 6 mois dorénavant, donc les 6 mois sont la précision que nous apportons à cette aide afin d'éviter des sollicitations que nous pourrions juger plus opportunistes. Donc, c'est à la demande aussi, lors d'un conseil d'administration, des professionnels qui étaient présents afin de cadrer la durée de l'emploi de CDD.

Des améliorations proposées maintenant dans la 2ème partie, la création de mesures nouvelles. Il y a 2 mesures nouvelles que nous allons présenter aujourd'hui.

La première, c'est une mesure qui tient à promouvoir la langue corse. Nous avons tenu compte des réflexions apportées lors du premier vote, je me tourne vers Monsieur Ghionga. Et cette mesure, que nous avons nommée mesure 1.5, c'est un tourisme durable valorisant l'identité du peuple corse avec la charte de la langue corse. En s'appuyant sur cette charte, nous souhaitons ainsi aider les entreprises qui, dans ce cadre-là, veulent bien promouvoir la langue.

Pour mémoire, cette nouvelle mesure répond à l'une des recommandations de l'OS n°5 du PADDUC, « un tourisme fondé sur l'identité », et elle soutiendra tous les acteurs publics et privés pour qu'ils utilisent la langue dans leurs projets. Et tout ça, évidemment, dans la continuité d'une politique linguistique qui se veut globale.

Donc les objectifs de cette mesure d'aide sont simples : augmenter la visibilité de la langue corse dans la société et faire de l'identité un élément de la compétitivité et de l'attractivité.

Donc, c'est la première fois qu'une aide à la langue corse apparaît dans un guide des aides au tourisme et nous nous en réjouissons.

Dans la vaste déclinaison du tourisme durable, pour passer à la création de la 2^{ème} mesure, l'Agence du tourisme de la Corse a investi un champ qui est celui des mobilités douces.

En matière de tourisme donc, il y a plusieurs choses, mais il nous semblait fondamental dans les mobilités douces de venir soutenir le cyclotourisme, qui correspond à une évolution forte. Et c'est l'exemple d'une politique qui est montée en puissance, puisque maintenant on peut y mettre une mesure spécifique avec ce soutien au développement.

L'ATC s'est beaucoup investie lors de la mandature précédente, quand Mme Nanette Maupertuis, notre présidente, était présidente de l'ATC, sur la création d'un grand itinéraire, la GT 20 et donc l'ATC aujourd'hui s'investit beaucoup pour faire de la Corse une destination vélo, comme elle s'investit aussi pour faire une destination plongée, j'ouvre une parenthèse, puisqu'actuellement on a une soixantaine de clubs professionnels de plongée qui se réunissent pour pouvoir structurer la filière. Et donc, nous on pousse beaucoup à l'ATC pour la promotion de la plongée qui est une activité écologique, puisqu'elle est cadrée.

Donc, on vient aussi et fortement en soutien, pour revenir sur cette fameuse mesure, au soutien du champ de la promotion du cyclotourisme, de la destination vélo, en aidant les collectivités à créer des boucles locales ou en investissant le champ de la promotion sur des marchés européens qui sont en demande. Actuellement, les 2/3 de la GT 20, c'est de la montagne, puisqu'on part de Porto, on passe par le Col de Vergio, pour descendre à Bunifaziu, évidemment en passant par la montagne, et en faisant quand même le tour du Cap Corse au bord de mer.

Mais ce qu'il faut noter autour de la GT 20, c'est qu'il y a aussi des événements. Et on a pu voir un événement qui s'est déroulé, il y a à peine une quinzaine de jours, comme la classique qu'organise Monsieur Angelotti et qui a amené 600 personnes sur la Corse autour de cette activité cyclotourisme, et avec toute la diffusion médiatique que ça a pu apporter. Donc, il était important de se pencher sur une mesure spécifique.

Les aides vont se porter sur les démarches d'obtention de la marque « accueil vélo », avec les études et les accompagnements pour les acteurs publics ou privés, sur les investissements nécessaires aussi à l'obtention de la marque, sur les investissements nécessaires à l'amélioration de la qualité de l'accueil et sur les investissements aussi nécessaires pour l'équipement en signalétique sur les variantes des grands itinéraires et sur les boucles locales.

Donc évidemment, tout ça après étude de jalonnement et dans le respect de la Charte qui a été élaborée par l'Agence du tourisme de la Corse.

Pour en terminer, lorsqu'il y a un objet comme ceux qui ont été présentés et qui font partie de la stratégie, il est logique de créer des mesures qui vont avec.

C'est pour ça qu'aujourd'hui, nous vous avons présenté ce rapport d'évolution du guide des aides.

Je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

Alors sur ce dossier, nous avons un rapport de la CDENATE : avis favorable.

Et puis il y a un rapport aussi du CESEC. Vous avez « planché », si j'ose dire, devant le CESEC. Je pense que ça s'est très bien passé. Il y a un avis favorable du CESEC, avec quelques remarques dont il faudra tenir compte.

Ils sont toujours inquiets au CESEC, et c'est normal, mais ça ne fait pas partie forcément du règlement des aides, sur la question des paillotes - sujet dont héritent tous les présidents successifs de l'Agence du tourisme, bien évidemment, mais qui ne relèvent pas forcément de nos compétences, je le rappelle.

Vous répondez sur la question des investissements à venir aussi dans le domaine du cyclotourisme, vous l'avez évoqué déjà dans votre réponse puisqu'il faut continuer le développement infrastructurel et le maillage sur le territoire. Donc, ça, ça a été évoqué.

Bien qui veut prendre la parole ? Oui, Georges Mela, pour « Un soffiu novu ».

M. Georges MELA

Merci, Madame la Présidente.

Avant de vous faire connaître notre point de vue sur ce rapport, je voulais vous faire savoir donc que Christelle Combette s'est déjà déportée. Elle a quitté l'hémicycle. Elle ne prendra ni part au vote, ni part au débat en sa qualité de présidente d'office de tourisme, donc il pourrait y avoir quelques problèmes sur le sujet.

Concernant ce rapport qui nous est présenté, j'oserais dire que c'est un sujet ô combien important, le tourisme, à travers l'actualisation du guide des aides qui intervient à mi-parcours, puisque le règlement voté en 2022, en général, doit courir jusqu'en 2027.

Un petit point. On ne peut que regretter que le budget de l'ATC soit resté une part minime du budget global de la Collectivité de Corse, alors que le secteur du tourisme, comme chacun le sait, représente 39 % du PIB.

Les crédits de paiement en investissement comme en fonctionnement, ça a été rappelé par Madame la Conseillère exécutive, représentent 1,1 % seulement des 1,5 milliards du budget de la Collectivité.

D'ailleurs, je m'empresse de préciser que j'avais à ce propos, lors d'un conseil d'administration, alerté la présidence de l'Agence de tourisme de la Corse sur ce faible montant qui y était consacré et, au cours d'échanges, chaque contributeur et chaque participant y avaient bien entendu convenu.

Un point qui me semble avoir été oublié, mais qui a toute son importance : je voulais quand même rappeler, puisqu'il s'agit de tourisme, à ce stade de mon intervention, l'ouverture d'une grande école de tourisme et de l'hospitalité à Ajaccio, qui s'est faite sous l'impulsion de la Chambre de commerce de Corse et de la Chambre régionale de métier et qui verra son ouverture à la rentrée 2025.

Alors on sait les uns, les autres, puisqu'on l'a réclamé à plusieurs reprises, que c'est une école donc dédiée au tourisme qui sort enfin la tête de l'eau, depuis que l'on en parle. Si j'osais, je dirais, mieux vaut tard que jamais. Mais même si on sait les uns, les autres que seuls 70 personnes seront formées par an. Et lorsqu'on connaît l'importance de l'emploi saisonnier dans le secteur du tourisme, il y a encore beaucoup à faire.

Alors, sur le bilan qui nous est proposé dans le rapport, on y voit inscrit autant de subventions que d'avances remboursables, un peu moins de 7 M€, sauf

que ces dernières, et vous l'avez dit, représentent moins de dossiers puisque l'on passe de 195 à 34 dossiers traités. Ce qui peut expliquer la création supplémentaire de 11 structures.

Sur la répartition territoriale, et vous l'avez évoqué sans surprise, la Balagne et l'Extrême sud représentent chacune 20 %.

Alors j'ai relevé une petite erreur dans le graphique, page 3, et je pense que c'est certainement une coquille qui a été faite, car l'addition de tous les territoires n'atteint que 91 %, donc il en manque 9. Si vous disposez, bien entendu, comme j'en suis très certainement sûr de la bonne ventilation, je serais intéressé d'en être destinataire et de voir ainsi qui bénéficie des 9 % manquants.

Les engagements affichés dans cette actualisation au travers des 4 axes, comme dans le guide initial, sont louables. C'est peut-être beaucoup plus compliqué, et on le voit, dans leur mise en œuvre, car la plupart des modifications que vous y apportez restent quelque peu marginales.

En effet, sur le point 1.2, relatif au contrat de développement territorial entre l'ATC et les offices de tourisme, on relève surtout une réorganisation des mesures tirées du fonctionnement des premiers contrats que l'on a eus sur la période 2022-2024.

Sur la mesure 1.3, concernant les projets structurants des territoires, oui, une bonne initiative car vous y ajoutez un taux spécifique pour les investissements à réaliser pour l'accès aux personnes handicapées, établi à 80 % pour un minimum, comme vous l'avez précisé, de 10 000 €.

J'en viens au nautisme. Vous y avez fait allusion, la mesure 1.4, le développement des ports propres, des mouillages et des coffres d'amarrage, y figurait déjà en 2022.

Vous avez évoqué la motion que nous avons votée ensemble en janvier et qui n'est à ce jour malheureusement pas suivie d'effet. Le taux de 70 % pour un investissement entre 10 000 et 400 000 € reste malheureusement inchangé.

La seule modification dont vous avez parlé consiste à préciser que l'utilisation de cette mesure devra tenir compte de toute décision future prise par la Collectivité de Corse, en l'occurrence la révision du schéma de mise en valeur de la mer et du PADDUC, ce qui tombe sous le sens.

Je fais référence aussi à la fameuse réunion du comité de pilotage que j'avais souhaitée à travers une question orale et à travers un rapport qui avait été en débat au sein de cette Assemblée et j'en profite pour vous dire que c'est

regrettable qu'elle ne se soit pas encore tenue. Cette concertation, comme je l'avais précisé à l'époque, ne vous engage à rien, si ce n'est à écouter des points de vue autres que le vôtre, mais très certainement plus techniques et plus professionnels puisque la composition de ce fameux comité de pilotage était avec la CCI, l'ADEC, l'ATC et l'UPC.

Au sujet de la mesure 2.6, peu d'évolution aussi sur la labellisation et le soutien aux événements.

Concernant le soutien au tourisme d'affaires, la mesure 2.7, la précision qui consiste à exclure les événements récurrents, j'espère qu'elle est destinée à éviter l'effet d'aubaine réitéré annuellement, ou est-elle plutôt d'attirer de nouveaux événements chaque année ? Pourriez-vous nous éclairer sur ce sujet ?

Sur le soutien à l'emploi hôtelier, mesure 3.2, dans l'expérimentation de l'annualisation, il est désormais précisé que l'aide à la transformation d'un CDD en CDI concernera les CDD de plus de 6 mois, c'est ce que vous avez exprimé. Alors, c'est très certainement un encouragement à embaucher une personne sur 6 mois en vue de la pérenniser.

Un retour plus précis sur cette mobilisation de la structure, puisque c'est une opération qui existe déjà depuis 2022, je pense qu'elle serait nécessaire, et je ne doute pas que vous ayez des éléments chiffrés à nous communiquer.

Nous savons tous que la précarité de l'emploi, de services est aujourd'hui un problème majeur.

La stabilité professionnelle est nécessaire tant pour les salariés que pour les chefs d'entreprise. On a tous en tête les propositions du cercle des grandes maisons et du Medef à ce sujet. Les employeurs sont demandeurs de mesures d'annualisation pour pérenniser leur personnel et assurer une qualification de l'emploi. On éviterait bien entendu la sempiternelle question du logement des saisonniers chaque été et on pourrait espérer que le vivier des offres d'emploi saisonnier devienne attractif pour les jeunes Corses. C'est plus qu'un objectif, ça devrait être une véritable vocation.

Nous n'avons pas d'objection particulière sur les 2 mesures nouvelles créées dont vous avez parlé, à savoir le tourisme durable valorisant l'entité et la langue Corse en y apportant une différence de taux, 50 % pour les structures privées et 80 % pour celles publiques, pour une dépense éligible maximum de 30 000 euros.

Le développement, oui, du cyclotourisme, avec une différence de taux selon qu'on soit sur des études ou des investissements, ou encore sur de la

signalétique. Pour cette mesure, j'imagine et j'espère que l'on s'est inscrit dans le retour d'expérience et surtout dans les besoins qui ont été exprimés de la grande traversée de 600 kilomètres qui prévoit 12 étapes permettant de traverser la Corse du Nord au Sud.

Alors, vous l'avez bien compris, dans le sillage de l'opposition d'avril 2022 sur le règlement initial qui nous avait été proposé, nous voterons favorablement avec quelques regrets quand même, notamment sur le nautisme et les mouillages organisés.

Sur ce point, après le vote d'un texte voté à l'unanimité, texte ratifié de 2 passages en commission, je me refuse de croire, compte tenu de l'importance du sujet, puisqu'il y en a bien d'autres, que l'on soit soumis à un bizutage de longue attente ou de double passage lorsque l'on est dans l'opposition.

Alors on l'a édulcoré au point de le rendre minimal pour qu'il satisfasse le plus grand nombre. J'avoue y avoir largement contribué en faisant de nombreuses concessions quant à la rédaction définitive, l'objectif étant un vote unanime sur un sujet si important pour les professionnels du nautisme.

Résultat des courses : vous révisiez le règlement sur le tourisme sans tenter de le décliner ou de l'insérer. Cela a tendance à dévaloriser les initiatives des groupes divers qui constituent cette Assemblée, et même les votes qui sont émis. On travaille ensemble, on vote à l'unanimité et on ne tient pas compte de ces votes exprimés et du travail réalisé en commun.

J'aurais tendance à prendre cela pour de la négligence, plus que pour du sectarisme ou de l'ostracisme à l'égard de l'opposition, d'autant plus, Madame la Présidente de l'ATC, je sais qu'à l'Ile Rousse, je vous sais habitués à écouter, à respecter l'opposition en allant même jusqu'à l'entendre.

Alors, concernant les mouillages, nous attendrons donc la révision du PADDUC souhaitée par nous tous mais également et surtout pour des socioprofessionnels en grand nombre qui inquiets ont manifesté leur mécontentement récemment à Porto-Vecchio en ne manquant pas d'évoquer la commande publique qui est berne.

Alors, puisque je parle de l'extrême Sud, et vous savez combien j'y suis attaché, cette région bénit des dieux et si enviée, comment peut-on parler d'un rapport sur le tourisme en occultant le problème des transports dont elle est victime mais avec une double peine.

Quiconque s'est amusé à chercher le prix d'un billet d'avion entre Paris et Figari, observation identique avec Marseille et Nice, pour l'un des ponts du mois de mai a de quoi être surpris, voire effaré du tarif proposé.

Un aller-retour pour le week-end de l'ascension entre la capitale et l'aéroport de Figari pour une personne, sur les vols les moins chers, revient à 694 Euros, quand il est presque moitié moins cher par Bastia ou Ajaccio et ceci indépendamment des taxes anciennes ou nouvelles qui sont appliquées de façon uniforme.

Les professionnels du tourisme de la microrégion qui vivent cette injustice depuis de nombreuses années le savent et l'expriment : quand le visiteur paie un billet d'avion aussi cher, c'est du pouvoir d'achat en moins sur place et donc une clientèle qui dépensera beaucoup moins que ce que l'on pourrait espérer.

J'avais déjà alerté l'office des transports il y a quelques années déjà sur ces tarifs très élevés par rapport aux autres aéroports de Corse.

C'est toute une région de l'extrême Sud qui est pénalisée. Je pense qu'une explication s'impose, et pour tout vous dire, je l'espère moins laconique mais plus détaillée et plus argumentée que celle récemment faite dans les médias par le président de l'Office des transports, à savoir : Air Corsica a des pratiques tarifaires hors résidents qu'elle peut équilibrer comme elle l'entend.

Alors mes chers collègues, au-delà du guide des aides présentés, il devient indispensable d'initier une véritable réflexion globale sur la stratégie touristique à envisager pour la Corse.

Pourtant, les enjeux sont simples, connus de tous, les solutions souvent de bon sens. Le questionnement est le suivant : voulons-nous du tourisme oui ou non ? Si oui lequel ? Comment l'organiser, l'accueillir, l'encadrer ?

On ne peut pas à la fois réclamer des retombées économiques à partager et repousser les visiteurs, vouloir des jeunes qui restent mais empêcher la création d'emplois durables, critiquer l'été surchargé sans investir dans le reste de l'année.

Un choix de société s'impose, vous en parler souvent. Oui, il faut oser trancher, sans peur des caricatures ni des slogans. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Paul-Félix Benedetti.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je vais faire court. C'est un panel de mesures qui sont nécessaires et probablement insuffisantes, très bien.

Moi, je constate qu'on se fie à des chiffres aberrants pour donner le poids du tourisme dans l'économie Corse. En permanence, l'ATC reprend : 39 % du PIB, 3,5 milliards.

On est en 2025. La fiche 2017 de l'Insee, numéro 35, elle donne exactement le même chiffre : 39 % et 3,4 milliards d'euros. Beaucoup d'économistes mettent en doute la méthode analytique de calcul de ce PIB.

Dans le PIB, il est inclus une revalorisation des résidences secondaires. Comment est-elle faite ? Quelle est la clé ? Est-ce que c'est réaliste ?

Dans ce PIB touristique, il est intégré tout le transport qui impacte fortement si on rajoute 700 millions d'euros sur le maritime et l'aérien affectés au tourisme, c'est ce qui est fait dans la fiche de 2017.

Après, je ne sais pas comment on peut se retrouver en 2025 avec les mêmes chiffres. Il y a un problème de cohérence et un problème de logique. Moi je ne jette pas la pierre à ceux qui ont repris ces chiffres, c'est les chiffres qui sont, je dirais, dans le domaine public, intellectuel.

Mais quand est-ce que la Collectivité de Corse va se doter d'un outil d'expertise et d'analyse indépendant des aberrations données par l'INSEE ? Tout le monde annonce une saison catastrophique, mais si on était à 3,5 milliards, l'argent coulerait à flot, on aurait de la trésorerie, on pourrait passer, comme on peut passer une année sèche si on a des bons barrages, on peut passer une mauvaise année touristique.

Donc moi, déjà je reviens sur cette base-là. Et même si cette base-là n'était qu'à 2,5 milliards si on la dévalorise des revalorisations transports et des revalorisations sur l'hébergement spéculatif et secondaire, c'est-à-dire ce qui est la nature même de l'aliénation d'un tourisme professionnel.

On a un catalogue d'aides qui est contingenté à 3,5 millions pour des aides directes, 3,5 millions pour des avances, c'est-à-dire 0,1 % et même beaucoup moins, 0,7 si vous faites le calcul, du PIB touristique supposé. On est en décalage complet entre les besoins, je dirais, organiques d'une aide touristique, structuration, amélioration, re-répartition territoriale, parce qu'aujourd'hui, le tourisme, pour 80 %, il est sur 2 régions, 20 % en Balagne, 60 % dans l'extrême sud.

Il y a toute la côte ouest de la Corse, à partir de Propriano qui devient un état de déshérence alors que ça a été il y a 30 ans la région pionnière du tourisme en Corse. Est-ce qu'elle est moins attrayante ? Probablement pas. Quel est ce problème de fond ? Où est l'analyse pertinente qui dit pourquoi un touriste il cherche à aller principalement dans l'extrême sud ? Secondairement, en Balagne et accessoirement ailleurs ?

Moi je voudrais qu'on fasse une analyse sociologique de pourquoi pour qu'on compense ces comportements et qu'on ait la capacité de re-répartir le tourisme.

Ensuite c'est vrai, sur vos répartitions d'aides, vous êtes équilibré mais c'est un déséquilibre par rapport aux hôteliers qui sont dans ces régions. Donc il y a quelque chose qui est beaucoup moins, je dirais, cohérent.

Alors moi, je comprendrais qu'on fasse des logiques d'amélioration, mais plus on rajoute de cases, si on ne rajoute pas l'enveloppe, on va diminuer la structure d'aide pour une structure puisqu'on va répartir sur un plus grand nombre, avec un panel beaucoup plus ouvert sur la structuration de l'aide et sur un montant qui reste marginal.

Alors, j'ai regardé ce que font les autres régions. On n'est pas du tout dans ces quantums de niveau d'aide. Je sais que la Collectivité territoriale aujourd'hui a un niveau de capacité d'investissement qui est très bas, mais il y a quand même un budget d'investissement de 350 millions d'euros. Et même par rapport à notre budget d'investissement, 3,5 millions d'euros en aide directe, ça n'est jamais que 1 %.

À partir de là, moi je vous dis, on peut faire tous les catalogues d'aides qu'on veut, si derrière il n'y a pas un flux financier qui est cohérent, eh bien on fait la part belle à des organismes prédateurs, essentiellement le groupe Vatel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Jean Christophe.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

C'est un sujet, Madame la Présidente de l'ATC, qui nous tient à cœur. On va, pour le dire de manière rapide, on va, après débat au sein du groupe, par ailleurs, vous accompagner.

Je vous dirai au nom des élus de « Avanzemu », des choses que j'aurais préféré vous dire en commission ou en Conseil, mais le temps étant ce qu'il est et comme il manque, je parle pour nous et pour moi-même, je les développerai ici.

Sur le fait d'actualiser un certain nombre de dispositions, on vous accompagne, on rejoint. Quelques éléments cependant. Moi je ne doute pas de votre volonté de faire du tourisme, au sens de la durabilité, de la résilience, du caractère écologiquement ou socialement responsable, un élément clé de notre trajectoire de croissance.

Je sais les difficultés qui pèsent sur vous, qu'elles soient d'ordre stratégique, peut-être n'êtes-vous pas tous d'accord, ça arrive dans toutes les majorités du monde, d'ordre budgétaire ou financier, extrêmement contraintes sont les marges de manœuvre aujourd'hui, etc.

Là où d'aucuns, et je le dis en tant que nationaliste, continuent d'y voir un problème ou au mieux un mal nécessaire, nous, nous continuons parce que nous croyons en l'émancipation de ce pays, y compris par le développement économique, nous y voyons un levier de transformation sociale et, je le redis, de développement économique partagé.

Pour ce faire, il y a quelques enjeux.

Le premier d'entre eux, et je reprends la liste des mesures proposées, et j'y reviens parce que ça nous tient à cœur, on l'a vu un peu plus tôt dans le débat sur la Chambre, c'est celui des contrats de territoires. Une proposition : peut-être faudrait-il, Madame la Présidente, que ceux-ci s'articulent avec les contrats que nous signons déjà avec l'ADEC. On est en tant que EPCI, appelés à conventionner avec l'Agence au terme de la loi NOTRe et du SRDE2I, il y a une forme de « redondance » entre guillemets, pour des raisons somme toute très proches, à conventionner, tantôt avec l'Agence économique pour que les territoires puissent exercer les compétences dans le domaine, tantôt avec l'ATC pour qu'on ait une logique de territoire en termes de mise en tourisme. Il peut y avoir des textes différents, mais aussi une ou des signatures communes.

Donc réfléchir à quelque chose de mieux articulé, notamment entre les offices et agences de notre Collectivité.

Au point 2.6, la question de l'événementiel et du soutien que vous souhaitez prodiguer. On est d'accord.

Deuxième proposition : peut-être faudrait-il à ce moment-là que nous disposions conjointement d'une consolidation des aides à l'événementiel en ces moments un peu contraints. Qui soutient ? À quelle hauteur ? Et quels sont les événements qui le méritent ? Je vous renvoie au débat que l'on a eu dans un cadre tout à fait différent et qui n'est pas complètement comparable. À l'aune du rapport sur les pratiques mafieuses, je disais à un certain nombre d'interlocuteurs que le sujet qui nous a le plus mobilisé durant cette longue nuit de travail sur les amendements, n'a pas été le statut de repentis ou la création d'un parquet dédié, mais pendant au moins 1 h 30, sous le contrôle de ceux qui y ont participé, le degré de soutien aux œuvres, porteuses ou pas d'un message empreint de complaisance à l'endroit de ces pratiques-là. Et donc on a eu un débat très intéressant sur ce que la Collectivité était en mesure de soutenir. C'est un débat qui est d'une nature complètement différente.

Mais dire qu'il y a des événements qui, sur les ailes de saison, contribuent à enraciner la mise en tourisme du territoire et qu'ils méritent qu'on les accompagne ou qu'on les crée, OK. Mais consolidons les données dont on dispose et voyons comment on répartit les niveaux d'aides. Pour avoir à traiter très modestement ce sujet-là, notamment entre une commune et une Com-com, on voit la difficulté à croiser les infos et à consolider les informations quand on soutient un certain nombre d'événements.

L'ATC s'implique et tant mieux. Mais je crois qu'on gagnerait à bénéficier d'une lecture consolidée, des soutiens déjà prodigués et du niveau d'accompagnement que vous souhaiteriez impulser, au cas par cas ou de manière générale.

Au point 2.7 : le tourisme d'affaires. Je mets les pieds dans le plat, le tourisme de congrès ou d'affaires, il répond à des logiques qu'on peut adapter, auxquelles on peut réfléchir mais qu'on ne va, à mon sens, pas réinventer, et notamment sur la capacité du privé dans le secteur de l'hébergement, à pouvoir accueillir ou soutenir un certain nombre de manifestations de congrès.

Moi, je vous le dis, j'y crois beaucoup. Dans notre région, Georges en a parlé, qui n'est pas la plus à plaindre en matière de structuration de l'offre, de montée en compétences, de montée en gamme, de professionnalisation de l'écosystème, nous n'avons pas, nous n'avons pas de capacités hôtelières

suffisantes, pour soutenir, au moment où le marché, malheureusement ou heureusement, nous le dicte ou nous le permet, un certain nombre d'événements.

Donc je pense, Madame la Présidente, qu'il est bon, qu'on le souhaite, qu'il est bien qu'on le soutienne et qu'on le dise, mais qu'on doit réfléchir à l'écosystème permettant la tenue réelle de ce genre de chose et la « prise », entre guillemets, d'initiatives dans le domaine.

Et là, après le 1.2, le 2.6, le 2.7, on tombe sur quoi ? On tombe sur un débat qu'on ne peut pas ne pas aborder et qui pour le coup vous regarde de très près, mais ne vous est pas, en termes de bilan, imputable. C'est le débat sur la para-hôtellerie, le para tourisme. J'y reviens.

Vous nous proposé par un dispositif, un guide d'aides plus adapté, de continuer à professionnaliser l'offre. Dont acte ! Mais dans notre région, on parle en période de pointe, d'un lit ou 2 sur 10, parce que les 8 ou 9 autres, ils sont commercialisés en dehors du secteur marchand.

Alors on a répondu au plan communal, par la majoration de la THRS, mais on « ponctionne », entre guillemets, ou on prélève sans agir à la racine du mal. Et outre les problématiques, je dirais, traditionnellement investies, quand on parle de résidences secondaires, on en parle traditionnellement sous 2 plans, un : le déséquilibre par rapport aux résidences principales et 2 : la consommation foncière par rapport au PLU, au PADDUC, au CTPENAF, etc. Mais on en parle trop rarement sous l'angle de la mise en concurrence. Comment voulez-vous que nos acteurs du tourisme qui dans bien des cas sont propriétaires d'affaires qui ont des décennies, résistent quand des maisons de 2, 3, 4 millions d'euros sont louées en période de pointe à des prix X, avec un degré de prestations un peu flottant, il y a une mise en concurrence qui est frontale.

Et pendant que nous, on travaille, dans notre région, sur ce que l'on peut faire à l'endroit des professionnels insulaires qui jouent le jeu, on a cette déferlante contre laquelle on ne s'est pas préparés au fil des années et même des décennies passées, mais qui aujourd'hui pose une difficulté.

Et s'il fallait, en ce mois de mai, vous le savez, qui est très contrasté, j'ai de meilleurs « espoirs », entre guillemets, sur la suite de la saison, mais mai contrasté, pour nous localement, c'est quoi les raisons, s'il fallait, à la hussarde, en donner quelques-unes ? Un : le prix du billet. Alors, on nous répond : oui, mais on remplit quand même. Certes, mais je veux le dire tranquillement et j'ai regardé le sujet, croyez-moi, et sans prétention aucune, corréler économiquement le prix du billet à une modalité de sélection de la clientèle, n'est pas un jugement fondé. Les gens qui ont des moyens, ne souhaitent pas payer hors marché le prix d'un billet les conduisant en l'espèce à Figari.

Alors on nous dit : mais vous voyez bien les moyens dont ils disposent, etc. Certes, mais c'est comme si l'on disait à quelqu'un qui est millionnaire en euros, que cette bouteille, parce qu'il a de l'argent, il ne doit plus la payer 1,50 €, mais 100. Même s'il a de l'argent, il ne la paiera pas 100, et il aura raison.

Donc le problème ce n'est pas de sélectionner la clientèle, ça ne fonctionne pas, c'est d'aboutir à des prix qui soient cohérents par rapport au marché.

Deux : le para tourisme. Alors là, on est dans le guide des aides, on n'est pas dans un débat d'orientations sur le tourisme Corse. Mais pourquoi je dis ça, Madame la Présidente ? Parce que je veux contextualiser et vous dire que si on est disposé à vous accompagner, sous réserve peut être de quelques ajustements, on veut aussi, au titre des mesures nouvelles, pas aujourd'hui, mais bientôt, qu'on intègre cette dimension-là parce qu'elle est vraiment, vraiment problématique.

Trois dernières idées. Sur le nautisme, la révision du PADDUC, on l'intègre. Julien Paolini n'est pas là, mais je suis sûr qu'il saura qu'on en a parlé, et on voit comment, effectivement, on peut mieux articuler les 2 process.

Deux : sur le cyclotourisme, idem. On a nous, en comcom, un schéma directeur, des mobilités douces, un plan de déploiement des équipements et infrastructures dédiés. Je sais que ce n'est pas le cas de tous malheureusement, et qu'on a un certain retard dans l'île en ce domaine. Le comble serait que l'on veuille promouvoir le cyclotourisme en des lieux ou des périodes où il n'est matériellement pas possible... À bicyclette, président... Donc, il y a un petit sujet, mais on regardera.

Troisièmement, et enfin : sur la modernisation des installations. Je sais que vous faites des choses. Aujourd'hui, qu'est ce qui se passe ? Moi, je l'ai vu dans notre commune et notre territoire, 5 ou 6 fois en 2, 3 ans, vous avez des hôtels et des campings qui ont pignon sur rue, je ne citerai pas de nom, qui sont connus depuis fort longtemps.

Au moment où ceux-ci arrivent en fin d'exploitation, on va dire, traditionnelle, où les enfants grandissent, on envisage la reprise, etc., le poids des contraintes est tel, que souvent les gens vendent. Ils vendent !

Donc il y a un sujet, comme pour l'ensemble de notre économie, sur la reprise-transmission. Vous le savez, on le dit depuis des années que sur un pas de temps somme toute rapide, 5 à 10 ans, on a des milliers de TPE, et j'ai fini Présidente, qui vont être appelées à changer de dirigeants, de gérants, voire de propriétaires. Ça s'applique avec des mesures particulières et aussi à l'écosystème touristique.

Donc peut-être là-aussi, réfléchir à une mesure particulière sur la reprise-transmission, même si je sais que c'est déjà le cas, plus adaptée, plus aiguisée, des établissements touristiques.

Donc voilà, j'en ai terminé. Mais vous dire sur le 1.2, 2.6, 2.7, le reste, nous convenons globalement, quelques éléments de précision. Sur le reste quelques propositions complémentaires et enfin dans l'attente d'une prise en compte aujourd'hui ou demain de ces propositions ou réflexions, que nous soutiendrons le rapport et, qu'en espérant sur les quelques plans, y compris la question des tarifs, un élan partagé, que nous voterons pour.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Qui souhaite intervenir ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau.

Madama a Presidente, sò veramente felice d'avè intesu chè vo avete fattu una scelta di fà a prumuzione d'un turisimu à longu andà appuntellatu nantu à a prumuzione di a lingua corsa è di a nostra cultura. Sò surpresu chì parechji capimachja naziunalisti ùn ne anu micca parlatu.

Jean-Christophe per esempiu, ùn hà micca parlatu di stu fattu, chì per mè veramente hè un fattu maiò. Sò cunvintu chì u turisimu ùn pò esse solu purtatu da a bellezza di u nostru ambiente, parechji paesi anu una bellezza cum'è a nostra, sò forse menu caru è ci anu da piglià a ghjente ma ùn anu forse micca a nostra ricchezza culturale è linguistica è ghjè un puntu impurtentissimu. Dunque, spergu chì issa scelta ferà nasce una nova frequentazione turistica, cù forse, menu ghjente in Balagna è in Portuvechju, è un pocu di più o assai di più in u centru Corsica.

Vi ringraziau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Oui, Josepha.

Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Alors quelques éléments qui sous-tendent structurellement ce rapport et qui, à mon sens, le faussent, même s'il s'agit d'une évolution du guide des aides, j'avais déjà, à l'époque de la présentation du guide des aides, alerté sur 2 ou 3 points sur lesquels je vais revenir aujourd'hui.

Les éléments structurels : je veux parler d'abord des données qui sous-tendent ce rapport. En effet, on continue d'asséner les chiffres de l'Insee, 39 % du PIB pour le tourisme. Un certain nombre d'éléments, on sait que les éléments sont faussés et on sait aussi que l'analyse des données est faussée, non seulement les données, mais leur analyse.

Et ça pourrait être transposable, vous me direz dans beaucoup de secteurs. C'est pourquoi il nous faut vraiment, mais c'est un autre débat, mais je souhaitais également revenir sur le fait qu'il nous faut vraiment nous doter d'outils d'analyse. Je sais que je ne serai pas contredit par la présidente de l'Assemblée de Corse sur ce point, d'outils d'analyse et de prospective et de données efficaces et efficientes, ça c'est un point.

Et ensuite, deuxième élément structurel : vous avez dit, Madame la Présidente, dans votre introduction, qu'un guide évolue en fonction du besoin. Oui, c'est le rôle d'un guide effectivement, ce n'est pas la Bible. Il doit s'adapter, évoluer en fonction des évaluations, des remontées d'acteurs, etc. Mais pour ça, il doit être encadré, parce que sinon on évolue en fonction de tous les besoins et de n'importe quel besoin. Pour ça, il doit être encadré par une route stratégique claire. Ce que je vous avais déjà demandé en 2022, parce que vous dites poursuivre les feuilles de route précédentes, moi je vois quand même quelques virages qui sont pris çà et là et quelques ajustements au coup par coup qui rendent un peu moins lisibles, je l'avoue, la stratégie de la Collectivité en matière touristique, en tout cas pour ma part.

Donc quelques points pour illustrer mes propos un peu plus clairement. Quelques points d'abord sur la question du statut social des personnels du tourisme. Vous en parlez par l'entrée CDI-CDD. En effet, ça demande qu'un travail de fond, d'analyse sur les structures qui sont majoritairement des structures hôtelières familiales, hôtelières, commerciales, etc., puisse être porté pour qu'on puisse voir clairement les différentes déclinaisons et la mise en œuvre effective de ces dispositifs.

De la même façon, cela a été avancé, nous sommes face à des structures familiales et patrimoniales majoritairement TPE-PME, c'est le tissu, je dirais, de l'économie touristique corse telle que nous la connaissons.

Vous aviez dit lors de la présentation, en 2022, du guide qu'on était très loin d'un tourisme de masse tel qu'il pouvait être caractérisé et vous aviez choisi, notamment pour le faire, un critère, celui de la présence de grands groupes, l'absence, justement, de grands groupes qui caractérisaient le fait que ce ne soit pas un tourisme de masse.

Alors déjà à l'époque ce n'était pas tout à fait vrai, aujourd'hui c'est faux. Il y a des grands groupes qui s'intéressent, il y a des grands groupes qui s'intéressent également aux petites structures, aux grandes et aux petites. J'attire votre attention, notamment sur la bascule de certains campings.

Donc une des caractérisations que vous aviez avancées, elle est peut-être très sérieusement à revoir, et elle n'est pas la seule. Lorsqu'il s'agit du respect aussi, que vous évoquez des équilibres sociétaux et environnementaux économiques justement pour s'inscrire à l'encontre totalement d'un tourisme de masse et hyper saisonnalisé, cela doit mieux se lire dans l'ensemble des éléments d'ajustement que vous proposez, là aussi ça reste un peu flou et un peu dilué.

Cela doit notamment apparaître plus clairement dans les critères d'éligibilité des aides. Ça n'apparaît, à mon sens, que très partiellement.

Autre exemple pour le caractériser, la question du soutien aux événements. Moi plus que la récurrence, c'est leur nature qu'il faut caractériser. Quelle nature du soutien de l'événementiel, de quelle nature ? Sur quelle thématique ? Qu'est-ce qu'on nous décide de favoriser ? Beaucoup plus que la récurrence pour caractériser les dispositifs d'aides.

Sur les questions de la grande plaisance et du nautisme et les questions de transition écologique qui sont avancées, notamment protection des fonds marins, mais pas seulement, effectivement, il faudra que ce soit mis en cohérence avec le PADDUC et le schéma de mise en valeur de la mer. Mais il ne faut pas anticiper déjà sur ce qu'ensuite on devra adapter dans le SMVM. N'anticipons pas le raisonnement, on doit avoir des choix stratégiques clairs et on doit décliner les aides après, parce que sinon on va nous dire qu'il faut-il là aussi organiser en fonction de ce qui se sera organisé avant la mise en cohérence avec le PADDUC. N'inversons pas les stratégies et n'inversons pas les logiques.

Sur la question du cyclotourisme, je vais vite.

Effectivement, il faut que les infrastructures suivent. Tout à fait favorable à cette mesure, mais il y a des endroits où c'est très périlleux de passer à vélo, très, très périlleux, voire impossible. Donc il faudrait que les choses suivent.

En un mot, il faut caractériser ce qu'est le tourisme durable, parce que c'est bien beau de le mettre à toutes les sauces. Mais qu'est-ce que le tourisme durable pour la Corse ?

Aghju da compie dicendu, Pierre Ghionga s'inchietava ch' i naziunalisti ùn avessinu parlatu, ùn aviu ancu parlatu, è l'altri si ne sò scurdati ma penseranu cum'è mè. U turisimu à long'andà deve esse fundatu nantu à a lingua, l'ambiu, u patrimoniu cum'è elementi strutturenti, fate casu. Ùn hè micca listessa logica chè a pulitica turistica avessi cum'è solu argumentu di cumunicação, ghjè sferente, ghjè cuntà li, mette li cum'è elementi strutturenti, ambiente, patrimoniu, lingua, cultura, micca cum'è solu elementi di cumunicação ch' i possinu esse scritti in l'aiuti.

Mette trè parolle in lingua corse ùn vole micca di fà una pulitica linguistica, di avemu salameria è casgiu à bon pattu ùn hè micca fà una pulitica di difese di i sapè fà è di i nostri prudutti.

Allora elementi strutturenti, micca solu elementi di cumunicação per una vera strategia di turisimu à long'andà.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Louis Pozzo di Borgo.

M. Louis POZZO DI BORGO

Merci, Madame la Présidente.

Il n'était pas prévu que j'intervienne puisque les impossibilités des uns, des autres, par rapport à leur participation au CA font que. Pour autant, pour poser le cadre, les débats qui ont lieu en ce moment démontrent une chose évidente, en un mot, la transversalité. On voit bien que ce rapport, qui est une adaptation du règlement des aides, appelle à des réflexions bien plus poussées qui vont vers l'économie, vers les mobilités, vers les transports. Et là, on se rend bien compte que ce tourisme, que l'on soit nationalistes ou pas, aujourd'hui, il se pose en pilier de l'économie corse, un pilier parfois voulu, parfois subi, mais qui est aujourd'hui un pilier de notre économie.

Là-dessus, eh bien, les interventions de mes collègues démontrent aussi qu'on a des visions qui peuvent différer, parfois profondément, parfois qui peuvent se rejoindre et selon les sensibilités, qu'elles soient politiques mais aussi territoriales, puisque que l'on soit du Sud, de Balagne, d'Ajaccio, du Nord de l'île ou bien sur du rural, la perception de la politique touristique et du tourisme peut varier assez sensiblement.

Je dis ça à dessein puisque ce plan aujourd'hui, cette adaptation du plan, nous savions qu'elle ne satisferait pas l'ensemble des acteurs du tourisme, ne satisferait pas l'ensemble des groupes, mais elle vient en tout cas ajuster ce qui vous semblait, ce qui nous semblait devront être ajusté parce que, avec l'expérience, ce retour d'expérience sur 3 ans, il était évident que nous devions bouger un petit peu les curseurs.

En tout cas, il trace un chemin, il affirme une vision, partagée ou pas. Mais c'est le rôle aussi de notre majorité d'avoir une vision politique, elle est affirmée dans ce document. Et nous passons aussi, j'ai envie de vous dire, ou tout au moins, nous affirmons, nous avons été longtemps sur ce que nous ne voulions pas, nous sommes aujourd'hui sans doute sur ce que nous souhaitons ou nous souhaiterions, c'est difficile à mettre en œuvre de par la politique touristique, nous sommes aussi dans ce schéma-là.

Ce document est un document stratégique, de par son adaptation, mais surtout financier. Alors on l'a dit et ça sera le premier point important de mon propos, on parle de point financier. Effectivement, nous connaissons les contraintes de la Collectivité. Pour autant, il vaut mieux avoir des crédits limités mais bien utilisés que parfois les vannes ouvertes sans retombées.

Pourquoi je parle d'un point financier ? Parce qu'il ne faudrait pas, et je reviens à la genèse de mon propos, penser que l'ATC, l'agence du tourisme de la Corse, est aujourd'hui le seul acteur du tourisme.

Certes, vous impulsez une politique, mais nous devons aussi nous poser la question, quelles sont les politiques touristiques mises en œuvre par les acteurs de terrain ? Quand je dis les acteurs de terrain, les premiers, ce sont les EPCI.

À qui profitent aussi les retombées financières du tourisme ? Ce sont aussi les communes à qui profitent les retombées financières du tourisme. Est-ce qu'il y a cette interconnexion indispensable entre l'Agence du tourisme, donc la Collectivité de Corse, les EPCI et les communes ? On ne peut pas demander à l'ATC et seulement à l'ATC de porter l'effort financier sur la politique touristique. Je pense que là-dessus, il y a un premier point qui est un véritable débat.

Quels sont aujourd'hui les politiques mises en œuvre dans les différents territoires ? Qu'ils soient très touristiques comme le Sud ? Qu'ils le soient un petit peu moins comme la région bastiaise, qu'ils soient touristiques comme la Balagne ou en passe, et nous l'espérons, de proposer un autre tourisme aussi comme le rural.

Là-dessus, je pense qu'il y a un sujet, en tout cas, il est décliné aussi dans ce plan par les nouvelles mesures. Eh oui, il y a un aspect territorial qu'il va falloir absolument maîtriser et, dans un avenir très proche, mettre à la discussion.

Ensuite là-dessus, bien entendu, il y a aussi les nouvelles habitudes de fréquentation, puisqu'on est passé d'un tourisme souvent ressenti comme un tourisme de masse, parce que le ressenti est important aussi, entre le ressenti et la perception que peuvent en avoir les acteurs et le ressenti et la perception que peuvent en avoir les Corses, souvent, c'est diamétralement opposé. Il y a ceux qui le subissent et ceux qui en profitent aussi du tourisme. Là aussi, et je pense que les positionnements des uns des autres, socio pros, parfois représentants politiques, doivent être mesurés. Il y a ce qu'on peut afficher, et dans un contexte économique global très complexe, attention de ne pas cliver, de ne pas avoir d'un côté ceux qui profiteraient du tourisme et de l'autre ceux qui le subissent, parce que là aussi ça ne va pas nous aider en termes de société.

Là-dessus, idem, je pense que nous devons collectivement nous poser, j'ai vu des rassemblements dans le Sud, je n'ai pas à les juger parce qu'il y a des ressentis. Alors après, ce qui est ressenti à un endroit ne l'est pas forcément de la même manière dans un autre. Là aussi, attention, point de vigilance.

Il y a aussi cet allongement de la saison qui aujourd'hui est évident et est certain. Alors, je ne suis pas très âgé, mais j'ai l'impression, alors je ne vais pas me faire que des amis, mais je vais le dire quand même, moi ça fait 48 ans que j'entends les mêmes personnes dire que la saison est catastrophique. Alors je ne sais pas, c'est peut-être qu'une impression, mais ça fait de nombreuses années que j'entends dire que « la saison est catastrophique, quoi qu'il arrive ». Mon propos n'est pas, bien entendu, à l'encontre de Paul-Felix, ce n'était pas le sujet, je suis plutôt sur les acteurs. « La saison est catastrophique où s'annonce catastrophique ».

Quelques chiffres, puisque dans la transversalité qui a été au cœur de nos débats, on a parlé économie, on a parlé des aides, on a parlé transports. Y a-t-il un sujet sur le coût des transports ? Oui. Aujourd'hui, l'offre de sièges, je ne parle que l'aéroportuaire, mais je viendrai tout à l'heure sur le portuaire et le maritime, pardon, sur l'aéroportuaire l'offre de sièges pour 2025, elle se situe à un niveau historique, 4 316 482 sièges proposés pour destination Corse. C'était 4 122 735 sièges proposés l'an dernier, soit + 193 000 sièges, + 4,7 %.

Alors quand l'offre augmente dans ces proportions-là, forcément nous sommes attractifs, forcément. Y a-t-il un problème de prix ? Sans doute.

Si on décortique l'offre de sièges : 1 886 000 sièges sont mis à disposition par Air Corsica, 2 429 000 par d'autres compagnies, et la liste n'est pas exhaustive, mais quand même, quand on parle d'attractivité, quelques compagnies qui aujourd'hui officient sur la Corse : Volotea, EasyJet, Transavia, Eurowings, Lufthansa, Luxair, British Airways, Transavia, Norwegian, AvantiAir, et j'en passe et des meilleurs. Là aussi, ça démontre quand même une certaine attractivité.

Quand on parle de mauvaises saisons, je viens encore sur les transports, nous sommes sur 2025, au 30 avril, à 1 314 726, passagers, ports et aéroports, + 3 % par rapport à 2024 et + 4 % par rapport à 2019 qui est considérée comme une année référence.

Alors là aussi, il y a le ressenti et la réalité. Et pour reprendre les mots de de Jean-Christophe, vous avez raison, Jean-Christophe, il y a sans doute un niveau de prix trop élevé pour ce qui est proposé aux personnes, qu'elles soient fortunées ou pas. Le billet d'avion parfois est trop cher et vous brandissiez tout à l'heure une bouteille d'eau, et la bouteille d'eau aussi a un prix. Et la destination Corse, pose sans doute problème par un niveau de prix des transports, mais peut-être pose-t-elle aussi problème par un niveau de prix de tout le reste. Et aujourd'hui, centrer le débat sur une problématique uniquement des transports, je pense que c'est fausser le débat.

Collectivement, on doit se dire les choses, est-ce que les transports sont le seul problème aujourd'hui de la destination Corse ? Non. Le problème est bien plus global que ça. Là-aussi, comment apporter des solutions à l'identification de cette problématique ? Eh bien, je pense que l'ATC doit se poser évidemment en chef d'orchestre, mais nous avons un rôle, en tant que président d'EPCI, en tant que maire, en tant qu'acteur de terrain, pour aujourd'hui revenir à quelque chose de plus raisonnable.

Ensuite, dans ce règlement d'aides, bien sûr, et c'est encore là un sujet de transversalité, vous proposez une destination qui deviendrait une destination cyclotourisme. Oui, nous avons une responsabilité à l'Assemblée de Corse. Mais nous l'avons dit, il y a des plans de mobilité sur nos territoires, il y a des financements à aller chercher hors Collectivité, les voies douces, les voies cyclables. Il y a des financements aujourd'hui au niveau du FEDER, au niveau de l'État, qui permettent aussi aux acteurs de terrain, aux communes et aux intercos, de proposer un schéma cyclable sur leur territoire.

On ne peut pas tout attendre de la Collectivité de Corse, de l'ATC ou de l'Office des transports.

Alors on ne va pas aujourd'hui ouvrir une multitude de débats. Mais je pense qu'il faut être raisonnables. Nous sommes face à une société qui subit aujourd'hui de plein fouet la crise économique et nous sommes à l'aube d'une saison qui sera bonne. Quand vous discutez avec certains opérateurs maritimes, ils vous disent qu'ils n'ont plus une cabine disponible jusqu'au mois de septembre. Alors soit les cabines sont fermées et vides, soit elles sont bien occupées par les transports. Je penche plutôt pour la seconde option.

Donc là-dessus, on ne va pas se satisfaire de cette situation, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a pas de problématique, je ne suis pas en train de dire qu'il n'y a rien à faire, mais attention, mesurons nos propos. Ce guide des aides n'est que l'évolution du guide voté initialement. Il ne doit pas servir de prétexte pour ouvrir d'autres débats. Ces débats-là, nous les connaissons. Ce sont des débats malheureusement que l'on vit année après année. Nous n'avons sans doute pas apporté les bonnes solutions ou l'ensemble des solutions, mais ne nous contentons pas de penser que le transport est la seule problématique du tourisme. Il y a bien d'autres problématiques, sans doute plus profondes, qui sont ancrées dans notre territoire que nous devons faire changer.

Ne nous satisfaisons pas simplement du fait de dire que l'ATC doit régler tous les problèmes. L'ATC est un acteur majeur du tourisme, mais sur les territoires, il y a des acteurs qui sont bien plus enclins à régler certaines problématiques et à proposer des solutions novatrices.

Alors, Madame Présidente, en ce qui nous concerne, vous l'aurez compris, je ne vais pas redécliner les modifications, les changements de ce guide, simplement vous dire que nous le voterons. Simplement dire aussi que les chiffres sont publics, que nous les tenons à disposition et attention à ceux qui voudraient systématiquement dire que la saison va être mauvaise, ce n'est pas le cas, ça ne serait pas le cas.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Y a-t-il d'autres interventions ?

On va regarder les temps de parole, « Un soffiu », encore 2 ou 3 minutes et après Romain Colonna.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci, Madame la Présidente.

Donc juste pour répondre à Louis et sans polémiquer, on a un gros problème depuis des années, c'est qu'au fil des indicateurs de la saison, c'est-à-dire les indicateurs qu'on peut avoir en avant saison, jusqu'aux indicateurs qu'on a en toute fin de saison, ça varie du bon au moins bon. Pourquoi ? Parce qu'on n'a pas de vision globale, premièrement, et qu'on confond un bilan qu'il peut y avoir sur les flux, un bilan qu'il peut y avoir sur l'activité en termes de fréquentation, y compris des structures hôtelières et des restaurants, et on oublie bien souvent l'indicateur le plus important, c'est l'indicateur final qui vient en général soit de la Banque de France, soit du tribunal de commerce.

Malheureusement, quand on fait un bilan, on doit le faire à la fin d'abord, et c'est vrai que le seul malheureusement bilan qui compte, c'est quand même celui de la Banque de France ou celui de la chambre de commerce parce que quand on voit qu'en fin de saison, on a beaucoup d'entreprises qui malheureusement dans le secteur touristique aussi, sont en difficulté.

Alors je reviens à une proposition que j'avais faite, il faut un vrai observatoire des transports et de l'activité économique touristique.

Alors sur les transports je ne vais pas rentrer dans les détails. Qu'est-ce qui se passe ? On a une augmentation démographique de 3000 personnes par an potentiellement, ce sont des nouveaux arrivants qui sont eux-mêmes touristes de la Corse, c'est-à-dire que ce sont gens qui s'installent, qui deviennent touristes, ce qui n'existait pas il y a quelques années, ce qui fait qu'on a une espèce de petite distorsion qui se crée entre l'analyse des flux et l'analyse de l'activité touristique, parce que ce sont des vrais touristes eux aussi qui viennent, mais par contre qui viennent localement sans avoir pris un transport.

Le deuxième point qu'il faut aussi arriver à régler, c'est qu'à un moment donné on ne peut pas dans les flux touristiques tels qu'ils sont comptés au niveau des chambres de commerce, sans critiquer personne, mélanger un trafic sortant d'un « néo arrivant », entre guillemets, qui part voir sa famille sur le continent ou d'un touriste qui rentre, ça n'a rien à voir.

Donc, on ne va pas rentrer dans les détails. Je vais laisser peut-être la parole à Christelle, mais je pense qu'on peut être d'accord si on a un vrai outil de supervision.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Christelle Combette demande la parole. Je crois qu'il vous reste 30 seconde... Mais Christelle Combette ne peut pas intervenir, ça a été dit tout à l'heure, elle s'est déportée.

Mme Christelle COMBETTE

Comme mon collègue Jean-Christophe Angelini aussi est intervenu, je pensais au moins dans les débats, après au niveau du vote, non, mais au moins dans les débats, pouvoir le faire.

C'est vrai que je ne comptais pas intervenir au départ, mais je voulais juste rebondir sur certains des propos de Monsieur Pozzo di Borgo.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

En fait votre interco est destinataire des fonds de l'ATC, allora fora.

Sorry ! Christelle, je vous en prie, une minute et ensuite vous...

Mme Christelle COMBETTE

Rapidement parce qu'effectivement je ne devais pas intervenir. Je voulais juste rebondir sur les propos de notre collègue Louis Pozzo di Borgo, qui dit qu'effectivement, l'ATC n'est pas le seul acteur public touristique, il y a évidemment les EPCI à travers leur opérateur que sont les offices de tourisme et qui sont justement dans leur mission d'accueil et de conception de produits d'attractivité du territoire, dans leur territoire de compétences. L'ATC, au contraire, et c'est justement l'objet de ce rapport, doit être dans une stratégie plus globale de promotion et d'accompagnement de ces opérateurs.

Alors moi, puisque je prends la parole, je regrette quand même que dans ce guide des aides on n'aille pas assez loin. Mais je me pose une question, est-ce que vraiment vous le pouvez lorsque l'on vous accorde seulement 1,2 % du budget global de la Collectivité ? J'en ai souvent parlé avec l'ancienne présidente de l'ATC.

Alors moi j'aurais juste une question qui serait au-delà de connaître votre stratégie, c'est surtout de connaître votre volonté de la place du tourisme en Corse ?

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Vous m'avez demandé la parole, je vous l'ai accordée à titre exceptionnel parce qu'il y a une erreur par ailleurs, mais par contre, vous ne posez pas de questions.

Jean-Martin, votre temps est écoulé, donc une minute.

M. Jean-Martin MONDOLONI

Je prends non pas un... en tant que cyclotouriste, parce que j'entends des choses qui ne correspondent pas à la réalité. Un cyclotouriste, ce n'est pas quelqu'un qui vient faire du vélo pour se rendre, mon cher Pozzo di Borgo, de Furiani au centre-ville, ce n'est pas l'affaire des pistes cyclables en centre-ville, c'est un autre public.

Donc c'est un public, et c'est pour ça que le GT 20 a été conçu, je le dis parce qu'on a prétendument oublié des territoires, et souvent les territoires oubliés, la Plaine orientale, ce n'est pas une plaine pour cyclotouristes, ce n'est pas une destination de cyclotouristes parce que c'est une ligne droite. Ce n'est pas à dessein qu'on a évité Porto-Vecchio et Ajaccio par exemple, ça c'est la première chose.

La deuxième chose, Mme la présidente, je crois qu'on a fait une erreur qu'il s'agit de pas reproduire entre la randonnée et le cyclisme. En gros, le GR 20 cannibalise toute l'offre ou pratiquement toute l'offre de la randonnée. Attention, à ne pas reproduire les mêmes schémas, le fait qu'on a édifié un certain nombre de parcours, notamment les « Mare a mare » qui sont de merveilleux parcours, qui sont complètement délaissés en termes de communication, je pense que la GT 20 est une vitrine, mais qu'il s'agit de promouvoir d'autres destinations cyclo touristiques.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, interventions de Romain Colonna et de Nadine Nivaggioni et après j'interviendrai. Merci.

M. Romain COLONNA

Grazie, Signora Presidente,

Ùn possu micca lascia u nosciu amicu Pierre Ghionga pinsà chì -ancu puru s'ella era un'uchjata, una macagna- ma chè no ùn semu micca sinsibuli, à so chì si passa in giru à a lingua corsa dunque vurria quantunque di duie parolla à issu livellu quì. Ghjè assai impurtante sò chè no c'appruntemu à vutà di pettu à a lingua corsa, ùn hà da micca rivuluzionà tuttu u nostru raportu à a lingua corsa – di sicuru, ùn hè micca què - ma quantunque di pricisà chì quì, ci hè una forma di... si ripensa u raportu ecunomicu à a lingua. È troppu spessu l'emu lasciatu da cantu issu raportu ecunomicu à a lingua, ne parlavamu l'altra volta cù a Presidente, ne parlavamu nanzu cù i traduttori chè no salutemu è chì sò quassù. Dicemu ghjè impurtante chì a lingua corsa, più chè impurtante, ghjè fundivu chì a lingua corsa possi avè issu raportu ecunomicu, pà l'avvene perchè ùn hè micca solu un raportu culturale, identitariu ecc., ecc.

Ghjè impurtante ma a nostra ecunomia deve esse puntillata, arrimbata nant'à l'affare di a lingua... Georges, a sò chè tù sè primurosù di issu puntu. L'affare di a lingua deve accompagnà à tutti i patti l'ecunomia è què ghjè un puntu fundamentele è saremu à fianc'à voi, perchè, bon, sentu e rimarche chì ci sò state, ùn si trattararia micca di lascià o d'abbandunà a lingua à a so parte simbolica, ghjè viramente tutta l'alterità è tutta a sperienza turistica chì deve esse puntillata cù a lingua. Pigliu un asempiu, u pruduttu -ùn mi piace micca a parolla pruduttu- ma l'impiegaraghju, u pruduttu culturale chì s'hè spurtatu u più à u mondu, unu di i più à u mondu à livellu di a Corsica, ghjè quellu di u cantu è di a musica, è chì ghjè a caratteristica di u cantu corsu: hè firmatu in lingua corsa. Dunque si vede bè chì à parte si di a lingua si pò fà a sperienza di l'alterità di modu trimendu.

Compiu nantu à e parolle di Ghjuvan Teramu Rocchi (1981), Ghjuvan Teramu Rocchi scrive è hè ripigliatu da A Filetta : “Machja, n'avemu un antra, di sepali, di gesti, di parulle, di grotte” ecc ecc... Machja n'avemu un antra vole di chì a Corsica ùn hè micca fatta sola di rena, ùn hè micca fatta sola di natura, ma a Corsica hè fatta da u populu corsu, hè fatta di u populu corsu, hè fatta di a so ghjente, hè fatta di tuttu sò chì u populu corsu è i corsi anu pruduttu in a storia, è què ghjè impurtante à mantene è à prumove.

Ghjè a nostra più grande ricchezza.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi.

Per incalcà torna à nantu à a lingua, eiu ciò co vuliu di ghjè chì data à traversu à issa guida d'aiuti, una cumplementarità incù l'offerta di furmazione. Allora l'offerta di furmazione turistica, alberghiera, di a risturazione v'è piuttosto in direzione di l'impiegati è custì, purtate a lingua corsa in e mane, in u prugettu di e strutture, dunque di i capi d'impresa. Dunque secondu mè ci hè una cumplementarità, ci hè un andatura interessante chì sin'à avà si pensava pocu, in tutti i casi ùn facia micca parte d'una pulitica ma ghjera un actu individuale. Invece quì, fate entre a lingua corsa in a pulitica è sò d'accunsentu incù ciò ch'ellu hà dettu u nostru cullega Rumanu COLONNA, ghjè chì avà, ci vole à piglià issa lingua cum'è un pruduttu.

Eiu, ùn aghju micca vergogna à parlà di pruduttu economicu, parlemu di a bandiera, sapemu ogni volta ch'ella hè stampata a bandiera corsa, u pruduttu si vende megliu, perchè chì ci hè un identità, è custì, ghjè listessu. Oghje, u turistu ùn hè più, a sapemu, ci hè un turistu chì riflette, chì vole scopre un paese diversu, hè interessatu da a lingua, hè interessatu da u cantu, li piace quandu ellu ghjunghje in un albergu o una struttura qualunque, di sente parlà in corsu, di sapè à u minimu, da infurmazione à nant'à l'ambiu, à nant'à ciò chì si passa in u locu induv'ella hè, è tuttu què s'ellu si pò dì ancu i nomi di lochi in lingua corsa ghjè un passu in avanti. Perchè chì sin'à avà invece di dì perchè chì leghjenu parechje volta Farinole, quand'ellu ghjunghjenu in Farringule, per esempiu è ben sanu chì in issu otellu quì, in issa struttura quì, si sente una manera più ghjusta di dì u nome in corsu è ghjè una manera dinù di sensibilizà e ghjente chì venenu ind'è noi, chì scoprenu una regione, è di fà sapè ch'ellu ci hè una lingua è issa lingua ghjè un pruduttu economicu è commerciale. Ùn mi vergognu micca di dì chì a lingua dinù pò esse un pruduttu commerciale.

Vi ringraziu per issa manera d'introduce a lingua à traversu u prugettu di una struttura.

Vi ringraziu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci.

Il faudra faire un point avant que je ne repasse la parole à Madame la conseillère exécutive et présidente de l'ATC.

Il y a plusieurs personnes qui devront quitter l'hémicycle au moment des votes et notamment les présidents d'intercommunalités qui sont, eux, les autorités de tourisme puisque les offices du tourisme sont intercommunaux désormais, à une exception près. Il faudra faire un point. Merci aux assistants aussi qui nous aident beaucoup et au secrétariat général.

Je voudrais intervenir s'il vous plaît, sur plusieurs points mais très rapidement.

D'abord, je pense que tout le monde a besoin d'un petit cours sur les statistiques, je ne vais pas le faire maintenant bien évidemment et quand on cite des chiffres... S'il vous plaît, moi, j'ai écouté tout le monde. Merci.

Donc lorsqu'on fait un point statistique, je veux dire, il faut lire les chiffres jusqu'au bout, il faut regarder les méthodologies, etc. Il n'y a pas que 39 % du PIB à ancu assai, qui est consacré au tourisme. Ce n'est pas ça. C'est qu'en fait, il y a une dépense de 3,4 milliards, 3,9 milliards, ça dépend des années, une consommation touristique et le PIB, c'est la somme des valeurs ajoutées, ce n'est pas la somme des consommations, c'est la somme des valeurs ajoutées. Pour ceux qui êtes dans l'entreprise qui ne font pas forcément de macro, c'est la différence entre en gros le chiffre d'affaires et les bénéfices, la valeur qui est créée, la valeur nette.

Donc, le chiffre en contribution, en valeur ajoutée, puisque le PIB est la somme des valeurs ajoutées, la contribution est plus basse. Elle doit être effectivement autour de 25 % du PIB, ce qui est déjà énorme. Si on compare les destinations touristiques, on va vous dire qu'on est hyper spécialisés en tourisme, c'est déjà beaucoup. C'est pour ça d'ailleurs qu'il y a au-delà de la réalité et des ressentis, qu'il y a des formes de malaise qui apparaissent, que ça coince parce qu'on a tous nos œufs, en gros, dans le même panier et que lorsque vous avez un COVID, qu'il n'y a plus de touristes qui arrivent, on a du coup un effet dépressif sur l'ensemble de l'économie parce qu'on a nos œufs dans le même panier. La réalité, c'est celle-là. Donc, on pourra en discuter de manière plus avancée.

Mais je veux défendre les services de l'ATC et la présidente parce que là-dessus, il y a un travail énorme, on réclame des observatoires, il y a un travail énorme qui est fait depuis maintenant une dizaine d'années sur ces sujets-là.

Et je vous informe, allez en ligne sur le site de l'ATC, récupérez les chiffres de l'observatoire et je vous informe que l'Insee a modifié aussi ses interrogations, ses problématiques et ses méthodologies pour répondre à notre demande. Ça, c'est le premier point. Donc attention sur les diagnostics.

Après, je sais très bien que politiquement, chacun fait dire aux chiffres ce dont il a envie. Ça, c'est la première chose.

La deuxième, sur notre positionnement maintenant stratégique, chacun de là où il parle, évidemment, va dire, « nous, on veut une position plutôt libérale ou une position interventionniste ». Ce que je comprends moins, c'est que les libéraux veulent beaucoup d'argent pour le public, pour le tourisme et que ceux qui sont très interventionnistes disent, « on laisse faire le marché ». Là à un moment donné, je suis d'accord, il va falloir faire un choix. Il va falloir arrêter d'être schizophrène et de tout mélanger. Soit on laisse faire et c'est le marché qui fait, et je vais vous le dire, je vous le dis en tant qu'ancienne présidente de l'ATC, je vous le dis en tant que scientifique ayant publié plusieurs choses sur le tourisme et ayant travaillé avec une équipe pendant des années sur cette question-là, même si on n'investit rien, même si on ne fait rien, et je vois qu'il y en a qui acquiescent, il y a du monde qui arrive parce que nous avons des atouts, nous sommes très bien positionnés et ce n'est pas un appel à la suppression de l'ATC, pas du tout et je vais vous dire pourquoi.

Donc si on ne fait rien, le marché on laisse faire, on va voir ce qui va se passer, mais il y a du monde qui arrive. Il n'y a aucun problème. Il y a du monde qui va arriver comme on faisait dans les années 60, il n'y avait pas d'ATC, dans les années 70, il y a du monde qui va arriver. Sauf qu'on va avoir des effets pervers sur le plan environnemental, sur le plan sociétal, non-acceptabilité, comme le disait Louis, et puis économique parce que le tourisme génère aussi, malheureusement, ses propres contradictions et que le tourisme de masse, comme on l'a vu dans les premières phases du développement du tourisme, ça a généré des effets pervers, de l'hyper concentration saisonnière, de l'hyper concentration spatiale, etc. Et qu'à un moment donné, on le voit dans une phase beaucoup plus élaborée parce que les comportements échangés, parce qu'il y a internet et qu'on peut faire du commerce en ligne du consommateur à consommateur, d'accord.

Qu'est-ce qui se passe aujourd'hui ? Vous avez les hôteliers qui sont certains en difficulté parce qu'il y a trop d'offres. Il y a 35000 offres locatives ou 37000 offres locatives. Il y a plus de lits, je dirais, ce n'est pas du non-marchand parce que c'est du marchand, il y a plus de lits aujourd'hui dans le domaine du tourisme et du locatif privé que dans l'hôtellerie et les campings conventionnels, je dirais, dans l'offre classique. Donc ça a encore basculé, ça.

Donc il faut que nous, on arrête d'avoir d'une part, des idées préconçues sur un tourisme qui n'est plus, qui n'est plus, et qu'on regarde la réalité. Après chacun prend son positionnement, le positionnement qu'il doit avoir. Mais là encore, je veux dire, il faut être clair, soit on est libéral et pas d'intervention, soit on est interventionniste. Moi je suis plutôt pour qu'il y ait quand même une intervention parce qu'il y a trop d'effets pervers du marché. Ça c'est clair et c'est prouvé partout.

Aujourd'hui, les Baléares, qui ont été hyper libérales en matière de tourisme, détruisent des hôtels depuis 10 ans, détruisent des hôtels. Donc, on est en train de revenir en arrière.

Sur le tourisme durable, pour le dire à Josepha, et elle était au Conseil exécutif lorsqu'on a fait la première feuille de route du tourisme, on était en avance à ce moment-là sur les autres régions, notamment françaises, avec en ligne de mire ce qui se fait notamment en Autriche, en Slovénie et au Costa Rica, puisque moi, mon modèle c'est le Costa Rica, je le dis comme ça, tout le monde le sait. Je sais que la présidente de l'ATC défend cela.

Donc, on ne va pas à chaque fois qu'on modifie un pourcentage dans le régime des aides, remettre en cause tous les fondements de la politique du tourisme. Et je sais que sur ces travées, tout le monde est pour un tourisme qui soit acceptable sur le plan social, soutenable sur un plan économique parce que ça génère des effets pervers aussi sur le plan économique et notamment ça déstabilise le marché du travail, il faut le savoir, et enfin sur le plan écologique qui est notre priorité.

Je vais terminer sur la GT20 et répondre à Jean Martin Mondoloni. Moi je suis très heureuse qu'Angèle Bastiani ait repris les propositions en matière de cyclotourisme. Je suis très fière de la création de la GT20 parce que c'est un produit qui marche énormément qui, est en plus de la mobilité durable, qui met en valeur, oui, notre patrimoine et de partout où je vais, les gens sont très contents. Et à l'intérieur de l'île, les gens sont très contents de ce qui a été fait en matière de GT20.

Il faut bien évidemment qu'il y ait des variantes, ça s'organise. Il faut qu'il y ait des produits complémentaires et aussi de l'interconnexion et de la mobilité mieux organisée avec peut-être d'autres transports. Mais je trouve que là-dessus, les choses ont été faites et bien faites par l'ATC. Je voulais remercier, Madame Bastiani, pour le travail qu'elle continue de réaliser en la matière et surtout sur sa stratégie parce que ça, très franchement, ce n'est pas du tout moi qui l'ai fait, c'est la stratégie de diversification des clientèles qu'elle est en train de réussir, depuis la crise post COVID avec des attaques sur des marchés qui permettent justement de faire venir des gens à d'autres moments que le mois de

juillet et le mois d'août, là où tous les Français sont en vacances è tuttu u mondu ghjunghje quì. Il faut diversifier géographiquement nos niches. Et c'est très bien que vous l'avez fait.

Merci beaucoup.

Mme Angèle BASTIANI

Merci Madame la Présidente de me redonner la parole.

Merci aussi pour toutes ces précisions que vous avez pu apporter sur l'observatoire de l'agence du tourisme de la Corse et sur tous les services de l'ATC puisqu'ils le méritent bien, ils œuvrent tous les jours à ce que la destination Corse soit mise au plus haut niveau et évidemment avec, je dirais, une politique qui est claire, qui a été posée, une stratégie, je pense, qui a été assez décrite pour qu'on continue ici à dire qu'il n'y a pas de stratégie politique publique de tourisme. Je ne peux pas le laisser dire ici dans cet hémicycle de cette façon.

Donc moi ce que je voulais vous dire, c'est, peut-être que je ne l'ai pas assez exprimé ou peut-être pas assez bien, en tout cas cette stratégie, la Collectivité de Corse, elle la réaffirme, surtout elle réaffirme sa volonté d'orienter ce secteur central vers un modèle différent, un modèle à forte valeur ajoutée qui sera respectueux de notre île et de son peuple.

Aussi, la Présidente vient de le dire, oui, il y avait une feuille de route, oui, nous avons continué cette feuille de route, mais nous avons posé une stratégie claire avec une perspective claire. Nous avons fait le choix de la singularité, nous avons fait le choix de la maîtrise du sens et du refus que notre île devienne une destination consommable, une destination interchangeable qui soit soumise aux aléas de flux. Donc, on a une stratégie claire, celle d'un tourisme durable, valorisant l'identité, réparti sur l'année et sur les territoires. Nous mettons tout en œuvre pour réussir cela. En fait, on ne poursuit pas seulement une feuille de route, nous mettons juste en œuvre le PADDUC, ce qui avait été écrit dans le PADDUC.

Merci aux services pour s'y appliquer chaque jour, que ce soit ceux de l'agence du tourisme de la Corse ou ceux aussi de la Collectivité de Corse et des autres agences et offices puisque notre stratégie, elle est aussi basée sur le mode de la transversalité. On agit en constante collaboration dans les différents opérateurs de la Collectivité de Corse, que ce soient les directions, les agences et office, mais aussi les autres organismes tels la chambre de commerce et d'industrie, le parc naturel régional, l'université, le conservatoire du littoral, la fédération des offices du tourisme, etc.

Vous avez vu dans le rapport qu'il y avait beaucoup de titres d'exemples concernant notre transversalité avec les agences et offices l'OEC, beaucoup de de projets en commun et de directions prises en commun, l'AUE avec la maîtrise de l'énergie, les parcs marins, l'ATC, l'ODARC et la FFRAAC, on en a parlé tout à l'heure dans le rapport, le parc naturel, j'en ai parlé, la CCI, les chemins de fer de la Corse aussi et Atout France puisqu'on définit des pistes de développement touristique pour le train de Corse actuellement, ce sont des pistes à venir, une valorisation du patrimoine puisqu'avec la direction du patrimoine, on travaille sur diverses thématiques, je me tourne vers ma collègue Anne-Laure Santucci, puisqu'on est en train de mettre en place des créations d'itinéraires culturels et patrimoniaux, avec des mises en tourisme de certains sites et aussi avec le CAUE. Je regarde son président, avec le CAUE, puisque dans le domaine de l'architecture et de l'intégration aussi des réalisations, eh bien l'ATC est partenaire du CAUE, le CAUE donne son avis qui est systématiquement intégré aux divers projets d'hébergement.

Pourquoi je vous parle de cette transversalité ? Pour vous faire un petit rappel de ce qui avait été dit dans le PADDUC mais aussi pour préciser à Jean-Christophe Angelini qui avait fait une intervention dans ce sens, c'est vrai, qu'on peut et qu'on doit travailler tous ensemble. On peut travailler aussi avec l'ADEC. Je pense à des mutualisations en tout cas sur les aspects tels que les tissus d'entreprises qui relèvent de l'ADEC, mais qui contribuent eux aussi à l'offre touristique. On travaille en transversalité, c'est à prendre en compte.

Ensuite, le débat s'est élargi évidemment au-delà de ce qu'on pouvait débattre par rapport à cette évolution du guide des aides, non pas au guide des aides lui-même, puisqu'il a déjà été voté en 2022.

Mais je voulais aussi vous repréciser et vous réinviter pour la plupart des représentants de groupes à venir débattre, comme nous l'avons fait aujourd'hui, lors des commissions qui sont des commissions officielles mises en place par l'Agence du tourisme de la Corse, au-delà des conseils d'administration, qui sont la commission d'observation avec des présidents et des membres qui ne sont pas la présidente de l'ATC, la commission d'observation, la commission développement et la commission promotion, où on définit la politique dans ces trois domaines, à tenir par l'Agence du tourisme de la Corse, tous les ans, voire deux fois par an pour certaines commissions qui se réunissent. Donc, je vous réinvite à venir y participer.

Comme je vous invite, et plusieurs d'entre vous sont venus, à venir aux prochains ateliers qui ont été mis en place à la demande des réunions que nous avons organisées sous la présidence de notre président du Conseil exécutif, avec les différentes agences et offices, des réunions qui avaient été demandées par les

professionnels du secteur touristique. Suite à ces réunions, nous avons mis des ateliers avec des thématiques différentes en place, un atelier qui était sur la formation et les écoles hôtelières. On est ravis qu'une opération concrète est sortie de cet atelier puisque nous avons l'école hôtelière qui ouvre très prochainement au palais des Congrès.

C'était un travail fait avec la chambre de commerce et d'industrie de la Corse, et aussi en interrogeant bien évidemment même les acteurs de l'éducation nationale puisque des formations sont déjà existantes à l'éducation nationale. Donc un atelier qui a donné cette production concrète.

Ensuite, puisqu'on en a parlé, il y avait aussi un atelier sur l'aérien, évidemment, sur les transports, mais un atelier aussi sur les meublés de tourisme. Je vais juste faire une petite parenthèse sur ce sujet puisqu'après, je répondrai plutôt aux quelques questions sur le guide des aides.

L'atelier sur les meublés de tourisme a permis de faire produire justement à l'observatoire de l'Agence du tourisme de la Corse, une belle étude qu'on a partagée lors des ateliers du 9 décembre 2024, que nous avons ici même présentée. Donc un gros travail, même si ça ne faisait pas partie et là encore, je voudrais encore féliciter les agents de l'Agence du tourisme de la Corse, même si ça ne faisait pas partie vraiment des compétences que l'on pouvait avoir. Mais une grosse étude est sortie de ce travail.

Deux constats sur le territoire des meublés de tourisme, non seulement sur la Corse en général, mais dans chaque territoire découpé dans le PADDUC et au-delà de ces territoires découpés dans le PADDUC, dans chaque communauté de communes et au-delà de chaque communauté de communes dans chaque commune. C'est pour ça que nous avons permis à tous les maires de Corse de venir assister à cette restitution de l'étude ici même. Donc, plusieurs communes ont été représentées, je ne me souviens plus, Jean-Christophe Angelini, si Porto-Vecchio était présente ? Il y avait quelqu'un qui vous représentait. Donc plusieurs communes de Corse étaient représentées et ont pu avoir accès à toutes ces informations sur le constat du territoire mais pas que. Il y avait aussi la loi Le Meur qui avait été décortiquée, et là évidemment, c'était adressée aux élus locaux, pour que les maires puissent s'en imprégner de façon plus facile, plus pédagogique.

Donc, à l'issue de cette première restitution et de cette première réunion, il y avait avec moi présent le président de l'AUE, Julien Paolini, nous avons décidé avec les personnes présentes, de refaire une réunion après l'été dans le centre Corse, plus facile peut-être pour tout le monde, en tout cas, c'est ce qui nous a été demandé.

Et on va donc réitérer cette opération dès la rentrée pour que nous puissions ensuite présenter un rapport, ici, à l'Assemblée de Corse, sur lequel nous aurons travaillé tous ensemble.

Je vais essayer de répondre un petit peu de façon globale. D'abord, merci à tous pour vos interventions. J'espère que je ne vais pas oublier certaines choses.

La présidente nous a donné des explications claires sur le calcul du PIB. Au-delà de ça, ce qu'il faut voir, c'est que le chiffre annoncé est bien plus élevé puisque par effet induit, on vient aussi augmenter ce chiffre. On en est tous conscients. Je pense qu'il n'y a pas de débat non plus là-dessus.

L'économie touristique, on ne le dira jamais assez, elle doit venir influencer sur les autres économies locales. Lorsqu'on dit « le développement durable », tout à l'heure je crois qu'on a parlé de ça, « qu'est-ce que ça veut dire le développement durable ? Est-ce que nos aides sont vraiment orientées vers ça ? ». Oui. Le développement durable, c'est l'identité et la répartition des flux qui participent à une acceptabilité du tourisme. Prochainement, une étude va sortir sur l'acceptabilité du tourisme et vous allez voir que les chiffres vont en surprendre plus d'un puisqu'il n'y a pas de tourismophobie en Corse.

Donc, un développement durable, ça veut dire qu'en fait, il n'y a pas de durabilité s'il n'y a pas d'acceptation. Là, nous menons une stratégie qui s'inscrit totalement dans le développement durable avec des mesures qui sont prises sur les projets structurants, sur la transition écologique du nautisme, sur le soutien à l'hébergement, sur le cyclotourisme et sur le soutien aux événements, soutien aux événements, vous m'avez demandé des précisions, c'était : sur quel type d'événements nous voulons soutenir ? Je pensais l'avoir assez spécifié, mais je vais revenir un petit peu dessus.

Ce sont des activités de pleine nature qui vont être sans impact sur l'environnement, c'est-à-dire qu'on ne vient pas subventionner des activités qui pourraient être prédatrices sur la faune, sur la flore ou qui participeraient à une dégradation de notre nature. Donc, ce sont toutes les activités sportives qui seront soutenues et qui ne sont pas motorisées.

Ensuite, les événements culturels qui constituent un motif de séjour. Ça veut dire que ce n'est pas parce qu'on fait quelques images qu'on participe à la promotion de la Corse, même si c'est vu de partout dans le monde. Soutenir un événement culturel qui constitue un motif de séjour, ça veut dire qu'on va venir créer une envie de venir en Corse pour cet événement, à ce moment-là. Souvent il est intéressant, et on accompagne les associations dans ce sens, de travailler avec leur office du tourisme pour monter un produit packaging pour

venir en Corse à ce moment-là, au moment de l'événement. Ça fait une belle entrée aussi sur le territoire et ça met en avant, et c'est le travail qu'on mène en transversalité avec l'ODARC, pour venir appuyer l'économie de production qu'on pourrait trouver sur la route des sens dans le territoire, « a strada di i sensi » et ainsi, venir appuyer l'économie de production locale.

Et ça découle de sens, puisqu'on va aussi venir appuyer des événements relatifs à la valorisation des productions identitaires.

C'est pour cela que tout à l'heure, je précisais sous la labellisation de la FFRAAC, « Fédération des Foires Rurales Agricoles et Artisanales de Corse », c'est un label qui est original et qui vient bien cadrer les choses en termes de valorisation des productions identitaires.

Concernant le social, effectivement on est venu soutenir l'embauche après 6 mois de CDI. On avait amené la précision de 6 mois. Vous m'avez demandé de vous apporter un petit peu de précisions, Georges Mela, sur cette embauche-là. A ce jour, une vingtaine d'emplois CDIés ont été soutenus. C'est une mesure que l'on soutient à hauteur de 15000 € sur les 3 ans après la CDIisation de l'emploi, c'est-à-dire 5 000 € par an. A à ce jour, une vingtaine si on compte les jeunes diplômés, les cadres structurants, ont été soutenus.

Concernant la ruralité, vous l'avez dit et vous le savez, combien on avance sur ces aides qui sont orientées pour aider les territoires où le développement touristique se heurte souvent à des difficultés. Evidemment, la ruralité, la montagne, l'éloignement des infrastructures et de dessertes font que certains territoires sont moins prisés que d'autres, c'est ce que ce qu'on notait tout à l'heure dans les interventions. Mais on vient beaucoup aider les structures d'hébergement avec des subventions et surtout dans la cartographie du plan montagne du PADDUC, sur ces zones-là.

On a des mesures qui sont destinées à soutenir les projets structurants qui sont utilisés par des opérateurs publics en zone rurale ou de montagne, avec le parc naturel régional, les communautés des communes et les communes pour lesquelles on vient en appui pour réaliser des aménagements qui sont nécessaires à la gestion de la fréquentation touristique. L'ATC, je vous le disais tout à l'heure, a conventionné avec la FFRAAC pour que ce label vienne inciter une clientèle touristique à venir visiter les territoires ruraux et à contribuer au fonctionnement des circuits courts.

L'identité, la culture, nous en avons parlé puisque ça offre un motif de séjour pour les clientèles touristiques. Aujourd'hui, on va y intégrer la langue Corse parce qu'oui, on peut parler de produit maintenant de la langue Corse comme le soulignait notre collègue.

Mais ce qui compte le plus, c'est cette meilleure répartition de la fréquentation dans le temps. C'est là la politique que l'on veut mener, c'est notre stratégie avec des mesures qui viennent soutenir aux activités de loisirs sur des offres hors saison, le cyclotourisme avec cette structuration d'une Corse destination vélo toute l'année. Et bien sûr, il faut des aménagements sachant que les 2/3 du territoire sont des routes de montagne avec des villages qui sont traversés et où une fréquentation revient s'équilibrer.

Un cyclotourisme avec bien sûr des aménagements à faire. C'est justement pour ça qu'aujourd'hui, on l'a inscrite, cette mesure, dans le guide des aides.

Et puis, les événements soutenus par la FFRAAC que l'on peut du coup soutenir même en été puisque c'est une mise en valeur de l'identité de production locale et un tourisme d'affaires qui est un segment de désaisonnalisation en pleine croissance. On l'a vu avec les Events Days qui se sont déroulés dernièrement ici en Corse et qui ont remporté un franc succès, surtout des contrats pour les professionnels qui ont participé à ces workshops.

Merci Président et merci Présidente. J'espère avoir répondu à peu près à tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Ah oui, largement ! Président, vous voulez dire un mot ?

M. le Président Gilles SIMEONI

Le débat a été long, nourri, riche et je pense fructueux.

Je voudrais faire quelques observations parce qu'on est quand même à l'évidence sur un segment qui est stratégique pour notre économie, donc dire quelques mots.

D'abord au-delà de la discussion sur les chiffres qui sont peut-être à affiner, mais qui nous permettent quand même, au moins dans ce domaine et d'ailleurs sans doute dans ce domaine beaucoup plus et mieux que dans beaucoup d'autres, d'avoir la conviction que le tourisme est un pilier de notre économie.

Nous le savons et pour répondre à Christelle Combette qui a posé une question, même si le règlement conduisait à la rendre difficile, lui répondre, je crois qu'aujourd'hui, le tourisme est un pilier essentiel de l'économie de la Corse et de son développement économique et social. Il est quelquefois voulu, désiré.

Il a été longtemps et il continue d'être subi, Louis Pozzo di Borgo l'a dit, et notre objectif commun à tous, ça doit être de l'orienter tout en confortant, bien sûr, ses apports à l'ensemble de l'économie Corse et ses retombées pour l'ensemble des territoires et des acteurs en l'intégrant dans une stratégie qui soit globale et équilibrée.

Donc, c'est notre objectif et je crois que ce qui a été dit par la présidente de l'ATC, par la présente de l'Assemblée de Corse et par Louis Pozzo di Borgo pour le compte de la majorité territoriale, y compris d'ailleurs, Romain Colonna, montre clairement ce qu'est notre vision de la stratégie touristique, y compris dans sa dimension culturelle. Et sur cet aspect-là, on a été rejoints, en tout cas, nous partageons la même vision, notamment avec Pierre Ghionga, Josepha Giacometti et certainement les autres intervenants. Je crois qu'on commence à bien voir les choses.

Reste la question de l'opérationnalisation et de la concrétisation. De ce côté-là, ça a été dit, je le répète, le guide des aides n'est qu'une partie d'une vision globale. Ce que je retiens, c'est que globalement, ce que vous présentez aujourd'hui est un dispositif amélioré, amélioré à travers la concertation avec l'ensemble des acteurs, en intégrant l'évolution des besoins et peut-être aussi la mutation d'un certain nombre de risques et la meilleure identification d'opportunités.

Donc, me semble-t-il notamment à travers les différentes prises de position, vous avez eu un soutien large et je m'en réjouis, pour vous bien sûr, mais au-delà, pour les acteurs et vous nous l'avez dit souvent, y compris en Conseil exécutif, qui attendent avec impatience ce dispositif amélioré.

Au-delà de ça, en arrière-plan, il y a une discussion qui est une discussion stratégique. Je voudrais simplement peut-être poser quelques jalons, parce que là aussi, comme vous l'avez dit, ce n'est pas à l'occasion de ce débat-là que nous pouvons aborder l'ensemble des problématiques.

D'abord, constater qu'il y a un certain nombre d'irritants sur lesquels nous devons réussir à discuter et, je l'espère, à converger. Le premier de ces irritants, c'est la question du prix de la destination Corse. Et là je rejoins à nouveau, ce qu'a dit Louis Pozzo di Borgo, le prix des transports est une composante importante, sans doute même essentielle, du prix global de la destination Corse.

Mais lorsqu'on dit que la destination Corse est chère, ça ne se résume pas au prix des transports. Lorsque je dis cela, je ne pointe pas les professionnels du tourisme parce que, et on l'a vu dans d'autres domaines, la fabrication du prix facturé in fine au consommateur, en l'espèce le touriste, elle dépend de beaucoup

de facteurs qui échappent largement à l'acteur du tourisme. Mais il n'empêche que si vous comparez aujourd'hui, avant même de parler des transports et je vais y venir, si vous comparez le prix d'une semaine dans un hébergement identique entre la Corse, la Sardaigne et par exemple le Maroc ou la Tunisie, vous n'êtes absolument pas sur les mêmes échelles de prix et on ne pourra pas y être selon toute vraisemblance, notamment pour des raisons liées à la fiscalité ou tout simplement au coût du travail. Donc ça, il faut l'intégrer.

A partir du moment où il y a un certain nombre de facteurs structurants sur lesquels on ne pourra pas influencer pour être compétitif uniquement sur le prix, il faut essayer d'être le plus compétitif possible sur le prix, tout en développant des facteurs de compétitivité autres qui permettent in fine de rendre notre offre, à nous, attractives par rapport à celles qui sont sur un segment identique de marché. Et c'est en cela que la clarification de nos choix et notamment un tourisme par exemple culturel, un tourisme qui refuse le tourisme de masse, un tourisme adapté au court séjour, un tourisme qui n'est plus un tourisme de cueillette comme nous l'avons vécu mais qui identifie des niches et qui va chercher ces clientèles-là à travers une vision intégrée, c'est celui-là le travail est qui devant nous et me semble-t-il encore, les jalons en sont posés.

Sur le prix du billet, c'est un irritant et notamment le prix du billet d'avion. Je voudrais répondre, en tout cas donner quelques éléments à Georges Mela et je pense que j'ai lu, y compris l'intervention il y a 2 jours de Jean-Christophe Angelini sur la question, je vous le dis, il faut qu'on continue à s'en parler, non seulement l'intention, elle n'est pas, je reprends votre expression « on voudrait tuer un territoire, on ne s'y prendrait pas autrement », donc je vous dis très clairement, la volonté, la nôtre, la vôtre, je n'en doute pas, la nôtre commune, c'est de faire que tous les territoires de Corse vivent et vivent bien, y compris du tourisme parce qu'il n'y a pas un seul tourisme en Corse. Il y a des tourisms qui sont très différents et là aussi ça a été dit, on ne peut pas comparer le tourisme dans l'extrême sud avec le tourisme en Castagniccia ou dans la Restonica.

Mais sur le prix du billet, moi je voudrais quand même vous dire un certain nombre de choses, le yield management est pratiqué par toutes les compagnies. Le prix moyen d'un tarif Orly Paris et je vais lire, pour pas dire de de bêtises, ce n'est pas 600 €, ce n'est pas à 700 €, y compris en saison, le prix moyen avec les taxes et c'est normal, celui que va payer le passager lambda, le ticket moyen, il est à 183 € hors taxes 289 €, premier prix. Et puis, comme le font toutes les compagnies, lorsque la cabine est bien remplie, plus on se rapproche du remplissage total, plus le prix du billet augmente. Ce sont toutes les compagnies du monde qui le font. Premièrement.

Deuxièmement, ce yield management conduisait effectivement, notamment jusqu'à l'année dernière, ou il y a 2 ans, à avoir des prix du billet l'été à Calvi, à Figari mais même à Bastia ou à Ajaccio, jusqu'à 1000 € aller-retour lorsqu'on les prenait au dernier moment.

Nous avons mené, avec le Conseil exécutif, en discussion avec les délégataires que nous ne pouvons pas contractuellement empêcher de pratiquer le yield management, nous avons mené une discussion très tendue parce que j'ai été le premier à dire, y compris à Air Corsica et à Air France, que je n'acceptais pas, même si la pratique existait ailleurs, qu'il y ait des prix qui puissent être proposés à 1000 € parce que je leur disais que même s'il y en a qu'un, le jour où un consommateur appelle au forum ou ailleurs et dit « moi, j'ai voulu venir en Corse mais le prix était à 1000 € », le coût induit de cette proposition qui peut avoir sa logique et sa rationalité pour la compagnie aérienne, il est pour tous les acteurs du tourisme et par ricochet pour les autorités politiques de Corse, une catastrophe. Et grâce à ces démarches, on est passés à un tarif maximal, de 100 € à 700 pratiqués par Air Corsica au titre du yield management, alors que la France, je vous le dis au passage, se refuse de le faire au moment où je parle, à mon plus grand déplaisir et à mon plus grand mécontentement.

Pendant que vous parliez, je suis allé regarder des prix, ou j'ai reçu des messages. Orly - Marrakech : Transavia, sans bagages 545 €. Si vous rajoutez un ou 2 bagages, vous êtes à 750 ou à 800. Toulouse-Orly et là, j'en parle à dessein parce que c'est Marie-Hélène Casanova qui m'en a parlé, d'ailleurs il y avait Christelle Combette, je ne sais pas si elle nous écoute, ils étaient à Toulouse et puis il y a eu l'affaire de la CCI, du blocage. Elles ont voulu revenir en Corse rapidement et elles ont pris un billet au dernier moment. Christelle ne l'a pas pris, elle a préféré prendre le train, d'après ce qu'on m'a dit, elle a bien fait ! Sauf que chez nous, on ne peut pas prendre le train, 575 €. EasyJet, les fameux low cost qui ne sont pas chers. Charles de Gaulle-Ajaccio en 2023, 1200 € au mois d'août. Un dernier prix, un ami aussi qui me l'a envoyé pendant votre intervention, Brest-Paris : 490 €.

Alors j'ai regardé en tapotant, 505 km entre Brest et Paris. Ça fait 100 € le kilomètre. Paris-Figari, 1297 km, ça ferait, si on avait transposé ce prix-là, 1297 €.

Donc, je sais que ça nous pénalise énormément et je pense qu'il faut qu'on réfléchisse. Mais je pense qu'il faut qu'on pose l'intégralité de la problématique et de façon apaisée parce qu'en arrière-plan, et je sais que vous y êtes attachés autant que nous, il n'y a pas que le coût du passager touristique dans notre système global.

Notre système global, il doit aussi s'équilibrer avec des résidents qui nous tiennent à cœur, pour lesquels nous finançons la continuité territoriale avec un nombre de passagers, des chefs d'entreprises, parce que la continuité territoriale, c'est aussi pouvoir faire un aller-retour dans la journée pour son activité économique ; des malades et vous savez combien ils sont nombreux. Tout ça, c'est un système extrêmement complexe.

Donc abordons-les, ces problèmes et sortons les irritants et les épines d'oursins que nous avons dans les pieds de ce côté-là. Et moi je suis prêt à venir, y compris à Porto-Vecchio, à Figari avec les compagnies aériennes et que nous allions au bout de la discussion.

Je vais terminer en disant rapidement en arrière-plan, il y a des choix politiques qu'on va avoir à faire, peut-être vision politique contre vision politique, ça sera assumé, je l'ai déjà dit. On va réviser le PADDUC. Moi, je vous le dis, je respecte la manifestation qu'il y a eu à Porto-Vecchio, je respecte les gens qui sont descendus dans la rue. Mais lorsque j'entends des porte-paroles qui ont construit et construit notamment des villas à tire-larigot à 2, 3, 4 millions d'euros, celles-là même dont Jean-Christophe Angelini disait qu'après elles servent à venir concurrencer de façon déloyale l'hôtellerie qui respecte les règles, moi je vous dis que le PADDUC révisé pour lequel je vais me battre, ça ne sera pas un PADDUC où on facilitera ce type de construction.

Et je vous dis aussi que le BTP, s'il est aujourd'hui en souffrance, notre devoir est de l'aider. Mais que notre choix politique sera d'accompagner dans la discussion avec le BTP, la réorientation vers la construction, notamment la construction de logements en accession à titre de résidence principale pour les gens de ce pays. Que le BTP peut aussi aller rénover dans l'intérieur, faire évoluer les maisons pour que la politique de maintien à domicile des personnes âgées que nous souhaitons continuer de soutenir à un niveau que personne ne soutient en France, puisse continuer à se développer. Que la PPE, pour laquelle nous sommes battus pour avoir une enveloppe spécifique pour la transition énergétique, soit mobilisé notamment pour les nouveaux métiers, pour que les entreprises montent en certification. Donc en arrière-plan, il y a une vraie vision politique dont nous aurons à discuter.

De la même façon, moi j'ai regardé avec intérêt, même façon que je suis en désaccord avec la manifestation de Porto-Vecchio, en tout cas un certain nombre d'arguments qui ont été avancés, j'ai été très intéressé par la position qui a été prise par le mouvement qui soutient la majorité territoriale et qui est venue dénoncer un certain nombre de dérives, notamment du groupe Vatel. Pourquoi ? Parce que vous avez des sociétés qui sont des fonds d'investissement, qui bénéficient, c'est le premier niveau d'avantages, d'une défiscalisation, c'est-à-dire

qu'ils peuvent prendre de l'argent, ils mobilisent de l'argent. C'est vrai qu'ils ont eu un effet levier important en Corse, plusieurs centaines de millions d'euros d'investis. Mais cet argent qu'ils investissent, ils se le font rémunérer à des niveaux qui sont beaucoup plus hauts qu'un actionnaire normal.

C'est le jeu, sauf que l'effet pervers c'est qu'à un moment donné, ces systèmes-là qui sont pensés pour être des systèmes de transition ou d'accompagnement de l'accès au crédit, lors que la crise vient et que l'entrepreneur ou l'hôtelier qui s'est endetté cherche un second souffle, y compris en matière de trésorerie, et qu'il ne trouve les relais bancaires, il est pris à la gorge. Et c'est là que Vatel fait jouer la clause de cession de part et quelquefois de cession totale de part. On risque de se retrouver dépossédé et que donc il faut repenser, y compris les règles de financement et d'accès au crédit.

Parce que, et c'est le troisième élément sur lequel je veux insister, c'est vrai ce qui a été dit, qu'il y a des évolutions et qu'il y a des grands groupes de plus en plus qui viennent ici et que la structure, la chance que nous avons, c'est que pour l'essentiel, la structure du capital de notre industrie touristique est possédée par des Corses et qu'il faut continuer à défendre ça.

Comment faisons-nous pour les aider face à une concurrence qui est de plus en plus importante ? De quels outils nous dotons-nous ? La Banque de développement ? Sans doute, accélérerons le processus. Des outils innovants ? Exemple, j'en ai déjà parlé, je le redis, il y a un certain nombre de fonciers qui ont été historiquement du tourisme et qui sont aujourd'hui l'objet de spéculations, est-ce qu'on peut penser à ce que la Collectivité de Corse ou des SPL rachètent ce foncier et ensuite le mettent à disposition, dans le cadre de bail emphytéotique à des opérateurs du tourisme et par exemple des opérateurs corses qui se réuniraient parce que bien sûr, ce n'est pas la mission, ni l'objet d'une collectivité publique d'aller faire du tourisme. Par contre, conserver l'actif foncier stratégique pour les Corses et pour la Corse, ça, à mon avis, c'est notre travail.

Je termine en disant, là comme ailleurs, il faut se battre aujourd'hui, il faut préparer demain.

La formation, Angèle Bastiani en a parlé, je crois qu'on est en train de faire des efforts dans tous les domaines, on les a faits depuis 2015, de ce côté-là, je crois qu'on sera d'accord, on est en train de renforcer ça. Lorsque je discute actuellement avec le préfet sur la question du PTIC, notamment pour obtenir une logique, vous savez que le choix initial de l'État, c'est de dire « on ne finance que des projets au coup par coup », moi, ce que j'essaie de proposer au moins sur une partie de l'enveloppe qui pourrait être mobilisée par la Collectivité de Corse, c'est-à-dire d'avoir des contrats de projets dans des secteurs identifiés où après, on aurait des projets individualisés mais qui viennent contribuer à une vision globale.

Contrats de projets dans le domaine de l'éducation pour financer par exemple les plateaux de formation, partenariat, vous le savez, avec les CCI, la Chambre de métiers, les acteurs pour faire l'école du tourisme et de l'hospitalité à Aiaçciu.

Le travail pour la Cdisation qu'on continue de mener, le combat qu'il faut mener contre la concurrence déloyale et dans lequel nous avons besoin du soutien de l'État qui a été extrêmement pusillanime jusqu'à aujourd'hui, il n'y a rien eu de fait. Est-ce qu'il y a eu un seul exemple d'une répression organisée contre les abus de ceux déjà très riches qui veulent être encore plus riches en louant « au noir » des résidences secondaires qui coûtent des millions d'euros ? Est-ce qu'on en fait une priorité politique partagée avec l'État en disant « à partir d'aujourd'hui, ça, c'est fini ?

Donc c'est tout ce champ des possibles déjà investi par la réflexion et par l'action qu'il nous appartient de continuer à nous approprier. Faisons-le ensemble, il y a des espaces de travail.

Moi je crois qu'il y a des points de convergence importants qui peuvent être trouvés. Il y a des points qui nous opposent qu'il faut trancher en confrontant les chiffres, etc., en se donnant le temps de les analyser de façon complète et puis si in fine on a des désaccords, o zitelli, on aura des désaccords. C'est la démocratie et les désaccords en démocratie se traitent par le dialogue et par les urnes.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons maintenant procéder au vote...Pardon ? Oui, Monsieur Pozzo di Borgo, vous devez sortir pour le vote. Nous aurons ensuite une interruption de séance jusqu'à probablement 15 heures.

Ceux qui sont, pas les membres du conseil d'administration, mais les gens qui sont des partenaires de l'ATC, qui reçoivent des subsides de l'ATC, qui représentent des institutions partenaires de l'ATC, merci de sortir.

En fait, Monsieur le conseiller, ùn ci hè più nimu ! Il y a tous les autres quand même ! Vous avez une haute considération de votre personne ! Ci sò tutti l'altri quantunque ! Quand je publierai mes mémoires et quelques verbatim de cette Assemblée, je vais faire un bestseller, m'aghju da campà !

Monsieur Savelli, merci.

Donc je soumetts au vote ce règlement des aides de l'ATC.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Donc non-participation de « Core in fronte » et de « Avanzemu ».

Qui est pour ? Ah écoutez, vous êtes en hypoglycémie là ? Je ne vous sens pas bien là, allez, on recommence !

On recommence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ?

Donc non-participation de « Core in fronte » et de Josepha.

Qui est pour ? Sont pour « Un soffiu novu », « Fà populu in seme », « Avanzemu ».

Le rapport est ADOPTÉ.

Je me tourne vers l'exécutif.

Pause bien sûr méridienne, enfin plus que méridienne là, déjeuner. Reprise impérative à 15 heures des débats et nous commencerons par le calendrier scolaire parce qu'il y a des représentants encore de l'Assemblea di i zitelli du lycée Fesch qui veulent assister au calendrier scolaire, voilà, c'est leur projet. Ils sont là à 15 heures et après, ils ne peuvent plus.

Merci.

Pour ceux qui sont à l'Assemblea di i zitelli, on se retrouve à 14 heures 30.

La séance est suspendue à 13 h 45 et reprise à 14 h 50.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Monsieur le Président, nous sommes en direct.

Donc, veuillez appeler vos collègues si certains doivent arriver ou par ailleurs, vous munir de pouvoir. Merci.

Quelques petites annonces, nous recevons cet après-midi une classe de 6^{ème} du collège Fesch qui est dans les tribunes accompagnée de Monsieur Torre leur professeur.

I ringraziemu, sò quì dapoi un pizzettu è v'aspettanu!

È issi zitelli anu da participà à l'assemblea di i zitelli l'11 di ghjungnu prussimu, è anu sceltu u calendariu sculare cum'è sugettu dunque hè per quessa ch'ellu sò quì avà. Què ghjè u prim'affare, è benvenuti à issi zitelli ch'ì si stallanu quassù, eccu. Dopu, un antra infurmazione: nuralamente si devenu accuncià i scagni di e cummissione, dunque ci hè a cummissione di e cumpetenze legislative è regulamentarie ch'ì si deve addunì in u dopu miziornu, fate una scelta in listessu tempu, ùn sapemu micca cum'ellu si hà da passà.

Donc, commission des compétences législatives, réglementaires et de l'évolution statutaire, le président Romain Colonna va vous réunir rapidement. Il faut peu de temps pour que vous vous mettiez d'accord sur le bureau de la commission.

Et puis, réfléchir aussi d'ici la fin de la journée concernant aussi la commission de contrôle pour savoir si le président renouvelle sa candidature ou pas. Oui. Donc dites-nous si vous voulez être à nouveau président.

Et par ailleurs, il faudrait que la commission de contrôle aussi définisse son bureau. Voilà, d'accord ? merci.

Donc, je me tourne vers l'exécutif et vers la conseillère, Lauda Guidicelli qui va nous présenter le rapport sur le calendrier scolaire.

Merci.

**INSIGNAMENTU-FURMAZIONE-RICERCA / VITA STUDIANINA -
ENSEIGNEMENT-FORMATION-RECHERCHE / VIE ÉTUDIANTE**

Raportu n° 125 : Calendariu sculare di l'Accademia di Corsica per l'annata sculare 2025-2026

Rapport n° 125 : Calendrier scolaire de l'Académie de Corse pour l'année scolaire 2025-2026

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci Madame la présidente.

A mon tour, saluer les élèves de la 6^{ème} 2 bilingue et leur enseignant Monsieur Torre. Nous excuser pour le retard aussi parce qu'ils nous attendaient depuis quand même quasiment 1 heure.

Donc rapidement sur ce calendrier scolaire. Avant toute chose, remercier la présidente Muriel Fagni et tous les membres de la commission de l'éducation puisque de manière informelle, j'ai souhaité, avec l'accord de la présidente, pouvoir les réunir à l'issue du comité de travail qui s'est réuni avec le recteur, les représentants des parents d'élèves, les syndicats et les représentants d'élèves, lorsque nous avons discuté du calendrier arrêté et leur faire finalement un résumé des propos qui avaient été tenus.

C'est vrai que la commission s'est tout de suite saisie de ce sujet et souhaitait être incluse dans les prochains travaux concernant le calendrier trisannuel et ce sera d'ailleurs le cas. Et puis, comme j'ai pu le dire, ça ajoutera de la valeur aux réflexions compte tenu des différents profils et experts présents au sein de cette commission.

Pour ce qui concerne le présent rapport, il est assez habituel, il comporte les dates de rentrée scolaire, les vacances scolaires et je sais que ça intéresse certains élèves de la 6^{ème} 2, les jours vaqués et banalisés pour la rentrée 2025-2026.

Ce calendrier est très inspiré du précédent. Il a satisfait, comme j'ai pu le dire, les syndicats d'enseignants, les représentants d'élèves et de parents d'élèves. L'objectif c'est de travailler sur la triennalité très rapidement, une fois ce rapport passé devant votre Assemblée.

Donc, donc pour 2025-2026, nous aurons 5 périodes équivalentes de travail avec 4 périodes de vacances scolaires, un équilibre global de 36 semaines

d'enseignement et des adaptations limitées à 3 jours consécutifs sans pouvoir déduire une période de congé à moins de 8 jours.

Cette démarche de co-construction a abouti à un projet de calendrier qui respecte le cadre réglementaire. C'est également un calendrier qui comporte des spécificités adaptées à la Corse. Bien évidemment, je pense que des débats auront lieu pour venir améliorer et ajouter des demandes dans le cadre du groupe de travail à venir.

Donc aujourd'hui, ce qui est prévu, c'est que la rentrée scolaire se fasse le 2 septembre 2025. Pour ce qui est des vacances scolaires, nous aurons les vacances de la Toussaint du 18 octobre au 3 novembre ; de Noël du 20 décembre au 5 janvier et les vacances d'été à compter du 4 juillet. Et ça, c'est un peu le même schéma que les 3 zones. Pour les vacances d'hiver, elles auront lieu du 14 février au 2 mars et celles de printemps du 11 au 27 avril.

Certains ajustements tenant compte de nos spécificités historiques, culturelles et institutionnelles ont été proposés. La journée du 8 septembre 2025 sera donc vaquée en raison des différentes célébrations Santa di u Niolu, Santa di Pancheraccia et également la libération de la Corse.

En revanche, le 8 décembre sera banalisé selon la terminologie en vigueur dans l'éducation nationale. On a eu des échanges dans le cadre de la commission, l'objectif étant quand même, qu'il y ait vraiment des actions qui soient faites autour de la Festa di a Nazione pour justement sensibiliser les élèves et je dirais, demander aussi aux chefs d'établissement que tout le monde joue le jeu, mais je pense que Madame Branca peut-être reprendra la parole sur ce sujet où nous étions tout à fait d'accord.

La journée du 15 mai sera vaquée en raison de la proximité avec les jours fériés.

Aujourd'hui, ce sont les équilibres pédagogiques et le choix du rythme le mieux adapté aux jeunes qui ont primé.

Je me permets aussi de revenir sur les échanges avec le CESEC et de les remercier parce qu'ils ont pris toute leur part sur ce sujet. Cet avis est assez précieux car il offre des points de vue divers, et ce, grâce au fait que cette instance représente aussi notre société dans sa diversité des préoccupations.

Cela nous rappelle aussi que les calendriers, notamment scolaires, doivent être très anticipés, que l'expérimentation serait effectivement une voie à étudier.

Le CESEC nous indique aussi que la question climatique devra être au cœur des réflexions pour le bien-être des enfants, des jeunes et des équipes éducatives. Je sais que c'est aussi une revendication des élèves de la 6^{ème} 2. Le CESEC a aussi évoqué les structures des familles d'aujourd'hui qui ne sont peut-être plus celles d'avant et que certains pouvaient être favorables à un retour de vacances d'une semaine et que d'autres étaient plutôt sur une période de 2 semaines. Il a aussi la nécessité de penser aux familles, aux parents séparés et évidemment, au bonheur des enfants de passer du temps avec eux.

Tous ces points pertinents seront nécessaires d'être étudiés lors de notre prochaine réunion.

Par ailleurs aussi, l'Assemblée de Corse a signifié, à travers plusieurs délibérations, sa volonté d'établir son propre calendrier afin que celui-ci soit adapté aux spécificités de la Corse. Aujourd'hui, le code de l'éducation ne permet pas d'avoir la main, mais l'objectif, c'est justement de travailler, comme j'ai pu le dire hier en réponse à la question orale, de travailler avec le rectorat et également avec le ministère de référence sur le fait de pouvoir récupérer cette compétence et d'avoir donc une adaptation législative.

En tout cas pour ce qui nous concerne aujourd'hui et à titre personnel, l'objectif c'est vraiment d'approfondir les sujets des rythmes scolaires, mais surtout, la question des rythmes de l'enfant. Sont-ils encore adaptés à l'heure actuelle ? Comment se pencher sur les différences entre, je dirais, les élèves de maternelle et de primaire, mais aussi le rythme des collèges et des lycées puisque là-aussi, les avis divergent. Mais aussi et surtout le bien-être de ces élèves dans leur apprentissage.

Et aussi, pour avoir encore un petit clin d'œil à la 6^{ème} 2, ils font également valoir une rentrée plus tardive et aussi qu'on prenne en compte vraiment les difficultés qui sont les leurs en période de grosse chaleur.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Madame la Conseillère.

Donc nous avons un avis de la commission de l'éducation, bien évidemment. Donc qui nous donne les résultats de cette commission ?

Mme Frédérique DENSARI

Merci Madame la Présidente. La commission a émis un avis favorable avec une non-participation du groupe « Avanzemu », de « Un soffiu novu » et « Core in fronte ». À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Comme il a été précisé par la conseillère, le CESEC a été saisi et a apporté beaucoup d'éléments. Il a émis un avis favorable à ce rapport.

La parole est à qui veut l'apprendre. Oui, Marie-Claude Branca per u gruppu « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Vi ringraziau.

Allora no emu da intervene in dui tempa: ghjeiu aghju da analizà u calindariu 2025-2026, è Véronique PIETRI vi diciarà ciò chì no aspitemu pà l'anni à vena.

Cusì?

Fin'à dui anni fà, u ritturatu ci prisintaia dirittamenti i so pruposti, senza cuncertazione incù a noscia assemblea. Da annu passatu, ci sò stati riunioni di cuncertazioni è avemu pussutu fà valè a noscia manera di pinsà. Ma, ramintemu chì ùn avemu tantu pussibilità d'adattazioni, par esempiu, com'è l'ani nutata ancu i ziteddi chì sò daretu à mè, a data di riintrata hè u 2 di sittembri quist'annu è quissa ùn la pudemu micca cambià no.

Tinindu contu di u clima è di a frinquentazioni turistica, hè una data chì ùn po micca cunvene, hè una data illogica. In quantu à u ritmu di e vacanzi, semu abbastanza suddisfatti, di u ritmu da Natali à Pasqua – 6 settimane - hè un ritmu chì cunveni à i zitelli, sò più ripusati, ci saria dinò u ritmu à veda dopu fin'à a fini hè sfarente soprattuttu pà i minori, parchì i maiori finiscini più prestu. Ma aghju fighjulatu i dati di l'altri zoni, semu à nantu à u mudellu di l'altri zoni più o menu. Dunqua semu com'è iddi è no quissa ùn ci cunveni micca, di l'armunisazioni cù l'altri zoni chì ùn cunveni micca.

Parlaraghju dinò di l'ottu sittembri è di l'ottu di dicembri sò dati chì no avemu tinutu da monda, quantunque nuvità, ùn ci ne hè tantu.

Allora aghju da parlà comu ne avemu parlatu in cummissioni, di l'ottu di dicembri, quist'annu hè un luni mi pari dunqua semu in iscola, fin'à avali, ogni scola decide di sò ch'ella faci. È ghjeu, a vicu, socu dinù in liceu è in cullegghju, è ognunu t'hà a so manera di fà. Òn ci hè micca un quadru fissu è seriu. Dunqua ùn dà micca una bella imaghjina di issa ghjurnata.

Pensu chè hè à a noscia cullettività d'aiutà i scoli in iss'organizzazioni. Sicura chì poni avè iddi, poni scedda sò ch'iddi volini fà s'iddi t'ani calcosa di pricisu ma no i duvemu accumpagnà, i duvemu aiutà li, duvemu prupona calcosa. Issa ghjurnata devi essa vista com'è un mumentu significativu è micca com'è una ghjurnata fatta pà passà u tempu. Soprattuttu chì quist'annu sò i 300 anni di a nascita di Paoli, dunque duvemu essa ancu più serii chì d'abitudine. Ghjeiu, a v'aghju ghjà ditto quì, ùn voddù più senta com'ella l'aghju intesa in iscola, "le 8 décembre c'est le jour où on fait la fête", c'est à dire où on fait la fête et on ne va pas en classe. Eccu.

Dunqua, possu dì chì ciò chì ci suddifaci di più in issu raportu, hè l'anunciu di i riunioni di preparazioni è un calindariu triennali. Spiremu chì sti riunioni sarani viramenti efficcaci, chì saremu intesi è chì no pudaremu fà valè a noscia manera di veda l'aducazioni in Corsica è i nosci specificità.

Eccu avali, hè a me cullega chì v'hà da parlà ghjustu à puntu di a noscia manera di veda l'avvena.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Allora, Véronique Pietri hà a parolla.

Mme Véronique PIETRI

Vi ringraziu.

Iè, eiu vulariu soprattuttu incalcà una volta di più à nantu à l'impurtanza di issu calindariu. N'emi dighjà parlatu parechji volti, pà noi ùn hè micca solamentu amministrativu, logisticu, hè prufundamente puliticu, postu ch'eddu tocca à i nostri fundamenti stessi di a nostra identità, di a nostra storia, o di i nostri tradizioni.

Un esempiu di issu bisognu di maestria di issu calendariu hè a ricunniscenza di dati impurtanti, ancu s'eddu hè dighjà bè cumminciatu issu travagliu, di u nostru parcorsu cullettivu è di a nostra mimoria. Al di là di issu versu ci sò dinò cunsiderazioni più pratici è urgenti sicuramenti com'è di piglià in contu u riscaldamentu climaticu chì ci porta sempri più luntanu incù timperaturi forti di sittembri.

I ritimi di u ziteddu chì ùn sò manc'à pena rispittati in issa manera di funziunà, chì hè ricunnisciutu da tutti i pedagogichi. L'ori di a ghjurnata, l'ori di a settimana, i periodi, ci saria assai à dì è sarà u travagliu forse di issi reunioni, è ci hè dinò u latu di l'ecunomia parchi a nostra ecunomia ùn funziona micca com'è l'ecunomia d'altri lochi è d'altri paesi o d'altri lochi di Francia, dunque u turisimu, a manera di viaghjà, nurmamenti ùn hè mancu à pena com'è quidda, ùn hè micca calcosa di paragonabile cù u restu di a Francia.

Alors donc quelque part, il y a, vous le reconnaissez en fin de rapport, un côté très insatisfaisant de ce système que donc nous partageons et nous nous félicitons bien sûr d'avoir la possibilité de parler avec le recteur et de donner notre point de vue.

Donc, ces réunions, comme le disait ma collègue Marie-Claude, sont très attendues bien sûr. Mais pour nous, elles doivent être aussi profitables, vraiment, parce que ce sera la dernière possibilité pour nous dans ce mandat de de proposer quelque chose, d'avancer et d'obtenir quelque chose.

Donc, ce calendrier triennal devra être donc ambitieux, il devra proposer les possibilités d'adaptation, parce que pour moi, les adaptations qu'on pourrait obtenir ici seraient bien plus intéressantes que les demandes d'adaptation que nous avons proposées hier, par exemple, dans d'autres domaines. Donc, la possibilité d'expérimentation, comme le permet le code de l'éducation. Je m'appuie à ce sujet sur le rapport du CESEC qui fait des propositions aussi, bien sûr.

Enfin, on voit aussi l'importance de s'emparer de ce sujet quand on voit que l'Assemblea di i ziteddi s'est prononcée, aussi bien la 6^{ème} du Fesch que, j'ai vu aussi un autre collège, je crois que c'est celui de Petreto, une 5^{ème}, qui a aussi parlé des rythmes scolaires, comme quoi c'est quelque chose qui est quand même important aussi de leur point de vue.

Donc, il y a cette grande nécessité d'agir, de prendre ce sujet à bras-le-corps parce qu'il est très représentatif de beaucoup de choses et je crois que nous avons là une opportunité de sortir de cette uniformisation, de cette politique centralisatrice et donc ce sera vraiment à nous de le saisir.

Donc, même si nous connaissons les contraintes, nous regrettons vraiment ce manque d'initiative de vouloir essayer d'aller plus loin et de forcer, même pour l'année prochaine, à quelque chose de différent ? parce que je regrette vraiment de voir que finalement, on a reculé, puisqu'il y a eu des années où on a quand même réussi à rentrer au-delà du 8 et que là, on n'a même pas réussi à jouer sur ces 3 jours possibles pour aller au moins sur cette semaine supplémentaire.

Alors quelqu'un me disait tout à « oui, mais on n'est pas sûr que le mois de septembre ne sera pas chaud aussi du 10 au 30 », mais il y a aussi quelque chose auquel il faut penser, c'est que la capacité de supporter un mois de chaleur, parce que souvent c'est à peu près ça, et même un peu au-delà, eh bien ce n'est pas pareil. Tout ce qu'on pourra gagner est à gagner.

Donc j'espère qu'on aura cette possibilité. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Chantal Pedinielli.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Je voulais préciser d'abord que Jean-Martin Mondoloni s'est déporté pour ce rapport.

Donc je vous remercie, Madame la Conseillère exécutive.

Alors, j'ai eu l'impression cette année que la concertation était plus fluide et le tout le monde s'en réjouit. Nous nous sommes souvent réunis à plusieurs reprises dans la commission Éducation. Vous nous avez expliqué ce calendrier et nous approuvons le projet de calendrier.

Nous prenons acte du groupe de travail. Nous y participerons pour définir le programme dans les 3 années qui suivent.

Alors vous nous l'avez dit, les journées du 8 septembre, a Santa, du 15 mai, le pont, seront vaquées.

Le 8 décembre, jour de l'Immaculée conception et de la Feste di a Nazione pour la Corse sera banalisé, c'est le mot que j'ai trouvé dans le rapport. Donc je trouve que c'est bien que les cours soient suspendus pour que des activités autour du 18^{ème} siècle soient organisées dans les établissements ou au dehors pour les enfants.

Mais... il y a un mais, Madame la Conseillère exécutive, et je vais vous présenter, à la suite de cette intervention, un amendement, si vous le permettez.

L'article 3 donc de cette délibération va au-delà de ce calendrier et demande le transfert de la compétence éducation dans le cadre de la loi organique qui sera débattue après la séquence constitutionnelle. Et c'est ce point-là qui nous

gêne. On est là sur un point d'achoppement et sur la ligne de fracture qui nous sépare sur la question statutaire.

Alors nous souscrivons à l'idée que la Collectivité de Corse ait la main sur ce calendrier scolaire, mais pas sur l'entièreté de la compétence éducation à ce jour.

Donc, dans l'idée de pouvoir voter favorablement ce rapport que nous partageons pour l'essentiel, nous vous proposons un amendement qui consiste, je le lis, à retrancher de l'article 3 les mots, mais je pense qu'ils sont très importants pour vous, « d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, permettant notamment ». Et ces mots seraient remplacés par « demande, dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier triennal applicable dans l'île ».

Voilà notre proposition.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous reviendrons tout à l'heure sur votre amendement parce qu'il me semble qu'il en manque une partie dans la version écrite. Mais on en parle tout à l'heure. Les amendements, on en parle après les interventions.

Merci. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci, Présidente.

Je laisserai le mot de la fin à la majorité, c'est une habitude, à mon jeune collègue.

Rapidement. Madame la Conseillère exécutive, on a eu un échange intéressant en commission. Je crois qu'on partage pratiquement à 200 %, on va dire comme ça, la vision des choses parce que c'est une vision qui est quand même totalement opposée, pas partout, mais pratiquement sur bon nombre de points, sur la vision qu'on nous impose depuis la rue de Grenelle, on va dire comme ça.

Nous étions montés voir, en son temps, avec le président, s'il se rappelle, un 1^{er} avril, le ministre Blanquer et nous avons vu avant aussi, au même endroit, la ministre Vallaud Belkacem, il y a 9 ans de ça, donc avec toujours les

mêmes demandes qui se retrouvent dans les articles, notamment le 3^{ème}, qui me convient parfaitement, même si je pense qu'on peut aller encore un peu plus loin.

Simplement, pour l'histoire, ce calendrier, quand bien même vous parlez de compromis, ce n'est pas un compromis, on est devant en fait accompli, on est devant un code de l'éducation et un système qui nous impose pratiquement de jouer sur les bords, 1 ou 2 jours, rentrée le 2, banaliser le 8 décembre...

Je rappelle quand même que le 8 septembre, je l'avais dit en commission, u ghjornu di a Santa, c'est un acquis de notre combat, parce qu'il n'était pas banalisé au départ, rappelez-vous pour les plus vieux qui étaient dans les classes.

Et le 8 décembre, à l'heure où on parle, je le dis parce que c'est important aussi, il n'est pas banalisé totalement et il y a des endroits où il n'est pas banalisé du tout. Et c'est là-dessus que j'avais dit à la conseillère d'envoyer un message subliminal, pardon pour l'expression, au recteur pour demander justement qu'il joue le jeu, que l'Education nationale le 8 décembre puisse véritablement rendre à cette journée sa véritable dimension historique, pédagogique aussi sur l'Immacolata cuncezzio et sur a Festa di a Nazione, et ce n'est qu'un jour, on ne demande pas la lune. Mais c'est important à l'époque, maintenant il va falloir peut-être aller plus loin parce que c'est finalement, cette histoire de date, avec le changement climatique, on est obligé de mettre des climas dans les écoles, ça fait des investissements pour les collectivités locales, vous le savez.

On peut parler des facteurs sociaux aussi, les foyers monoparentaux, la question des effectifs, la question de la carte scolaire, parce que finalement, cette histoire de date, de calendrier scolaire, c'est presque l'arbre qui cache la forêt.

Le véritable problème pour nous, c'est un problème de fond, c'est quel système éducatif pour ce pays ? Quelle carte scolaire ? Quels effectifs ? Quel regard sur l'éducation bilingue immersive, sur les programmes ? La liste, je peux la tirer très loin. La mise aux normes de l'Académie et j'en passe, parce que ce sont des vraies revendications nationalistes. Elles ne datent pas d'aujourd'hui, elles ne sont pas tombées de l'arbre ce matin, on les a cueillies il y a peut-être 20 ans ou plus que ça, au moment où on crée les syndicats enseignants nationalistes, il y a à peu près 41 ans à quelques jours près.

Voilà donc, je le dis parce que c'est important. D'autant que, à l'heure où on parle, le système français, je vous renvoie à la presse spécialisée, notamment à l'école primaire et maternelle aujourd'hui est en échec : 23^{ème} en Europe, je crois.

Cela veut dire qu'à un moment donné, même ce calendrier appliqué avec toute la bonne volonté du monde et les programmes qu'il nous propose, même si on a une capacité quand même à transgresser, à l'heure où on parle, la loi nous permet de modifier, à aller à hauteur de 20, 30 %. C'est contenu, notamment dans le primaire, mais même dans le secondaire. Donc, c'est important.

Je le dis de manière décousue, mais l'effort doublé de Canopé depuis quelques années, donc les 400 000 € qui sont donnés à la Canopé sur le contrat de plan ne sont pas négligeables. Ils sont aussi pour porter cette école vers l'excellence, y compris à travers l'éducation en langue Corse.

C'est pour cela que les dates, moi j'en parle. Après 45 ans de boîte, je peux en parler avec un recul presque dépassionné.

Bien sûr qu'il va falloir qu'on change ces dates. Moi j'ai connu le jeudi comme un jour de récréation. Maintenant c'est le mercredi, mais à l'époque c'était le jeudi. On avait le jeudi jusqu'au CM2, je crois et on avait aussi des rentrées beaucoup plus tard, vous le savez.

Alors aujourd'hui tout ça, on peut le mettre dans le panier, mais le véritable problème, c'est la compétence. C'est comment la Corse aujourd'hui peut dire à Paris, au recteur et à tous nos amis des ministères : « Eccu, noi vulemu què ! On veut travailler comme ça ». Bien entendu, cela relève d'un projet politique, avec des objectifs qui regardent aussi, et je les mets en vrac, de manière brouillonne un certain nombre de points : le recrutement des enseignants, la formation des enseignants, tout ce qui aujourd'hui fait défaut, parce qu'on est dans un système qui, qu'on le veuille ou non, avec tous les efforts du monde, montre ses limites et en face de nous, on a un modèle qui lui le démontre même aux yeux de l'Europe, avec des un recul historique des résultats dans ces classes-là.

Donc, oui, ce calendrier, c'est un calendrier subi, malgré nos efforts et malgré, je me rappelle d'une discussion qu'on avait eue avec l'ancienne conseillère, elle se rappellera quand même, sur ce fait là, on est devant quelque chose qui finalement nous est imposé. Donc on peut parler de compromis ou de compromission, sauf qu'aujourd'hui, ça ne peut pas nous satisfaire. Politiquement, ça ne peut pas nous satisfaire et au niveau de tout le reste, c'est-à-dire que derrière, se pose et doit se poser au-delà de l'article 3 qui parle d'un véritable bloc de compétences décisionnelles, je crois qu'il faut vraiment dire, « maintenant, il faut basculer ». Il faut un basculement qui permette à la Corse d'agir et d'avoir un système éducatif qui réponde bien entendu aux objectifs, qui vont jusqu'au monde du travail, jusqu'à la formation puisque ce pays aujourd'hui a des carences en cette matière-là.

On a besoin de pouvoir poser quelque chose et les dates viendront, parce que je crois que finalement, pour moi, la date, c'est la plaque d'immatriculation du véhicule. C'est ce qui va venir quand je vais mettre la clé dans le contact et qu'on on va me donner une carte grise. Ma carte grise, je veux qu'elle soit nationale corse, c'est tout.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Madama a Presidente,

Stu calendariu ùn si primureghja chè di u spartimentu annuale di u tempu sculare, ùn ci hè tantu cose à dì s'ellu ùn hè in u duminiu simbulu. Ma per contu meiu ci hè un scordu maiò, chè ghjè impurtentissimu per a salute fisica è psicologica di i nostri zitelli, ghjè l'organizzazione di una ghjurnata sculare, si sà chè e matematiche è e materie cum'è a literatura si facenu a mane, l'attività fisiche u dopu meziornu è què ùn ci hè micca.

Forse, ghjè què u più impurtente, è in a nostra cumpetenza s'è no l'avimu, ghjè stu puntu custì ch'ellu ci vole à incalcà.

Voilà, vi ringraziu hè tuttu ciò ch'avia da dì.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Efficace ! À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Don Jo Luccioni.

M. Don Joseph LUCCIONI

À ringrazià vi,

Saluta, prima à a sesta 2 bislingui di u Fesch, i sculari Madama SINAPI chè l'accompagna, u so prufessori di storia geugrafia Battì TORRE, chè ani travagliati in u quadru di l'assemblea di i ziteddi, à una muzioni, una dumanda à bocca in giru à u calendariu sculari, ani ancu fattu un affissu nantu à a basa di ciò chè era l'affissu "O mà, parlami corsu" di Battì Manfrulli in u 72, chè no salutemu.

Ùn mosciu micca l'affissu parchì hè à l'assemblea di i ziteddi di vutà è ùn vulariu micca ch'ellu ci fussi un influenza di l'assemblea di Corsica nantu à l'assemblea di i zitelli.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Micca pressione è micca cunflittu d'interessu ! Per piacè.

M. Don Joseph LUCCIONI

Eccu, allora

Le calendrier scolaire, c'est un rapport qui est devenu annuel, qui passe tous les ans devant notre Assemblée, qui est présenté par la conseillère exécutive en charge de l'éducation notamment.

Le cadre est contraint, le cadre juridique : on a le code de l'éducation qui prévoit un certain nombre d'ajustements possibles, mais qui sont à la marge pour un certain nombre de territoires dont la Corse fait partie ; ajustements à la marge, parce que le recteur de l'Académie de Corse, conformément au code de l'éducation, il peut ajuster sur 3 jours consécutifs, il doit respecter un certain nombre de conditions très strictes, très rigides, très encadrées. Et donc on ne peut pas avoir un calendrier qui, de façon générale, soit satisfaisant du point de vue des réalités, des spécificités de la Corse à tous les niveaux et bien sûr au niveau climatique, sans parler des dimensions culturelles, etc. Ça, c'est le premier point. Et dans ce cadre, l'Assemblée de Corse, elle vient rendre un avis consultatif, c'est le cadre juridique.

Il y a 2 questions majeures : il y a le fond du calendrier scolaire, et puis il y a la question de la gouvernance, et la proposition d'amendement du groupe « Un soffiu novu » le reflète.

Sur le fond, le calendrier scolaire, ce n'est pas simplement l'organisation d'une année scolaire, ou universitaire par ailleurs, c'est parfois et souvent aussi, le reflet d'une vision de la société, c'est un certain nombre de repères qui sont des repères culturels, institutionnels, historiques, mémoriels. Ça a un impact non seulement sur la communauté éducative dans son ensemble, mais sur la société tout entière, y compris en termes de vacances scolaires, d'activités économiques, on parlait ce matin de tourisme, de cadres et de modes de vie. Donc ça a une dimension importante, même si on l'aborde aujourd'hui sous le prisme exclusivement de l'organisation d'une année scolaire.

Dans ce cadre, quelques remarques sur le fond, on me disait, mais il faudrait vérifier, que la France, c'est le seul pays de l'Union européenne à avoir une telle structure de calendrier scolaire et de rythme scolaire. On me disait aussi que la France, à l'échelle méditerranéenne, c'est peut-être le seul pays aussi à avoir des cours qui peuvent aller jusqu'au début juillet et qui peuvent reprendre tout début septembre, et parfois fin août.

Ceci étant, on voit bien que, considérant les spécificités, notamment climatiques, en période de dérèglement climatique, avec les fortes chaleurs qui existent en Corse et qui n'existent peut-être pas ailleurs, au tout début du mois septembre ou au tout début du mois de juillet, il y a un enjeu d'adaptation de la rentrée scolaire et de la fin de l'année scolaire à cet élément météorologique. C'est la condition de travail des enseignants qui est en jeu, la condition d'apprentissage des élèves. Et c'est vrai que Véronique Pietri parlait tout à l'heure de la question du mois de septembre, c'est vrai qu'il fait chaud en septembre, mais fin septembre, on a quasiment 2 heures de soleil en moins que début septembre, et ça a un impact aussi sur les conditions de travail et d'apprentissage. Ça, c'est sur le fond.

On note bien sûr le caractère férié, me semble-t-il, du 8 septembre, Madonna di Pancheraccia, Santa di u Niolu, début de la libération de la Corse. Le 8 décembre a Festa di a Nazione.

C'est vrai qu'il y a un certain nombre de dates aussi qu'on aurait pu ajouter si la Collectivité de Corse, et l'Assemblée de Corse, était titulaire de la compétence éducative et notamment du calendrier scolaire, d'un point de vue culturel, d'un point de vue historique, d'un point de vue même institutionnel.

Sur la question de la gouvernance, et j'en terminerai là, je crois que ce sera complété par « Fà populu in seme » et notamment par Nadine Nivaggioni, tous les ans depuis un certain nombre d'exercices, dans le projet de délibération annexé au rapport sur l'avis de l'Assemblée de Corse sur le calendrier scolaire, dans le cadre du processus d'autonomie, on réaffirme la volonté de l'Assemblée de Corse d'envisager la constitution d'un bloc de compétences décisionnelles en matière éducative pour l'Assemblée de Corse, et de façon plus générale pour la Collectivité de Corse. Cette année, c'est réitéré, on s'en réjouit, Madame la Conseillère exécutive, c'est normal, c'est conforme à nos engagements et à notre vision de l'éducation et du système éducatif corse.

Donc cette année, ce n'était pas le cas des années précédentes me semble-t-il, il y a un amendement du groupe « Un soffiu novu ». Nous, nous sommes très attachés quand même, dans le cadre de l'autonomie demain et de la future loi organique, à ce qu'il y ait une réflexion et qu'il y ait l'acquisition par la Collectivité de Corse d'un certain nombre de leviers dans le système éducatif Corse, parce qu'il y a bien sûr le calendrier scolaire, il y a aussi les rythmes scolaires, Petru parlava di a ghjurnata di travagliu, il y a le mouvement des enseignants, on a eu une question orale hier, il y a un certain nombre d'éléments liés notamment à la place de la langue et de la culture corses dans le système éducatif corse, il y a la question aussi de l'histoire de l'enseignement de la Corse, de la Méditerranée, l'adaptation à ce que nous sommes.

Donc, il y a des enjeux multiples qui se posent à la Corse et donc nous, nous sommes quand même très attachés à cette dimension, étant entendu aussi que la question de l'éducation, elle dépasse largement la question de la scolarité. C'est aussi une question de citoyenneté. Et dans un pays qui connaît un afflux démographique de 3 à 5 000 personnes chaque année par solde migratoire, qui viennent contribuer à l'augmentation de la population de la Corse, avec tous les déséquilibres économiques, sociaux et culturels que cela peut générer, l'école, ça peut être aussi, sans l'idéologiser et sans la politiser, un instrument qui soit un facteur de cohésion et d'intégration de celles et ceux qui viennent vivre dans ce pays. Parce que je l'avais dit aussi il y a 2 ans au nom du groupe « Fà populu insemi » lors de ce débat, aujourd'hui, on peut être un enfant qui naît en Corse ou qui vient vivre en Corse et qui passe toute une scolarité sans avoir eu une seule heure d'enseignement, par exemple, de l'histoire de ce pays.

Bien sûr qu'il y a des professeurs d'histoire-géographie, et il y en a dans les tribunes, qui, sur la base de la liberté pédagogique, travaillent sur cette question d'enseigner l'histoire de la Corse.

Bien sûr qu'il y a des professeurs de langue et culture corses qui le font également.

Il y a bien sûr la curiosité intellectuelle des gamins, mais il n'y a rien qui est pérennisé dans le marbre juridique.

Et je pense que là, au-delà de l'éducation, de la scolarité, il y a aussi un enjeu de citoyenneté et de société.

Voici la position que, à mon humble niveau, je voulais livrer pour le groupe « Fà populu insemi ».

Donc, on espère bien sûr, Madame la Conseillère exécutive, que les années à venir permettront à la Collectivité de Corse d'être maître de ce calendrier scolaire et d'avoir un certain nombre de leviers dans le domaine éducatif qui nous permettent de faire évoluer le système éducatif en Corse.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Prima Petr' Antone Filippi è po dopu Nadine Nivaggioni.

M. Petr'Antone FILIPPI

À ringrazià vi, Signora Presidente.

Veramente in corte parolle, l'assemblea hè cunsultata ma ùn decide micca. Ghjè què chì ghjè impurtente è sin'à avà, aghju da dì, ancu a forma di cunsultazione ghjera quantunque poca. S'è pensu à annu è à l'anni passati, quì quistannu ci vole à ricunnosce chì ci hè quantunque un megliu di u fattu chì ci hè una cunsultazione nanzu à issa presentazione davanti à l'assemblea è si parla dinò d'esse torna di più ind'è a cunsultazione indu i mesi à vene per priparà i trè anni dopu.

Dunque ci hè quantunque qualcosa d'interessente à issu livellu custi è pensu chì a cummissione cultura pigliarà tutta a so parte in issu travagliu, è l'eletti di "Fà populu in seme" dinò, perchè chì ci pare un sugettu impurtentissimu. Un sugettu impurtentissimu hè digià stata detta chì in fatti, issa problematica quì, parla di calcosa d'assai più largu. Ghjè l'affare di a cumpetenza. Perchè ne parlava Pierre GHIONGA nanzu, ne hà parlatu Don Jo, d'altre persone dinò, ci sò parechji punti à u livellu digià di u ritimu di a ghjurnata di i zitelli, ci sò affari à pruvà è forse chì s'è dumane avimu issa pussibilità quì indè u calendariu o ind'è u ritimu sculare, ci seranu unepoche d'affari chì si puderanu pruvà è chì puderianu essa assai interessente in u quadru di un innuvazione.

Dunque iè aghju da compie quì, l'affare ghjè chì ci sò parechji affari, quì ci hè un megliu cù issu cartulare quì per raportu à l'anni passati, si spera chì indu l'anni à vene cù e cunsultazione à pena più impurtente ci serà torna u megliu ma ci hè quantunque una quistione di e cumpetenze chì ci pare assai assai assai impurtente è di primura.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Nadine Nivaggioni.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Duie parolle per andà in u listessu sensu chì i mo dui cullega Don Jo è Petru Antò.

Si vede chì dapoì qualchì anni avà, ci hè una cuncepitura di u sistema educativu, diversa. Si principia à avè una riflessione di fondu à nantu à ciò chè no vulemu cum'è sistema educativu in a Corsica autonoma di dumane.

Dunque, eiu pensu è per parlà ne forse à a nostra cullega di diritta chì hè à pena impenserita. Guardate à pena, dapoì u 2002, avemu a cumpetenza

furmazione, issa cumpetenza furmazione, mi si pare è principia indè i nuvizii (les apprentis) dunque giovani giovani à 16 anni, c'o sappii, funziona bè. U sistema, i risultati sò ottimi, l'integrazione hè di bon livellu, sò ghjente chì trovanu un impiegu, chì piglianu i cuncorsi, chì piglianu l'esamine, vole dì chì tandu ci hè una valutazione tutti l'anni chì hè fatta, perchè chì ci hè una valutazione di suddifazione à ogni volta chì un azzione di furmazione si finisce, è ci hè una valutazione annuale à nantu à i risultati.

Dunque si vede bè chì simu stata a prima regione di Francia à avè issu sistema, di sicuru eramu impenseriti quandu u sistema s'hè fattu per a prima volta in Francia è s'hè fatta quì in Corsica è funziona bè. Perchè chì avemu a peura avà per i nostri zitelli ? Moltu più chì simu in traccia di riflette à un sistema forse chì dumane si puderebbe piglià piuttosto à nantu à i paesi di u Nordu chì sò quelli chì sò i megli chì anu i più boni risultati. Perchè chì s'hè dettu nanzi, s'è a Francia avia i risultati i più famosi, i più boni, perchè nò, perchè micca, perchè custattà issu sistema ? Ma oghje ne simu à u puntu chì in Francia, ci vole à ripensà l'educazione.

Dunque perchè micca esse un locu di sperimentazione ? Ùn vecu micca perchè chì avemu issa peura, ci vole à piglià la à pocu à pocu, ci vole chì a riflessione ch'ella sia spertutu, ch'ellu ci sia un travagliu fattu incù u retturatu à nantu à prublemi di fondu, à nantu à l'urrganisazione di a ghjurnata, di i ritimi ecc ma eiu pensu chì ùn ci vole micca à avè a peura.

Simu in capacità di dumane avè una scola uriginale, specifica è chì risponde è chì possi dinù integrà u corsu. Postu chì oghje parlemu di l'immersione, ùn hè micca a più bella immersione què ? S'è dumane avemu un sistema chì sippii integratu à u so ambiu. Mi si pare ! Hein !

Vi ringrazii.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazia vi. Altre dumande di parolla ? Nò;

Pensu chì tutti i gruppi si sò sprimati, dunque lasciu a parolla à a cunsegliaera esecutiva.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi, Signora Presidente,

À ringrazià vi à tutti per e vostre intervenzione.

Sò d'accunsentu cù voi madama BRANCA, chì ci vole chì l'ottu di dicembre sia una ghjurnata di scambiu, di cunniscenza è d'amparera. Purteraghju a vostra vulintà, chì hè a meia dinù parlendu cù u rettore, li dumandaraghju di fà u ligame cù e squadre pedagogiche per chì issa ghjurnata sia un arricchimentu per i zitelli è per i ghjovani. Mi permettu dinò di dì ch'emu realizatu un ghjocu à nantu à Paoli, l'aghju dettu in cummissioni, in u quadru di u tricentinnariu è dunque i prufessori u puderanu utilizà. Madama a cunsigliera PIETRI chì ùn ci hè più quì, sò dinù d'accunsentu cù voi per a sperimentazione,

Il nous faut adapter les choses. La marge de manœuvre est grande, très grande. Nous irons plus loin dans le cadre du calendrier trisannuel.

Moi, je ne considère pas forcément ce calendrier comme pas en arrière. Je crois qu'on est surtout dans une voie intéressante de construction commune, toute institution et instance confondues, et qui plus est surtout dans l'intérêt des enfants et des jeunes.

Donc Madame Pedinielli, je vous remercie pour votre intervention, mais vous l'aurez compris, mon avocate, Madame Nivaggioni, a parlé pour moi et l'article 3 que vous citez est tout le temps présent dans les délibérations, donc on ne va pas le modifier maintenant, ça aurait encore moins de sens. Et je me dedicierais aussi par rapport aux réponses sur la question orale que j'ai pu faire hier.

Sgiò cunsigliere LUCIANI, credu ch'avemu parechje anilisi in cumunu, et je suis heureuse d'avoir des enseignants comme vous, comme vous tous dans l'hémicycle et en commission, et surtout bientôt en groupe de travail, car je vous l'ai dit, vous êtes quand même les meilleurs experts. On en a parlé, vous avez connu les semaines de 4 jours et demi, donc je pense qu'il y a aussi tout ce bagage à mettre en avant et en fait, à faire porter la voix de la Collectivité.

Évidemment, je peux entendre que ce calendrier peut ne pas nous satisfaire. C'est vrai qu'il y a la politique, le positionnement politique, sur lequel évidemment je vous rejoins. Mais j'entends aussi l'autre aspect, c'est-à-dire que le calendrier il satisfait aussi les enseignants, les acteurs, les associations et les jeunes. Il n'est certes pas parfait, mais en tout cas, il est quand même le résultat d'un consensus.

Pour répondre aussi à Pierre Ghionga, évidemment parfaitement d'accord sur le temps de l'enfant, sur le rythme d'apprentissage, le rythme de la journée et l'impératif de caler l'éducation sur ce rythme et pas l'inverse. Et d'ailleurs lors du groupe de travail avec le Rectorat, j'ai demandé à ce que soient auditionnés des experts en la matière, parce qu'on n'est pas forcément tous sachants sur le sujet, et l'objectif c'était d'avoir les retours des pédiatres, médecins, scientifiques, des experts de l'apprentissage, toutes ces personnes qui vont pouvoir enrichir le débat parce que je pense qu'il va falloir prendre en compte vraiment un très, très large spectre de critères.

Monsieur Luccioni, je vous remercie pour votre intervention. On a évoqué les rythmes scolaires dans les différents pays lors du groupe de travail et notamment les pays européens. Ce qui avait été dit notamment par les intervenants, c'est qu'il ne faut peut-être pas idéaliser ce qui se fait ailleurs parce que les professeurs présents y trouvaient aussi des failles et des critiques.

Avec ma collègue, Mme Santucci, on a cherché du coup un calendrier scolaire et on a trouvé celui de l'Espagne.

Alors, en Espagne, pour l'année 2024-2025, ils ont commencé le 9 septembre, ils ont leur fête nationale le 12 octobre, le jour de la Constitution le 6 décembre, la fête de l'Immaculée Conception le 8 décembre. Donc vous entendez, il n'y a pas de vacances de la Toussaint. Ils ont ensuite des vacances de Noël du 20 décembre au 7 janvier. Ensuite la semaine sainte, mais il y a un tronc commun du 17 au 21 avril et ils finissent le 19 juin. Mais il n'y a pas de vacances de février, il n'y a pas de vacances de Pâques et il n'y a pas de vacances à la Toussaint. Donc, il y a certes une rentrée plus tardive, mais des vacances moindres.

Donc en fait, tout se discute et vraiment, je ne veux pas me répéter parce que je sais que la journée est assez longue, mais toutes ces questions-là seront abordées en groupe de travail et évidemment, s'il doit y avoir des expérimentations, c'est à nous de les porter et de les faire valoir.

De manière générale, je pense qu'il y a une quinzaine d'années, il était difficile d'envisager une journée banalisée, dédiée ou fériée. Je ne parle même pas de ce qui était le cas antérieurement. Aujourd'hui, il y a une progression, ce n'est pas l'idéal, ce n'est pas forcément ce que l'on souhaiterait, mais je pense que les choses évoluent dans le bon sens. Quand on parle d'une institution comme l'Education nationale, on sait que les avancées peuvent prendre du temps, beaucoup de temps, mais je pense que chaque pas que nous faisons est un pas en plus.

Monsieur Filippi, évidemment, j'entends et je comprends la décision que vous portez.

Donc, Madame Nivaggioni, Maître Nivaggioni, évidemment, je partage tout à fait votre optimisme et en tout cas, on a tout pour être un terrain d'expérimentation. Ça se construit, on ne pourra pas le faire en mai 2025 puisqu'en plus, il y a un peu des délais, mais en tout cas il faut le penser pour une rentrée de septembre. On a quelques mois pour travailler et j'avais envie de dire être créatifs voire disruptifs, comme aime le dire le président du Conseil exécutif. Et évidemment aussi, Mme Nivaggioni, même si vous n'êtes pas membre de la commission culture, je compte sur vous pour nous accompagner aussi sur cette voie et sur les adaptations que l'on souhaite au mieux, surtout pour les jeunes de notre pays.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Allora, prima di compie nant'à stu cartularu è di vutà, emu da ripiglià, per esse ben chjari, a pruposta d'amendamentu.

Aghju da dumandà u so avisu à u Cunsigliu esecutivu nant'à l'amendamentu.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Défavorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, on est bien d'accord, je le répète, parce qu'on n'a pas bien compris tout à l'heure, on s'est renseigné auprès de votre groupe, donc l'amendement consistait en fait à : supprimer à l'article 3 de la délibération la partie de la phrase suivante : « d'envisager la constitution d'un véritable bloc de compétences décisionnelles en matière d'éducation, permettant notamment... ». Ça, c'est ce qui serait supprimé et ça donnerait « demande dans le cadre des futurs travaux relatifs à une évolution institutionnelle de la Corse, d'attribuer à la Collectivité de Corse le pouvoir de définir le calendrier scolaire triennal applicable dans l'île ».

Mme Chantal PEDINIELLI

C'est ça, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On a corrigé, parfait. Donc, le Conseil exécutif, malgré ces précisions, n'est pas d'accord.

Qui souhaite s'exprimer sur cet amendement ?

M. Saveriu LUCIANI

On n'est pas d'accord, nous non plus.

Simplement, je donne une explication de vote, Présidente, nous voterons contre cet amendement sans équivoque. Sans équivoque.

Il n'y a même pas besoin de discuter de la chose. Je crois que, historiquement, ce n'est pas négociable de notre point de vue.

Par contre, nous ne participerons pas au vote parce que, je le répète, quand bien même nous prenons acte de la bonne volonté et de l'état d'esprit de Madame la Conseillère, nous ne participerons pas au vote du rapport.

Donc contre l'amendement.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Nous en étions à l'amendement et après on a fait une explication de vote en même temps. Ûn ci emballemu micca, calmemu ci.

Chuuttt ! Ûn ci emballemu micca, on a le droit de s'exprimer sur l'amendement.

Romain Colonna a demandé la parole.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Sur l'amendement, bien évidemment, nous nous opposons.

Je ne vais pas faire un long discours, mais simplement pour dire que là on touche au cœur de nos projets politiques et que per fà nazione è per fà populu, avemu bisognu di l'educazione.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc sur l'amendement ? Core in fronte ?

Mme Marie-Claude BRANCA

Sur l'amendement, nous sommes contre et nous ferons l'explication de vote tout à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Tout à l'heure, très bien, merci.

Donc je soumetts maintenant au vote l'amendement bien sûr.

Qui est contre cet amendement ? « Fà populu in seme », « Avanzemu », « Core in fronte » et Pierre Ghionga.

Qui est pour l'amendement ? « Un soffiu novu ».

L'amendement est rejeté.

Maintenant nous allons passer au vote sur le rapport non-amendé.

Explications de vote de « Core in fronte ».

Mme Marie-Claude BRANCA

Spiecazione di votu :

Ùn emu micca da participà, parchì semu d'accordu cù a voscia vulintà di fà riunioni è di preparà, semu d'accordu, no, ghjusta puntu pà a vulintà d'andà al di là di ciò chè no t'avemu è di dumandà i cumpitenzi, semu d'accordu. Ma pinsemu chì emu aspittatu monda, emu aspittatu troppu, semu sempri tributarii di u ritturatu, di u ministeru, dunque ci saria piaciutu un pocu più di vulintà nanzi è ancu avali semu ublicati à accittà issa intrutra à u 2 sittembri, semu ublicati à accittà monda affari è ci dispiace. Eccu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

È fate calcosa, vutate aiò!

Bon allora site contru, Saveriu ci hà spiegatu dinò, ghjè contru. Allora avà... Iè ma site contru listessu ! Scusate ! Emu da passà à u votu.

M. Saveriu LUCIANI

Mauvaise interprétation, Présidente !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Mention « peut mieux faire », c'est ça ? Aghju capitu, ùn sò micca sciocca, aghju capitu bè.

Quale hè chì ghjè contru issu raportu ? Quale hè ch'ùn vote micca ? Astensione ?

Brouhaha.

Site scalati sta matina o chè ? Face trè anni chè no vutemu cusì ! Ùn ci hè nisun prublemi !

Allora pigliate a traduzione s'è vo vulete, pensu chì ùn hè micca prublemi, eccu allora, ricuminciemu :

Quale hè chì ghjè contru ? Nimu è facciu cum'è ogni volta, dicu listessa affare.

Quale hè ch'ùn vote micca ? “Core in fronte” è “Avanzemu” ùn votenu micca.

Astensione ? “Un Soffiu novu” ! Astensione

Quale hè chì vote à prò ? “Fà populu in seme” vota à prò è Pierre Ghionga!

Le RAPPORT est ADOPTE à une très large majorité.

Non-Participation des groupes « Avanzemu » et « Core in Fronte »

Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »

Pour : M. Pierre GHIONGA et le groupe « Fà Populu In seme »

Déport de M. Jean-Martin MONDOLONI

Allora, u cartulare chì vene avà hè nant'à i prughjetti scientifici è culturali di i musei.

Aghju da dumandà à a mo vice-presidente, s'ella hè d'accordu di vene à rimpiazzà mi, perchè ch'aghju un'appuntamentu quì sopra è dopu voltu.

M. Romain COLONNA

Mme la Présidente, m'autorisez-vous à réunir les membres de la commission 5 minutes pour renouveler le bureau.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, mais pas pendant le vote parce qu'on va avoir des problèmes de vote.

Brouhaha.

On fera une petite pause rapide après la présentation de ce rapport. Il faut qu'on passe les rapports sur les musées maintenant.

Merci, Monsieur le Président de nous le rappeler.

Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, remplace la Présidente MAUPERTUIS

Mme Nadine NIVAGGIONI

Per piacè. Emu da cuntinuà nant'à u raportu 128.

Madama a Cunsigliera esecutiva, vi stemu à sente.

CULTURA È PATRIMONIÙ / CULTURE ET PATRIMOINE

Raportu n° 128 : Prughjetti Scientifichi è Culturali (PSC) di i Musei di Corsica

Rapport n° 128 : Projets Scientifiques et Culturels (PSC) des Musées de Corse

Mme Anne-Laure SANTUCCI

Cara Presidente è Cari cullegghi cunsiglieri,

D'Aiacciu à Bastia, passendu pè Corti, Merusaglia è Aleria, oppure fallendu versu Livia è Sartè, i nostri musei sò cum'è picculi isulotti chì ci contanu 10 000 anni di storia.

Collections permanentes, expositions temporaires, leur découverte est un voyage dans le temps, mais elle est également une invitation à comprendre le monde d'aujourd'hui, car ils sont les miroirs d'une société passée et de la connaissance que nous devons en avoir.

Eccu. Eccu quì, ciò ch'elli sò i nostri musei di a cullettività di Corsica, opare da scopre ma dinù spechji chì ci chjamenu è chì ci rispondenu. U raportu chì vi presentemu oghje hè un arnese di regula ubligatoriu, ma hè soprattuttu ùn arnese chì ci hà da permette di purtà un prugettu è di mette lu in opera è dopu di valutà lu.

Ce rapport, je voulais le souligner, s'inscrit en complémentarité avec le rapport sur le guide des aides du tourisme que nous avons voté ce matin. La culture étant une opportunité, grâce à la notion de tourisme culturel durable. Et si les progrès de communication, les niveaux de bien-être social élevés de certains pays incitent leurs habitants à passer du temps libre et à voyager, nous savons par des études que les destinations touristiques les plus privées sont celles qui ont un intérêt culturel et historique.

Le projet scientifique et culturel des musées sont des documents donc conceptuels, qui donnent une vision de l'institution, de ses évolutions, à travers ses collections, sa politique envers les publics.

Ils sont également des documents opérationnels qui doivent rendre compte des actions apportées à court et moyen termes, ainsi que des moyens qui l'accompagnent.

En outre, si aucune mission d'un musée ne doit être négligée, le projet scientifique et culturel est sélectif dans ses propositions et doit dégager les priorités.

Quelques mots sur le contexte historique et administratif.

Vous savez, avant 2018, que les musées appartenaient à des tutelles différentes : Collectivité de Corse, Départements de Haute-Corse et de Corse-du-Sud.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, l'avènement de la Collectivité de Corse, notre institution assure la gestion des 5 musées et des 4 sites archéologiques associés classés monuments historiques.

Les musées de Corti, Aleria, Merusaglia, Livia et Sartè sont désormais gérés sur les mêmes principes et associés au site archéologique qui s'y rattache.

Le site antique d'Aleria, les sites préhistoriques et médiévaux de Cucuruzzu, Capula in Livia, Araguina Sennola (Bunifaziu) et les sites mégalithiques de Cauria à Sartè.

La direction du patrimoine, qui en a la responsabilité, assure également d'autres services comme les archives, les services de l'action du patrimoine, je pense à l'inventaire, à l'aide aux communes et aux associations, à la restauration de l'architecture et la mise en valeur du patrimoine ; élément important de notre action politique et élément important du développement économique de notre pays.

La direction comprend également 2 outils essentiels dans le rayonnement de la Collectivité de Corse : le mécénat, que nous devons mieux développer, et la mission « programmes européens » grâce auxquels de nombreux projets d'envergure trouvent de la visibilité et des financements complémentaires.

Donc, la Collectivité de Corse, comme je le disais, a pour objectif de structurer et d'harmoniser l'offre muséale et son maillage, bien entendu, à travers l'ensemble de l'île.

L'enjeu est majeur, car il s'agit d'ancrer les musées dans le 20^{ème} siècle, comme un espace de vie, de découvertes et de connaissances des Corses et de la Corse, pour les Corses et pour ceux qui ne le sont pas.

Notre politique vise donc d'abord à renforcer la synergie entre les sites archéologiques et les musées, afin d'une part d'enrichir les contenus, mais aussi d'augmenter leur visibilité, de contribuer à l'éducation artistique et culturelle des

jeunes générations, ça rejoint le travail de ma collègue conseillère exécutive Lauda Guidicelli, par l'action culturelle qui exige en particulier de voir renforcer sa mission éducative pour être bien sûr un facteur de richesse, et comme l'a dit tout à l'heure notre ami et collègue, Don Jo Luccioni, me semble-t-il, un facteur de cohésion sociale.

En faire des lieux de vie, diversifier les activités, élargir et augmenter la fréquentation, c'est notre objectif.

Faire des musées donc des lieux de vie par la création de nouvelles infrastructures d'accueil, de boutiques, de nouveaux dispositifs muséologiques et développer la capacité événementielle des sites.

Un effort particulier dans le domaine de la médiation par des visites guidées, des conférences, des concerts, des formations des agents également et des outils numériques.

Enfin, la dynamique. La dynamique d'ensemble qui est déjà mise en œuvre dans les 3 directions avec la professionnalisation des agents, le rayonnement des établissements et des collections, et une nouvelle politique pour les publics.

La professionnalisation des agents, je ne m'y attarderai pas trop. Des actions de formation communes à destination des personnels ont été menées. Elles sont à amplifier et à améliorer.

Le rayonnement des établissements et des collections avec la mise en place d'une stratégie de numérisation des sites et des collections.

La réalisation d'expositions thématiques, initiative née en 2019. Pour la saison 2024-2025, une nouvelle thématique sera abordée, les femmes corses et méditerranéennes avec le cycle d'exposition « Donne di Corsica ».

La thématique commune à venir développera les migrations en Corse sur le temps long.

Une convention avec le FabLab de l'Università di Corsica : des actions se sont échelonnées dans le temps passé. Nous les continuerons. D'autres actions avec le FabLab également, comme la fabrication d'outils de médiation, je pense aux jeux Memoria Aleria, un soutien à la créativité et de nouvelles programmations sur la période 2025-2028.

La réalisation de vidéos et de clips in lingua nustrale dans les musées, ce n'est pas qu'un alibi, même s'il faut le développer, sur la base de la technique

innovante des vidéos en 360°. Les collections et les établissements patrimoniaux sont présentés en langue corse, à destination aussi bien du personnel de la Collectivité de Corse que du grand public et bien sûr de ceux qui souhaitent découvrir notre terre, notre pays, notre langue, notre culture. Elles sont diffusées sur le site Intranet et sur le réseau de la direction du patrimoine également.

Une nouvelle politique de publics, de jeunes publics, dont l'objectif, est améliorer la connaissance des publics, mieux répondre à l'attente des visiteurs.

Le renforcement des liens avec les établissements du second degré. J'ai demandé à ce qu'on conventionne également avec l'ensemble des lycées et collèges de Corse, pour ceux bien sûr qui le souhaitent.

La création et le réaménagement des espaces d'accueil, de billetteries, de boutiques de musées et des sites.

Donc, cette création vise à une meilleure fonctionnalité du mobilier qui prend en compte les missions des agents : accueil, billetterie, orientation, distribution des audioguides, etc., une politique tarifaire plus variée, la mise en place d'un pass musées de Corse. A l'horizon 2026, nous aurons un pass musées qui permettra des visites couplées avec un système d'abonnement annuel, nous verrons le tarif.

Museu in mossa, avec la direction du patrimoine qui s'est dotée d'un muséobus.

Enfin, je vais rejoindre un petit peu le président du SIS de Haute-Corse, le plan de sauvegarde des biens culturels : en collaboration avec les chefs de groupement et de planification des 2 SIS, la direction du patrimoine a réalisé un plan de sauvegarde des biens culturels des 5 établissements qui sont sous sa responsabilité. La rédaction de ces documents vise à définir les dispositifs indispensables à la protection du patrimoine en cas de sinistre.

Vous avez tous pris connaissance des projets scientifiques et culturels de chacun des musées. Ils sont extrêmement documentés, extrêmement bien présentés sur Nomad, donc je ne vais pas vous en parler.

Simplement, pour terminer, dire que le Conseil exécutif, ce sera ma conclusion, a décidé de travailler sur le choix des dénominations des musées, pourquoi ? Parce que le choix d'un nom est important sur le plan symbolique, sur le plan historique, sur le plan politique.

Un nom a pour but d'exprimer l'identité d'un lieu, les missions de ce lieu, les fonctions de ce lieu, les collections principales.

Donc le Conseil exécutif de Corse souhaite que, u Museu di a Corsica Jean-Charles Colonna devienne « U Museu naziunale di a Corsica Jean-Charles Colonna ».

De même que le musée de l'Alta Rocca pourrait devenir « u Museu di l'Alta Rocca è di a preistoria François de Lanfranchi », que j'ai eu la chance d'avoir comme enseignant à l'université de Corse, en cohérence avec la délibération votée à l'unanimité par le Conseil municipal de Livia, sur sollicitation du président du Conseil exécutif.

Et enfin, hasard des calendriers, nous déplorons depuis hier la disparition d'une très grande résistante, j'ai nommé Noelle Vincensini. Le Conseil exécutif proposera donc que le musée d'Aleria ne porte plus le nom de Jérôme Carcopino ; celui-ci ayant été certes un historien et un scientifique spécialiste de la Rome antique, mais il a été aussi, et c'est confirmé, le secrétaire d'État à l'instruction publique de Vichy ayant notamment appliqué avec zèle les lois d'exclusion de certaines catégories de citoyens de la fonction publique. Il conviendra donc, si ce choix est validé, de choisir un nouveau nom pour ce musée.

Concernant la démarche globale de changement des noms de musées, c'est important, le Conseil exécutif souhaite proposer à l'Assemblée de Corse de se prononcer en faveur d'une procédure de consultation élargie.

Cette consultation pourrait bien entendu impliquer les communes et les intercommunalités où sont localisés ces musées, il me semble que c'est important, impliquer la commission de l'éducation, de la culture, de la cohésion et des enjeux sociétaux de l'Assemblée de Corse, le CESEC, la Chambre des territoires et bien sûr l'Assemblea di a Giuventù, mais aussi l'ensemble des Corses à travers une votation via les réseaux sociaux que nous mettrons en place et sur laquelle nous réfléchirons.

Enfin pour conclure, je ne vais pas être plus longue que ça, je voudrais remercier les élus de l'Assemblea di a Giuventù pour les remarques, leur encouragement à travers le travail de leur commission « lingua è cultura è ambiente » et leur soutien, bien entendu, et leurs propositions. Nous prenons acte des remarques et des inquiétudes du CESEC. J'ai répondu à ces remarques, à ces inquiétudes lors de notre rencontre lors de leur commission.

Voilà en quelques mots, la présentation de ce rapport, Madame la Présidente.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, madama a cunsigliera esecutiva.

Allora ci hè statu un avisu, u CESEC, hà pigliatu attu di issu raportu, è a cummissiò cultura hà datu un avisu favurevule

Non partecipazione di i gruppi “Avanzemu”, “Un soffiu novu” è “Core in fronte”.

U dibattitu pò principià, Dany ANTONINI dumanda a parolla, avete a parolla.

Mme Danielle ANTONINI

À ringrazià vi.

Si la définition d'un musée selon le Robert, en fait un établissement dans lequel sont rassemblées et classées des collections d'objets d'intérêts historique, technique, scientifique, artistique, en vue de leur conservation et de leur présentation au public, pour LICOM, l'International Council of Museums, c'est une institution permanente, sans but lucratif, au service de la société et de son développement, ouverte au public, qui acquiert, conserve, étudie, expose et transmet le patrimoine matériel et immatériel de l'humanité et de son environnement à des fins d'étude, d'éducation et de délectation.

Vous vous en doutez que notre vision des musées de la Corse se rapproche plus de la seconde, considérant qu'ils ne doivent pas être de simples lieux de conservation ou d'exposition. Ce sont les gardiens précieux de notre mémoire collective, ce sont des espaces vivants où notre histoire, notre culture et notre identité se transmettent de génération en génération.

Ils incarnent surtout la richesse de notre patrimoine, qu'il soit archéologique, historique, artistique ou ethnographique.

Notre île, riche de son histoire et de sa culture, mérite que nous mettions en lumière son identité à travers des initiatives ambitieuses et innovantes. C'est tout l'intérêt de ce rapport, fruit d'un travail collectif et rigoureux visant à renforcer l'attractivité de nos musées, à moderniser leurs infrastructures et à enrichir leurs collections.

Les projets énoncés sont essentiels pour assurer la pérennité de notre patrimoine et le rendre accessible à toutes et à tous.

Parmi les initiatives phares, je voudrais souligner l'importance de la digitalisation des collections. A l'ère du numérique, il est crucial que nos musées s'adaptent aux nouvelles technologies pour toucher un public plus large et plus diversifié. Les expositions virtuelles, les visites guidées en ligne et les applications mobiles sont autant d'outils qui permettront de démocratiser l'accès à notre culture.

De plus, il est mis l'accent sur la nécessité de renforcer les partenariats avec les institutions scientifiques et culturelles, tant au niveau national qu'international. Ces collaborations sont essentielles pour enrichir nos connaissances, pour favoriser les échanges culturels et pour positionner la Corse comme un acteur majeur dans le domaine de la recherche et de la culture.

Vogliu dinò ramintà l'impurtanza di a trasmissione di u nostru patrimoniu à e generazioni da vene. I musei devenu esse lochi d'amparera è d'ispirazione per i nostri zitelli è i nostri giovani. Prugammi educativi è dinù attori, laboratorii interattivi è stonde culturale, devenu esse sviluppati per sveglià a so curiosità è u so sensu criticu.

Per compie, diceraghju chì stu raportu hè una tappa impurtanti in u nostru impegnu cumunu per a valurizzazione di u nostru patrimoniu. Sò cunvinta chì, via di a nostra determinazione è a nostra cullaburazione ghjunghjeremu à fà di i nostri musei, lochi di spartera à l'altezza di a ricchezza è a diversità di u nostru paese, ma soprattutto, lochi dinamichi, aperti à tutte è à tutti è integrati à a vita oghjinca di u nostru populu.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie, quale hè chì dumanda a parolla torna ? Più nimu ? Madame COGNETTI, à voi.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Très rapidement pour expliciter notre vote sur ce dossier avec deux volets.

Sur le fond, à savoir les projets scientifiques et culturels des musées qui constituent le gros du rapport, nous y souscrivons.

On en avait parlé en 2020 déjà avec le lancement de ces orientations, il y a la part des communes aux 5 musées, pass-musée, tarif, etc., et cette logique propre à chacun.

Nous sommes nous aussi conscients des potentialités et ce que peuvent apporter les musées dans nos différents territoires, tant dans le rural que sur l'attractivité qu'ils peuvent apporter pour notre population et pour les populations qui peuvent venir sur ces dits territoires.

Nous faisons confiance aux experts en la matière et nous n'avons aucune objection quant à la mise en place de ces projets culturels. L'annexe financière est instructive sur la fréquentation de chacune des cinq structures avec une primauté incontestable pour le musée de Corti.

Ce qui nous gêne, et ça a été évoqué en commission, c'est l'introduction dans ce rapport très scientifique d'une dimension consistant à rebaptiser les musées à l'article 2 de la délibération.

Bien que ce ne soit pas définitif, le rapport propose que le musée de la Corse Jean-Charles Colonna soit rebaptisé Museu Naziunale di a Corsica Jean-Charles Colonna. Celui de Sartène, outre la traduction de musée d'archéologie de la Corse, se cherche le nom d'une personnalité. Concernant celui d'Aleria, Jérôme Carcopino, il est proposé d'enlever le nom parce qu'il avait été secrétaire d'État à l'Instruction sous Vichy de 40 à 42. C'était un personnage certes controversé, mais ce débat avait déjà eu lieu localement il y a des années, certains considérant comme vous, que cet engagement politique primait sur son autorité en tant que professeur d'histoire et sur son ascendance corse. D'autres mettaient en avant qu'il avait bénéficié d'un non-lieu pour faits de résistance après-guerre, et qui était parti en 42 au retour de Laval pour protester contre le STO. Bref, devons-nous rouvrir ce débat ?

J'en viens à Morosaglia, où là, j'en conviens, c'est pour adapter la nomination à la situation institutionnelle puisque le musée départemental Pasquale Paoli deviendrait Museu Casa Nativa di Pasquale Paoli, le département

n'y étant plus. Le musée de l'Alta Rocca deviendrait Museu di l'Alta Rocca e di a Preistoria François de Lanfranchi.

La consultation intégrerait les communes, les intercommunalités, la commission sociale, le CESEC, la chambre des territoires, l'Assemblea di a Giuventù, les réseaux sociaux. Ça fait beaucoup de monde, ce qui nous pourrait paraître confus et de nature à diluer la décision, mais surtout, tout ça a un coût, pas tant la publication, mais le fait qu'on doive changer les noms, pas seulement sur les frontons, sur les documents, la charte graphique, les produits dérivés... En fait, on n'a pas d'estimatif de ce que ça pourrait engendrer au niveau des coûts et c'est pour ça qu'il est difficile d'adhérer à ces changements dans un contexte budgétaire qui est le nôtre.

Alors, par précaution, face aux modalités de consultation qui seront arrêtées plus tard puisque non définies dans le rapport, face une opportunité qui ne nous paraît pas évidente, et surtout, face aux coûts que cette décision engendrerait, sans que nous ayons l'ombre d'une idée sur leur montant, notre groupe s'abstiendra sur ce rapport. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Qual'hè chì vole a parolla ? Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziau, madama a Presidente,

Eiu pensu chì issi prugetti sò belli perchè facenu entre a vita in i musei, è què hè impurtentissimu. Per quantu i scambiamenti di nome, u nome di Jérôme Carcopino face dipoi 2002 ch'o vulia à scambià lu, ùn hè mai statu pussibile, eiu sò partigianu di scambià lu. È quellu di Corti, sò sicuru chì Jean-Charles COLONNA chì ghjera u me amicu, ùn serà micca contru à u scambiamentu di nome, quessa a vi possu dì.

Dopu, trè quistione ch'o mi pongu: u FRAC, perchè ùn hè micca in sti musei? Ùn sò micca perchè, si pò dì ch'ellu hè un museu, mudernu, perchè ùn ci hè micca? Ah ghjè un fondu.

È in u quadru di una riforma di l'autunumia, chì serà l'avvene di u museu Fesch, per fà à pena di cumedia, è di u museu di Mariana? Eiu pensu chì averianu da rivene sottu à a nostra cumpetenza.

Vuleria sapè u vostru parè.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Qual'hè chì dumande a parolla ? Saveriu Luciani et Paul-félix Benedetti.

M. Saveriu LUCIANI

Madame la conseillère, en commission, on a largement soutenu ce projet parce que, je reconnais aussi la pâte de l'enseignante certainement qui a ce souci de la transmission et du témoignage, on est dans un pays aujourd'hui, on a besoin de repères, c'est une société qui part en morceaux, vous le savez, c'est un pays qui a besoin de repères pour sa jeunesse.

Et donc le regard à l'histoire, à la mémoire et au savoir-faire aussi, je crois que c'est important, parce que quand certains musées ne sont pas consacrés uniquement à des thématiques préhistorique, romaine, d'antiquités ou autres, il y a aussi les savoir-faire, il y a le fonds d'Oazan qui en témoigne sur Corti.

Donc, c'est quelque chose de très important en termes d'élan. Moi en commission, j'avais quand même souligné l'importance aussi des lieux de mémoire au-delà des musées, puisqu'il y a des points sensibles, vous le savez, des points qui ont fait polémiques et difficultés énormes, notamment le site de Paddaghju, je parle pour les Sartenais, Paddaghju pour y être allé souvent avec mes élèves, je couplais tout ça avec le fort de Tizzà, cher à Paul-Félix, et surtout le site de Cauria, les Paladini de Rinaghju et du domaine da a Stazzone, en Corse on appelle ça a Stazzona, di Funtanaccia.

Donc important de voir un peu comment demain on peut se réapproprier un certain nombre de lieux de mémoire qui sont aujourd'hui abandonnés ou en tous les cas, pour nous, dans l'impossibilité d'y mettre les mains, passez-moi l'expression, parce que, pour ne parler que de Pallaghju, c'est quand même l'alignement le plus important en Méditerranée en terme de menhir, il y a je crois 258, dans un piteux état, vous le savez, contrairement à Cauria qui a été restauré et c'est quand même un lieu qui en Europe est le second après Karnak, en termes de nombre. C'est quelque chose qui doit retourner à la Corse d'une manière ou d'une autre.

Je crois que c'est un patrimoine qui quand Jacques Fusina a parlé de « simu dipoi a filitosa », on est dans ce schéma-là, ça c'était des propos de Riacquistu, on est encore dans ce Riacquistu là.

Donc j'avais évoqué ce point-là qui était un peu décalé par rapport à la thématique, mais ça fait partie aussi de la suite, je dirais, de l'extension et en tous les cas de lieux de mémoire qu'il faut absolument sanctuariser et agglomérer, en

quelque sorte, à ce patrimoine des musées qui sont aussi des relais magnifiques, on peut dire que ça.

Alors moi j'avais dit aussi parce que vous évoquez le pass-musée, j'avais dit comme toujours parce que c'est quelque chose qui se pose tous les ans quand on parle du Pass Cultura, la difficulté pour les enfants du rural souvent de se déplacer parce que le moindre déplacement en car aujourd'hui, j'avais dit une somme, je ne sais même plus si elle est actualisée, c'est 500 €. Je ne sais pas si vous voyez l'effort d'une municipalité quand elle va partir une journée, si vous avez des classes, ça fait déjà...

Bref, ça c'est pour vous dire qu'il faut réfléchir aussi à cet accès à la culture, à la mémoire, à u ritrovu, parce que c'est finalement ça pour ces élève-là, et il y en a beaucoup.

J'avais aussi évoqué en commission la question de la langue aussi, parce qu'elle fait partie bien entendu de la programmation. Mais dans cette perspective-là, il va falloir intensifier la corsophonisation, y compris des personnels, je crois qu'il y a une formation qui doit s'accélérer, je ne parle pas des documents parce que ça va de soi, mais des personnels, parce qu'aujourd'hui, on doit avoir aussi cette vision-là. On pourra en parler ailleurs parce que c'est aussi des choses que peuvent regarder les EPCI, notamment les communautés de communes, sur cette formation-là, notamment par rapport aux ATSEM, je déborde un peu, mais c'est important, parce que l'enfant en dehors de son cadre scolaire et dans son cadre scolaire, il doit avoir en face de lui des corsophones.

Donc nous, on votera ce rapport, bien sûr, avec ces deux ou trois points, le site de Tappa aussi qui devrait être réhabilité, je pense, ou d'autres comme (.....) qu'il faut préserver.

Moi je prends l'exemple de la Sardaigne en la matière, qui est un bel exemple, ça va jusqu'au tourisme et ça rapporte aux territoires et ça crée des emplois.

La question de François de Lanfranchi, là j'adhère parfaitement à votre proposition. Moi, je pense même à Michel Claude Weiss qui quelque part doit avoir son nom, parce que c'est quelqu'un qui, avec François de Lanfranchi, nous a portés quand nous étions beaucoup plus jeunes, vers les retrouvailles d'une histoire qui était interdite et qui était carrément justement enfouie sous la terre de de ce pays.

Aleria, je ne prononcerai pas sur Jérôme Carcopino, j'ai beaucoup lu sur la période 40, 41, 42, 43, il y a plein de gens qui ont des noms de rue qu'on devrait enlever, y compris dans cette ville. Je connais bien l'histoire, mais je ne

prononcerai pas ces noms-là, j'en connais au moins de 3 ici, rien que sur la zone de la CAPA. Mais bon, je ne veux pas rentrer dans ces polémiques-là.

Donc peut-être là, avoir une concertation. Pour moi ça me semble évident, parce que moi Jérôme Carcopino, je le connais comme vous sur Wikipédia et sur quelques livres d'histoire, mais sans plus. Et puis bon, il a quand même aussi contribué, qu'on le veuille ou non, à ce maintien d'un patrimoine qui était aussi voué à disparaître.

Voilà, donc on votera ce rapport, je souhaiterai citer Fernand Braudel : « Avoir été est une condition pour être », donc continuons.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Jean-Paul Panzani avete a parolla.

M. Jean-Paul PANZANI

Merci, Madame la Présidente.

Madame la Conseillère exécutive, je vais être très bref parce que pour le groupe, Danielle Antonini a présenté la position du groupe, notre accompagnement et notre soutien au rapport de la conseillère exécutive.

Alors évidemment, on franchit, je crois, avec ces propositions, une étape supplémentaire dans la politique culturelle de la Collectivité, dans l'accès à la culture, dans le projet culturel. Il y a un maillage qui dépasse ce maillage administratif. Là, on est dans un projet plus dense, plus efficace, qui va donner à nos musées un élan incontestable.

Je viens sur la proposition des noms, elle me paraît opportune, elle me paraît importante, je crois qu'il faut creuser et y aller, et les noms qui ont été proposés me paraissent correspondre à des moments importants de l'histoire de la Corse qui relie donc les musées à sa mémoire, à son histoire et aux hommes et aux femmes qui ont fait cette histoire culturelle.

Je voudrais dire pour le musée de l'Alta-Rocca qui n'a comme nom que le musée de l'Alta-Rocca d'ailleurs, que le nom de François de Lanfranchi est plus qu'approprié, je rejoins complètement Saveriu. Moi c'était mon instituteur au cours moyen première, François de Lanfranchi, quand ses cours complémentaires avaient été ouverts. C'est un chercheur, mais il faut voir d'où il est parti et comment il a creusé petit à petit un sillon important pour l'histoire de la Corse. Je crois que son nom est plébiscité dans toute l'Alta-Rocca et bien au-delà, par ce qu'il a apporté. Donc son nom ne souffre, à mon avis, aucune contestation.

Je ne mets pas de côté effectivement les difficultés que ça peut poser administrativement et budgétairement, mais ce sont des choix politiques qui ont une importance majeure.

Je voudrais aussi dire sur Pallaghju, on a intérêt effectivement à bien montrer le sens que l'on veut donner à cet alignement parce que Pallaghju n'est pas à l'abri des spéculations pour différentes raisons. Et vous savez qu'il y a eu des débats importants et c'est pour ça que c'est opportun de sceller un projet de cette nature. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Paul-Félix.

M. Paul-Félix BENEDETTI

Moi je vais conforter la position de Pierre Ghionga. Carcopino ce n'est pas un personnage controversé, c'est un personnage exécrationnel. Il a été ministre de l'Éducation nationale et il a été l'appliqueur de tous les décrets, le créateur et l'appliqueur de tous les décrets qui ont entrecroisé tous les Juifs ou supposés juifs de l'éducation nationale française. Ce n'est pas quelqu'un qui a un passé supposé, c'est quelqu'un qui a un passé réel.

Donc, ou on prend la résolution de retirer le nom, ou nous déposerons une motion.

Moi, j'estime qu'en Corse, il y a des personnages illustres de l'archéologie, et d'origine, ils ne sont pas Corses, je vais vous en citer deux : Roger Grosjean, c'est le découvreur de tout ce qui est notre histoire, c'est un héros de guerre, c'est un pilote de chasse héros de guerre. Et lui, il va avoir le nom à rien. Il a découvert tout, il a tout validé.

Après, il y en a un autre, c'est Jean Jehasse. Et on a besoin de chercher Carcopino ? On a un problème à la tête là.

Donc moi je ne vous impose pas des noms, mais je vous dis qu'on doit en enlever un.

Ensuite, dans les logiques d'archéologie, bien entendu on doit tout sacrifier et ce qu'on doit imposer, c'est des périmètres de protection. Tu parlais de Paddaghju, mais autour de Paddaghju, il s'est construit clandestinement une résidence hôtelière de grand luxe. Pourtant, elle est dans le périmètre des 700 mètres. Je ne sais pas ce que font les conservateurs français des monuments

historiques, mais il serait temps que nous, nous nous mettions dans des logiques de réappropriation, de préservation et de sanctuarisation.

Bien entendu, on n'a pas cette compétence pour dire quelles sont les autorisations et les interdits. Mais on a la possibilité de déférer et d'attaquer tout ce qui est illégal dans un périmètre circonscrit dans toutes les zones de protection. Et Paddaghju est l'exemple même d'une zone à la frontière d'une illégalité qui ne sent pas bon.

Moi je vous invite à regarder les photos aériennes autour, de regarder les conditions d'accès, par exemple à Paddaghju, les conditions pour se garer. Je vous invite à vous décaler de 2 km et de regarder les alignements de menhirs, les spéculations qu'il y a autour, l'impossibilité pour la Collectivité de Corse de rattacher une simple petite parcelle de 5 000 m² à un domaine public et d'empêcher des logiques de spéculation. Pourtant c'est un patrimoine qui n'est pas que le nôtre, c'est un patrimoine de l'humanité. On est sur du 10 000 ans en arrière, voire peut-être plus.

Donc là-dessus oui. Mais sur quelque chose qui peut paraître futile, un simple nom sur un musée. Mais il y a des noms qu'on ne peut pas garder. Alors bien sûr y a peut-être d'autres noms en Corse de personnes qui ont eu des problèmes, mais ce n'est pas le même sens. Un secrétaire d'État sous Vichy qui a promulgué des lois raciales, qui les a fait appliquer, qui a fait en sorte que certains soient déportés et ne reviennent plus jamais, il n'a pas sa place dans notre histoire.

Donc moi je pense que la Collectivité doit se pencher d'elle-même sur la question, revenir avec une proposition, sans quoi nous la ferons.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, ùn ci hè più nimu chì dumanda a parolla ?

Passemu à u votu ! Nò, scusate, madama a cunsigliera esecutiva, vi lascemu a parolla, vi lascemu cunclude.

Mme Anne-Laure SANTUCCI

À ringrazià vi, Signora Presidente,

Ringrazieghju per cumincià u gruppu “Fà populu in seme” cù Madama ANTONINI è monsieur PANZANI.

Madame Cognetti, vous souscrivez au projet scientifique et culturel et vous êtes gênée par le coût que pourrait engendrer le changement de nom. Sachez que le budget des musées en général, c'est 1,2 million en fonctionnement et 1,2 million en investissement. Je pense qu'on va y arriver.

Signore GHIONGA, d'accunsentu cù voi è per avè una visibilità quand'è no seremu ind'è l'autonomia per fà entre à pena tuttu nentru. I nostri musei. Vulia di vi chì le FRAC, c'est un fonds régional, voilà, ce n'est pas un musée.

Saveriu Luciani, bien sûr reconquérir les lieux abandonnés, c'est évident. Relier les lieux aux bâtiments et aux sites archéologiques, c'est déjà, vous le voyez, le cœur des projets scientifiques et culturels. Accélérer la formation en langue Corse, c'est aussi une évidence, je crois que c'est général.

Ancu s'è a dicu in francese, scusate. Allora u fattu di andà cù stu carru di museu, u fattu di andà ind'è e scole ghjè bè, è pensu chì forse ci vularà à riflette à què è forse avè ne un antru. Perchè ghjè vera chì un spiazzamentu di e scole quand'elli sortenu di u rughjone di a cumuna, ci hè una riflessione forse dopu u Presidente di u Cunsigliu Esecutivu ne parlerà. Ci hè veramentu à avè una riflessione cù sti spazzamenti di e scole chì ghjè veramente qualcosa chì ci impedisce di fà sparte sta cultura ind'è u nostru circondu rurale.

Retenir bien sûr que le dossier, c'est vraiment le projet scientifique et culturel de chaque musée vers des objectifs à atteindre et des évaluations après ces objectifs.

Sartè, le projet scientifique et culturel, il propose de rétablir les liens avec les sites archéologiques. Je crois que c'est un peu le cœur aussi de ce nouveau projet, et d'avoir une réflexion portée en ce moment sur le site de Cauria.

Et je vais laisser la parole au président tout à l'heure, mais dire à Monsieur Benedetti, je pense qu'il n'a pas entendu la fin de ma présentation sur Carcopino, donc je l'invite à réécouter en visio, en direct ou en décalé, sur Assemblea di Corsica.

À ringrazià vi à tutti.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià, Madama a cunsigliera esecutiva.

Signore Presidente, vi dò a parolla.

M. le Président Gilles SIMEONI

Vulia di quantunque duie parolle prima per ringrazià à tutti quelle è quelli chì sò impignati ind'è stu cartulare, à u livellu puliticu per l'elettu è à u livellu amministrativu per i funziunarii di a Cullettività di Corsica, mintuvendu u direttore Pierre-Jean CAMPOCASSO è tutti quelli chì sò quì oghje.

I ringraziu perchè sò veramente ogni ghjornu nantu à u terrenu per circa à fà avanzà l'affari. Òn hè micca solu un cartulare tecnicu, hè un cartulare puliticu à u sensu u più forte, u più putente, a storia, l'antestoria, a prestoria, a leia trà issu populu è a so tarra, ciò ch'emu scrittu ind'è u prugettu di scritture custituziunale hè sò chì face l'anima è u sale d'un populu. È ghjè vera chì ghjè unu di l'aspetti interessanti è pusitivi di a lege di 2018 cù a fusione di e trè cullettività postu chì sti musei chì eranu eri staccati, ognunu cù a so vita, cù una leia amministrativa à chì cù u cunsigliu dipartimentale di Corsica suprana, di Corsica suddana, Pumontu è Cismonte, Cullettività di Corsica.

Oghje ci hè una messa in reta chì ghjè impurtantissima è chì s'hà da prulungà ind'è i mesi è l'annate à vene è hè statu un travaglione à u livellu amministrativu. Dui affari, solu, prima l'affari di Paddaghju, n'emu parlatu à spessu, emu travagliatu à nantu à issu cartulare dipoi anni è anni, ci sò l'interessi privati chì sò dinò leghjiti, quì ci hè una famiglia chì cerca à fà valè u megliu sò ch'ella cunsidereghja esse u so interessu, è emu avutu dinò à ramintà chì òn lasciariamu micca à fà, è chì òn si pudia micca supranà ancu à nome d'interessi privati chì sò leghjiti, òn si pò micca lasià suprana l'interessu cullettivu è cuntinuaremu à circa à scoglie issa situazione. Òn hè micca una situazione faciule à tutti i livelli, emu centunarii è millaie di pagine chì sò scritte adossu issa problematica. Dopu ci hè l'affare di u nome di i musei.

Le nom, nommer un lieu, c'est toujours un acte important et essentiel et Paul-Félix Benedetti qui, à mon avis avec raison, a exprimé son indignation, indignation à tout le monde étonnement, qui sont ceux du Conseil exécutif, que nous avons exprimés dans ce rapport.

Mais je crois, et peut-être n'avez-vous pas entendu les débats, que la procédure que nous proposons vise précisément à donner au choix des noms que nous écarterons et au choix des noms que nous choisirons, une solennité et une légitimité incontestables, à la fois celle d'un débat approfondi entre élus, d'un

débat approfondi entre élus de l'Assemblée de Corse et élus des territoires concernés par les musées, et également un débat dont doivent s'emparer de tous les Corses.

Donc moi, je le dis très tranquillement, j'ai été stupéfait que le musée d'Aleria porte le nom de Jérôme Carcopino et j'ai été tout autant stupéfait qu'aucun d'entre nous ne s'en soit étonné individuellement et collectivement jusqu'à aujourd'hui.

Je sais que c'est difficile, même le temps passant, et je regarde Vanina le Bomin en souriant parce que c'est aussi, je le dis publiquement, en regardant les 3 documentaires coproduits et coréalisés par Gabriel le Bomin, qui sont des œuvres magistrales, que j'ai renforcé ma réflexion qui avait commencé avant sur le nom et que je me suis dit : mais comment collectivement, n'avons-nous pas pu poser la problématique avant ?

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

Je ne savais pas Pierre, excusez-moi, vous l'avez.

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

Alors vous l'avez posé en 2002 et je vous en donne acte bien volontiers et je vous remercie de l'avoir fait.

(M. Pierre GHIONGA sans micro)

C'est pour ça que je dis que notre décision, en tout cas notre position à nous, elle est très claire. Elle est exprimée par le Conseil exécutif, et je pense qu'elle sera partagée. Mais donnons-nous le temps d'argumenter, d'expliquer, de convaincre et de valider une démarche d'ensemble.

Mais je voudrais rappeler quand même que nous avons sous les yeux des choses qui sont quand même extrêmement choquantes. Moi ce n'est qu'au détour de la réflexion que j'ai appris qu'effectivement il avait été secrétaire d'État sous Vichy, qu'il avait bénéficié d'un non-lieu à la fois du Conseil d'État au plan administratif et de la juridiction pénale au sortir de la guerre. Mais je dirais le fait d'avoir été absous ou non poursuivi par les juridictions pénales au lendemain de la guerre, dans les conditions qu'on connaît, ne constitue pas un brevet de légitimité dans son comportement pendant la guerre.

Donc moi je ne suis pas là, comme vous, pour réouvrir des plaies ni pour montrer du doigt, dans toutes les familles, je pense qu'il y a des gens qui ont

été des résistants, il y en a d'autres qui n'ont sans doute pas été résistants, il y en a d'autres peut-être qui ont même été du mauvais côté.

Mais une fois qu'on a dit ça, il y a le sens des positions que l'on prend. Moi, je ne veux pas être, je vous le dis, le président du Conseil exécutif qui aura détourné les yeux par rapport à ce nom parce que moi j'ai essayé de lire des ouvrages, des articles, il y a notamment une historienne, Madame Stéphanie Corcy Debray, qui a beaucoup écrit sur Jérôme Carcopino, notamment un ouvrage de référence et un article, plusieurs articles, mais je vais simplement vous lire un extrait, dans la revue d'histoire moderne et contemporaine et l'article s'intitule Jérôme Carcopino et les lois d'exception. Jérôme Carcopino, qui était donc secrétaire d'État à l'éducation nationale et à la Jeunesse le 24 février 1941, et qui a été chargé de mettre en œuvre des lois d'exception qui étaient les lois d'exclusion des Juifs, des francs-maçons et de ceux qui étaient même simplement soupçonnés d'être juifs ou francs-maçons. Et il l'a fait indépendamment de tous les autres mérites qu'il peut avoir, y compris en tant qu'archéologue, avec un zèle et un entrain particulier qui a été constaté depuis longtemps par les historiens, mais qui a été encore plus mis en lumière par les travaux et les progrès récents de l'histoire sur cet aspect de la période vichyste.

Et donc je vais simplement vous donner deux citations qui sont dans l'article.

À un moment donné, le commissariat général aux questions juives lui demande de créer une chaire d'histoire du judaïsme. Il refuse. Mais il refuse pour le motif qui est le suivant, il répond : on ne peut pas dissocier l'histoire du judaïsme de l'histoire contemporaine. Comment séparer en effet la cause de l'effet et le milieu du ferment pathogène qui le corrompt ? Le milieu, c'est l'histoire générale et le ferment pathogène qui est le corrompt, c'est le judaïsme.

Il cosigne avec Darlan une lettre adressée à Pétain le 11 juin 1941 qui s'intitule : L'aspect historique et humain du problème juif, et qui présente et justifie le *numerus clausus* dans la fonction publique.

Moi je pense que bien sûr que nous devons, en tout cas en ce qui nous concerne, conseil exécutif, notre position, elle est actée et elle sera au moment où nous déciderons de retirer le nom de Jérôme Carcopino en suivant les procédures qu'il y a à suivre, en expliquant notre choix, etc.

Ce que nous vous proposons, c'est d'avoir une démarche d'ensemble qui inscrit le nom que nous avons à donner à chacun de ces 5 musées, dans une réflexion historique, dans une trajectoire historique, dans les hommages que nous voulons rendre à des gens qui seront pour les uns corses, pour les autres ne le seront pas et dont nous considérerons que la Corse doit les honorer, et d'autres

trajectoires et d'autres noms qui, selon nous, n'auront plus à figurer aux frontispices des monuments qui célèbrent la mémoire collective de cette terre et de ce peuple.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi, sgiò Presidente.

Allora avà, passemu à u votu :

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ?

Abstention du groupe « Un Soffiu Novu »

Votu à favore ? « Core in Fronte », « Avanzemu », « Fà Populu Inseme » et de M. Pierre GHIONGA

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À ringrazià vi.

Passemu avà à u raportu 132 à nantu à a partecipazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a “Casa marina” in Galeria.

Madama a cunsigliera esecutiva vi stemu à sente.

AMBIENTE / ENVIRONNEMENT

Raportu n° 132 : Partecipazione di a Cullettività di Corsica à u novu prugettu di a « Casa marina » in Galeria

Rapport n° 132 : Participation de la Collectivité de Corse au nouveau projet de la « Casa Marina » à Galeria

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

À ringrazià vi. Alors rapidement, puisque ce rapport est passé dans les 3 commissions organiques.

Petit rappel historique. A Casa marina a 31 ans d'existence, elle accueille entre 20 et 25 groupes par an, à peu près 500 enfants également, et son taux de remplissage est essentiellement fait par des groupes scolaires à hauteur de 80 %.

Comme vous l'avez su en janvier a Casa marina s'est retrouvée dans une situation délicate, menaçant, je dirais, son activité principale d'éducation à l'environnement. Et pour cela, la Collectivité de Corse a souhaité intervenir tant sur le plan financier mais aussi en s'investissant au sein de la Convention qui lie plusieurs acteurs dont le rectorat, l'Association des maires Pumonte et Cismonte, la commune, l'Office de l'environnement et le Parc.

Aujourd'hui donc l'objectif est clair, c'est de pouvoir maintenir cette activité, que les jeunes puissent découvrir leur patrimoine et aussi être sensibilisés au développement durable.

Pour faire un petit peu le lien avec le rapport d'Anne-Laure Santucci et aussi la question de la découverte par les jeunes, je dirais, de la culture et du patrimoine, il était aussi question et ça a été demandé par le CESEC, de se pencher sur la question des transports scolaires et notamment dans le cadre des marchés que l'on attribue, en pouvant associer à la réflexion la direction des marchés publics et la direction des transports afin de pouvoir mettre des clauses adaptées, je dirais, aux transporteurs pour permettre justement aux élèves de faire des sorties, que ce soit à A Casa Marina, que ce soit dans les musées et autres, sans qu'il y ait forcément un coût supplémentaire pour notamment les établissements.

Je ne serai pas plus longue.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora u CESEC si feliceghja di l'iniziativa pigliata da a Cullettività di Corsica, è ci sò dui avisi favurevule di a cummissiò di u sviluppu economicu è di a cummissiò di e finanze.

Allora, quale hè chì dumanda a parolla?

Cathy COGNETTI avete a parolla.

Mme Cathy COGNETTI-TURCHINI

Merci, Madame la conseillère.

Madame la Présidente,

Je souhaite surtout rapporter les propos pour Pierre Guidoni qui est absent aujourd'hui, en sa qualité d' élu intercommunal mais aussi ancien conseiller général de ce canton qui comprenait la commune de Galeria aux confins du département qui au-delà bascule en Corse-du-Sud.

Il est pleinement concerné par ce projet, il l'a toujours suivi et aussi en tant qu' élu personnellement au sein du parc régional de la Corse.

C'était initialement un partenariat État/PNRC. Le bâtiment a été racheté par la mairie de Galeria en 2014 pour un prix de 775 000 euros dont 620 000 euros d'aide de la CTC à l'époque.

Le Parc le louait 46 000 euros par an et la structure fonctionnait bien.

C'est en 2024, pour le renouvellement, que le désaccord est né et que le PNRC a souhaité se retirer et annuler les séjours en 2025. On n'est pas passés loin de la fin de cette structure et il a fallu une large concertation associant la commune, le Parc, la CdC, le rectorat, les associations des maires en début 2025 pour parvenir à l'accord qu'il nous est proposé de valider dans ce rapport : la vente du foncier au PNRC pour 500 000 euros (dont 50 000 euros de fonds de l'OEC qui est la contribution que nous validons aujourd'hui), et la signature d'une convention de partenariats et d'objets autour des enjeux de maintien et de développement des visites pédagogiques liées à la mer.

La CdC n'a pas les mêmes marges de manœuvre que n'avaient alors la CTC et les départements. On le comprend. Mais cet engagement de 10 % est déterminant pour maintenir à flot cette structure dédiée à la mer, dans un lieu qui s'y prête bien et dont la vocation éducative doit être absolument pérennisée.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que les deux associations des maires se sont engagées à sensibiliser l'ensemble des maires pour qu'ils soutiennent les déplacements éducatifs à la Casa Marina. Je sais que ça a un coût, que la logistique est également lourde, y compris pour les personnels éducatifs. Mais l'intérêt y est manifeste et les élèves en repartent toujours contents, instruits et émerveillés.

Et évidemment, ça fait vivre cette structure dédiée à la mer, qui est encore en bon état. Tout ça peut donc désormais perdurer, contrairement au Paisolu d'Aitone, pour prendre un site proche, de l'autre côté, où le niveau de délabrement compromet toute perspective de réhabilitation à court terme.

Donc, naturellement, je conclurai en disant que nous sommes vraiment favorables et je vous remercie pour ce rapport. Nous nous y associons bien volontiers en votant favorablement. Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazia. Jean-Marc BORRI, s'il vous plait.

M. Jean Marc BORRI

À ringrazia vi. Je vais peut-être paraphraser un petit peu Cathy en rajoutant quand même quelques éléments.

Donc au regard du nombre de pages de ce rapport sur la Casa Marina di Galeria, 3 en tout et pour tout, il peut donner l'image d'être un petit rapport, mais la réalité est tout autre.

C'est un rapport très important qui est le fruit de nombreuses discussions et d'une volonté affichée principalement par la Collectivité de Corse et par le Parc naturel régional de Corse, de sauvegarder cette structure. Preuve en est, le nombre de partenaires cosignataires de la nouvelle convention qui fixe les objectifs stratégiques de la Casa Marina.

Donc je les rappelle, même si Madame la Conseillère exécutive les a déjà cités : la Collectivité de Corse, l'académie de Corse, l'université de Corse, le parc naturel de la région Corse, l'Office de l'environnement, la commune de Galéria, les associations de maires et d'EPCI de Cors- du-Sud et de Haute-Corse.

Pourquoi un tel engouement ? Tout simplement parce qu'il s'agit de pérenniser, en effet comme l'a dit Cathy, un outil pédagogique essentiel, vieux de plus de 40 ans, dans le domaine de l'éducation à l'environnement et au développement durable. Un outil qui se trouve, sans nul doute, idéalement situé géographiquement pour aborder la question écologique, puisqu'au cœur de la

réserve de biosphère du Fango et à proximité de la réserve de Scandola, laquelle a fait l'objet d'un rapport très récemment, vous vous en souvenez, concernant la régulation de sa fréquentation avec en arrière-plan, son expansion.

Pendant ces dernières décennies, plusieurs générations de jeunes Corses ont pu, par exemple, y découvrir l'environnement marin, être sensibilisés sur les effets de la pollution en Méditerranée, sur l'équilibre fragile de nos écosystèmes aquatiques ou terrestres et sur l'importance de préserver cette biodiversité, tout comme sur le défi à relever du réchauffement climatique qui s'accélère et provoque l'apparition d'espèces tropicales souvent invasives.

On ne peut donc pas douter du rôle éducatif joué par un tel outil qui est primordial pour les générations futures. Et on ne peut que se réjouir du fait que sa mission soit confortée et pérennisée, surtout lorsque l'on sait qu'il y a encore à peine quelques mois, son existence était menacée puisqu'il était plutôt question de sa fermeture, en effet.

La raison initiale, comme vous le savez, en était le montant des loyers payés par le parc à la mairie de Galéria qui était trop élevé, le parc demandant donc qu'il soit diminué et se proposant le cas échéant d'acheter le bien.

Malheureusement, les discussions se sont avérées tendues, chacun campant sur ses positions, positions contraintes financièrement pour le parc, c'est à souligner. La conférence de presse organisée au mois de novembre 2024 par son président Jacques Costa, en présence entre autres de son vice-président Jean-Jacques Lucchini, et du maire de Galeria, Jean-Marie Seïté, pour dénoncer la situation de blocage et faire des propositions de négociation pour l'achat du bâtiment par le PNRC, a fait figure de bras de fer entre le maire qui souhaitait le vendre 775 000 euros et le président qui ne pouvait pas envisager une somme supérieure à 450 000 euros.

La proposition de rachat étant donc refusée à ce prix, la fin de l'aventure pour la structure était quasiment inévitable, les agents y travaillant risquant de perdre leur poste, et les territoires de Galeria et du Falasorma se voyant alors privés d'un acteur socio-économico-éducatif important.

On peut dire que c'est Monsieur le Président du Conseil exécutif qui a désamorcé la situation en réouvrant l'espace de concertation et en sachant réunir tous les représentants des institutions citées précédemment, le samedi 18 janvier 2025 à Corte, pour trouver la solution. Cette initiative a abouti à un accord grâce au bon sens de tous et surtout grâce aux efforts financiers consentis par le PNRC et la Collectivité de Corse, ainsi que par la mairie de Galeria, mais serais-je tenté de dire à moindre titre, car nous sommes tous un peu mathématiciens dans cette Assemblée, et par simple addition et soustraction, nous pouvons tous nous

accorder à dire, en toute bonne foi, que la commune de Galeria est loin d'avoir été lésée dans cette transaction et dans le temps puisqu'elle avait acquis à Casa Marina en 2014, certes pour 775 000 €, mais avec un financement à hauteur de 80 % de la Collectivité de Corse, soit 620 000 € et donc un reste à charge de 155 000 € à mettre dans la balance en face des 400 000 € de loyer perçu en 10 ans et une revente à 500 000 €.

Nous ne pouvons donc que nous féliciter de cet épilogue heureux. C'est en tout cas le cas pour ce qui concerne le groupe « Fà populu in seme », épilogue qui permet de sauvegarder et de pérenniser cette structure et qui de surcroît est accompagnée de perspectives nouvelles de développement pour Casa Marina. Nous avons débattu longuement du tourisme ce matin et avoir pour entre autres objectifs, d'augmenter la fréquentation de ce site grâce à un flux extérieur à la Corse, peut être considéré comme œuvrer aussi pour un tourisme éducatif et durable.

À ringrazià vi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

À ringrazià vi. Saveriu Luciani.

M. Saveriu LUCIANI

Merci. Dans une autre vie, j'étais instit et en 82 ou 83 j'étais monté à Casa Natura à Vizzavona. C'était la seule je crois à l'époque avec le Paisolu, mais avec un autre statut, qui pouvait recevoir en gros les contingents d'élèves primaires et secondaires, puisque moi je montais à l'époque avec les classes du village.

Depuis il y a eu donc cette embellie, parce que c'est une embellie, je crois que c'est important, l'ouverture vers la mer, on avait la forêt, la ruralité, le centre de l'île avec le massif montagneux etc., je passe sur Vizzavona, vous connaissez, au-dessus de la gare. Il y a eu cette embellie avec Galeria parce que, comme le soulignait mon collègue, Galeria c'est un multiple objectif, on a à la fois l'ouverture sur la mer pour des élèves qui ont besoin aussi de sortir de leur école, et la mer, ce n'est pas simple, notamment quand on découvre les sites voisins de Scandola par exemple, et même la partie, je dirais, forestière sur le Mansu, ça a été évoqué.

Mais ce qui me semble important c'est d'abord que ça fonctionne ; deuxièmement, bien entendu, qu'on y mette le plus possible cette option linguistique, qu'il y est véritablement là-aussi de l'immersion, relier tout ça avec ce qui dépend indirectement, mais qui est dans le même circuit, je dirais

pédagogique, c'est-à-dire Savaghju, Bastelica, qui sont des centres immersifs de la montagne, je précise.

Donc il manquerait peut-être dans ce dispositif, dans cet aménagement territorial, le pendant sudiste peut-être vers Bunifaziu, même si Bunifaziu n'est pas forcément inclus dans l'entité Parc, mais peut-être avec l'Office de l'environnement et le parc par convention, on peut réussir à installer quelque chose dans le sud à peu près du même acabit.

Simplement dire que nous, on votera sans équivoque ce rapport, en espérant quand même qu'on puisse avec ces lieux, tout à l'heure, on parlait des musées et des lieux de patrimoine, il y a aussi des lieux comme ça qui sont importants pour transmettre et surtout pour parfaire, en tous les cas renforcer notre modèle éducatif dont nous espérons qu'il dépassera l'article 3 de tout à l'heure, j'espère bien assez rapidement, parce que ces objectifs-là ont besoin d'outils, et Galeria en est très beau.

Dernier petit point, quelque chose que j'ai dit tout à l'heure mais que je vais redire, je radote, c'est la question des transports. Ça a été évoqué dans le rapport, je crois que c'est un point crucial dans ce pays qui est une montagne dans la mer, où le moindre déplacement, notamment dans certaines régions enclavées ou très peu accessibles, constitue une épreuve financière et même, je dirais, presque physique, parce qu'imaginez quand vous déplacez des classes de primaire dans les montagnes, où vous avez souvent des surprises et des retards inconsiderés et insoupçonnés.

Voilà, donc on votera, en espérant qu'un jour il y ait le pendant aussi de la mer vers le Sud, non pas la mer du Sud, mais vers Bunifaziu, peut-être quelque chose qui puisse aussi donner une autre, on ne parlera pas de développement durable, de réserve naturelle, mais je crois qu'il y a besoin aussi pour les uns, les autres d'avoir des lieux, comme on a des musées, comme on a des écoles, on doit avoir des lieux comme ça, je les recite, mais c'est important, Savaghju, Bastelica qui ont fait leurs preuves en termes de centres immersifs, Galeria, A casa di a natura à Vizzavona, on a besoin de retrouver des lieux où on peut porter cette jeunesse.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Grazie. Allora, postu chì ùn hè più nimu chì dumanda a parolla, sgiò Presidente vi lascemu.

M. le Président Gilles SIMEONI

Semplicemente, tuttu hè statu dettu.

L'affare seranu un pocu incruccati, diciaremu è ci hà vultu chì tuttu u mondu ci metti un pocu di u soiu, è simu sbuccati, tengu à ringrazià à tutti quelli chì anu participatu à iss'opara cullettiva, à u primu titulu ghjè di sicuru u Parcu cù u Presidente Jacques Costa, a cumuna incù u merre u sgiò Seïte.

Ci hè statu dinù a presenza di u rettore chì hà facilitatu assai e cose, ci sò stati i dui presidenti di l'associ di i merri, è dunque patti chjari, amichi cari, hè vera è s'ellu si pò ramintà a storia di issa casa.

Eiu tengu à dì chì pensu chì sò chì conta prima hè chì n'avemu salvatu issu attrazzu chì ghjè un attrazzu maiò, hè statu ramintatu da tutti, è chì vulemu entre insieme ind'una tappa nova di u so sviluppu è di u so spannamentu. U rettore, s'hè angaggiatu à allargà u chjerchju eppuru d'andà à circa forse visitatori chì pudarianu vene da l'infora di a Corsica, l'Università ci hà da dà una manu per dà cunferenze per appughjà si à a struttura. A vulintà hè dinù di permette à tutte e cumune di Corsica è tutti i sculari di Corsica di scopre issu locu attempu u mare hè vera ma dinù a muntagna. Ci sarà u prublema di u prezzu di i trasporti chì hà cuntribuitu di manera forte à addebulisce a struttura sti pochi anni, hè vera chì hè un locu scansatu à pena difficiule.

Una di e nostre idee hè di ghjuvà si di u caminu di farru per circa à purtà u più pussibile di zitelli sin'à Calvi, chì dopu a strada hè più corta. Tengu à ramintà per quelli chì ùn la sanu micca o chì ùn cunnoscenu micca u locu ci hà vultu à aspittà l'annata ottanta per ch'ella sia aparta a strada di a Bocca di u Marzulinu è chì sin'à tandu, i falasurminchi avianu da fà a strada trà Calvi è Galeria pigliava più d'un'ora. Invece chì bastava à apre un pezzu di strada di qualchì centunari di metri, per vince 40 minuti di strada.

È vulariu compie dicendu chì, a sapete, emu a primura sempre di sustene u più pussibile i territorii di l'internu è di muntagna, da Capicorsu à Bunifaziu, è chì per mintuvà u Falasorma hè vera chì dipoi u principiu, dipoi u 2015, emu circatu à purtà un prugettu glubale è vogliu ramintà chì ci hè l'affare di l'acqua chì hè impurtante, ci sò l'agricultori è l'agricultrice ind'è stu rughjone toccu assai da a sicchia è femu i sforzi maiò per circa à porghje l'acqua à tutti, què hè u prim'affare.

U secondu affare, ci hè statu un gestu forte di custruisce una caserna di spenghjifochi nova nova chì permette l'inguernu per tutti quelli chì stanu indu a valle, di pudè avè un sustegnu notte è ghjornu. Ma chì dinù cuntribuisce issa presenza di i spinghjifochi è di i nostri ForSap à securizà un locu induve l'estate

ci hè assai mondu, ci hè un fiume, è ci hè dinù una furesta cù risichi di fochi maiò maiò.

È po, ultimu passu impurtante parlendu di u patrimoniù materiale è immateriale a sapete u Falasorma sò i lochi d'impaghjera di u Niolu, ci hè issa pruminata mitica cù a Bocca di Caprunale è a strada chì colla sin'à a Bocca di Caprunale simu in traccia di rifà la hè stata sdrutta da i timpurali, da e timpeste è i scurubii. Hà da esse rifatta è ghjè un affare impurtante à tempu per i qualchì pastore chì fermanu è ci ne hè quantunque, capraghji chì amuntagneghjanu o facenu l'impaghjera per i chjassi antichi. Da Niolu à Falasorma ma dinù à u livellu di u turisimu, postu chì ci hè u refuge di Puscaghja è a cullata di Bagnarola, sò lochi magnifici per quelli chì cunnoscenu. Lochi forti, lochi di muntagna, lochi di mimoria pastureccia.

Dunque eiu sò statu assai cuntentu di pudè participà cù u Presidente di u Parcu, cù u merre, cù u Rettore, cù i Presidenti Ceccolini è Vivoni è tutti quelli chì anu cuntribuitu dinù u Presidente di l'uffiziu di l'ambiente à almanaccà una dimarchja chì d'apressu à mè hà da purtà assai à u territoriu è à i zitelli.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Pruminata, pruminata, ùn hè tantu pruminata, hein (ride) ! S'atteppa assai.

Madama a cunsigliera esecutiva ? Và bè. Allora...

M. le Président Gilles SIMEONI

A sapete chì u vostru figliolu hà muntagnatu incù un paghju di pastori di ghjumi.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Allora, passemu à u votu.

Votu contru ? Non partecipazione ? Astensione ? À favore ?

À l'unanimità, vi ringraziau.

Allora passemu à u raportu 130 à nantu à a messa in opera di a prugrammazione plurianninca di l'energia, Sgiò cunsigliere esecutivu, vi stemu à sente.

ENERGIA / ÉNERGIE

Raportu n° 130 : Messa in opera di a Programmazione Plurianninca di l'Energia (PPE) : Evuluzione di a carta di e furmazione rilative à i mistieri di a transizione energetica

Rapport n° 130 : Mise en œuvre de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) : Évolutions de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique

M. Julien PAOLINI

Madame la vice-présidente, merci.

Ce rapport relatif à l'évolution de la carte des formations relative aux métiers de la transition énergétique fait suite à l'adoption en mars 2023, par votre Assemblée, du projet de révision de la programmation pluriannuelle de l'énergie pour la période 2024-2028.

Ce projet de programmation pluriannuelle de l'énergie, nous l'avons voulu comme un moteur de la relance économique qui est basé sur une transition d'un certain nombre de secteurs dans le domaine de l'énergie. C'est par exemple la question de la maîtrise de la demande en énergie, c'est-à-dire toutes les opérations qui permettent de réduire les factures énergétiques des ménages ou encore des collectivités, quelles qu'elles soient.

C'est également un projet qui vise à développer bien sûr les énergies renouvelables et les moyens de les stocker.

Au-delà de ces opérations de maîtrise de la demande en énergie ou de développement des énergies renouvelables, on ait des aspects plus globaux en matière de lutte contre le réchauffement climatique, même si on pourrait considérer que l'impact de la Corse au vu du nombre d'habitants est négligeable dans ces phénomènes à dimension mondiale, planétaire, mais pour autant, nous sommes convaincus que la Corse doit participer à cet effort global et faire figure d'exemple en la matière. Ça passe aussi bien sûr par la lutte contre les pollutions atmosphériques ou encore la sortie des énergies fossiles.

Ces objectifs dans le cadre du projet de programmation pluriannuelle de l'énergie ont été fixés pour 4 ans, 2024-2028, et ça permet bien sûr d'engager des opérations d'investissement importantes sur des infrastructures essentielles pour la Corse ; ça peut être simplement des moyens financiers pour rénover des bâtiments, rénover l'éclairage public, mais également pour financer des

infrastructures structurantes, par exemple la nouvelle centrale d'Aiacciu ou encore la station de transfert d'énergie par pompage dans le secteur de Lugo-di-Nazza à Ghisoni qui est attendue depuis fort longtemps.

Mars 2023, on est aujourd'hui en avril 2025, 2 ans se sont écoulés depuis le vote de votre Assemblée et pour autant, on est toujours malheureusement dans l'attente du décret du ministre permettant de promulguer justement ce projet de PPE et donc de disposer des moyens budgétaires nécessaires à la réalisation des opérations prévues dans cette programmation.

Ce décret, il est attendu donc depuis 2 ans par le Conseil exécutif, j'imagine aussi par les élus de l'Assemblée de Corse, mais de manière plus globale, par l'ensemble des Corses pour pouvoir bénéficier de ces opérations et de ces crédits relatifs à la transition énergétique.

Nous avons reçu, vous vous en souvenez, le ministre de l'Énergie en Corse les 20 et 21 mars derniers, et il s'est engagé à promulguer ce décret de révision de la PPE avant la fin du premier semestre 2025. C'est bien sûr indispensable, je l'ai dit, pour les entreprises également du secteur des énergies renouvelables et du secteur du bâtiment, mais également pour les partenaires industriels comme EDF. Nous avons d'ailleurs écrit à ce sujet, suite à sa venue, au ministre de l'Énergie, Monsieur Marc Ferracci, le 22 avril dernier, juste un mois après sa venue.

Ce décret est aussi essentiel pour mobiliser les fameux fonds de 200 millions d'euros du protocole d'accord qui avait été signé avec Élisabeth Borne au même moment que le projet de révision de la PPE et qui permet, entre autres, une opération, je dirais, gigantesque, je vais dire ainsi, en tout cas une opération d'une très grande envergure qui est la sortie du gaz de ville sur le territoire du Grand Bastia et sur le territoire ajaccien, une opération complexe qui nécessite de mobiliser des crédits et d'une ingénierie importante. Il est plus que temps de pouvoir initier cette opération de sortie du gaz de ville.

Quelques chiffres relatifs à la politique que nous souhaitons mettre en œuvre dans le cadre de la rénovation énergétique, donc vraiment sur le volet économie d'énergie. Ce qui est prévu dans la programmation pluriannuelle de l'énergie et donc dans le protocole d'accord qui en a découlé, c'est environ 10 000 logements individuels, ce sont essentiellement des maisons individuelles dont les particuliers sont des individus comme le nom l'indique, notamment à travers le dispositif ORELI, mais aussi 26 500 logements sociaux qui doivent être réhabilités. On a fait un diagnostic de l'ensemble du parc de logements sociaux sur le territoire et en gros, c'est tous les appartements dans le parc social qui sont classés avec des étiquettes énergétiques égales ou inférieures à C, et donc de permettre de les passer sur des étiquettes supérieures B ou A.

Il s'agit aussi, Madame la conseillère exécutive, de 33 lycées et collèges et d'une dizaine d'établissements de santé.

Pour cela, bien sûr, on a les crédits du cadre de compensation de la CSPE, 135 millions d'euros pour 5 ans, et dans l'attente, les fameux 200 millions du protocole Borne, mais on peut aussi mobiliser bien sûr des fonds européens pour financer ces opérations, ou encore des fonds du CPER ou du fonds vert, par exemple.

Un mot sur les énergies renouvelables. J'ai beaucoup parlé de la rénovation des bâtiments, le secteur des énergies renouvelables est également un secteur important pour la Corse, pour l'économie de la Corse qui est également en pleine mutation, en pleine transition je dirais, mais c'est presque inhérent, intrinsèque à ce secteur-là que d'innover en matière de production énergétique.

Rappeler que la Corse en matière de photovoltaïque, fait partie des régions qui sont les plus performantes au 2^{ème} rang en termes de puissance photovoltaïque, juste derrière la Nouvelle-Aquitaine et première au niveau du territoire en matière de puissance, avec une puissance crête de 490 Watts par habitant, juste derrière l'Allemagne, donc seconde position au niveau mondial.

Pour atteindre ces objectifs que je viens de vous lister, que ce soit en matière de rénovation de bâtiments ou en matière de développement des énergies renouvelables, on a besoin d'avoir un écosystème au niveau insulaire qui puisse répondre à ces grands enjeux de la rénovation énergétique. C'est un peu en miroir des éléments que j'ai fournis hier en réponse à l'une des questions orales, que de dire que le secteur du bâtiment qui est un secteur qui souffre actuellement, notamment en raison de la conjoncture, puisse se réorienter vers ces marchés-là, ce sont des marchés qui sont importants où il y a des besoins partout sur le territoire, dans l'urbain, dans le périurbain, mais aussi dans l'intérieur de l'île. Aujourd'hui, force est de constater qu'on a beaucoup d'efforts à faire pour que justement on aille davantage vers les métiers de la rénovation plutôt que dans le secteur de la construction neuve.

On a fait un diagnostic aujourd'hui, c'est le cœur de ce rapport, des formations qui existent aujourd'hui sur le territoire. Donc, on a pu dans le cadre des besoins qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de la programmation pluriannuelle de l'énergie, identifier 15 métiers stratégiques pour cette transition énergétique. Vous avez tout cela qui est présenté dans un diagramme, on va le dire ainsi, en page 5 du rapport.

Vous allez retrouver des métiers, par exemple, de chauffagiste, de plombier, de menuisier, d'électricien bien sûr, donc des métiers classiques du bâtiment, mais également des métiers moins répandus, par exemple, des métiers

d'électricien automobile puisqu'aujourd'hui, de plus en plus de voitures électriques et donc on n'a plus de moteur thermique, ce qui change radicalement la manière d'appréhender la mécanique automobile ou encore les métiers de superviseur de parc d'énergie renouvelable, ou de conseiller énergie, notamment justement pour que les futurs bénéficiaires puissent avoir un contact, un conseil pour mener leurs travaux et pouvoir bénéficier des aides en matière de rénovation de bâtiments.

Donc ce travail d'analyse des besoins, il a été réalisé en concertation étroite avec les acteurs de la formation. Je crois que c'est un point aussi qui est très important. Ça ne s'est pas fait dans un coin de bureau de la Collectivité de Corse ou de l'agence d'urbanisme et de l'énergie, ça s'est fait avec des professionnels du secteur, avec les principaux organismes de formation du territoire, l'AFPA bien sûr, les CFA, les chambres de commerce et d'industrie, la chambre des métiers et de l'artisanat, les CAPEB ainsi que les fédérations du bâtiment et bien sûr l'université que je n'oublie pas.

Donc, tous les acteurs représentés au sein d'une instance, le CREFOP qui est une instance de la Collectivité de Corse présidée par Nadine Nivaggioni qui a piloté ce travail de concertation, d'échanges avec les organismes de formation qui nous a permis à la fois de faire un diagnostic du territoire, mais aussi d'identifier les voies d'amélioration pour répondre aux besoins futurs. Je vous détaillerai ça par la suite.

Avant, je voudrais quand même préciser que ce secteur du bâtiment notamment, c'est un secteur qui est en tension forte, notamment en matière de recherche de salariés compétents puisqu'on a, j'ai les chiffres de 2022, on n'a pas fait une mise à jour plus récente des chiffres, mais ils ont peu évolué depuis, on a un ratio entre les offres d'emploi et les demandeurs d'emploi qui est presque de 2, qui est de 1 pour 2, c'est-à-dire qu'on a quasiment le double d'emplois que de demandeurs, ce qui traduit une difficulté forte pour les entreprises du secteur à trouver des salariés qui répondent à leurs besoins en matière de compétences, d'où la nécessité d'avoir une double action : une première action pour attirer des jeunes publics ou des gens plus expérimentés vers des formations qualifiantes et donc, avoir des actions de communication vers ces publics-là pour qu'ils s'orientent vers ces métiers-là puisqu'on n'a quasiment pas de chômage pour des gens qui ont ces compétences-là qui sont particulièrement recherchées, avec un contexte général qui ne plaide pas, parce qu'on a eu une désaffection marquée, dans ma génération c'était le cas, je ne sais pas si c'est toujours le cas actuellement, mais je pense que oui, une désaffection pour ces métiers-là, notamment en raison de la pénibilité pour un certain nombre d'entre eux.

Cette image-là perdure. Pourtant c'est des métiers, je crois, qui ont considérablement changé depuis une dizaine d'années et je crois qu'on a un travail à faire en la matière pour essayer d'attirer davantage de publics dans ces secteurs-là.

D'ailleurs je sais que, notamment dans tout ce qui est les rapports liés à l'égalité homme-femme, entre tout ce que fait la Collectivité de Corse en matière d'égalité homme-femme, on essaie de promouvoir ces métiers-là même pour les publics féminins, dans un secteur qui est plutôt dominé par les hommes en termes d'effectifs notamment.

Sur les effectifs justement, on peut voir que dans le rapport, l'analyse qui a été faite, on a des métiers où on va avoir besoin d'effectifs importants dans les prochaines années pour atteindre les objectifs de la PPE, et d'autres où on aura des effectifs qui sont faibles mais qui nécessitent un niveau de qualification très important. Donc, on a tous les spectres qui sont représentés, je dirais, de métiers classiques où on aura besoin d'effectifs en nombre conséquent, mais des métiers qui ne vont pas énormément évoluer, et de l'autre côté, des métiers qui doivent beaucoup évoluer, voire de nouveaux métiers avec des effectifs moins nombreux. Il faut répondre à la fois à ces deux problématiques.

Donc, vous avez dans le rapport également une cartographie très précise du catalogue de formations qui est actuellement dispensé sur le territoire, à la fois en termes de répartition géographique, territoire par territoire, mais également en termes de répartition par niveau de qualification, du niveau 3, c'est à dire le niveau CAP en passant par le niveau 4, type brevet professionnel, pour aller jusqu'au aux niveaux 5, 6 et 7, c'est à dire Post bac, Bac +2, DEUG, bac +3, licence, master ou école d'ingénieur.

On voit que cette répartition territoriale est relativement bien équilibrée, en tout cas l'ensemble du territoire est relativement bien couvert, notamment pour les deux premiers niveaux. C'est un peu moins vrai pour le troisième niveau en raison de la présence de l'université à Corti, mais c'est une position assez centrale, stratégique.

Les effectifs, également, dans ces formations, donc les effectifs d'étudiants dans ces formations, que ce soit dans les filières d'apprentissage ou dans les filières classiques, il est également équilibré puisqu'on a environ 1000 personnes en formation en 2022, avec une répartition de 643 pour le Cismonte et 336 pour le Pumont, équilibré en tout cas sur les 2 premiers niveaux et équilibré également en matière de niveaux de formations puisqu'on a à peu près 300 à 400 personnes par niveau.

Une fois que ce diagnostic du territoire a été fait en termes de niveaux, en termes d'effectifs, en termes de répartition sur le territoire, le CREFOP s'est interrogé sur quelle formation devait évoluer et quels moyens on devait mobiliser pour permettre l'évolution de ces formations, notamment en termes de plateau technique, puisque l'un des aspects essentiels c'est d'avoir des équipements les plus modernes, dernier cri, pour que justement les gens qui s'inscrivent dans ces formations puissent bénéficier des dernières technologies qui sont mises en œuvre dans ces domaines très techniques.

Ce qui nous a permis d'identifier, vous avez ça en page 10 du rapport, l'ensemble des métiers stratégiques visés dans la PPE, les fameux 15 métiers dont je parlais, d'identifier quels établissements proposaient actuellement ces formations et de quels besoins ils avaient en termes de plateau technique, de remise à niveau d'équipements pour pouvoir atteindre les objectifs qu'on s'est fixés ensemble dans le cadre de la programmation pluriannuelle de l'énergie.

Donc ça représente en termes d'investissement pour l'ensemble des organismes de formation et pour l'ensemble des métiers, un montant global en investissement qui est d'environ 1,5 million en investissement et un besoin en fonctionnement aussi qui est recensé, en tout cas un pré-besoin, on va dire comme ça, d'environ 500 000 €.

Donc il vous est proposé dans ce rapport, au-delà de l'aspect diagnostic, je pense qui est très intéressant et très pertinent, d'avoir ce type d'approche sur le territoire, d'identifier les métiers nouveaux, d'identifier les formations à renforcer, d'identifier les besoins qu'on aura dans les années à venir dans ce secteur-là, si bien entendu, on tient nos objectifs, d'une part, de valider ce plan d'investissement de manière à mandater le président du Conseil exécutif, le Conseil exécutif, pour rechercher ces financements, notamment dans le cadre de fonds exceptionnels type PTIC, ou encore les fonds européens et bien sûr d'adopter la stratégie en matière d'évolution de la carte de formations dans le secteur de la transition énergétique.

Je vous remercie.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Vi ringraziau, Allora ramentu chî ci hê statu un votu favurevule di l'Assemblea di a Giuventù, un votu favurevule di u CESEC, un votu favurevule di a cummissiò di u sviluppu economicu è di a cummissiò di e finanze.

Allora, quale hê chî dumanda a parolla à nantu à issu raportu?

Jean-Michel SAVELLI vi stemu à sente.

M. Jean-Michel SAVELLI

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le conseiller exécutif, cher Julien, nous sommes dans la suite logique du PPE qu'on avait voté en 2023 avec un rapport que je considérais à 2 volets : d'une part, bien sûr, la mission du CREFOP et la recherche de compétences, l'établissement d'un plan de formations et la recherche de candidatures susceptibles d'adhérer à ces formations.

Sur le premier point, je pense que le travail de qualification des compétences a été fait de manière remarquable, en tout cas, je n'ai pas de remarques particulières.

Le point un peu plus inquiétant effectivement, c'est peut-être le manque d'attractivité de ces métiers-là. Quand on voit le décalage qu'il y a entre la demande et l'offre qui est un rapport de 1 à 2, on peut se poser des questions non seulement à un niveau de qualification global trop faible, mais aussi peut-être par un manque d'attractivité, les deux sont liés aussi.

Donc c'est vrai que quand on prend à titre d'exemple les chiffres de pôle emploi qui à mon avis est un panel assez représentatif, on voit bien qu'on a 2740 offres d'emploi déposées contre 1540 demandeurs d'emploi inscrits sur ces mêmes offres et en plus, on constate qu'il y a des métiers, comme vous le disiez, très tendus, comme le montage de réseaux, 20 demandeurs pour 100, donc un rapport de 1 à 5, la maçonnerie 240 demandeurs pour à peu près 480, donc la moitié ou la menuiserie où on est à 60 demandeurs pour un besoin de 250. Donc effectivement, on voit bien que sur ces métiers-là, cœur de métiers, je dirais, c'est un petit peu inquiétant.

Ensuite, qu'est ce qui se passe ? Très bien, l'offre de formation a été établie, on recherche des candidats, mais ensuite il faut les former. Les temporalités, alors j'ai dissocié 2 catégories, de l'ouvrier au technicien supérieur, on est sur des niveaux 3, 4 avec un processus d'apprentissage et d'opérationnalité professionnelle qui varie entre 1 et 4 ans, à la louche.

En revanche, la situation se complique quand on passe à des niveaux d'études thermiques où là aussi, on a un déficit important de compétences qui est tout aussi élevé, mais où la durée d'apprentissage et d'opérationnalité professionnelle, là, peut aller entre 5 ans et 8 ans puisqu'il s'agit en l'occurrence d'ingénieur.

Donc globalement, on a une carence de compétences locales qui se résorbera progressivement, mais trop lentement par rapport aux ambitions que vous affichez en 2023, je vais y revenir.

Alors cette situation, elle est préjudiciable à 2 points de vue : du point de vue économique avec un potentiel de création d'emplois inexploité et un manque à gagner pour les entreprises qui étaient censées réaliser ces travaux. Si on considère la manne qui sera peut-être la somme des 200 millions d'euros, mais ces 200 millions-là je pense qu'ils sont plus dédiés à la sortie d'Engie, plus les 135, plus le fonds vert, etc., on peut évaluer à la louche que le chiffre d'affaires qui peut tourner autour de ces activités serait autour de 1 milliard d'euros, pour faire simple, direct et indirect.

En plus, il y a aussi un impact social puisque finalement, malheureusement, on prive nombre de nos compatriotes d'une réduction de la facture énergétique et ça, c'est regrettable, mais pour l'instant, on ne peut pas faire autrement.

Alors au-delà du volet de formations et de compétences, se pose une autre problématique, c'est celle de la balance énergétique. On a eu un échange en 2023, alors la balance énergétique, c'est la balance offre-demande, on a eu un échange effectivement, on n'était pas d'accord parce qu'on n'était pas forcément d'accord sur le périmètre. Alors je vous avais rétorqué qu'il y avait le périmètre classique EDF mais que d'autres demandes sont venues se greffer entre-temps. Je prends un exemple qui est assez symbolique, c'est celui des alimentations à quai des navires, ce n'est peut-être pas le plus immédiat dans le temps, dans la réalisation, mais c'est un vrai besoin qui a aussi un impact aussi, pas qu'économique, mais aussi en termes sanitaire.

J'avais estimé aussi pareil à la louche, c'est à peu près de 30 mégawatts en pic de saison, donc comme besoin.

Je vous avais interrogé effectivement ce sujet-là, vous m'aviez répondu qu'effectivement il y avait quand même des préoccupations peut-être à terme, on ne va pas rentrer dans les détails, c'est vous qui maîtrisez les chiffres, mais quand on analyse le niveau d'offres aujourd'hui et ce qu'étaient les prévisions 2023 pour 2028, je pense qu'en termes d'offres, il n'y aura pas une grande amélioration. Pourquoi ? Parce que je pense qu'y a un problème avec SACOI3 puisqu'on j'ai cru comprendre qu'il y avait un report de la mise en œuvre de SACOI3, ce n'est pas rien, c'est 100 mégawatts, donc un report à 2029 et en contrepartie, bien sûr, il y a une augmentation globale de la capacité de PV non stockables que vous estimerez à votre niveau parce que je n'ai pas le chiffre, mais qui forcément va compenser que très partiellement le manque de 100 mégawatts de SACOI.

En revanche, concernant la demande, les efforts MDE escomptés en 2023, on voit bien que du fait de cette carence de compétences, il va ralentir. Donc, je pense par rapport aux prévisions 2023, on va être un petit peu à la baisse en termes de MDE. En contrepartie, vous l'avez évoqué aussi, la sortie d'Engie, c'est à peu près 170 mégawatts entre Bastia et Ajaccio. Vous savez mieux que moi qu'il y a un souci notamment de prise en charge par l'état des déficits, mais que quoi qu'il arrive, on va devoir commencer à démanteler le réseau assez rapidement et ce démantèlement progressif va entraîner forcément à 90, 100 % une bascule sur le réseau électrique. Donc là encore une fois, je dirais une demande électrique qui va augmenter.

Ensuite, bien sûr, il y a l'augmentation du parc véhicules électriques, la croissance démographique, etc., ce n'est pas à vous que je vais l'apprendre, qui vont aussi venir augmenter la demande.

Donc en résumé, la crainte qu'on peut avoir, c'est un effet ciseau, 2028-2029, alors on aime bien ce mot « effet ciseau » ! Est-ce qu'il se fera ou pas, ça, on ne peut pas aujourd'hui le dire. Mais en tout cas, ce qui est certain, c'est que j'ai vu que récemment vous avez évoqué avec beaucoup d'humilité dans la presse, qu'il y avait une urgence à s'organiser si la Corse voulait atteindre l'objectif d'autonomie énergétique en 2050. On est d'accord avec le constat et l'objectif. Mais malheureusement, je pense que le démarrage est un peu plus compliqué. Je sais que ce n'est pas de votre responsabilité puisque notamment, le décret n'a pas encore été signé, mais je vous invite à redoubler d'efforts et d'imagination pour y parvenir. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le conseiller. Est-ce qu'il y a d'autres prises de parole ? Oui, Anna Maria Colombani.

Mme Anna Maria COLOMBANI

Merci, Madame la Présidente.

Merci Monsieur le conseiller exécutif pour la présentation de votre rapport.

Il est parfois reproché à notre majorité de ne pas suffisamment respecter les calendriers, mais dans ce rapport, nous sommes très clairement déjà dans une logique d'anticipation et nous le sommes sur un point stratégique, nous sommes dans l'anticipation parce que, comme vous l'avez largement souligné, Monsieur le conseiller, le décret portant sur la révision de la PPE est attendu depuis 2 ans et

c'est un élément indispensable pour sécuriser juridiquement et financièrement les projets que nous avons annoncés en 2023.

Pour autant, nous proposons d'ores et déjà un plan d'actions pour la formation et nous proposons un plan d'actions pour la formation parce que la maîtrise de notre carte de formations et les moyens humains et techniques que l'on valorise ou que l'on crée pour atteindre notre objectif d'autonomie énergétique, sont des éléments essentiels à notre réussite en matière de transition écologique.

Donc dans ce rapport, sont identifiés 15 métiers stratégiques qui sont ciblés et qui ont vocation à répondre à un besoin très précis. Il me semble que le ratio que vous avez cité sur le nombre de demandeurs d'emplois et le nombre de postes non pourvus nous interpelle au même titre qu'il interpelle notre collègue Jean-Michel Savelli. C'est un fossé. 2 700 postes non pourvus pour 1540 demandeurs dans le même domaine, c'est un fossé. Et donc se pose la question des choix, les réponses, comment l'entité publique que nous sommes peut contribuer à combler ce fossé ? Eh bien, ce que nous défendons, comme nous l'avons fait dans d'autres domaines, je pense au déploiement de la fibre, c'est le choix, c'est l'idée de la maîtrise et de l'anticipation. C'est l'idée donc d'assurer un ancrage local des compétences au service du marché professionnel qui lui, est en transition. Et nous le défendons d'autant plus que nous savons pertinemment que si nous ne formons pas nos générations aujourd'hui, d'autres viendront faire le travail à leur place demain.

Sur ce principe-là, c'est un autre modèle qui s'imposera et ce modèle, c'est celui de l'économie importée, c'est celui des profits qui repartent ailleurs et donc le modèle des Corses qui sont finalement relégués au second rôle et qui sont exclus ou en partie exclus de marchés qui sont économiquement et socialement stratégiques, en l'occurrence celui du BTP et celui des énergies renouvelables.

Donc ce que nous ne voulons pas voir, ou en tout cas ce que nous ne voulons pas voir s'accroître, c'est la logique des entreprises extérieures certifiées qui remporteraient des marchés de rénovation ou d'énergie au détriment des entreprises corses qui n'auraient pas le même niveau de certification.

Ce que nous ne voulons pas voir non plus, c'est la logique d'une économie déconnectée des besoins et des réalités du territoire, qui ne crée pas de valeur durable pour la Corse et pour les Corses.

Et enfin, ce que nous ne pouvons pas voir non plus s'accroître, c'est la logique des travailleurs non-qualifiés, qu'ils soient déjà sur le territoire ou qu'ils viennent d'ailleurs et qui, faute de qualifications, se retrouvent dans des situations économique et sociale précaires.

Donc, en clair, ce que nous souhaitons à travers ces les propositions que vous avez faites et à travers ce rapport, c'est offrir des perspectives d'avenir aux étudiants, aux travailleurs corses, dans des métiers qualifiés et donc mieux rémunérés, mais aussi dans des métiers nouveaux avec en ligne de mire notamment les 3000 emplois qui ont vocation à être créés dans les 10 prochaines années dans le cadre de la mise en œuvre de la PPE.

Nous pensons que c'est par cela que nous arriverons à opérer une transition stratégique qui lie maîtrise de la demande énergétique, diversification dans le domaine des énergies renouvelables et accompagnement dans la mutation du modèle de l'économie du BTP. Et comme le disait le président Simeoni ce matin sur un autre sujet, accompagner la crise du BTP, ça n'est pour nous garantir le retour du béton facile, mais c'est accompagner la transition de ce secteur et ce notamment donc vers le marché de la rénovation. Cela passe par la formation et la qualification des ressources humaines qui existent sur le territoire.

Ce qui nous manquait jusque-là au niveau de la formation, ça n'était pas tant les organismes et les établissements qui sont déjà bien présents et impliqués sur le territoire, mais c'est plutôt la logique d'une réflexion concertée pour développer une offre de formation modernisée, renforcée, rééquilibrée sur le territoire et dont la communication est efficiente parce que nous comprenons bien à la lecture de ce rapport qu'il faut mettre la formation en adéquation avec la réalité du marché professionnel.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Pierre Ghionga.

M. Pierre GHIONGA

Vi ringraziu, madama a Presidente.

Sò di sicuru d'accunsentu incù u vostru pianu di furmazione per ciò chì tocca à a pruduzione d'eletricità è d'ecunomia d'energia, ma aghju un picculu cuntrastu cù voi quand'è vo dite chì l'eletricità prudutta in Corsica ùn hè micca dannosu per l'ambiente, ùn ci hè chè da fighjà nantu à electricity maps, ghjè a più brutta di Francia è ancu di l'Auropa in generale s'è tù fideghja, simu sempre in un culore scuru.

È perchè per mè ? Perchè chì ci hè sempre u Vazzu, è a liesone cù l'Italia chì ci manda eletricità prudutta. Allora a sai chì eiu sò partigianu di ciò chì hà da duventà pensu, a regula in i territorii isulani sò i SMR. È rigretu ch'ellu ùn ci sia micca una furmazione cù l'università - ùn dicu micca ch'ellu hè a pussibilità maiò - ma per caccià a liesone cù l'Italia, ghjè a sola suluzione di avè

una vera autonomia. È dunque vuleria ch'ella ci fussi una furmazione di a nostra Università nantu à què. C'est un réateur nucléaire per dilla. Eccuci. Chjucu, chjucu, SMR. Ma ghjè a regula in i territorii isulani avà. È emu da esse forse sempre in ritardu.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià ti, o Pierre. Serena Battestini.

Mme Serena BATTESTINI

Merci.

Puisqu'on parle beaucoup d'autonomie, on peut rappeler quand même que la dernière PPE présentée était vraiment une PPE au rabais. On peut rappeler aussi que quand on parle d'autonomie énergétique avec 2 000 hectares de photovoltaïques, la Corse serait indépendante énergétiquement. On peut rappeler aussi qu'on a l'impossibilité de raccorder 100 kilos à l'heure actuelle sur une commune comme Biguglia. Donc, on a un retard très important sur le S3REnR. Et même si on a une grande volonté, actuellement ce retard, il va être difficile à combler.

Alors, vous trouvez qu'on est en avance et qu'on anticipe sur les formations, bon ben, c'est de l'autocongratulation très bien, comme d'habitude on va dire !

Moi je trouve qu'on est très en retard, qu'on est très en retard sur les métiers innovants, l'hydrogène c'est demain en Corse, et pour l'instant on ne voit pas de formation en hydrogène. On a la chance d'avoir des acteurs qui sont à la pointe dans ces secteurs de l'économie et on n'est pas à même de proposer des formations et on oblige les acteurs à aller recruter malheureusement des personnes qualifiées ailleurs parce que c'est maintenant dont on a besoin de personnels.

Voilà, c'est tout. Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Anc'assai que c'est tout ! Quale hè chì vole piglià a parolla ? Jean-Jacques Lucchini.

M. Jean-Jacques LUCCHINI

Merci, Madame la Présidente.

Je voudrais compléter l'intervention de ma collègue Anna Maria. Je voudrais surtout insister sur l'extrême importance de ce rapport dans le contexte budgétaire que connaît notre Collectivité avec les difficultés qui sont rencontrées par certains secteurs de notre économie comme le secteur du bâtiment.

Aujourd'hui, l'Europe en général, la France en particulier et l'ensemble des collectivités ont des budgets à la baisse. Notre Collectivité n'est pas épargnée. La règle budgétaire va nous obliger à baisser nos investissements et donc la commande publique.

Aujourd'hui des pans de notre économie, comme le bâtiment nous alerte sur les difficultés qu'il rencontre. Le modèle de la résidence secondaire qui a généré des gains importants à forte valeur ajoutée pour beaucoup d'entreprises corses du bâtiment, est aujourd'hui révolu. Les différentes lois votées par le Parlement français, loi Littoral, loi Elan, loi ZAN et récemment la loi Le Meur ne favorisent plus ce type de constructions, souvent en discontinuité et qui consomme beaucoup d'espace.

Jusqu'à présent, force est de constater, comme l'a rappelé hier Julien Paolini lors d'une question orale, le contrôle de légalité n'a pas toujours été efficace et juste, et de nombreuses bâtisses ont pu être construites en opposition à ces lois et au PADDUC.

La révision du PADDUC, comme l'a affirmé le président de l'exécutif ce matin, ne favorisera pas la construction de résidences secondaires à plusieurs millions d'euros. Cette révision du PADDUC sera la concrétisation de notre vision politique orientée vers la résidence principale et la rénovation des logements pour les Corses.

La politique qui est impulsée aujourd'hui par l'État sur le territoire français en général est de densifier les zones déjà urbanisées, de prioriser les logements pour de la résidence principale, de réduire les zones constructibles et de sanctuariser les zones remarquables et les zones agricoles. Les maires qui aujourd'hui ont le devoir d'établir les documents d'urbanisme, PLU ou carte communale, en compatibilité avec les différentes lois liées à l'urbanisme, ils le savent bien, c'est souvent pour eux un exercice difficile

Dans ce contexte, nous savons tous qu'il y aura moins de permis de construire délivrés dans les prochaines années.

J'ai rappelé le contexte et tout cela pour montrer l'importance de ce rapport dans ce contexte économique qui est très difficile.

En 2023, lors de la négociation de notre PPE avec le ministre de la transition écologique de l'époque, l'exécutif de Corse et son président ont obtenu 200 millions d'euros à titre exceptionnel pour la transition énergétique. Ces 200 millions d'euros sont aujourd'hui une véritable bouffée d'oxygène pour les entreprises corses du bâtiment.

Après plusieurs relances du président de l'exécutif, le ministre de l'Énergie, Marc Ferracci, a récemment déclaré lors de sa venue en Corse, son engagement avec le Premier ministre a signé rapidement ce décret pour sa mise en application.

Ceux qui, comme je le disais précédemment, croient encore à l'ancien modèle économique de la résidence secondaire n'y arriveront pas, et je pense qu'ils se trompent. Il faut aujourd'hui innover, former nos jeunes et moins jeunes aux nouvelles techniques de rénovation de nos bâtiments. C'est comme cela que nous allons baisser nos coûts énergétiques. C'est un nouveau marché qui s'ouvre aux entreprises corses du BTP.

Nous, Collectivité de Corse, avons sollicité tous les établissements de formation disponibles en Corse pour aider le secteur du bâtiment à se réinventer et à former son personnel. Nos entreprises vont pouvoir répondre dans des conditions optimales aux nouveaux marchés qui s'ouvrent à elles.

C'est, je le répète, une véritable bouffée d'oxygène avec de vraies solutions que nous apportons aujourd'hui au secteur du bâtiment qui est en difficulté. C'est plus de 9 700 logements privés, 26 500 logements sociaux, 33 lycées et collèges et 10 établissements de santé qui seront rénovés énergétiquement.

Nous avons voté, il n'y a pas très longtemps, un premier rapport pour lancer les travaux de rénovation énergétique dans le cadre de ce programme sur le lycée Giocante de Bastia et sur le lycée agricole de Sartè. Ces 2 établissements ont été dans les tous premiers à faire un diagnostic énergétique. Il sera rénové dans ces lycées toute l'isolation des toitures et des murs, le changement des huisseries et entre autres, la mise en service des chaudières biomasse.

Pour conclure, je pense que nous avons le devoir pour nos jeunes, qu'ils aient accès à l'éducation et aux savoirs dans des conditions de confort optimales grâce à des lycées et des collèges rénovés. C'est aussi notre devoir de loger correctement les Corses avec la rénovation des logements privés et sociaux. C'est aussi la perspective de nouveaux emplois avec la formation.

Je suis sûr qu'aujourd'hui ce rapport que nous allons voter va apporter des perspectives de nouveaux marchés au secteur du bâtiment qui est en difficulté. Le monde du BTP doit impérativement se former, changer de modèle et se réinventer.

C'est avec l'ensemble de ces mesures couplées à des crédits PTIC et FEDER qui sont mobilisables, que nous atteindrons l'objectif d'autonomie énergétique en 2050. C'est en économisant notre énergie grâce à ces programmes de rénovation, en augmentant nos énergies renouvelables, que ce soit sur le solaire ou la micro-hydroélectricité, que nous réussirons.

Merci, Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

À ringrazià vi. Altre dumande di parolla ? Jean-Christophe Angelini.

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Duie parolle, hè tardi, Louis Pozzo di Borgo est d'accord avec moi !

On note l'engagement que l'on connaît par ailleurs du président Paolini. On a regardé pas plus tard qu'aujourd'hui et ensemble après l'avoir déjà analysé, le rapport.

Quelques remarques. J'entends du côté de la majorité que les choses iraient bien, qu'on est notamment en photovoltaïque second derrière l'Allemagne. Je vous entends le dire souvent. Permettez-moi de vous dire, je n'ai pas d'éléments à ce stade, quand j'en ai, j'en ai, quand je n'en ai pas je le dis, mais que je demande un eu à voir, on en discutera. Ça me paraît quand même important. Il faudrait objectiver et contextualiser, mais pourquoi pas ? Ce serait une bonne nouvelle pour notre pays.

En revanche, les choses sur lesquelles je suis un peu plus catégorique, on est en retard, très en retard. Je vous rappelle que la PPE de 2015 fixait un objectif sensiblement équivalent, dirons-nous, à celui que vous annoncez, 10 ans après. Il manque à ce stade au moins 2 chiffres. Le premier, c'est celui du nombre d'emplois créés depuis la première PPE. Vous dites sans qu'on ait d'éléments à l'appui de votre affirmation, « vous allez voir ce que vous allez voir ». En revanche, ce qu'on ne voit pas, c'est ce qui aurait déjà été fait.

Est-ce que vous avez, c'est une question de journaliste, un chiffre, le nombre d'emplois créés au titre de la transition énergétique de la Corse depuis 2015 ? Question conne, à cette heure-ci je me permets un gros mot, Présidente.

Deuxième chiffre, vous dites « on a le FEDER et le PTIC », c'est la 3^{ème} ligne de la délibération, vous dites donc « on a » page 2, pardon, « le PTIC, le FEDER ». Vous ne nous dites pas dans quelle proportion, vous ne nous dites pas ce que va coûter ce déploiement, vous nous parlez de 2 millions à peu près avec le financement du plateau technique et les ressources humaines pour un demi-million et vous chiffrez de manière relativement précise et un peu étonnante les coûts liés à ces mêmes moyens matériels. Bien.

Mais pour tout le reste, avec un effort louable qui a été fait sur les niveaux et les strates de formation que vous proposez de redéployer, vous êtes, je dirais, relativement vague.

Il y a des choses qui ont été, je crois, dans l'intervalle, initiées dans le domaine de la transition énergétique. Je pense à l'appel d'offres ou à l'appel à projets sur l'hydrogène, vous n'en faites pas mention et d'ailleurs, c'est un peu le serpent de mer. A un moment donné, vous en parliez beaucoup notamment dans le domaine des mobilités lourdes, on allait voir ce qu'on allait voir, à aujourd'hui, il nous revient un certain nombre de rumeurs, parfois d'informations, mais vous n'en faites pas état.

On n'est pas dans le domaine exclusif de la Collectivité. L'État en direct via l'ADEME a joué, joue un rôle assez central, mais il eût été bon, Président, que l'on en sache un peu plus sur ce plan-là notamment, je le redis, à l'heure de la modernisation des infrastructures portuaires et aéroportuaires dans le domaine des mobilités lourdes.

Vous aviez d'ailleurs évoqué à un moment donné, je n'invente rien, on peut retrouver les minutes, la transition de l'aéroport de Poretta et l'évolution d'un certain nombre de ports de commerce. On n'est pas dans le domaine strict qui nous occupe, c'est un peu comme pour le tourisme, on ne va pas refaire le monde touristique à la faveur d'un rapport sur le guide des aides, mais en même temps, puisqu'il est question de la PPE et qu'on en a plus trop parlé ces derniers temps, vous l'appréhendez sous l'angle juste de la formation. Mais je crois qu'il faut quand même contextualiser et remettre la formation au service des objectifs pour lesquels elle a été pensée, à savoir réussir la transition énergétique et climatique de l'île, ce qui à ce stade, même si on peut partager tout ou partie de votre optimisme, est loin, très loin d'être acquis.

Sur la question de l'emploi, vous nous présentez le ratio offre/demande, mais vous êtes, je dirais, dans une zone grise qui est à notre avis un peu à cheval

entre la demande liée à la PPE et vous me le permettrez, la demande liée au bâtiment. Je vous vois un sourire un peu coquin, donc c'est qu'on est d'accord.

Le problème de fond, on ne peut pas amalgamer ou aligner, et c'est un secteur que je connais comme vous un petit peu, la demande d'évolution du secteur du bâtiment, même si on est d'accord sur la fin d'un cycle et la demande stricte d'emploi liée à la mise en œuvre et à la montée en gamme de la PPE.

Donc attention, le secteur du bâtiment traverse une crise systémique, que la montée en gamme de la PPE, si elle devait se réaliser dans les termes et délais que vous préconisez, ne suffirait pas à résoudre. Vous savez bien qu'à côté du chantier de la rénovation thermique et de la rénovation tout court, il y a un chantier relatif à la mise en production de logements à titre principal. Je ne parle ni de résidences secondaires, ni de villas en bord de mer, je parle de la mise en production de logements dans un pays, je le rappelle et vous le savez aussi bien que moi, sinon mieux, où 80 % de la population y est éligible. Donc là, il faut qu'on soit au clair. On ne peut pas dire d'un côté, il y a un manque de logement et de l'autre, quand il s'agit de les mettre en production, de dire « mais c'est fini, on n'en fera plus et c'est la PPE qui va tout résoudre ».

Donc je crois à ce stade, pour poser un certain nombre de principes clairs et non polémiques, qu'il faut qu'on reprenne un petit peu les choses, qu'à mon avis vous pêcher par un optimisme vraisemblablement très élevé. Pourquoi pas, mais au vu des 10 années passées que j'ai un peu connues y compris lorsque j'étais président de l'ADEC et que ces compétences-là chevauchaient un peu celles que j'avais l'honneur d'exercer dans le Conseil exécutif, je crois que la gamme, le format du rapport est un peu trop élevé. Il vaut mieux être ambitieux et très optimiste que l'inverse, mais en même temps, je ne voudrais pas qu'on vende du rêve à des gens qui pour beaucoup d'entre eux attendent.

D'ailleurs et je terminerai, vous dites 10 000 logements ORELI, dans la décennie. Question : combien durant la décennie passée ? Vous dites les offres d'emplois en question, je vous l'ai déjà dit, mais je le répète parce que c'est important, question : combien ont-ils été créés ? Vous dites « le CREFOP s'est réuni, on met les strates de formations en œuvre, à la limite, c'est le point sur lequel je serai le moins critique ». Question : qu'en est-il du campus des métiers qui avait été porté sur les fonts baptismaux durant cette même mandature et qui vraisemblablement n'a jamais pu donner, c'est un doux euphémisme, sa pleine mesure ?

Donc, vous l'avez compris, beaucoup de questions, pas énormément de réponses à l'instant, mais je les attends. Un des détracteurs de la majorité disait souvent sur les réseaux, « assai fume, ma pocu arrostu » !

Mais plus prosaïquement, on est dans l'attente de ces réponses et je ne vous cache pas quelles conditionneront en tout ou partie notre vote final. Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Non, donc Monsieur le conseiller exécutif, je vous repasse la parole. Essayez d'être convaincant, vous avez compris, pour certains ! Essayez d'être convaincant maintenant !

M. Julien PAOLINI

J'espère même passer avec une mention, Madame la présidente.

On va essayer de convaincre Jean-Christophe Angelini de voter ce rapport, pas pour nous, mais pour les Corses, ou en tout cas a minima, pour les gens qui sont susceptibles de pouvoir bénéficier demain de ces formations et bien sûr pour les entreprises qui sont en recherche de ressources humaines qualifiées dans ce domaine.

Tout d'abord, je vais essayer de prendre dans l'ordre, Jean-Michel Savelli m'interroge notamment sur la question de l'équilibre offre/demande, vous l'avez dit, et Jean-Christophe également, ce n'est peut-être pas le cœur du débat d'aujourd'hui. On en a déjà parlé lors de l'examen du projet de la programmation pluriannuelle de l'énergie, ce sont des choses bien sûr qu'on étudie, pas seulement, notamment avec le fournisseur d'électricité qui est EDF et sur lesquels, bien sûr, on est particulièrement vigilants.

Mais en lien plutôt avec ce rapport, sur la question de l'équilibre offre/demande, pourquoi on a besoin aujourd'hui absolument du décret de mise en œuvre de la PPE ? Parce qu'il conditionne les investissements qui vont nous permettre de sécuriser le réseau. Exemple : la STEP de Lugo-di-Nazza permet de stocker les énergies renouvelables lorsqu'on a le pic de production d'énergies renouvelables, par exemple de photovoltaïque en journée, on va pouvoir faire remonter l'eau avec cette énergie renouvelable qu'on va pouvoir décharger au moment où on a une consommation qui est forte. Donc, ça répond aussi à la question de l'appel de puissance. Donc on a un double intérêt de stockage d'énergies renouvelables et de répondre à l'appel de puissance. C'est un exemple.

Mais un autre exemple et pour répondre à Serena Battestini, on a besoin également de ce décret d'application pour rédiger, en tout cas, c'est ce que nous dit EDF qui est en charge de la rédaction du schéma de raccordement des énergies renouvelables, vous avez utilisé l'acronyme, mais je le dis pour les élus de l'Assemblée de Corse, puisque vous êtes une initiée, le S3REnR, c'est un schéma

qui va permettre de raccorder les projets d'énergies renouvelables au réseau. Aujourd'hui, c'est un schéma qui est en attente, notamment par les professionnels du secteur, qui doit être, je dirais, réalisé par EDF qui lui-même attend ce décret d'application de la PPE.

Donc, c'est vraiment la condition sine qua non pour débloquer un certain nombre de projets. De même que bien sûr, le passage par exemple, au biocarburant de la centrale de Lucciana. Ça répond à la remarque de Pierre Ghionga qui nous dit, « mais la Corse est parmi les territoires où la production est la plus carbonée ». C'est vrai. C'est vrai mais ce n'est pas propre à la Corse, c'est propre à toutes les îles et à toutes les zones non interconnectées. C'est essentiellement lié au poids du transport notamment. Mais en plus, en Corse se rajoute la problématique des centrales, que ce soit celle au fuel léger et encore plus celle au fuel lourd d'Aiacciu. Mais ça devrait être derrière nous en 2028.

Et moi, je crois qu'au contraire, en matière de transition énergétique, on est sur les bons temps de passage. Je vais vous donner un chiffre. Vous nous disiez, Jean-Michel, je crois, on est loin de l'autonomie énergétique. Je n'en suis pas aussi sûr que vous. Là, on est à peu près à 33 % d'autonomie énergétique aujourd'hui, au moment où on se parle. En 2028, 2028 c'est demain, on devrait, si on atteint nos objectifs, atteindre 62 % d'autonomie énergétique, c'est-à-dire on devrait doubler dans les prochaines années, et sans compter les biocarburants. Si j'intègre la question des biocarburants qui sont aussi une énergie renouvelable, certes importée, mais renouvelables tout de même, on va atteindre les 74 %.

Donc, on voit bien qu'on progresse et ça répond aussi à la question de Jean-Christophe, on progresse puisque sur la période depuis l'adoption de la PPE de 2015, on est à peu près à 80 % d'atteindre les objectifs. On a des objectifs qui sont certes très ambitieux, mais on a des niveaux d'atteinte, notamment en matière de déploiement des énergies renouvelables qui sont, des indicateurs qui sont, je dirais, au vert, qui sont positifs. D'ailleurs, ça se traduit d'un point de vue économique puisqu'on a la chance en Corse d'avoir des entreprises dans le secteur des énergies renouvelables, notamment du photovoltaïque, qui sont aujourd'hui devenues des majors, je vais le dire comme ça, au niveau européen, voire international, ce qui fait aussi qu'on est parmi les premières régions.

Pour nuancer le fait que l'on soit la première ou la deuxième région au niveau mondial, c'est ramener au nombre d'habitants et on reste quand même un territoire relativement peu peuplé avec un nombre faible d'habitants. Ceci joue aussi probablement dans ces chiffres qui sont bons, même si on a quand même un développement du photovoltaïque très, très dynamique ces 10 dernières années.

Je fais la transition avec la remarque de Serena, vous nous dites, « si on avait 2000 hectares de photovoltaïques, on serait indépendants d'un point de vue

énergétique ». Je vous dirais que si on développe l'énergie photovoltaïque comme on l'a fait ces 10 dernières années, sur 2000 hectares, on consommerait quasiment 2000 hectares d'espaces stratégiques agricoles. Et là vous ne serez probablement pas d'accord puisqu'on a beaucoup, et vous le savez, réalisé les champs photovoltaïques sur des secteurs de plaines et pour cause, il y avait des facilités de raccordement, les terrains sont plus plats, on a un ensoleillement qui est maximal. Donc, on a tout intérêt bien sûr, en tout cas en termes de production, on maximise sur ces terrains-là.

Nous, ce qu'on dit aujourd'hui, oui, on va se fixer des objectifs très ambitieux en matière de développement du photovoltaïque, très, très ambitieux et on vous les proposera prochainement. Mais on vous dit aussi que le photovoltaïque ne peut pas se développer uniquement en plaine et uniquement sur les terrains qui ont les meilleures qualités agronomiques, qu'il faut faire davantage de photovoltaïque dans l'intérieur, sur les coteaux et peut être dans des territoires où il ne se passe pas grand-chose, au bénéfice des petites communes qui ont du mal, je dirais, on va le dire de manière imagée, à boucler leurs fins de mois. Donc ça, c'est la stratégie qu'on va vous proposer. Mais on a besoin d'abord de régler cette question du décret.

Une fois qu'on aura ce décret de révision de la PPE, on l'a écrit au ministre d'ailleurs, on reviendra vers vous et là, on reparlera de l'équilibre offre/demande avec une nouvelle programmation qu'on souhaiterait sur un pas de temps plus long, de pouvoir se projeter à l'horizon, par exemple, 2035 et d'avoir une PPE 2025-2035. Cela nous permettrait d'avoir beaucoup plus de lisibilité en termes d'objectifs à atteindre et en termes de moyens et plus en lien avec le grand projet de sortie des concessions de gaz de ville qui sont toujours en attente de signature. Donc aujourd'hui, les retards ne sont pas de notre fait, s'il y en a.

En termes de chiffres d'investissement, moi je rejoins la remarque de Jean-Michel, on est à peu près en effet sur la partie vraiment MDE bâtiment à 400 millions d'euros de fonds publics, je dirais, au sens large, qu'il faut multiplier derrière parce qu'on n'a pas les taux de subvention à 100 % donc on va dire à 50 %, on est à peu près dans ces eaux-là du milliard sur la décennie de potentiel de chiffre d'affaires dans ce secteur-là.

L'idée, c'est Anna Maria qui le disait et Jean-Jacques également, c'est aussi de former les entreprises corses pour éviter que ce milliard, ce grand gâteau soit capté par des entreprises extérieures à la Corse, par des majors qui verraient bien sûr un potentiel considérable.

Donc, on a plutôt un tissu de TPE, de PME, il faut qu'on les fasse monter en compétences de manière à ce qu'elles puissent se saisir pleinement de ces nouveaux marchés et ne pas laisser cette opportunité à des entreprises qui

viendraient de l'extérieur pour en bénéficier, ce qui peut même accentuer les phénomènes de monopole et du duopole qu'on connaît dans un certain nombre de secteurs, qui viendraient s'étendre au secteur du bâtiment qui n'est pas fort heureusement encore touché par ces phénomènes.

Terminer en soulignant, bien sûr, je vais répondre aussi à Jean-Christophe Angelini, sinon il ne va pas voter le rapport...

Donc, j'ai répondu sur le photovoltaïque, sur les progrès de la Corse en la matière, sur les objectifs qui ont été réalisés à hauteur de 80 % et bien sûr qu'on vous fournira des chiffres plus détaillés sur deux volets, à mon avis qui sont intéressants à avoir, que je n'ai pas aujourd'hui bien sûr avec moi, c'est le nombre d'emplois créés sur la période. Alors ça peut être facile dans certains secteurs.

Prenons le secteur des énergies renouvelables, à mon avis, on peut facilement savoir combien d'entreprises ont été créées, combien d'emplois salariés on a dans ce secteur qui se sont développés depuis une dizaine d'années, en intégrant EDF, par exemple, etc., etc.

C'est plus difficile dans d'autres secteurs, notamment dans le bâtiment. Comment on caractérise dans le bâtiment les emplois créés qui relèvent vraiment de la transition énergétique et ce qui relèverait du secteur classique du bâtiment, de la construction ? Donc, il faut qu'on affine peut-être nos éléments d'analyse. Mais en tout cas je pense qu'on pourra très rapidement vous donner des chiffres sur cet aspect-là.

Sur les logements ORELI, je répète simplement qu'au départ, il était expérimental et aujourd'hui c'est un dispositif qui commence à monter en puissance et à se généraliser partout sur le territoire. Donc, l'expérimentation a duré au moins 3 ans et donc, ce qui explique que les chiffres jusqu'à aujourd'hui sont relativement faibles, mais on voit que ça s'améliore de manière très importante ces dernières années.

Je termine par la question bien sûr du secteur du bâtiment, on en a un peu parlé tout au long de cette session. Derrière le train de transition, on a bien cette idée d'une situation aujourd'hui à une situation dans une dizaine d'années et que bien sûr qu'on ne va pas passer de tout par rien. On ne va pas dire du jour au lendemain, « on ne construit plus rien en termes de logements neufs et on ne fait que de la réhabilitation de bâtis anciens ». Cette transition-là, elle va se déployer dans le temps, bien entendu. On a besoin de créer du logement en Corse, on sait qu'on a besoin de créer du logement dans les communes, on sait qu'on a besoin de créer des logements sociaux, on sait donc qu'on a besoin de faire de la construction neuve.

La seule chose qu'on dit, c'est continuer à faire de la construction neuve pour les Corses, pour ceux qui résident à l'année pour de la résidence principale, mais là-dessus je crois qu'on est d'accord, pour répondre aux besoins des ménages les plus modestes dans le cas des logements sociaux. C'est pour ça qu'on accompagne les communes aussi dans le cadre du règlement d'aide « Una casa per tutti » et de réduire les constructions neuves pour tout ce qui est lié notamment à une forme de résidentialisation de la Corse.

Donc c'est un mouvement, je dirais, de marchés aujourd'hui essentiellement centralisés sur de la résidence secondaire, ou en tout cas en grande partie centralisée sur de la résidence secondaire, vers et de la création de logements à l'année pour les Corses et pour ceux qui rencontrent plus grandes difficultés.

Je vous remercie et je termine simplement en remerciant, bien sûr, l'ensemble des participants au CREFOP, l'ensemble des organismes de formation qui ont pleinement joué le jeu, sans quoi on n'aurait pas pu avoir tous les éléments qui sont présentés dans le rapport.

Remercier Antonia Luciani et la DGA formation puisque ces travaux ont été réalisés lorsqu'elle était conseillère exécutive. C'est en partenariat étroit entre l'AUE que je remercie bien sûr et l'ensemble des services, et la DGA formation sous la houlette d'Antonia Luciani qu'on a réalisé principalement ce travail, même si Lauda a pris la suite récemment.

Voilà, Madame la Présidente, j'en ai terminé. Désolé d'avoir été un peu long.

Et pour le réacteur nucléaire, on y réfléchira dans le cadre de la révision du PADDUC, puisque pour l'instant, le PADDUC, suite à l'expérience malheureuse de la Corse après Tchernobyl, interdit la production d'énergie du nucléaire sur son territoire, mais on est tout à fait disposé à étudier la possibilité d'un petit réacteur nucléaire, donc le fameux SNR...

M. Pierre GHIONGA

L'explosion de Pierrelatte serait plus dangereuse...

M. Julien PAOLINI

Mais on a creusé la question et à priori, les premiers éléments ne nous sont pas très favorables. Mais on va creuser quand même la question... L'idée est bien de sortir de la dépendance, notamment à l'Italie aujourd'hui via les câbles.

Merci Madame la Présidente.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Monsieur le Conseiller exécutif.

Donc, nous allons passer maintenant au vote.

Est ce qu'il y a des explications de vote ? Moi, je suis démocrate.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? « Avanzemu » s'abstient.

Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc tous les autres sont pour ;

Le RAPPORT est ADOPTE très largement.

Abstention du groupe « Avanzemu »

Absence de Mme Josepha GIACOMETTI-PIREDDA

Déports : Cathy COGNETTI-TURCHINI, Nadine NIVAGGIONI, M. Jean-Martin MONDOLONI

Bien, alors nous avons un rapport d'administration générale.

S'il vous plaît, un petit peu de concentration et nous allons en finir.

J'ai deux communications à vous faire ensuite. Nous avons deux motions également.

AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Raportu n° 145 : Elezzione di i riprisintanti di l'Assemblea di Corsica à a Cummissione di Delegazione di Servizi Publicu (CDSP)

Rapport n° 145 : Élection des représentants de l'Assemblée de Corse à la Commission de Délégation de Service Public (CDSP)

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Hier, nous avons voté, vous vous souvenez, les modalités qui nous ont été proposées par le président pour le renouvellement de la CDSP. Donc, elles ont été approuvées hier.

Maintenant, moi je vous ai interrogés, donc visiblement il y a une liste unique.

Y a-t-il une autre liste ? Non, pas d'autres listes. Très bien.

Donc liste unique. Je vais lire la composition de cette liste.

Titulaires :

M. POZZO DI BORGO Louis
M. LE MAO Ghjuvan'Santu
Mme COMBETTE Christelle
Mme TIBERI Julia
M. BENEDETTI Paul-Félix

Suppléants :

Mme CAMPANA Françoise
Mme PONZEVERA Juliette
Mme CHIAPPINI Angèle
M. POLI Pierre
M. PROFIZI Jean-Noël

Donc voilà la liste des candidats.

Si vous en êtes d'accord, alors à partir du moment où il n'y a qu'une liste, on peut tout à fait, si l'Assemblée en décide ainsi, faire un vote à main levée.

Ça vous va ? A l'unanimité ? Très bien.

Merci aux collaborateurs de groupe de donner les mandats à l'administration pour les personnes qui sont absentes.

La liste prend effet immédiatement, pas besoin de voter.

Tous les noms cités tout à l'heure sont élus.

(liste unique – pas de vote – l'Assemblée prend acte du rapport)

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Raportu n° 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica

Rapport n° 133 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

- **Renouvellement du bureau des commissions :**

Commission pour les Politiques de Santé :

Présidente : Mme Danielle ANTONINI

Vice-présidente : Mme Eveline GALLONI D'ISTRIA

Rapporteur : M. Jean-Marc BORRI

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Adopté à l'unanimité (non-participation de « Un soffiu novu »).

- **Commission des compétences législatives et réglementaires pour l'évolution statutaire de la Corse :**

Rien n'a été fait dans l'intervalle. Donc, vous ferez une suspension de séance ou ce sera au mois de juin ! Mais sauf que dans l'intervalle, on ne peut pas travailler et on risque d'en avoir besoin.

M. Romain COLONNA

Juste avant les motions, on prend une minute et on le fait.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Paul-Jo CAITUCOLI, pour la **commission des affaires européennes, relations internationales et méditerranéennes**, n'est pas là, donc il n'a pas réuni la commission.

Commission de contrôle ? Monsieur le Président actuel sortant ?

M. Jean-Michel SAVELLI

Je renouvelle ma présidence, compte tenu de l'engagement que vous avez pris mercredi et je vous en remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Et du 06 qui vous a été transmis...

Donc, vous êtes président, sauf qu'il va falloir renouveler le vice-président et le rapporteur aussi.

Qui était le vice-président ?

M. Jean-Michel SAVELLI

Il me semble que c'était Marie-Thé MARIOTTI, mais je n'en suis pas certain.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

On va leur demander et on le fera au mois de juin, d'accord ? Voilà. Très bien.

Donc pour l'instant, on a renouvelé que le bureau de la Commission des politiques de santé.

Je tiens à souligner aussi que **Petr'Antone FILIPPI** a été élu **vice-président de la Commission de l'éducation, de la culture et de la cohésion sociale**, en remplacement de Romain Colonna ; commission organique présidée par Madame Fagni.

Donc, nous passons aux motions.

Avant les motions, on va faire passer, si vous en êtes d'accord, 2 mandats spéciaux.

Raportu n° 150 : Mandatu speciale datu à cunsiglieri di l'Assemblea di Corsica per u spiazamentu di u 3 di ghjugnu di u 2025 à Fiurenza

Rapport n° 150 : Mandat spécial accordé à des conseillers de l'Assemblée de Corse pour le déplacement du 3 juin à Florence

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Comme vous le savez, nous avons reçu un peu tardivement la confirmation d'une manifestation pour le 300^{ème} anniversaire de la naissance de Pasquale Paoli à Florence, donc en Toscane, puisque souvenez-vous de l'invasion par Pasquale Paoli de l'île de Capraia. C'était un 29 mai d'ailleurs, mais les Italiens ne sont pas disponibles à ce moment-là, donc on ne pourra pas y aller. Mais par contre, le 3 juin, aura lieu une manifestation à Florence, au siège de la région, qui est juste, si vous êtes face au dôme, à droite du dôme, Piazza del Duomo.

Donc, on va passer un mandat spécial pour que les membres du comité de pilotage de l'Assemblée, qui ont été désignés pour le projet Pasquale Paoli, soient présents.

Donc je vois que Cathy est partie, mais il faudra le lui dire.

Et également le groupe Amicizia Corsica-Toscana qu'on avait créé au sein de cette Assemblée, parce que ce ne sont pas exactement les mêmes personnes.

Donc, les personnes qui sont membres du groupe Amicizia Corsica-Toscana, d'une part, qui étaient venu avec moi, donc Saveriu, Marie-Claude, Pierre..., ça c'est toute l'équipe qui était partie pour des commémorations déjà près de Livourne et les membres du comité de pilotage pour le tricentenaire sont concernés par cet événement.

Donc, on va vous demander, si vous en êtes d'accord, de mettre en place un mandat spécial sous le coup de l'urgence, parce qu'on a reçu la réponse des Toscans très, très récemment, pour toutes ces personnes, pour qu'une prise en charge par la Collectivité de Corse puisse être faite pour les transports, les frais de réservation et d'hébergement associés à ces déplacements.

Sur l'urgence, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Merci.

L'urgence est adoptée.

Maintenant, sur le mandat spécial, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Je ne saurais vous recommander de prendre vos dispositions pour ce qui est des réservations bateaux et logement, parce que c'est la Festa della Repubblica le 2.

Vous regardez avec votre groupe, les assistants de groupe et le secrétariat général. Merci.

Ce n'est pas mon cabinet qui gère ça. Merci.

Merci pour cette décision, avertissez vos collègues.

Nous passons aux motions.

Première motion déposée par « Core in fronte », qui est une motion substitutive.

Qui la présente ? Véronique, allez-y !

MOTIONS / MUZIONE

Motion N° 2025/E2/012 substitutive à la Motion N° 2025/O1/008 déposée par le groupe « Core in Fronte » : **Sensibilisation, action et combat contre les drogues et addictions**

Mme Véronique PIETRI

Merci, Madame la Présidente.

Devant l'importance du fléau des drogues qui sont aujourd'hui à la fois multiples et de plus en plus dangereuses, devant les retombées sur notre jeunesse, nous avons voulu porter ici donc cette motion.

On peut parler aujourd'hui d'explosion de la consommation et des produits.

Pour nous, c'est un combat que nous portons depuis des années et nous voulons dénoncer aujourd'hui son étendue, ainsi que les organisations mafieuses qu'elle suppose.

Je pense qu'ici nous devons donc montrer l'exemple et qu'il est important d'en faire une priorité et une forte mobilisation autour de ce sujet.

Donc, nous avons réfléchi et travaillé sur ce sujet, notamment dans l'atelier « drogue et produits illicites », mis en place à la suite de la première session contre les pratiques mafieuses.

Il est urgent de prendre des initiatives qui s'imposent et surtout celles qui font partie de nos prérogatives. Pour nous, il s'agit des actions de prévention, de sensibilisation pour lesquelles on constate une carence. C'est ce qui a été remarqué à la suite de ce travail en atelier. Mais j'insisterai aussi sur toutes les compétences du bloc communal qui détient des compétences concernant la consommation et la vente du protoxyde d'azote, ce gaz hilarant qui est vendu sous forme de ballons dans les débits de boissons. Cette pratique est normalement interdite par la loi, mais elle est tolérée par les autorités, alors qu'elle est très dangereuse, parce qu'il y a beaucoup de cas signalés dans les urgences très, très régulièrement. Donc elle est déjà dangereuse par elle-même et elle est bien sûr la porte d'entrée vers des drogues plus dures et plus dangereuses.

Donc nous, aujourd'hui, nous voulons aussi porter cette question parce que nous voyons donc qu'il y a cette expansion, on voit que la jeunesse est beaucoup concernée par ce sujet.

Je ne vous lirai pas tous les considérants et les vus qui ont été travaillés aussi avec la majorité.

Nous avons eu des échanges également avec le groupe « Un soffiu novu », qui va déposer un amendement. Et je vous lirai donc les préconisations :

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

DEMANDE aux élus qui en ont la compétence de faire respecter, sans attendre, l'interdiction de vendre ou d'offrir, dans les débits de boissons ou tout autre commerce, du protoxyde d'azote.

PREND L'INITIATIVE d'associer l'Assemblea di a Giuventù, et toutes les forces de la jeunesse corse partageant ce double souci de la prévention et de la sensibilisation.

DECIDE de mettre en place une campagne active et quotidienne avec toutes les institutions et formations dans chaque ville et village de Corse de mettre en place une campagne active, d'exploiter le questionnaire à destination des collégiens et lycéens sur un le modèle islandais.

S'ENGAGE à mettre en action les pistes de travail issues de l'atelier « Drogues, commerces illicites », afin de rompre avec ces mécanismes mortifères pour bâtir un avenir meilleur.

S'ENGAGE à faire de cette problématique une cause prioritaire corse avec la mise en place d'une stratégie réfléchie, partagée par toutes celles et ceux qui ont à cœur de combattre ce fléau. »

Voilà, merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci beaucoup, Véronique.

Moi, je souhaite, évidemment en tant que présidente de l'Assemblée et de l'Assemblea di a Giuventù, m'associer pleinement à cette motion parce que la situation est vraiment grave, et ceux qui sont au contact des jeunes, qui travaillent avec la jeunesse le voient tous les jours.

Donc, il est très important que nous soyons très vigilants et que nous lancions l'alerte qui mérite, et surtout que nous agissions collectivement.

Donc merci et merci pour ce travail aussi réalisé en commission par les uns et par les autres.

Donc, qui souhaite intervenir sur cette motion ? Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Je vous remercie.

Alors en effet, que dire ce soir si ce n'est que nous devons tous ensemble d'abord voter cette motion à l'unanimité et lutter contre ce fléau qu'est la drogue, alors non seulement parce que nous sommes élus, mais parce que nous sommes parents, nous sommes grands-parents.

C'est quelque chose que je voulais dire en avant-première.

Alors on a souvent travaillé cette motion dans les différentes commissions politiques de santé et aussi dans la commission de l'éducation. Par contre, j'avais déposé un amendement que j'ai retiré mardi. On a retravaillé encore cet après-midi la motion et je ne pense pas qu'il faille déposer un amendement.

Il me semblait que c'était une motion substitutive et qu'elle intégrait... En fait, on avait changé, on avait retravaillé un considérant.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Les services me confirment que le considérant est intégré, donc il n'y a pas besoin de faire un amendement.

Mme Chantal PEDINIELLI

Eh bien, tant mieux si cet amendement est intégré.

Je remercie du reste Véronique Pietri qui a porté cette motion.

Retenons que cette motion doit être votée à l'unanimité et on aimerait, si vous en êtes d'accord, s'associer à cette motion. Notre groupe voudrait s'associer à cette motion.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci, Chantal. Saveriu.

M. Saveriu LUCIANI

Même remarque, il n'y a pas photo, on veut s'associer sans problème à cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Muriel Fagni.

Mme Muriel FAGNI

Simplement pour rejoindre vos propos, Madame la Présidente, concernant la jeunesse et ce fléau, évidemment aussi mettre l'accent sur la prévention, et nos échanges en commission ont été intéressants et riches. Et évidemment nous voterons pour cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Oui, Monsieur le Président du groupe.

M. Romain COLONNA

Merci, Madame la Présidente.

Deux choses.

Souligner vraiment le travail de commission qu'il y a eu, parce que je vous rappelle que le mois dernier elle devait passer en urgence. On a demandé au groupe « Core in fronte » s'il voulait bien la passer en commission et on voit là tout le travail parlementaire qu'il y a eu, puisque les groupes ont travaillé en toute intelligence pour aboutir, je l'espère, à un vote unanime.

Et deuxième chose, bien évidemment, à l'instar des autres groupes, puisqu'il y a eu un travail commun, il est important que cette motion soit portée de manière commune. Nous demandons à y être associés.

Merci.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, c'est du coup une motion à laquelle sont associés tous les groupes et moi-même.

L'avis de l'exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Merci au groupe de travail et merci à Véronique Pietri aussi de l'avoir portée parce qu'on a travaillé dans le groupe « commerces et drogues illicites » et je pense que c'était important aussi de valoriser le travail qui avait été fait.

Donc évidemment, favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc, qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Cette MOTION très importante est ADOPTÉE à l'unanimité.

Et au-delà maintenant du vote, ci vole à fà la sapè.

Donc, je ne saurais recommander la diffusion, mais je sais que là-dessus vous êtes plutôt bon, concernant cette motion.

Une motion avait été renvoyée en commission : c'est celle déposée par « Avanzemu » et Tony POLI, qui concerne les taxes et redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Elle était repartie en commission. Elle a été retravaillée, je pense.

Donc, déjà il faudrait que le groupe nous dise deux mots sur la motion, s'il vous plaît.

Motion N° 2024/E4/026 déposée avec demande d'examen prioritaire par M. Antoine POLI au nom du groupe « Avanzemu » : **Taxes et redevances de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée**

M. Jean-Christophe ANGELINI

Merci, Madame la Présidente.

Deux mots très rapides. C'est une motion qui a été présentée en décembre dernier, qui reprend la question des taxes et redevances de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée.

Il y a en gros plusieurs affirmations.

La première, pour être précis, c'est que le principe des taxes n'est pas contesté. Il y a simplement donc un sujet de rééquilibrage pour que la fiscalité de l'eau pèse moins sur les ménages, et il y a cette idée que bien souvent les communes, les EPCI servent de trésoriers aux uns et aux autres en avançant lesdites sommes.

Donc, on considère pour notre part, c'est Tony Poli qui, comme vous le savez, en est à l'origine, qu'il convient maintenant à la l'aube de changements nouveaux, notamment sur le plan des compteurs, etc., et en même temps des baisses de financement accordées par l'Agence de l'eau aux collectivités locales, de repenser tout ceci.

Donc, ce que nous voudrions pour notre part, c'est d'une part donc que le principe même de cette taxe soit repensé et d'autre part, que les députés corses se saisissent de la problématique avec en toile de fond, ça a été introduit à la demande d'un certain nombre de groupes et notamment du groupe majoritaire, et que l'on aborde aussi la question de la création de l'Agence de l'eau Corse ; revendication à laquelle bien sûr en toile de fond, on est tous attachés.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Donc est-ce qu'on a des éléments de la CDENATE ? Nadine ?

Donc, avis favorable, avec une non-participation de « Un soffiu novu ».

On va demander son avis à l'exécutif.

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Est-ce que vous me confirmez, parce qu'on vient de recevoir les amendements, que les amendements de la conseillère exécutive ont été pris en compte dans la motion ? Oui, donc favorable.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc les amendements ont été intégrés dans la motion au moment de la CDENATE. Je n'ai pas la version finale sous les yeux.

M. François SORBA

Il y a 3 amendements qui ont été votés...

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Excusez-moi, Monsieur le Rapporteur, apparemment on nous parle de 5 amendements.

M. François SORBA

Moi, j'en ai 3 !

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Le secrétariat général me dit qu'il a 5 amendements sous les yeux.

S'il vous plaît, un petit instant, la présidente de la CDENATE nous en fait part. Merci.

Mme Nadine NIVAGGIONI

Nous avons intégré un amendement dans les considérants qui rappelait le vote de l'Assemblée sur la création d'une agence de l'eau corse. Ça, c'était le premier élément.

Ensuite, dans le texte de la délibération, nous avons remplacé « exige que l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée » par « demande à l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée que le taux de redevance différent pour les bassins Rhône-Alpes, Méditerranée et Corse, soit étudié pour, d'une part, ne pas accroître proportionnellement la contribution des usagers domestiques aux recettes de l'Agence et, d'autre part, pour prendre en compte les difficultés des collectivités de Corse pour capter les aides disponibles et mettre à niveau les infrastructures ».

C'est tout, je crois. Merci.

Est-ce qu'il y avait d'autres points ?

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Merci. Dans le PV de la CDENATE, effectivement, il y a 3 amendements qui ont été adoptés à l'unanimité : 2 du CE et 1 de Tony. Donc, là-dessus, on est bon, mais j'entends qu'il y a 4^{ème} amendement qui est intervenu après la commission, un amendement du CE, je comprends, c'est ça ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Non, non, non, non.

Il y avait un 3^{ème} amendement, c'était dans le 1^{er} paragraphe de la délibération, et là tout le monde était d'accord aussi, à l'unanimité, c'était : « réaffirme son soutien aux industriels et aux agriculteurs qui utilisent de l'eau potable pour leur activité ».

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc 3 sont passés en commission, on n'en discute pas, à l'unanimité et nous en avons un là qui concerne... Donc amendement n°5, mais en fait c'est un 4, « dans les considérants ajouter la référence à la délibération ».

Mme Nadine NIVAGGIONI

C'est ce que j'ai évoqué tout à l'heure.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc tout a été pris en compte ?

Mme Nadine NIVAGGIONI

Tout a été pris en compte.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien, très bien. Donc les choses sont claires. Merci. Parce qu'on n'allait pas revenir encore le mois prochain avec...

On est au clair ? Pour moi, c'est bon.

Donc les amendements ayant été déjà adoptés en commission, il n'y a pas lieu de voter les amendements.

Par contre, est-ce que la dernière motion avec ces amendements intégrés a été envoyée à l'ensemble des membres ? Oui. Très bien. Donc tout le monde a eu la dernière version amendée. Il y a eu un travail de longue haleine qui a été mené.

Donc maintenant je sou mets au vote cette motion telle que vous l'avez retravaillée et amendée sur la base d'amendements du Conseil exécutif et du porteur de la motion en commission.

Donc qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

Donc la MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité.

Bien, cela est clair. C'est mieux quand c'est clair.

Donc maintenant, il nous reste, et Monsieur Colonna préparez-vous pour votre Commission, une motion également retenue pour un examen prioritaire. C'est une motion de Hyacinthe Vanni, une motion qui était déjà passée au mois d'avril, enfin qui avait été inscrite au mois d'avril. Je n'étais pas là, mais vous avez décidé d'en reporter la présentation et l'examen.

Je vous donne la parole.

Motion N° 2025/O1/010 déposée par M. Hyacinthe VANNI au nom du groupe « Fà Populu Inseme » : **Maintien des dispositions en matière d'indemnisation du congé de maladie ordinaire à 100 %**

M. Hyacinthe VANNI

Merci, Madame la Présidente.

J'avais décidé de la reporter parce qu'elle était arrivée un petit peu tard. Donc tout le monde a eu le temps de l'étudier, de la lire.

Voilà juste pour dire que ce maintien des dispositions en matière d'indemnisation de congés de maladie ordinaire à 100 % est quelque chose d'important ; d'important pour les personnes qui sont malades, qui sont souffrantes, qui ont des pathologies lourdes, qui quelquefois doivent être en maladie plusieurs mois et ils perdraient 10 % de leur salaire et bien entendu 10 % de leur régime indemnitaire aussi, puisque le régime indemnitaire est aligné sur le salaire. Alors, quand vous êtes gravement malade, et on a des exemples dans les collectivités qu'on gère, sur des personnes qui sont atteintes de pathologies lourdes, non seulement c'est dramatique, vous devez faire le va et vient sur le continent, mais en plus vous devez perdre 20 % de votre salaire, puisque 10 % sur le salaire, 10 % sur le régime indemnitaire. Lorsque c'est cumulé sur des mois et des mois, croyez-moi que les personnes se trouvent très rapidement en difficulté.

Je ne suis pas médecin. Que les contrôles soient faits. Il ne s'agit pas que ce soit pour des malades imaginaires, je ne sais pas s'il en existe, mais en tout cas que chacun fasse son travail.

Là je vous parle de personnes qui sont atteintes de pathologies graves, de cancer, de choses qui peuvent arriver à tout le monde demain et ils se trouvent très rapidement, lorsque c'est sur des mois et des mois, dans des situations très compliquées.

Et je tiens à dire aussi que les mutuelles ne remboursent que sur le taux de 90 %.

Je ne vais vous lire que les dispositifs très rapidement. On passe sur les considérants.

« L'ASSEMBLEE DE CORSE

AFFIRME que l'application de l'article 189 de la Loi de finances pour 2025 qui a modifié les dispositions en matière de rémunération du congé de maladie ordinaire des fonctionnaires et des agents contractuels des collectivités en réduisant le traitement de 100 % à 90 % depuis le 1^{er} mars 2025, aggrave la situation déjà critique de la Corse en matière de pauvreté et de précarité et impactera inévitablement le pouvoir d'achat des agents territoriaux de Corse, où le coût de la vie atteint pourtant des niveaux parmi les plus élevés de France.

AFFIRME que la situation de précarité en Corse justifie une adaptation des dispositions en matière de rémunération du congé de maladie ordinaire des fonctionnaires et des agents contractuels de l'île.

DEMANDE, en application des dispositions de l'article L. 4422-16 du Code général des collectivités territoriales, une adaptation législative de l'article L.822-3 du Code général de la fonction publique, modifié par la Loi n°2025-127 de finances pour 2025, visant à ne pas appliquer ces nouvelles dispositions et ainsi maintenir un traitement à 100 % en cas de congé de maladie ordinaire pour les agents territoriaux de Corse.

DEMANDE au Président du Conseil exécutif de Corse de saisir le Premier ministre et son Gouvernement, notamment le ministre de la Fonction publique, de l'Action Publique et de la Simplification, le Président du Sénat et la Présidente de l'Assemblée nationale de la présente demande d'adaptation législative.

À ringrazià vi.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Qui souhaite intervenir sur cette motion ? Oui, Chantal.

Mme Chantal PEDINIELLI

Merci, Madame la Présidente.

Rapidement, parce qu'il est tard.

Alors merci pour la présentation de cette motion, mon Cher collègue Hyacinthe, mais ce soir, je vais être la voix contre, contre la motion et pour la loi.

J'ai entendu tout ce que vous avez dit. C'est une mesure du gouvernement Barnier qui a été reprise par le gouvernement Bayrou.

Le ministre Marcangeli devant le Sénat le 18 janvier 2025 a exprimé sa compréhension à propos de la difficulté de cette réforme. Le Sénat a adopté l'amendement.

Alors vous l'avez dit, cette disposition ne s'applique pas en cas d'accident de travail ou de maladie professionnelle et cette déduction de 10 % s'applique au traitement indiciaire brut, sans impact sur les primes. Mais c'est vrai qu'elle existe.

Je comprends la difficulté, je rejoins les propos du ministre, mais en même temps je pense qu'il faut un alignement et une cohérence entre le secteur privé et le secteur public.

Est-ce que quelqu'un s'émeut des 3 jours de carence qui existent dans le privé, qui ne sont ni payés par l'employeur, ni par la CPAM ?

Les indemnités journalières de Sécurité sociale baissent au bout du 30^{ème} jour de maladie, dans le cas de grave maladie.

Alors certes, cette loi a été faite aussi très certainement pour lutter contre l'absentéisme, limiter les arrêts courts et injustifiés, il y a ce problème de soutenabilité budgétaire, donc les ministres ont décidé cela.

Moi ce qui me gêne, c'est qu'à un moment donné, il faut une égalité de traitement entre le privé et le public.

Je ne suis pas sûre en plus que, juridiquement, une mesure locale dérogatoire soit juridiquement acceptable.

Voilà pourquoi je suis contre.

Quand les secteurs privé et public seront alignés, même au niveau des traitements de salaires, à ce moment-là, je changerai très certainement ma position et celle du groupe.

Là, on ne parle pas de maladie, mais vous avez une auxiliaire puéricultrice qui travaille dans une crèche privée et une auxiliaire puéricultrice qui travaille dans une crèche publique, regardez les salaires, ils sont très, très différents.

Voilà notre position.

Je vous remercie.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

D'autres interventions ? Hyacinthe VANNI et on va demander l'avis de l'Exécutif.

M. Hyacinthe VANNI

Je fais une intervention pour puisque je la présente.

Moi, je serai plutôt d'avis que le privé s'aligne sur le public.

Plutôt que de dire de sortir à ceux qui ont eu des avantages par le combat, par la lutte et par certaines montées au créneau, je voudrais dire que le privé demain soit aligné sur le public. Je pense qu'il faudrait inverser un petit peu. Et je sais que Chantal est plutôt d'accord avec moi.

Après, oui Chantal, le régime indemnitaire, aujourd'hui, on est obligé de l'aligner sur le salaire, c'est-à-dire que quand on perd 10 % de son salaire automatiquement, ça a un impact sur le régime indemnitaire.

Après, je sais que quand on gère des collectivités, on est souvent confronté à un certain nombre de choses qui nous dérangent, et peut-être moi quelquefois le premier, mais je sais aussi qu'on est confrontés à des situations terribles, des maladies longues et que les gens sont confrontés après à des problèmes financiers.

Alors je ne vois pas pourquoi quelque chose qui était un acquis pour les fonctionnaires, aujourd'hui il faudrait le dégrader. Au contraire, il faudrait se battre pour que le privé arrive à avoir les avantages aujourd'hui des fonctionnaires.

C'est ma vision aujourd'hui, peut-être plus syndicale que politique, mais même politique. Donc je la défends et je dépose cette motion.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Avis de l'exécutif ?

Mme Lauda GUIDICELLI-SBRAGGIA

Favorable, d'autant que je me tourne vers M. VANNI, le Président s'était engagé à porter la voix des organisations syndicales dans le cadre du CST.

Donc voilà, nous poursuivons les engagements du président.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Bien merci. Donc, je vais soumettre maintenant au vote cette motion.

Qui est contre ? « Un soffiu novu »

Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Donc, tous les autres sont pour.

La MOTION est ADOPTÉE à l'unanimité. (vote contre du groupe « Un soffiu novu »)

Nous n'avons pas fini, je vais vous annoncer un décès de quelqu'un de la collectivité, mais si vous voulez partir, chacun est libre, il n'y a aucun souci, on est en démocratie...

M. Colonna, il faudrait qu'avec 4 personnes vous puissiez constituer...

M. Romain COLONNA

Merci. Il y en aura pour 2 minutes.

Donc il faudrait que Don Joseph Luccioni, Françoise Campana, Jean-Christophe Angelini, Paul-Félix Benedetti et Mme Casanova-Servas, dont j'ai le pouvoir, Angèle Chiappini, Anna-Maria Colombani, Jean-Martin Mondoloni, Petr'Antone Filippi, Nadine Nivaggioni, Jean-Paul Panzani, Pieri Marie-Anne et Pietri Véronique puissent se mettre à côté.

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Alors 4 suffisent avec un pouvoir.

Et moi, pendant ce temps, je vous fais les deux communications que je dois faire. Voilà mieux je ne peux pas faire.

COMMUNICATIONS
de Mme la PRESIDENTE de l'ASSEMBLEE de CORSE

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Donc maintenant, je tenais à vous annoncer une mauvaise nouvelle.

Malheureusement, à nouveau un décès subit d'un personnel de la Collectivité, Madame Paule Nicolaï-Pinelli, du service de la documentation et des archives.

Madame Nicolaï était entrée à la Collectivité et à l'Assemblée au milieu des années 80. Elle n'a que 62 ans. Elle était aussi très investie dans la vie locale. Originaire de Sartène. Certains la connaissent ici, je pense à Évelyne Galloni d'Istria en particulier, et d'autres peut-être.

Très investie à Sartène dans la vie locale, elle a été adjointe au maire de Sartène. Elle a été élue en 2023 présidente du Centre national de la propriété foncière.

Nous allons présenter aussi nos condoléances à sa fille, qui travaille à la Collectivité, Alexandra, qui est au service de la communication interne. Évidemment, nous pensons à elle. Sa fille Alexandra est la femme du docteur Carolaggi.

Voilà, je voudrais avoir vraiment une pensée pour Madame Nicolaï-Pinelli et puis évidemment, pour Alexandra et pour toute la famille.

La deuxième communication que je voudrais faire, qui n'est pas une mauvaise nouvelle, c'est un départ à la retraite.

Donc, c'est le départ à la retraite de quelqu'un qui vous écrit régulièrement au Secrétariat général, qui est Marie-Jeanne Chiappini, que beaucoup d'entre vous connaissez.

Donc, Marie-Jeanne qui est très discrète, qui n'a pas voulu venir.

Mais sachez-le, elle est entrée à l'Assemblée de Corse en 1982, donc au tout début, au secrétariat général.

Moi j'ai pu constater que, au-delà des aspects administratifs, elle était très engagée pour la diffusion, l'usage de la langue corse au sein de notre institution, dans nos actes administratifs et pour d'autres sujets, bien évidemment.

Je tiens à la remercier et avec vous bien sûr, en votre nom à tous, pour son investissement aux côtés du secrétariat général et aux côtés de tous les présidents, vous imaginez depuis 1982, donc de tous les présidents qu'elle a pu accompagner.

Et bien évidemment lui souhaiter d'abord la santé, au regard de ce qu'on a entendu tout à l'heure, la santé surtout et avant tout, et puis une très belle retraite, heureuse et la plus longue possible.

Voilà. Donc, dans quelques instants, nos collègues vont revenir avec la composition du bureau et ensuite, nous allons clore nos débats.

**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

(SEGUITU) Raportu n° 133 : Custituzione di i scagni di e cummissione tematiche di l'Assemblea di Corsica

(SUITE) Rapport n° 133 : Constitution des bureaux des commissions thématiques de l'Assemblée de Corse

Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS

Habemus papam !

Alors, grand suspense, fumée blanche.

Proposition donc de bureau pour la **Commission des compétences législatives réglementaires et l'évolution statutaire de la Corse**, dont nous allons avoir besoin probablement très rapidement :

Romain COLONNA, Président
Don Joseph LUCCIONI, Vice-président,
Françoise CAMPANA, Rapporteur.

Je soumets au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Qui ne participe pas ? « Un soffiu novu » et « Core in fronte ».

Qui est pour ? Tous les autres sont pour.

L'ASSEMBLEE de CORSE PREND ACTE.

(Non-participation des groupes « Un soffiu novu » et « Core in fronte).

Bravo ! Félicitations aux nouveaux élus !

À prestu ! È ripusatevi !

La séance est levée à 20 h 55.